

TABLE DES MATIÈRES

LOT 1

Fiche n°1.1 - Création d'une maison de village au « Club des Jeunes » de Thorembais-les-Béguines

Fiche n°1.2 - Aménagement d'un skatepark au centre sportif de Perwez

Fiche n°1.3 - Aménagement d'un chemin cyclable et pédestre au Long Pont

Fiche n°1.4 - Aménagement du cœur de village d'Orbais

Fiche n°1.5 - Balisage des sentiers existants

Fiche n°1.6 - Aménagement des abords des ruisseaux Thorembais et Orbais

Fiche n°1.7 - Création d'un cœur de quartier au Ponceau

Fiche n°1.8 - Organisation de ramassages scolaires durables

Fiche n°1.9 - Développement de la dynamique zéro déchet

LOT 2

Fiche n°2.1 - Création d'un marché couvert et d'un espace de convivialité sur la place de la gare

Fiche n°2.2 - Création de logements intergénérationnels, tremplins ou à loyer modéré

Fiche n°2.3 - Création d'une maison des jeunes dans la commune de Perwez

Fiche n°2.4 - Mise en place d'un espace-test maraîcher

Fiche n°2.5 - Installation d'équipements de convivialité dans les villages

Fiche n°2.6 - Développement de supports et d'événements de valorisation du patrimoine

Fiche n°2.7 - Balisage et marquage d'itinéraires cyclables

Fiche n°2.8 - Installations de chaudières biomasse et valorisation d'une filière locale

Fiche n°2.9 - Création d'une réserve naturelle transcommunale avec Gembloux

Fiche n°2.10 - Mise en place d'un groupe de citoyens pour la mise en œuvre de projets nature

Fiche n°2.11 - Structuration des formules d'accueil des nouveaux habitants

Fiche n°2.12 - Relance d'un festival des contes et de littérature jeunesse

Fiche n°2.13 - Réhabilitation et création de sentiers et itinéraires de balades

Fiche n°2.14 - Aménagement d'un espace de convivialité près de la Ferme d'Alvaux

LOT 3

Fiche n°3.1 - Création d'un atelier rural

Fiche n°3.2 - Création d'une maison multi-services ou de logements dans la cure de Thorembais-Saint-Trond

Fiche n°3.3 - Rénovation de la cure de Malèves-Sainte-Marie-Wastines

Fiche n°3.4 - Rénovation de la cure d'Orbais

Fiche n°3.5 - Rénovation de l'ancienne école Bogaerts à Perwez

Fiche n°3.6 - Rénovation de la Posterie

Fiche n°3.7 - Aménagement d'un espace de convivialité au Blanc Bois

Fiche n°3.8 - Création d'un réseau de chaleur à partir de Derbigum

Fiche n°3.9 - Stimulation de l'offre touristique équestre

Fiche n°3.10 - Soutien à la filière viticole

Fiche n°3.11 - Soutien à la création d'un lieu pour habitat léger

CREATION D'UNE MAISON DE VILLAGE AU « CLUB DES JEUNES » DE THOREMBAIS-LES-BEGUINESFiche n°1.1
Priorité : lot 1**1. Description du projet**

Le projet consiste en la démolition-reconstruction du « club des jeunes » de Thorembais-les-Béguines avec les objectifs suivants :

- Agrandir l'espace polyvalent afin d'apporter davantage d'espace et de confort dans l'organisation des activités ;
- Résoudre de manière structurelle les problèmes de stabilité du bâtiment ;
- Agrandir la taille de la réserve et de l'espace sanitaire et créer un vrai espace cuisine ;
- Apporter davantage de lumière naturelle dans la salle-;
- Améliorer la performance énergétique du bâtiment via une bien meilleure isolation ;
- Valoriser le terre-plein avant en pensant la salle de plain-pied avec celui-ci pour permettre le déploiement occasionnel d'activités via une ouverture des baies en façades ;
- Générer une continuité avec l'espace public de la rue Masset en remplaçant une partie du muret par des escaliers en gradin tout en maintenant un accès latéral en plan incliné et un écran végétal dans l'axe de la rue Masset de manière à maintenir un repère visuel depuis la route pour ralentir le trafic ;
- Installer un stationnement vélos ;
- Maintenir les accès libres à la salle de l'école et aux logements de transit ;
- Réaliser de nouvelles plantations pour améliorer la diversité écologique de la pelouse.

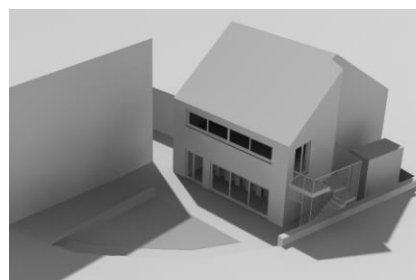
L'ensemble de ces objectifs vise à conférer un véritable statut de maison de village au local afin de faciliter son utilisation par un public plus élargi d'utilisateurs résidant dans le village.

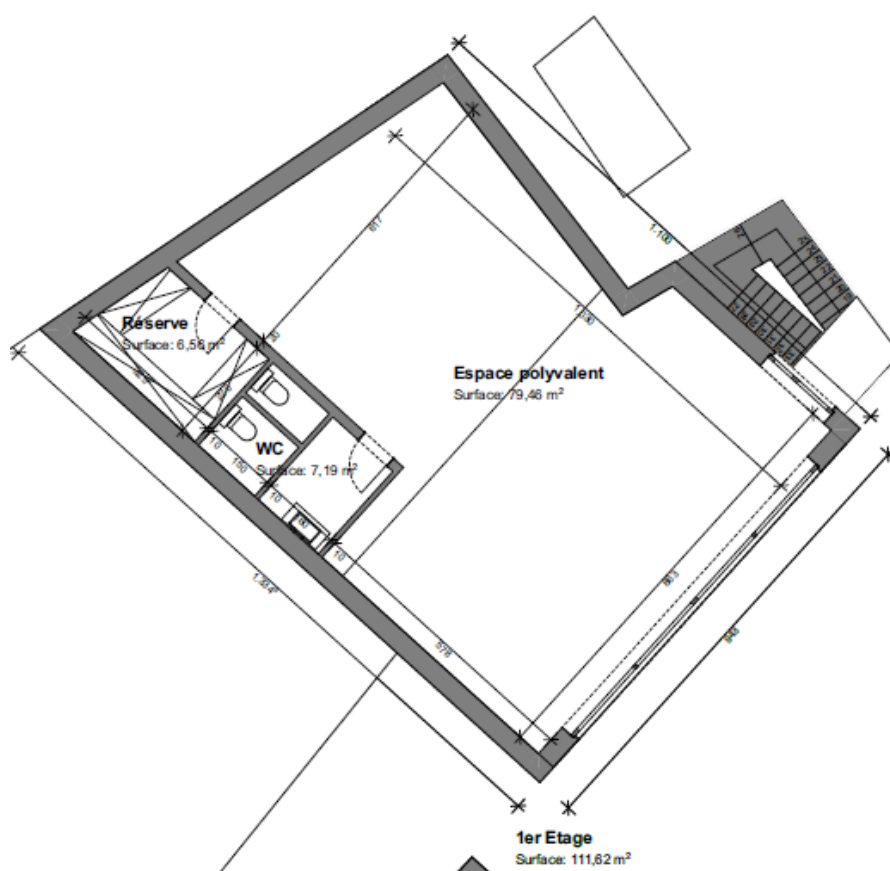
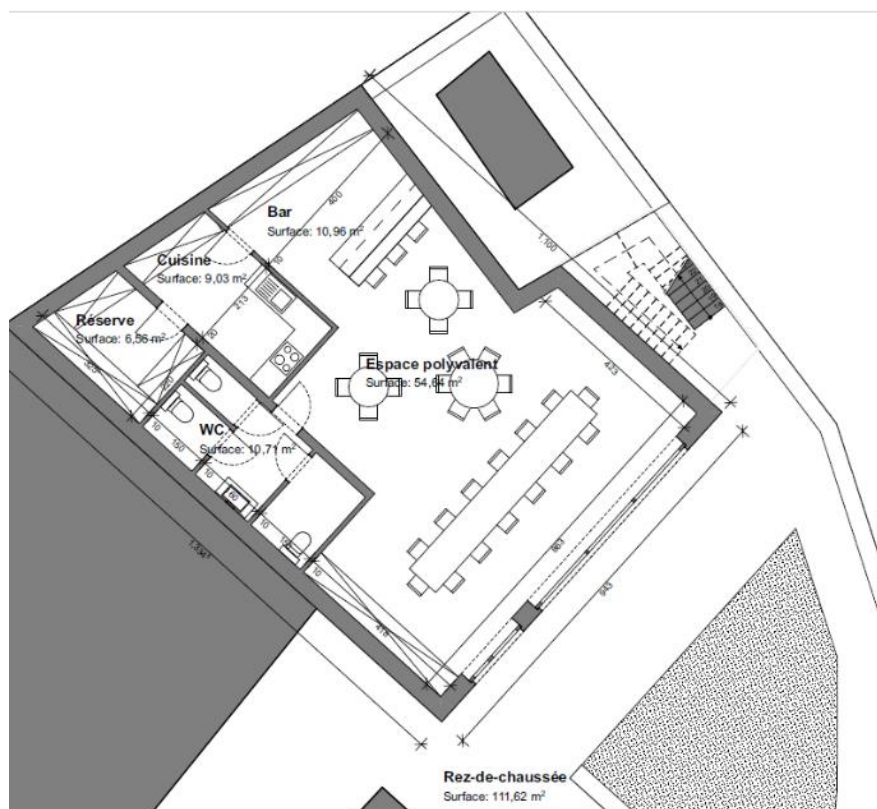
Une première esquisse de ce projet a été proposée par l'auteur de PCDR (DR(EA)²M) en imaginant une structure à deux étages. Néanmoins, les riverains et parties prenantes du projet se demandent si l'idée d'aménager le bâtiment sur deux étages représente la meilleure solution et souhaiteraient évaluer la possibilité de mettre en place d'autres solutions sur un seul étage (soit 2 salles dont une serait occupée par le Club des Jeunes, soit une utilisation polyvalente de la salle avec des horaires spécifiques dédiés au Club des Jeunes). Il faudra évaluer la pertinence de garder l'accès arrière de l'école dans ce scénario. Le compte rendu de la réunion avec les riverains et autres citoyens concernés par le projet se trouve en annexe de la présente fiche.

A titre d'info, voici la projection imaginée par DR(EA)²M :

*Une première esquisse de ce projet se fonde sur ces principes. En exploitant au maximum l'emprise disponible tout en maintenant les accès à l'école et aux logements et en ne débordant pas sur la parcelle ORES, il est possible d'augmenter l'emprise du bâtiment à 2*112m² plancher avec :*

- Au rez, une salle de 55m², bar, cuisine, réserve et 3 wc dont 1 PMR ;
- à l'étage une salle de 79m² avec accès indépendant, réserve et 2 WC ;

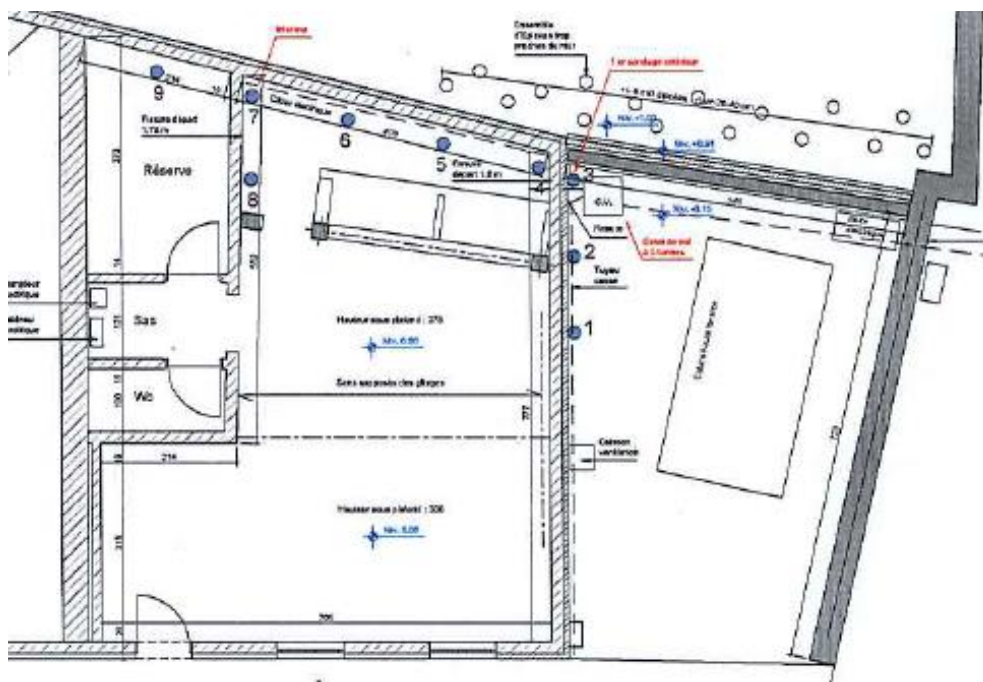




2. Description du site dans son état actuel

Aménagé sur un seul niveau, le local dispose d'une salle de 30 m² avec bar, d'une réserve, d'un local technique et d'un wc. Une seule porte permet l'accès depuis le terre-plein avant. Le local est adossé à la salle des fêtes de l'école qui dispose également d'un accès depuis le même terre-plein avant. Depuis ce terre-plein se fait également l'accès à l'ancienne conciergerie actuellement dédiée en logements d'insertion. À sa droite, se trouve une cabine électrique ORES dont l'utilité et le maintien ont été confirmés par l'opérateur. Elle doit donc être maintenue.

Le local des jeunes connaît depuis de nombreuses années des problèmes de stabilité de sa façade arrière qui nécessitent des travaux conséquents de rénovation.



Devant le local des jeunes, l'espace public a entièrement été refait il y a moins de 10 ans avec la pose d'un nouveau revêtement de voirie, un élargissement des trottoirs et une sécurisation de toutes les traversées piétonnes.



3. Justification du projet

Le local des jeunes de Thorembais-les-Béguines est le fruit d'un investissement important d'un ancien groupe de jeunes qui a participé financièrement à sa construction, à sa gestion et à son animation. La taille assez restreinte du local l'empêche cependant de générer une appropriation au-delà des seuls jeunes du village. En outre, son problème de stabilité qui s'amplifie chaque année, nécessite une rénovation lourde. Un projet de renforcement de la stabilité via l'enfoncement de pieux sous la façade arrière du bâtiment n'a pu aboutir en raison de son coût. Face à de tels investissements, il semble plus intéressant d'envisager une construction neuve et d'en profiter pour agrandir son potentiel d'accueil avec de nouvelles activités (ateliers zéro déchet, conférence, repair café, soirée jeux de société, brocante, bourse aux BD, ...)

Les effets attendus sont :

- Accroissement de la cohésion sociale entre habitants
- Dynamisation des lieux de rencontre et augmentation des échanges
- Augmentation des rencontres intergénérationnelles
- Mutualisation accrue des infrastructures et équipements
- Augmentation de l'offre en activités culturelles et de loisirs
- Amélioration de l'attractivité des cœurs de village
- Amélioration de la convivialité dans les cœurs de village
- Embellissement des cœurs de village
- Réduction de la consommation énergétique

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Projet 2.5 – Aménagement d'espaces de convivialité dans les villages
- Projet 2.8 – Installation de chaudières biomasse et valorisation d'une filière énergétique locale
- Projet 2.11 – Structuration des formules d'accueil des nouveaux habitants

4. Lien à la stratégie du PCDR

- Objectif 2 : garantir une diversité de services ;
- Objectif 3 : agir sur l'isolation et la production locale d'énergie
- Objectif 6 : garantir un dynamisme associatif dans chaque village
- Objectif 7 : coordonner, encadrer et développer l'offre jeunesse

5. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Accroissement de la cohésion sociale entre habitants	X		
Dynamisation des lieux de rencontre et augmentation des échanges	X		
Augmentation des rencontres intergénérationnelles	X		
Mutualisation accrue des infrastructures et équipements			X
Augmentation de l'offre en activités culturelles et de loisir	X		
Amélioration de l'attractivité des cœurs de villages	X		X
Amélioration de la convivialité dans les cœurs de villages	X		
Embellissement des villages	X	X	
Réduction de la consommation énergétique		X	X

6. Localisation et statut

Le local du « Club des jeunes » de Thorembais-les-Béguines se localise au centre du village, il est adossé à l'école communale, face à l'église et non loin du hall sportif. Il participe donc entièrement à l'ensemble des équipements communautaires qui dynamisent la vie sociale du village.



Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	Local des jeunes de Thorembais-les-Béguines Rue Emile Masset 1360 Perwez Province du Brabant wallon - Région wallonne
Périmètre d'intervention	Le site prévu se localise sur une partie des parcelles cadastrales 199T et 199V qui sont propriétés communales et en partie sur l'emprise de l'espace public de la voirie communale. 

Intégration du projet dans son environnement direct	Intégration fonctionnelle Le projet s'inscrit dans le cœur de village qui concentre plusieurs équipements publics (école, église, hall sportif) et dont l'espace public central a été rénové récemment. Il complète donc cet ensemble via la rénovation d'un local qui en a besoin. Intégration architecturale et paysagère Le projet tient compte de son intégration avec la salle de l'école et avec les logements d'insertion adjacents en garantissant leur accès et en limitant l'impact visuel. En terme architectural, il respectera les prescrits du RGBSR. Intégration culturelle/économique/sociale Le projet vise une plus grande capacité d'accueil de la salle et une remise aux normes de confortabilité afin de pouvoir s'adresser à un public plus élargi de villageois.
Cadre légal	Le site se trouve intégralement en zone d'habitat à caractère rural au plan de secteur. Il est en outre couvert par un RGBSR qui s'applique à tout le village : toitures à deux versants, baies verticales, matériaux de parement et de toiture en harmonie avec les volumes voisins (parement = grès ou calcaire tendre, brique locale foncée, brique badigeonnée de teinte blanche ou enduit blanc. Couverture = ardoise ou tuile grise ou rouge)
Statut de propriété	Propriété communale

7. Porteurs de projet, parties prenantes et pistes de financement

Porteurs du projet :

- L'administration communale
- Le club des jeunes
- La CLDR

Parties prenantes :

- L'école communale de Thorembais-les-Béguines
- Les associations thorembaisiennes
- Le Foyer culturel
- Les Seniors Consultants

Pistes de financement :

- Le SPW – Développement Rural
- La commune

8. Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche
- Besoin de rénovation lourde du bâtiment qui connaît des problèmes de stabilité
- Accord préalable obtenu du club des jeunes

- Maîtrise foncière par la commune

- État du dossier

Le dossier a déjà fait l'objet de débats au sein de la CLDR et d'une rencontre avec les riverains et parties prenantes (Club des Jeunes notamment). Il doit désormais faire l'objet d'une désignation d'un auteur de projet qui en établira les plans qui seront soumis à permis.

- Programme des travaux

- **Phase 1** : finalisation du projet d'aménagement avec la CLDR, les riverains et un auteur de projet
- **Phase 2** : demande de permis
- **Phase 3** : adjudication des travaux
- **Phase 4** : réalisation des travaux
- **Phase 5** : suivi et surveillance

- Démarches administratives à réaliser

- **Démarche n°1** : désignation d'un auteur de projet
- **Démarche n°2** : obtention des autorisations et avis nécessaires
- **Démarche n°3** : instruction de la demande de permis

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Enquête de satisfaction auprès des usagers et des riverains
- Etat des lieux des locaux à chaque utilisation
- Caution pour bénéficier de la location
- Forfait nettoyage obligatoire

9. Estimation globale du coût

Le montant total des travaux de démolition, reconstruction et aménagements est estimé à 810.488,25€ TVAC et honoraires compris.

Poste	Unité	Quantité	Prix unitaire	Total
Honoraires architecte (bâtiment et abord)	fft	1,00	15.000,00 €	27.000,00 €
Honoraires PEB	fft	1,00	2.000,00 €	2.000,00 €
Honoraires ingénieur	fft	1,00	5.000,00 €	5.000,00 €
Honoraires coordinateur sécurité santé	fft	1,00	1.500,00 €	1.500,00 €
Total Etude				35.500,00 €
Installation de chantier	fft	1,00	5.000,00 €	5.000,00 €

Démolition	fft	1,00	10.000,00 €	10.000,00 €
Terrassement	m ²	115,00	85,00 €	9.775,00 €
Dalle de fondation	m ²	115,00	300,00 €	34.500,00 €
Maçonnerie portante	m ³	60,00	500,00 €	30.000,00 €
Maçonnerie non portante	m ³	12,00	400,00 €	4.800,00 €
Dalle	m ²	115,00	150,00 €	17.250,00 €
Toiture à versant	m ²	115,00	250,00 €	28.750,00 €
Menuiseries extérieures	m ²	40,00	600,00 €	24.000,00 €
Escalier extérieur	pc	1,00	10.000,00 €	10.000,00 €
Finition dalles	m ²	230,00	225,00 €	51.750,00 €
Finition murs	m ²	550,00	100,00 €	55.000,00 €
Finition plafonds	m ²	230,00	100,00 €	23.000,00 €
Menuiseries intérieures	pc	10,00	500,00 €	5.000,00 €
Equipeement pour projection et occultation des fenêtres	fft	1,00	10.000,00 €	10.000,00 €
Equipeement cuisine	fft	1,00	10.000,00 €	10.000,00 €
Equipeement bar	fft	1,00	10.000,00 €	10.000,00 €
Equipeement sanitaire	fft	1,00	20.000,00 €	20.000,00 €
Chauffage	fft	1,00	10.000,00 €	10.000,00 €
Electricité	fft	1,00	10.000,00 €	10.000,00 €
Ventilation double flux	fft	1,00	10.000,00 €	10.000,00 €
Finitions extérieures façades	m ²	150,00	600,00 €	90.000,00 €
Finitions extérieures toiture	m ²	115,00	300,00 €	34.500,00 €
Abords	m ²	100,00	800,00 €	80.000,00 €
Arceaux vélos	fft	1,00	1.000,00 €	1.000,00 €
Ascenseur	Fft	1,00	40.000,00 €	40.000,00 €
Total travaux				634.325,00 €
Total HTVA				669.825,00 €
TVA 21%				140.663,25 €
Total TVAC				810.488,25 €

Sources de financement	Taux	Montant
Développement rural – Bâtiments de services (max 680.000€)	80%	648.390,60 €
Commune	20%	162.097,65 €

Projet rémunérateur ☒ oui ☐ non (case à noircir ou pas en fonction du projet)

Une redevance d'utilisation pourra être demandée afin de couvrir les charges.

10. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Travaux réalisés	1 maison de village aménagée	PV de réception provisoire

▪ **Indicateurs de résultat** (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Taux de fréquentation	120 Jours d'occupation/an	Calendrier d'occupation
Rentabilité	Rentrées annuelles locatives (7.500 euros/an)	Budget communal
Nombre d'utilisateurs	150 personnes par mois et 8 associations par an	Communication sur le site internet de la commune
Diversité d'utilisation du bâtiment	5 types d'utilisateur et 6-7 types d'activité	Registre d'occupation

11. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiées au point 6 :

➔ Les accès aux logements et à la cabine électrique seront maintenus.

B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :

Éléments quantitatifs généraux du dossier :

- Superficie totale de la parcelle : 300 m²
- Superficie initiale non bâtie sur la parcelle : 96 m²
- Superficie finale non bâtie sur la parcelle : 96 m²

Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :

- Mesures envisagées (Ex : Citernes tampons, noues et fossés d'infiltration, zone de rétention, ...)
→ Le projet prévoit de récolter les eaux de ruissellement de ses toitures et surfaces minéralisées. Divers systèmes de gestion pourront être mis en place (citernes, noues, îlot de verdure pour la rétention et l'infiltration, etc.).
- C. Mesures en faveur de la transition énergétique et utilisation des ressources naturelles :
 - *Utilisation des énergies renouvelables* : Les toitures seront équipées de panneaux solaires. La nouvelle chaudière sera au gaz avec un meilleur rendement.
 - *Isolation des bâtiments* : La législation PEB sera respectée. L'option d'un bâtiment passif sera étudiée.
 - *Energie grise et durabilité des matériaux* : Réutilisation des matériaux de constructions dans le cadre d'autres projets communaux (aménagement de placettes, ...). Les nouveaux matériaux de construction seront choisis sur base de critères durables.
 - *Citerne d'eau de pluie* : Oui
 - *Dispositifs pour minimiser la consommation des énergies fossiles, électrique (luminaire)* : On veillera à placer des systèmes d'éclairage économes en énergie (ex. Led) et respectueux de la nature (extinction durant la nuit, éclairage dirigé au sol, etc.).
 - *Mise en œuvre de matériaux écologiques* : le choix des matériaux visera une durabilité dans le temps et un usage par un public varié. Des matériaux écologiques seront favorisés.
 - *Utilisation de techniques innovantes* : Le projet prévoit un usage optimal de l'énergie solaire pour éclairer et chauffer les pièces mais également pour alimenter les systèmes de production d'énergie
- D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :
 - *Coûts/m²* : 2273 euros TVAC/m²
 - *Coûts/personnes impactées* : +/- 822 euros TVAC par Thorembaisien
 - *Etudes différentes alternatives* : les alternatives architecturales seront étudiées dans le cadre de l'avant-projet
 - *Analyse coût/bénéfice du projet* : Le projet permettra de répondre à des besoins en locaux pour les associations et les citoyens du village et de résoudre un problème de sécurité lié à l'instabilité du bâtiment.
- E. Mesures en faveur de la biodiversité : Comment le projet crée-t-il un lien avec la nature ? Quelle place le projet réserve-t-il à la biodiversité ? Comment prend-il en compte le patrimoine naturel, sa protection et sa valorisation ?
Le projet prévoit une plus grande diversité écologique du terre-plein avant via de nouvelles plantations (bandes fleuries et arbustes) tout en étant limité par la surface.
 - Identification des éléments d'intérêt écosystémiques sur le site (m ou m²) : haies, alignement d'arbres, arbres ou arbustes isolés, verger haute tige, surface boisée, eaux dormantes, eaux courantes, zone inondée, prairie permanente humide, murs et murets en pierres sèches, arbre mort, fossés ou chemins creux, ...
→ Actuellement le site est minéralisé et le terre-plein est aménagé comme pelouse tondue régulièrement
 - Quels sont les mesures prises pour leur protection ?
→ sans objet

- Amélioration de la qualité biologique du site par des plantations ou aménagements divers (m ou m²) : haies, alignement d'arbres, vergers, surface boisée d'espèces indigènes, fossés d'infiltration, nouvelles mares ou eau dormante, pré fleuri, lagunage, ...

→ Le projet prévoit une plus grande diversité écologique du terre-plein avant via de nouvelles plantations (bandes fleuries et arbustes).

- Amélioration de la qualité biologique des surfaces mises en œuvre (quantification des surfaces) :

- Surfaces imperméables à l'air et l'eau (revêtement béton, bitume, dallage avec couche de mortier, ...),

Le projet maintiendra les 204m² de surfaces bâties et minéralisées.

- Surfaces semi-perméables : perméable pour l'air et l'infiltration de l'eau de pluie (pavages/dallages à joints ouverts, dalles gazons, ...)

Le projet maintiendra les 96 m² de surfaces perméables.

- Verdissement vertical sur les façades : Sans objet
- Toiture végétalisée : Sans objet
- Végétalisation : le projet prévoit 96 m² de surfaces végétalisées.

F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

Le projet est-il accessible par tous (PMR, piéton, vélo, ...) ? Quels sont les aménagements prévus ? Comment la mobilité autour du projet a-t-elle été pensée ? Le projet a-t-il été analysé sous le prisme du genre ?

→ Le projet permettra un accès PMR à la salle du rez ou aux deux salles.

G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :

Recours à des entreprises et matériaux locaux et/ou à des entreprises d'insertion sociale. Soutien aux activités locales, à la valorisation de ressources locales. Analyse économique du cycle de vie des bâtiments, ...

→ Le projet a pour objectif premier d'offrir un espace plus grand et performant énergétiquement aux associations locales. Le recours à des entrepreneurs locaux sera étudié lors de l'élaboration du cahier des charges.

H. Intégration du projet dans l'environnement :

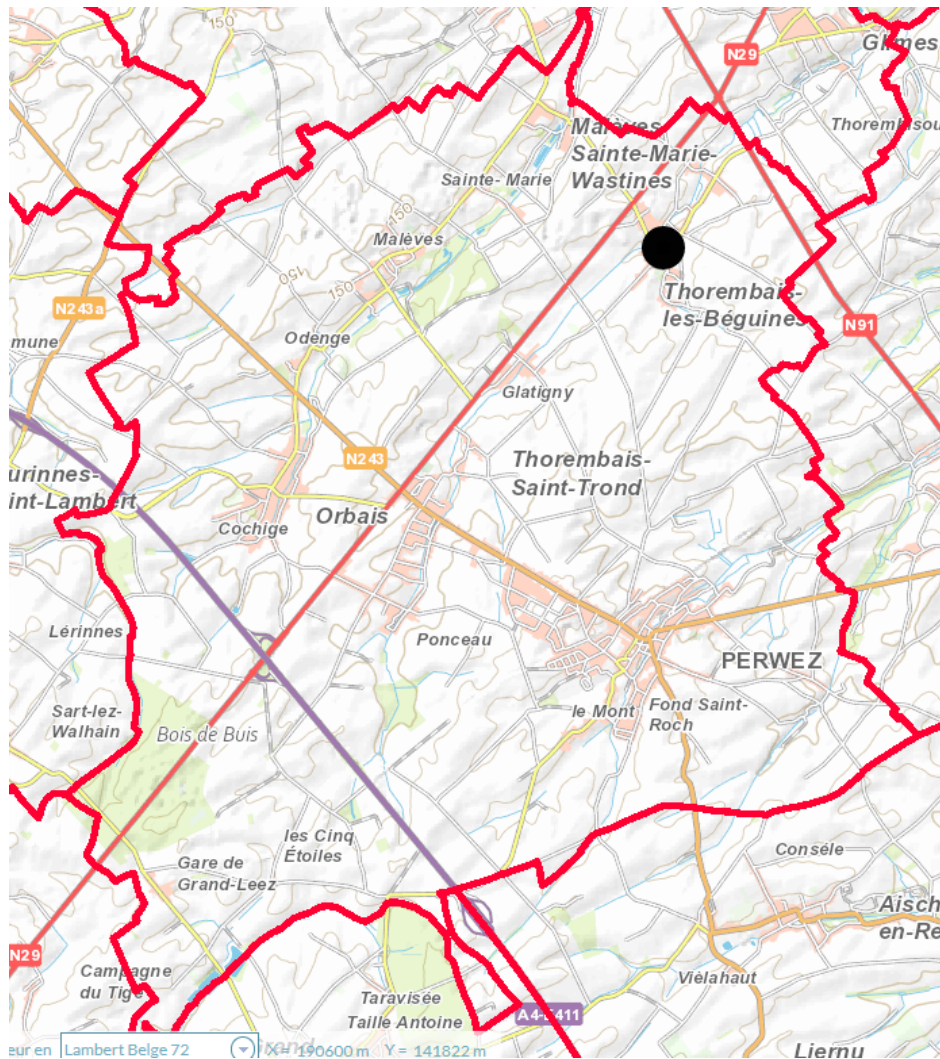
Impact (positif ou négatif) du projet sur le paysage, impact sur le voisinage et mesures envisagées.

Le projet respectera les prescrits du RGBSR et visera une meilleure intégration avec l'espace public en supprimant le muret qui fait la limite.

Une attention spéciale sera portée aux techniques visant à limiter au maximum l'impact acoustique sur le voisinage : matériaux isolants, doubles portes, ...

12. Annexes

Annexe 1 : Plan de situation



Annexe 2 : Périmètre d'intervention sur fond cadastral et plan de secteur



Annexe 3 : Dossier photographique



Annexe 4 : Etat des lieux

Aménagé sur un seul niveau, le local dispose d’une salle de 30 m² avec bar, d’une réserve, d’un local technique et d’un wc. Une seule porte permet l’accès depuis le terre-plein avant. Le local est adossé à la salle des fêtes de l’école qui dispose également d’un accès depuis le même terre-plein avant. Depuis ce terre-plein se fait également l’accès à l’ancienne conciergerie actuellement dédiée en logements d’insertion. À sa droite, se trouve une cabine électrique ORES dont l’utilité et le maintien ont été confirmés par l’opérateur. Elle doit donc être maintenue.

Le local des jeunes connaît depuis de nombreuses années des problèmes de stabilité de sa façade arrière qui nécessite des travaux conséquents de rénovation.

Devant le local des jeunes, l'espace public a entièrement été refait il y a moins de 10 ans avec la pose d'un nouveau revêtement de voirie, un élargissement des trottoirs et une sécurisation de toutes les traversées piétonnes.

Annexe 5 : Activités actuelles si bâtiment

Liste des associations / activités	Fréquence
club des jeunes (VTT, marche Adepts, repas, concours de cartes, spectacle, jogging, réunions,...)	1X/semaine
Associations locales : SOS Echeq, Atelier du bout du monde (initiation, ateliers, expositions, ...).	1X/semaine à 1X/mois
Evénements privés	1x/mois
Autres associations des villages voisins	1X/2 mois
Ville de Perwez (culture, sport, tourisme, ...)	2x/an

Annexe 6 : Liste des projets de même fonction

1. Perwez : salle Perwez ;
2. Perwez : salle La Posterie ;
3. Orbais : salle « Le Kibboutz » ;
4. Thorembais-Saint-Trond : salle « L'Oasis »
5. Malèves : cure de Malèves
6. Malèves : école de Malèves

AMENAGEMENT D'UN SKATEPARK AU CENTRE SPORTIF DE PERWEZ

Fiche n°1.2
Priorité : lot 1

1. Description du projet

Le projet vise la création d'un skatepark d'environ 500 m² avec des équipements fixes et un revêtement en béton lissé de manière à limiter son impact sonore. Un dispositif de recueil des eaux de ruissellement sera également prévu, par exemple sous forme de noues. Les équipements et l'organisation finale du skatepark ne sont pas encore connus car la volonté est de réaliser la phase de conception avec les jeunes lors d'ateliers de cocréation.

Ce skatepark est prévu sur le terre-plein entre la piste d'athlétisme, le local Patro, le local du club colombophile et les parkings. L'accès se fera depuis la zone de parking au sud via une petite extension sur celle-ci. La limite avec la piste d'athlétisme sera bien marquée et aucun passage n'y sera possible. Le skatepark sera entièrement clos par une clôture et son accès régulé par un portail à ressorts afin de sécuriser le site et éviter l'accès aux petits enfants.

Une première rencontre a déjà eu lieu avec Infraspport afin d'examiner la faisabilité, l'aménagement et le financement du projet. Il en est ressorti qu'il serait intéressant de désigner rapidement un auteur de projet et de penser le projet en impliquant directement les jeunes ; que cela vaudrait la peine de réfléchir à des modules adaptés à la pratique pour différents niveaux et pour les différents sports à roulette, ce qui permettraient d'élargir les publics ciblés (et notamment vers les débutants) ; qu'il pourrait être intéressant d'aller visiter plusieurs skateparks tant pour voir des modèles à dupliquer pour le skatepark de Perwez que pour déceler les écueils à éviter.

Un atelier design a été organisé en novembre 2021 avec dix jeunes perwéziens afin qu'ils puissent dessiner leur skatepark en béton idéal et apporter leurs premières idées pour la conception et l'animation du futur site



2. Description du site dans son état actuel

A l'heure actuelle, le site prévu pour accueillir le skatepark se présente comme un terre-plein au bout de la piste d'athlétisme du centre sportif de Perwez entre les locaux colombophile et Patro et face au parcours santé installé le long du RAVeL.





3. Justification du projet

En 20 ans, la population résidente des moins de 20 ans est passée de 1.896 unités à 2.223. Soit une croissance de 327 jeunes. Ce qui représente une croissance de 17,2% alors que dans le même temps, la croissance des moins de 20 ans à l'échelle de la Wallonie n'était que de 0,96%. Cette différence témoigne du réel dynamisme démographique des jeunes à Perwez.

En parallèle, la création de la nouvelle école secondaire en 2014 a amené une population scolaire secondaire qui se chiffrait à 434 élèves pour l'année 2019-2020 avec une croissance moyenne annuelle de 72 élèves dont 23% habitent à Perwez. Perwez-centre attire donc désormais encore davantage de jeunes que ceux qui y résident.

Ce double constat a été corroboré par les multiples avis émis lors des consultations villageoises qui demandaient une attention particulière pour les jeunes. Avis qui ont été confirmés par la CLDR qui a rapidement manifesté son envie de placer dans les projets prioritaires ce projet de skate park et par les acteurs jeunesse qui ont témoigné leur soutien au principe du projet.

Ce projet de skate park est en réalité né des idées émises par 150 jeunes de Perwez qui ont participé à une enquête en ligne et dont une partie a témoigné son envie de pouvoir participer à sa conception et sa réalisation. 17 jeunes ont ainsi communiqué leurs coordonnées et se sont portés candidats porteurs du projet.

Outre la réponse à un besoin démographique et l'adhésion générale de la CLDR et des jeunes, ce projet de skate park permettra aussi de renforcer le pôle sportif supra local de Perwez qui dispose d'une belle renommée dans la région et dont les différents clubs font montre d'un grand dynamisme. La fonction de loisir sera également renforcée vu le lien direct avec le RAVeL, le parcours santé, les multiples activités de stages organisées au centre sportif durant les vacances scolaires et le réseau de balades pédestres qui fait également l'objet d'un projet de rénovation de l'entièreté de son balisage (fiche 1.6).

La localisation du site permettra de belles complémentarités avec les infrastructures du centre sportif (accès aux sanitaires et à l'infirmierie, contrôle social, visibilité, complémentarité avec les stages, ...).

Enfin, ce projet de skate-park est un des trois projets du PCDR dédiés aux jeunes avec la maison des jeunes et le festival des contes et de la littérature. Il a été identifié comme projet prioritaire au vu de sa faisabilité opérationnelle, de l'existence d'une localisation et de l'intérêt qu'il a suscité par l'ensemble des parties prenantes (Commune, centre sportif, CLDR, jeunes, acteurs jeunesse).

Les effets attendus sont :

- Augmentation de la couverture en infrastructures à destination des jeunes
- Augmentation du nombre d'animations à destination des jeunes
- Augmentation de l'offre en activités sportives
- Renforcement de la fonction de pôle sportif et de loisirs de la commune
- Mutualisation accrue des infrastructures et équipements
- Amélioration de l'attractivité des cœurs de village
- Dynamisation des lieux de rencontre et augmentation des échanges
- Accroissement de la cohésion sociale entre jeunes et moins jeunes

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Fiche 2.3 – Création d'une maison des jeunes à Perwez
- Fiche 2.5 – Aménagement d'espaces de convivialité dans les villages

4. Lien à la stratégie du PCDR

- Objectif 2 : garantir une diversité de services ;
- Objectif 7 : coordonner, encadrer et développer l'offre jeunesse

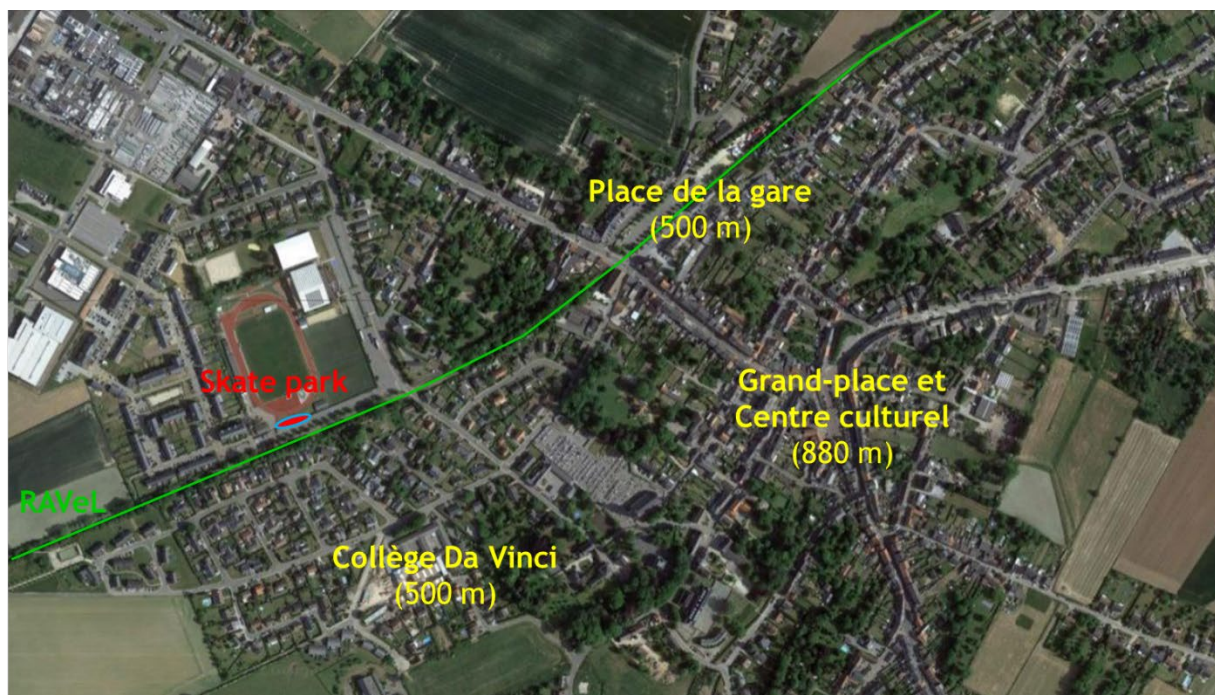
5. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Augmentation de la couverture en infrastructures à destination des jeunes	X		X
Augmentation du nombre d'animations à destination des jeunes	X		
Augmentation de l'offre en activités sportives	X		X
Renforcement de la fonction de pôle sportif et de loisirs de la commune	X		X

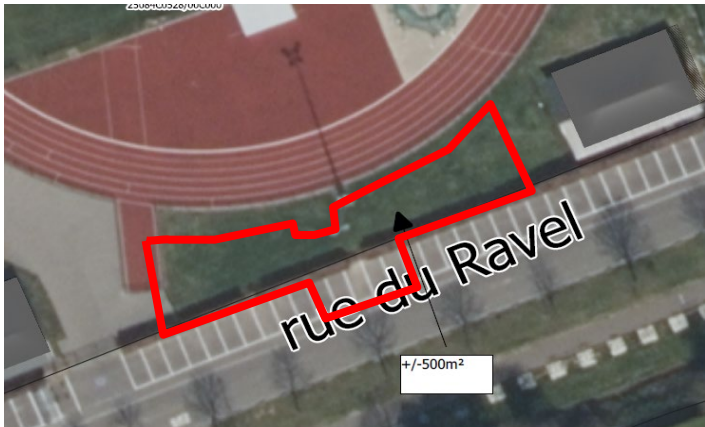
Mutualisation accrue des infrastructures et équipements	X		X
Amélioration de l'attractivité des cœurs de village	X		
Dynamisation des lieux de rencontre et augmentation des échanges	X		
Accroissement de la cohésion sociale entre jeunes et moins jeunes	X		

6. Localisation et statut

Le site se localise face au centre sportif de Perwez, le long du RAVeL, à 500m de la place de la Gare et du Collège Da Vinci et à 880m de la Grand-Place et du Centre culturel. Il est donc accessible à pied depuis tous les lieux de Perwez centre fréquentés par les jeunes. Il est de plus proche d'arrêts de bus.



Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	Centre sportif de Perwez Rue du Ravel 1360 Perwez Province du Brabant wallon - Région wallonne

Périmètre d'intervention	Le site prévu se localise à cheval sur la parcelle 528C du centre sportif et sur l'espace de voirie de la rue du RAVeL. Ces deux parcelles étant propriétés communales. 
Intégration du projet dans son environnement direct	Intégration fonctionnelle Le projet s'intègre dans le complexe d'équipements collectifs présents au sein de la zone avec au nord toute l'infrastructure du complexe sportif (hall sportif, double terrain de foot et terrain de beach volley), les locaux patro et colombophile et au sud, le RAVeL et le parcours santé. L'école secondaire DaVinci se localisant 500 m plus au sud. Un arrêt du Proxibus se localise à 150 m à l'est à la rue des Marronniers et un autre arrêt TEC à 600 m sur la chaussée de Wavre. Intégration architecturale et paysagère Le projet occupera une zone de terre-plein en pelouse à l'avant de la piste d'athlétisme. Il s'étendra également sur plusieurs places de parkings déjà minéralisées. Intégration culturelle/économique/sociale Le projet assure une diversification supplémentaire dans l'offre sportive et de loisirs pour les jeunes de Perwez mais également pour celle offerte par le centre sportif dans le cadre d'activités organisées de manière encadrée et structurée pendant l'année via des clubs sportifs ou pendant les vacances via des stages. Le skate-park est d'ailleurs considéré comme une petite infrastructure sociale de quartier par Infrasport. Le projet sera aussi l'occasion d'animations culturelles et sociales grâce à une collaboration entre le SCAJ (service communal d'aide à la jeunesse) et le Foyer, centre culturel de Perwez.
Cadre légal	Le site se trouve intégralement en zone de services publics et d'équipements communautaires au plan de secteur et dans le périmètre du Schéma d'Orientation Local du zoning industriel qui confirme cette même affectation.
Statut de propriété	Propriété communale

7. Porteurs de projet, parties prenantes, pistes de financement

Porteurs du projet :

- L'administration communale
- Le SCAJ
- Le centre culturel
- Les 17 jeunes candidats
- Le conseil des utilisateurs

Parties prenantes :

- Le centre sportif de Perwez ;
- Des clubs de sport (Les Copains du Sport, Promosport, Studio My body and Mind ;
- Des organisateurs de stages vacances (Promosport, CFS, Anim'mômes, Les Copains du Sport)
- Les acteurs jeunesse : SCAJ, AMO Jodoigne, GAL, Collège Da Vinci, Centre culturel, Maison de la Famille, future maison des jeunes)
- La CLDR

Pistes de financement :

- Infrasport
- Le SPW – Développement Rural
- La commune

8. Programme de réalisation

▪ Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- Soutien au projet de la part de nombreux acteurs (CLDR, acteurs du sport, acteurs jeunesse)
- Volonté de la CLDR de réaliser en priorité un projet destiné aux jeunes
- Projet amené et sollicité par les jeunes eux-mêmes
- 17 jeunes candidats au groupe porteur
- Maîtrise foncière par la commune

▪ État du dossier

Première rencontre faite avec Infrasport, le centre sportif, l'administration communale et le Collège. Le dossier de demande de recevabilité auprès d'Infrasport doit encore être introduit. Des discussions avec le Patro ont déjà eu lieu.

Deux rencontres déjà effectuées avec les acteurs jeunesse déjà impliqués (SCAJ, AMO Jodoigne, Centre culturel) dont un atelier design organisé fin novembre 2021 avec les jeunes pour imaginer leur skatepark « idéal ».

▪ Programme des travaux

- **Phase 1** : présentation d'un projet d'aménagement intégrant les besoins des locaux Patro et colombophile, la sécurisation du site (accès interdits depuis la piste d'athlétisme et aux jeunes enfants) et les principes de base (revêtement en béton lissé et installations fixes et en dur)
- **Phase 2** : demande de permis
- **Phase 3** : adjudication des travaux
- **Phase 4** : réalisation des travaux
- **Phase 5** : suivi et surveillance

▪ Démarches administratives à réaliser

- **Démarche n°1** : création d'un Conseil des utilisateurs dans le cadre du dossier de conception-réalisation pour l'obtention du subside Infrasport
- **Démarche n°2** : établissement d'un programme d'activités
- **Démarche n°3** : demande du dossier de recevabilité auprès d'Infrasport
- **Démarche n°4** : désignation d'un auteur de projet
- **Démarche n°5** : Obtention des autorisations nécessaires

▪ Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Enquête de satisfaction auprès des usagers et des riverains
- Choix de matériaux durables dans le temps
- Sécurisation de l'accès au site
- Contrôle social assuré grâce à une localisation en lien direct avec d'autres infrastructures fréquentées à de nombreux moments
- Mise en place d'un programme d'activités afin de faire vivre le conseil des utilisateurs

9. Estimation globale du coût

Pour un skatepark, on peut prévoir un coût moyen de 400€/m², soit 200.000€ TTC de budget pour les 500m². L'aménagement d'une noue et quelques arbres représentent quant à eux un budget de 5.000€ TTC.

Source de financement	Taux	Montant
Infrasport	50 à 70%	102.500 à 143.500€
Développement rural – Espaces publics autres que les espaces de convivialité, partagés, dédiés à la biodiversité ou à la protection de l'environnement	60%	Jusqu'à 20.500 €
Commune	20%	41.000 à 82.000 €

Projet rémunérateur ☐ oui ☒ non (case à noircir ou pas en fonction du projet)

10. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Conseil des utilisateurs	Mise en place du conseil	PV de la réunion et liste des membres

Travaux réalisés	1 terrain de skatepark aménagé	PV de réception provisoire
Contrôle du collège communal	État de réalisation des travaux	Visite sur place du bourgmestre et des échevins
Inauguration	Organisation d'une fête	Invitations et reportages photos et vidéos publiés sur le site web de la commune

▪ **Indicateurs de résultat** (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Enquête de satisfaction auprès des jeunes	80% de taux de satisfaction	Exemplaires papier de l'enquête et/ou résultats sur l'outil numérique utilisé
Nombre d'utilisateurs	10 utilisateurs individuels par jour	PV de comptages mensuels
Nombre d'utilisateurs	2 clubs ou organisateurs de stage / mois	Demandes adressées à l'administration communale/au conseil des utilisateurs

11. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

A. **Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiées au point 6 :**

➔ Le futur skate-park sera sécurisé via une clôture et un accès avec une barrière de manière à contrôler l'accès des jeunes enfants et d'éviter les conflits avec la piste d'athlétisme et la voirie. Il est en outre localisé le long d'une voirie où le transit est inexistant et la vitesse des voitures très limitée.

B. **Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :**

Eléments quantitatifs généraux du dossier :

- Superficie totale de la parcelle : 500 m²
- Superficie initiale non bâtie sur la parcelle : 70 m²
- Superficie finale non bâtie sur la parcelle : 500 m²

Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :

- Mesures envisagées (Ex : Citernes tampons, noues et fossés d'infiltration, zone de rétention, ...)
- ➔ Le projet ne prévoit pas de dispositifs de temporisation des eaux de ruissellement.

- C. Mesures en faveur de la transition énergétique et utilisation des ressources naturelles :
- *Utilisation des énergies renouvelables :* sans objet.
 - *Isolation des bâtiments :* sans objet.
 - *Energie grise et durabilité des matériaux :* Afin de réduire les nuisances sonores et de garantir la durabilité dans le temps de l'infrastructure, le skate-park sera réalisé en béton lissé.
 - *Citerne d'eau de pluie :* non.
 - *Dispositifs pour minimiser la consommation des énergies fossiles, électrique (luminaire) :* Il n'y aura pas d'éclairage spécifique pour éclairer le skate-park car il profitera de l'éclairage existant en voirie et pour la piste d'athlétisme.
 - *Mise en œuvre de matériaux écologiques :* le choix des matériaux s'est porté sur les critères de nuisances sonores et de durabilité dans les temps. La possibilité d'utiliser un béton « écologique » sera examinée au moment de l'adjudication du marché au regard de l'existence de ce type de technologie.
 - *Utilisation de techniques innovantes :* cfr ci-dessus.
- D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :
- *Coûts/m² :* 280 euros TVAC/m²
 - *Coûts/personnes impactées :* +/- 7 euros TVAC par jeunes de Perwez de moins de 14 ans.
 - *Etudes différentes alternatives :* la localisation a été choisie afin d'être proche du centre-ville et des lieux fréquentés par les jeunes, de pouvoir profiter d'une mutualisation des infrastructures avec le centre sportif et de limiter les nuisances avec les riverains proches. Le choix du béton lissé a été préféré à l'alternative des modules en bois afin de réduire l'impact sonore et de garantir une durabilité dans le temps.
 - *Analyse coût/bénéfice du projet :* Le projet permettra de répondre à une demande faite par les jeunes lors de l'enquête et de diversifier l'offre en infrastructures du centre sportif.
- E. Mesures en faveur de la biodiversité : Comment le projet crée-t-il un lien avec la nature ? Quelle place le projet réserve-t-il à la biodiversité ? Comment prend-il en compte le patrimoine naturel, sa protection et sa valorisation ?
- Le projet supprimera environ 5 mètres de la haie existante mais prévoit la plantation de deux nouvelles haies sur ses limites est et ouest pour un total d'environ 25 mètres. Le solde sera donc de + 20 mètres de haie.
- Identification des éléments d'intérêt écosystémiques sur le site (m ou m²) : haies, alignement d'arbres, arbres ou arbustes isolés, verger haute tige, surface boisée, eaux dormantes, eaux courantes, zone inondée, prairie permanente humide, murs et murets en pierres sèches, arbre mort, fossés ou chemins creux, ...
 - Une haie de charme borde le terre-plein sur environ 45 mètres. Lequel est aujourd'hui dédié à une pelouse et du parking.
 - Quels sont les mesures prises pour leur protection ?
 - La haie sera maintenue sur 40 mètres
 - Amélioration de la qualité biologique du site par des plantations ou aménagements divers (m ou m²) : haies, alignement d'arbres, vergers, surface boisée d'espèces indigènes, fossés d'infiltration, nouvelles mares ou eau dormante, pré fleuri, lagunage, ...
 - Le projet prévoit 20 mètres supplémentaires de haie.
 - Amélioration de la qualité biologique des surfaces mises en œuvre (quantification des surfaces) :

- Surfaces imperméables à l'air et l'eau (revêtement béton, bitume, dallage avec couche de mortier, ...),

Le projet minéralisera les 500m² concernés.

- Surfaces semi-perméables : perméable pour l'air et l'infiltration de l'eau de pluie (pavages/dallages à joints ouverts, dalles gazons, ...)

Sans objet

- Verdissement vertical sur les façades : Sans objet
- Toiture végétalisée : Sans objet
- Végétalisation : le projet prévoit 20 mètres de haies en plus.

F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

Le projet est-il accessible par tous (PMR, piéton, vélo, ...) ? Quels sont les aménagements prévus ? Comment la mobilité autour du projet a-t-elle été pensée ? Le projet a-t-il été analysé sous le prisme du genre ?

→ Le projet sera accessible à toute personne pouvant pratiquer le skateboard ou le roller. Une réflexion sera menée par le conseil des utilisateurs sur comment rendre cette pratique accessible aux PMR

G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :

Recours à des entreprises et matériaux locaux et/ou à des entreprises d'insertion sociale. Soutien aux activités locales, à la valorisation de ressources locales. Analyse économique du cycle de vie des bâtiments, ...

→ Le projet a pour objectif premier d'offrir une nouvelle infrastructure à destination des jeunes. Le recours à des entrepreneurs locaux sera examiné au moment de la rédaction du cahier des charges.

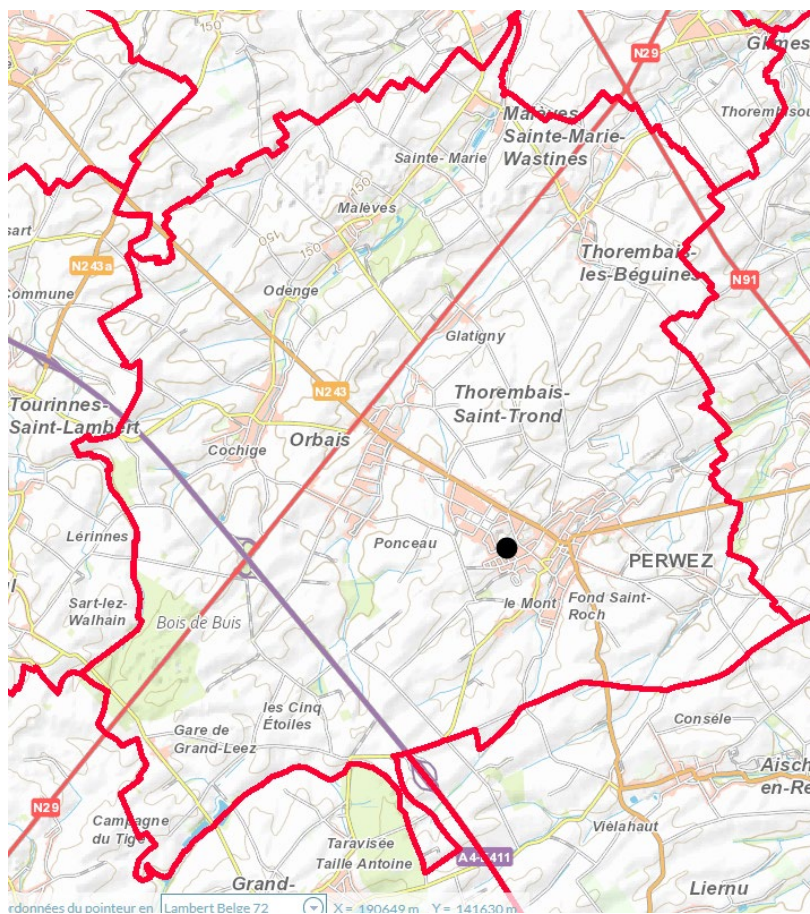
H. Intégration du projet dans l'environnement :

Impact (positif ou négatif) du projet sur le paysage, impact sur le voisinage et mesures envisagées.

Le projet sera intégré visuellement et paysagèrement au complexe sportif et prendra place dans un lieu déjà dédié aux loisirs (centre sportif, piste santé, RAVeL).

12. Annexes

Annexe 1 : Plan de situation

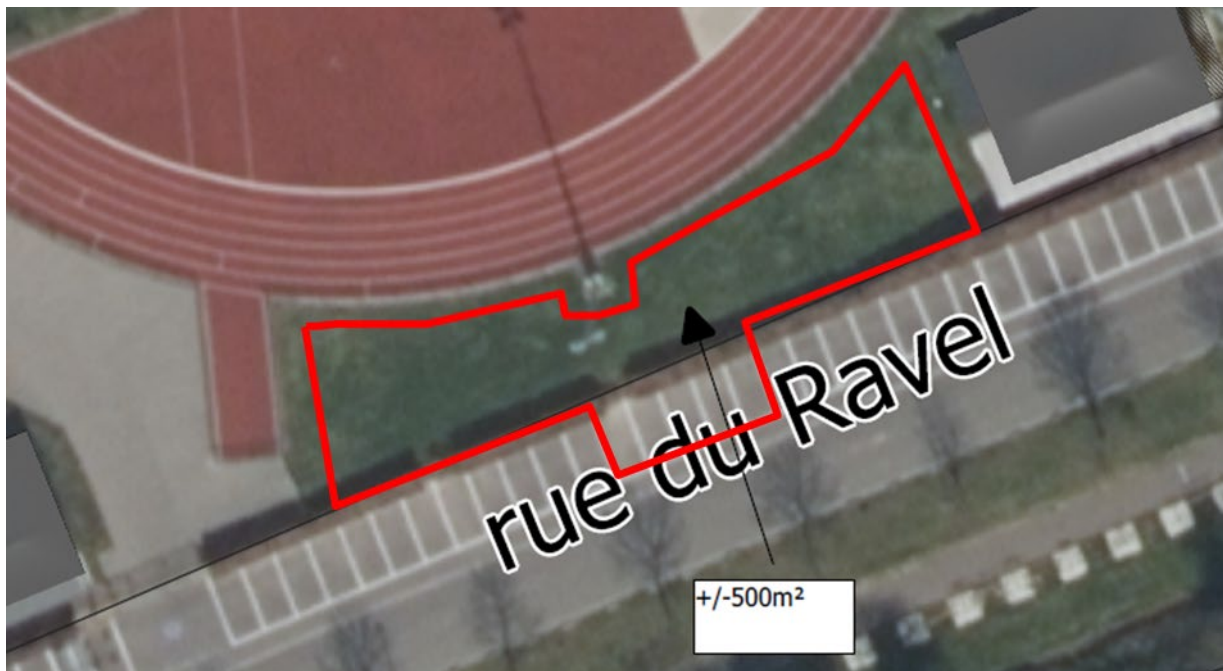


Annexe 2 : Périmètre d'intervention sur fond cadastral et plan de secteur



Plan de secteur – Zone d'habitat à caractère rural

Annexe 3 : Dossier photographique



Annexe 4 : Etat des lieux

A l'heure actuelle, le site prévu pour accueillir le skatepark se présente comme un terre-plein au bout de la piste d'athlétisme du centre sportif de Perwez entre les locaux colombophile et Patro et face au parcours santé installé le long du RAVeL

Annexe 5 : Activités actuelles si bâtiment

Sans objet

Annexe 6 : Liste des projets de même fonction

Sans objet

AMENAGEMENT D'UN CHEMIN CYCLABLE ET PEDESTRE AU LONG PONT

Fiche n°1.3
Priorité : lot 1

1. Description du projet

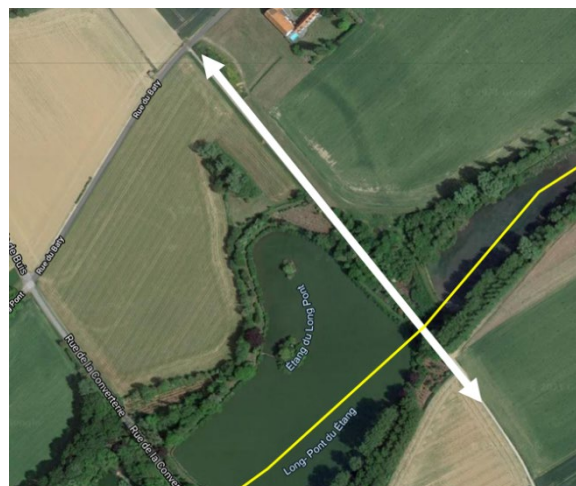
Le projet vise à réaménager le chemin du Long Pont au droit des étangs afin de le rendre praticable pour les modes actifs tout en intégrant les contraintes liées au statut Nature 2000 des parcelles mitoyennes.

Afin de ne pas faire obstacle à l'écoulement des eaux et à la circulation des espèces animales d'un étang à l'autre et pour préserver l'accès à des véhicules d'entretien, c'est la solution d'un passage à gué bétonné qui est privilégié. Cette solution présente également l'avantage d'une meilleure gestion en cas de coulées boueuses comme c'est le cas régulièrement dans cette cuvette.

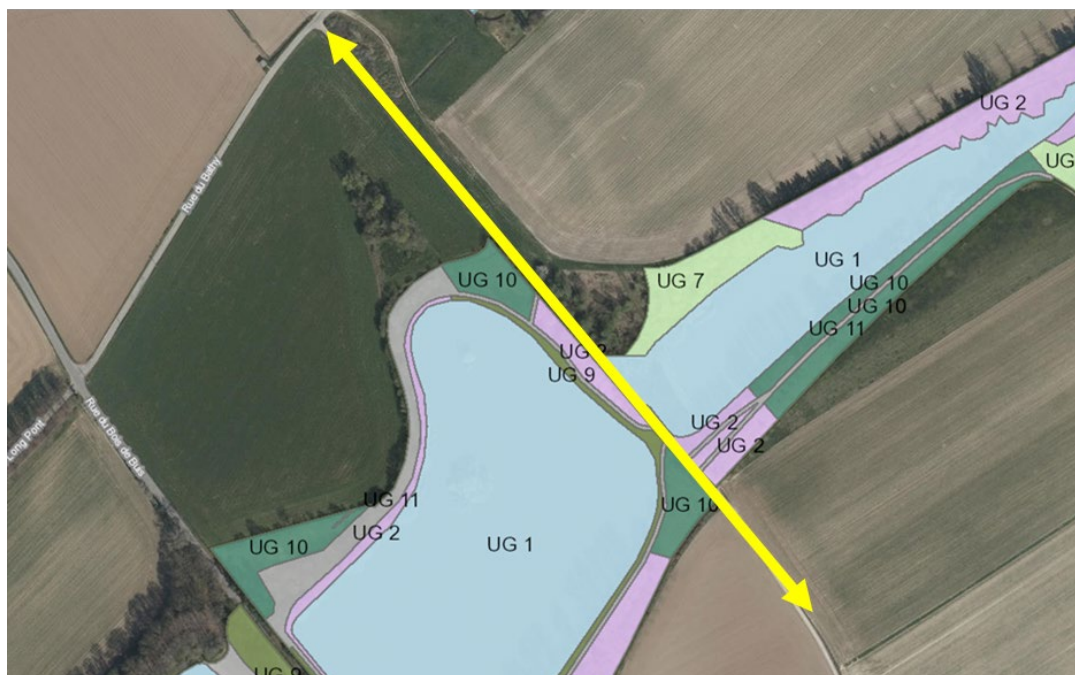


2. Description du site dans son état actuel

Le chemin du Long Pont se situe à l'extrême sud-ouest de la commune de Perwez à cheval avec la commune de Gembloux. Il s'agit du chemin n°19 de l'Atlas des chemins et sentiers vicinaux qui constitue une alternative modes doux utilisée par de nombreux navetteurs au quotidien et des promeneurs afin de ne pas emprunter l'axe des rues de la Converterie et du bois de Buis qui draine un transit important à des vitesses élevées.



Cette liaison présente également la particularité de border sur ses deux côtés un site Natura 2000 reconnu pour sa faune et sa flore palustre et d'être repris en zone naturelle au plan de secteur.



Différents revêtements constituent à ce jour le tracé de ce chemin. Côté Gembloux, le chemin a été macadamisé afin de permettre l'accès aux champs par le charroi agricole. Côté Perwez, le chemin est constitué d'un bi-bande en graviers avec bande centrale enherbée.



Entre les deux communes, dans le point le plus bas et à hauteur des étangs, le chemin mélange terre et graviers et est très régulièrement inondé avec de nombreuses ornières boueuses sur une portion d'environ 100 à 180 mètres.



3. Justification du projet

Plusieurs réflexions ont été menées récemment dans le cadre du programme Wallonie Cyclable et dans le cadre du nouveau Plan communal de Mobilité de Perwez dans le but de finaliser le réseau modes doux à l'échelle de la commune. Sauf pour les traversées des chaussées, le chemin du Long Pont est un des seuls à avoir été identifié comme devant faire l'objet de travaux plus conséquents que du simple marquage et/ou balisage. Tous les autres itinéraires cyclables à sécuriser se limitant à ce dernier type d'aménagements.

Ces travaux devront ainsi permettre de faciliter le passage sur cet itinéraire pour tous les usagers cyclables et piétons (loisir et fonctionnel) par tous les temps et dans le respect de l'écoulement hydrique et de la circulation des espèces animales entre les étangs.

Enfin, il permettra à terme de sécuriser davantage non seulement le tracé de la voie EuroVélo n°5 mais également le réseau Points Nœuds qui passent actuellement rue de la Converterie soumise à des vitesses automobiles importantes.

Les effets attendus sont :

- Augmentation de la mobilité douce
- Sécurisation des déplacements lents
- Promotion de la marche à pied et du vélo
- Développement des itinéraires Vélo européens
- Augmentation de l'attrait du réseau Points Nœuds
- Valorisation du patrimoine naturel

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Projet 2.6 – Développement de supports et d'événements de valorisation du patrimoine
- Projet 2.9 – Création d'une réserve naturelle transcommunale avec Gembloux
- Projet 2.13 – Création de nouveaux sentiers et itinéraires de balades

4. Lien à la stratégie du PCDR

- Objectif 8 : mettre en valeur du patrimoine et développer du tourisme ;
- Objectif 9 : développer le maillage vert et bleu
- Objectif 13 : poursuivre le développement du réseau modes doux et anticiper la mobilité de demain

5. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Augmentation de la mobilité douce		X	
Sécurisation des déplacements lents		X	
Promotion de la marche à pied	X		
Développement des itinéraires Vélo européens	X		X
Augmentation de l'attrait du réseau Points Noeuds	X		X
Valorisation du patrimoine naturel		X	

6. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	Atlas des chemins et sentiers vicinaux Chemin n°19 à cheval entre Perwez et Gembloux Province du Brabant wallon - Région wallonne
Périmètre d'intervention	Le site prévu se localise sur une portion de 100 à 180m du chemin n°19 entre les deux étangs du Long Pont sur la commune de Perwez

	
Intégration du projet dans son environnement direct	Intégration fonctionnelle Le projet s'inscrit dans le schéma de liaisons douces voulu à l'échelle de la commune et constitue une alternative beaucoup plus sécurisante que les rues de la Converterie et du Bois de Buis où les vitesses des véhicules sont trop élevées. Intégration architecturale et paysagère Le projet devra tenir compte dans la solution finale choisie de son intégration avec le site Natura 2000 qui lui est mitoyen. Intégration culturelle/économique/sociale Le projet doit permettre un usage de ce tronçon modes doux pour plus d'usagers par tous temps.
Cadre légal	Le site se trouve sur l'assiette d'un chemin vicinal et est bordé par un site Natura 2000.
Statut de propriété	Propriétés communales

7. Porteurs de projet, parties prenantes et pistes de financement

Porteurs du projet :

- L'administration communale
- Le comité de suivi Wallonie cyclable de Perwez

Parties prenantes :

- Natagora
- Ville de Gembloux
- Le GRACQ de Perwez et GRACQ de Gembloux
- Asbl tous à pied
- Le propriétaire des étangs
- La CLDR

Pistes de financement :

- Le SPW – Développement Rural
- La commune

8. Programme de réalisation

■ Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- Nouvel avis du DNF à demander
- Evaluation Appropriée des Impacts sur Natura 2000 à réaliser
- Avis de la région sur le tracé de l'EuroVélo et de la province pour le réseau Points Nœuds.

■ État du dossier

Le dossier a déjà fait l'objet de débats au sein du GT Perwez cyclable, de la CLDR et des groupes locaux du GRACQ de Perwez et Gembloux en présence des échevin.e.s concerné.e.s.

■ Programme des travaux

- **Phase 1** : finalisation du projet d'aménagement avec la CLDR et un auteur de projet
- **Phase 2** : demande de permis
- **Phase 3** : adjudication des travaux
- **Phase 4** : réalisation des travaux
- **Phase 5** : suivi et surveillance

■ Démarches administratives à réaliser

- **Démarche n°1** : étude de faisabilité avec évaluation appropriée des incidences sur Natura 2000
- **Démarche n°2** : désignation d'un auteur de projet
- **Démarche n°3** : obtention des autorisations et avis nécessaires
- **Démarche n°4** : instruction de la demande de permis

■ Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Promotion du nouveau sentier
- Déplacement des itinéraires EuroVélo5 et Points noeuds
- Entretien en cas de coulées boueuses

9. Estimation globale du coût

Le montant total des travaux peut être estimé à 344.850€ TTC.

Poste	Unité	Quantité	Prix unitaire	Total
Honoraires architecte + ingénieur	fft	1,00	10.000€	10.000,00 €
Total Etude				15.000,00 €
Voie béton	m courant	180,00	1500,00 €	270.000,00 €
Total travaux				270.000,00 €
Total HTVA				285.000,00 €
TVA 21%				59.850,00 €
Total TVAC				344.850,00 €

Sources de financement	Taux	Montant
Développement rural – Mobilité douce	80%	275.880 €
Commune	20%	68.970 €

Projet rémunérateur ☐ oui ☒ non (case à noircir ou pas en fonction du projet)

10.Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Travaux réalisés	1 chemin réalisé	PV de réception provisoire

▪ **Indicateurs de résultat** (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Fréquentation	1000 cyclistes et randonneurs / semestre	Comptages semestriels
Itinéraire cyclable	Route EuroVélo 5	Validation du déplacement de l'itinéraire par la Wallonie

Itinéraire cyclable	Réseau Points Nœuds	Validation du déplacement de l'itinéraire par la Province du Brabant wallon
---------------------	---------------------	---

11. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiées au point 6 :

→ La solution du gué à niveau en béton est la solution qui permet de répondre au mieux à toutes les contraintes : piste cyclo-piétonne praticable en tout temps, maintien de l'écoulement hydrique entre les étangs, maintien d'un passage carrossable, maintien du passage des espèces animales au sein du site Natura 2000.

B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :

Eléments quantitatifs généraux du dossier :

- Superficie totale de la parcelle : +/- 630 m²
- Superficie initiale non bâtie sur la parcelle : 630 m²
- Superficie finale non bâtie sur la parcelle : 0 m²

Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :

- Mesures envisagées (Ex : Citernes tampons, noues et fossés d'infiltration, zone de rétention, ...)
- Aucun dispositif à prévoir car le ruissellement sera maintenu vers les étangs.

C. Mesures en faveur de la transition énergétique et utilisation des ressources naturelles :

- Utilisation des énergies renouvelables : sans objet.
- Isolation des bâtiments : sans objet.
- Energie grise et durabilité des matériaux : la possibilité d'utiliser un béton « écologique » sera examinée au moment de l'adjudication du marché au regard de l'existence de ce type de technologie.
- Citerne d'eau de pluie : sans objet.
- Dispositifs pour minimiser la consommation des énergies fossiles, électrique (luminaire) : le sentier ne sera pas éclairé afin de maintenir une trame noire entre les 2 étangs Natura 2000.
- Mise en œuvre de matériaux écologiques : la possibilité d'utiliser un béton « écologique » sera examinée au moment de l'adjudication du marché au regard de l'existence de ce type de technologie.
- Utilisation de techniques innovantes : la possibilité d'utiliser un béton « écologique » sera examinée au moment de l'adjudication du marché au regard de l'existence de ce type de technologie.

D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :

- Coûts/m² : 547 euros TVAC/m²
- Coûts/personnes impactées : +/- 1€ TVAC par usager dans le cas de 50 usagers par jour pendant 20 ans.
- Etudes différentes alternatives : des alternatives techniques (gué surélevé, empierrement, caillebotis) ont été étudiées mais non retenues au regard des impératifs : maintien d'un passage carrossable, suppression de la boue, écoulement hydrique
- Analyse coût/bénéfice du projet : Le projet permettra de répondre à un besoin d'une alternative sécurisée et praticable au passage par la rue de la Converterie.

E. Mesures en faveur de la biodiversité : Comment le projet crée-t-il un lien avec la nature ? Quelle

place le projet réserve-t-il à la biodiversité ? Comment prend-il en compte le patrimoine naturel, sa protection et sa valorisation ?

Le projet prévoit devra être accompagnée d'une EAI (Evaluation Appropriée des Incidences) sur le site Nature 2000 au moment du dépôt de permis. La solution envisagée est celle qui permet de limiter au maximum l'impact.

- Identification des éléments d'intérêt écosystémiques sur le site (m ou m²) : haies, alignement d'arbres, arbres ou arbustes isolés, verger haute tige, surface boisée, eaux dormantes, eaux courantes, zone inondée, prairie permanente humide, murs et murets en pierres sèches, arbre mort, fossés ou chemins creux, ...

→ Le chemin est actuellement bordé de haies vives qui limitent les deux rives d'un site Natura 2000. Ces éléments seront tous conservés et non impactés par les travaux.

- Quels sont les mesures prises pour leur protection ?

→ l'avis du DNF sera à nouveau sollicité et respecté

- Amélioration de la qualité biologique du site par des plantations ou aménagements divers (m ou m²) : haies, alignement d'arbres, vergers, surface boisée d'espèces indigènes, fossés d'infiltration, nouvelles mares ou eau dormante, pré fleuri, lagunage, ...

→ sans objet à ce stade.

- Amélioration de la qualité biologique des surfaces mises en œuvre (quantification des surfaces) :

- Surfaces imperméables à l'air et l'eau (revêtement béton, bitume, dallage avec couche de mortier, ...),

630m².

- Surfaces semi-perméables : perméable pour l'air et l'infiltration de l'eau de pluie (pavages/dallages à joints ouverts, dalles gazons, ...)

0m².

- Verdissement vertical sur les façades : sans objet

- Toiture végétalisée : Sans objet

- Végétalisation : sans objet à ce stade.

F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

Le projet est-il accessible par tous (PMR, piéton, vélo, ...) ? Quels sont les aménagements prévus ? Comment la mobilité autour du projet a-t-elle été pensée ? Le projet a-t-il été analysé sous le prisme du genre ?

→ Le projet permettra un accès PMR puisque par période pluvieuse le site leur est actuellement impraticable.

G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :

Recours à des entreprises et matériaux locaux et/ou à des entreprises d'insertion sociale. Soutien aux activités locales, à la valorisation de ressources locales. Analyse économique du cycle de vie des bâtiments, ...

→ Le projet a pour objectif premier de poursuivre le maillage du réseau cyclo-pédestre. Le recours à des entrepreneurs locaux sera étudié lors de l'appel d'offre.

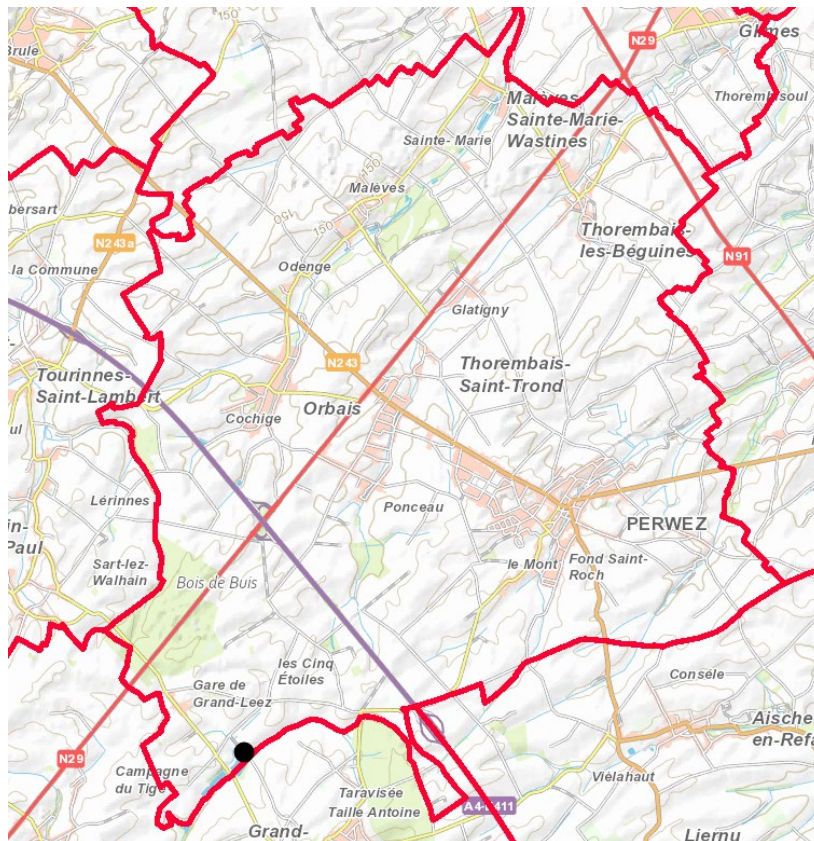
H. Intégration du projet dans l'environnement :

Impact (positif ou négatif) du projet sur le paysage, impact sur le voisinage et mesures envisagées.

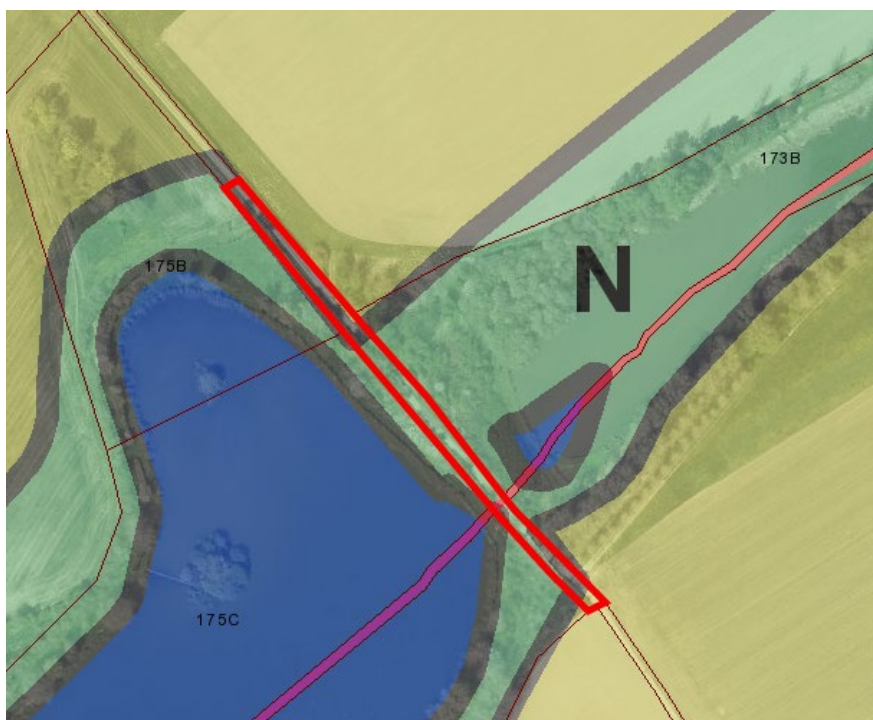
Le projet respectera les prescrits du site Natura 2000 et l'avis du DNF.

12. Annexes

Annexe 1 : Plan de situation



Annexe 2 : Périmètre d'intervention sur fond cadastral et plan de secteur



Plan de secteur – Zone naturelle

Annexe 3 : Dossier photographique





Annexe 4 : Etat des lieux

Le chemin du Long Pont se situe à l'extrême sud-ouest de la commune de Perwez à cheval avec la commune de Gembloux. Il s'agit du chemin n°19 de l'Atlas des chemins et sentiers vicinaux. Différents revêtements constituent à ce jour le tracé de ce chemin. Côté Gembloux, le chemin a été macadamisé afin de permettre l'accès aux champs par le charroi agricole. Côté Perwez, le chemin est constitué d'un bi-bande en graviers avec bande centrale enherbée.

Entre les deux communes, dans le point le plus bas et à hauteur des étangs, le chemin mélange terre et graviers et est très régulièrement inondé avec de nombreuses ornières boueuses sur une portion d'environ 100 à 180 mètres.

Annexe 5 : Activités actuelles si bâtiment

Sans objet

Annexe 6 : Liste des projets de même fonction

Sans objet

AMENAGEMENT DU CŒUR DE VILLAGE D'ORBAIS

Fiche n°1.4
Priorité : lot 1

1. Description du projet

Le projet vise la rénovation complète du revêtement du carrefour pour en faire un espace partagé de liaison entre les équipements publics (parc, maison de village, sentier), pour marquer le cœur du village d'Orbais qui n'est actuellement pas bien identifiable et pour permettre en corollaire la réduction de la vitesse des véhicules. Il est ainsi prévu de :

- Créer un espace arasé et partagé qui limitera la vitesse des conducteurs à 20 km/h ;
- Redonner une identité au lieu avec la création d'un espace central minéralisé et polyvalent recouvert au sol d'une trame composée de lignes rappelant les lignes de forces et les éléments structurants de l'espace. Ce choix de matériaux permet de limiter l'impact visuel généré par l'utilisation d'un seul matériau, et marquera aussi les entrées en directions du sentier de la maison de village et du parc ;
- Agencer des espaces plantés et de circulation de manière à préserver une fluidité dans la déambulation et le parcours des usagers entre le parc et le sentier ;
- Renforcer les entrées du parc côté Sud par la création d'un parvis végétalisé et par l'ajout d'un mobilier permettant la détente au niveau de l'espace central nouvellement créé ;
- Planter ou re-végétaliser les espaces libres afin d'apporter une plus-value esthétique et de renforcer la biodiversité ;
- Installer un stationnement vélo ;
- Intégrer le passage d'un charroi agricole lourd nécessitant un matériau résistant et des rayons de braquage important.
- Intégrer la présence d'un axe de ruissellement des eaux via le placement de noues



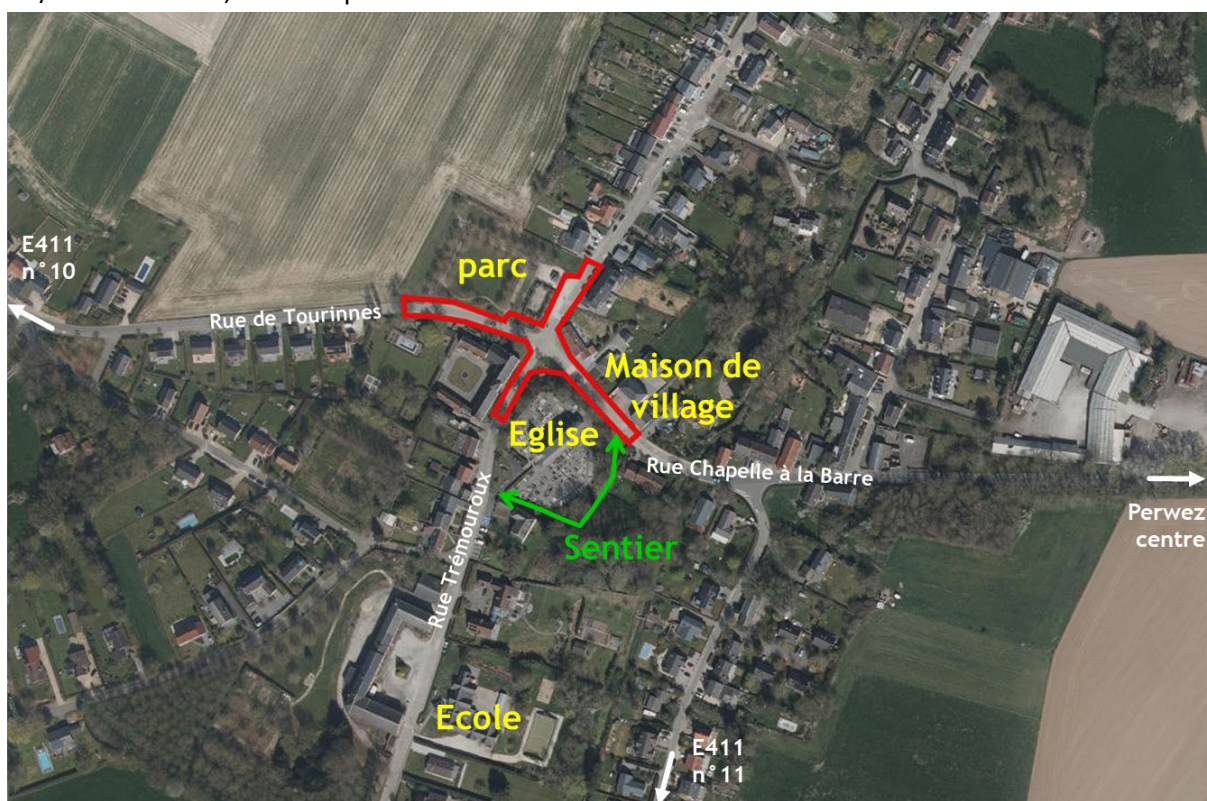
2. Description du site dans son état actuel

Le Cœur du village d'Orbais est constitué d'un carrefour à 4 voies structuré par du bâti résidentiel, une ferme, le mur de soutènement de la butte de l'église et le parc roi Baudouin.

A proximité se trouve la maison de village qui accueille également deux classes primaires. Et un peu plus loin dans la rue Trémouroux, se localisent l'accès au parvis de l'église ainsi que l'école communale et un terrain multisport.

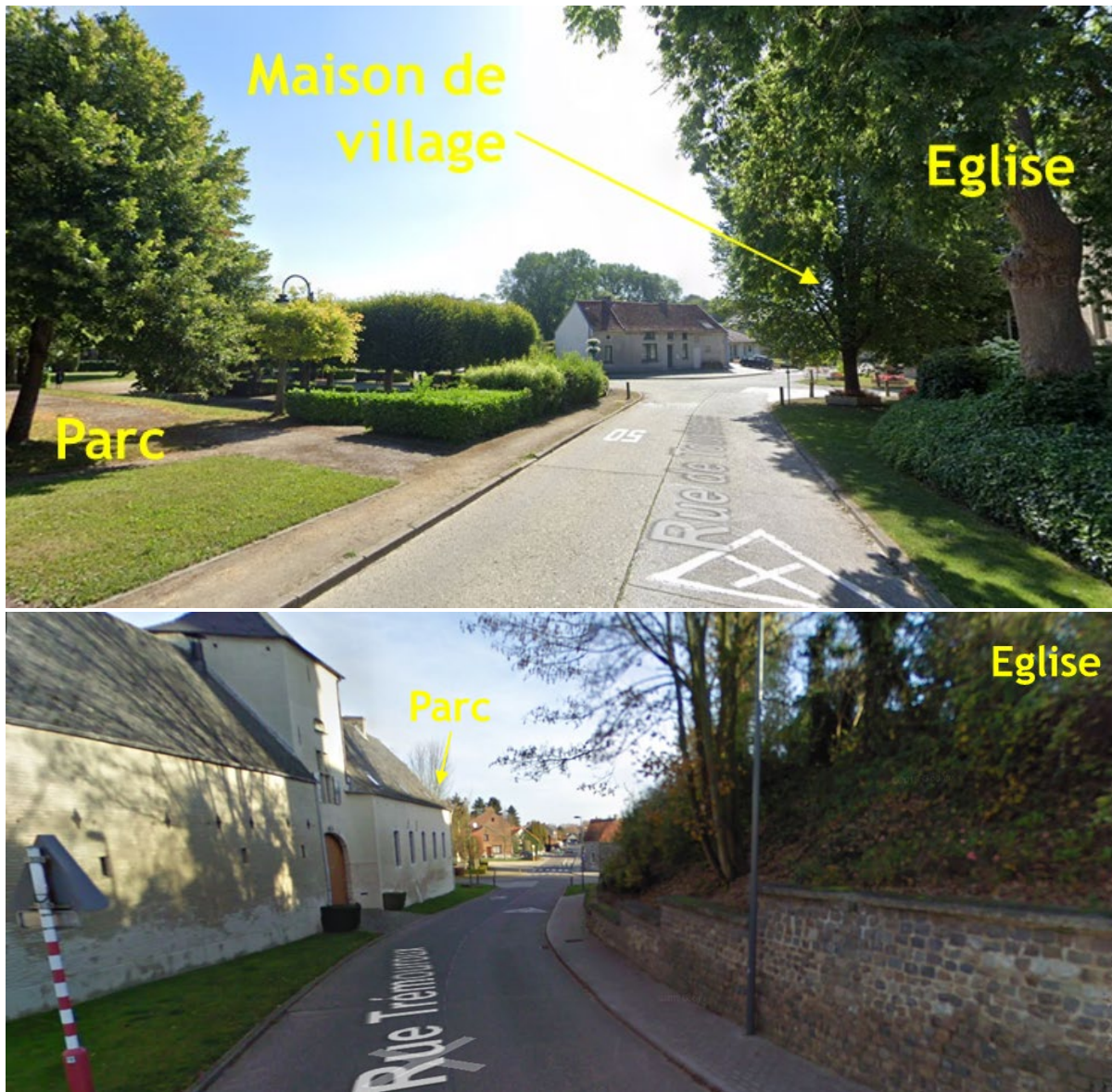
Un sentier piéton dallé a été aménagé derrière l'église tout récemment pour sécuriser le trajet à pied des enfants effectué deux fois par jour entre la maison de village et l'école.

Ce carrefour subit un transit important de véhicules du village mais également de l'entité puisqu'il permet d'atteindre d'une part, la sortie 10 de l'E411 pour ceux qui veulent éviter la congestion sur la N29 et d'autre part, la sortie 11 pour ceux qui veulent éviter en plus la congestion au rond-point N29/N243. En 2017, le trafic quotidien était estimé à 650 véhicules rue de Tourinnes.



Cette voirie est aménagée en dalles de béton et ne dispose pour le moment d'aucun dispositif ralentisseur. Des dispositifs temporaires ont été récemment aménagés afin de sécuriser davantage la traversée piétonne entre le sentier et la maison de village, et de diminuer la vitesse au centre du village. En bordure du carrefour, une vaste plaine surtout dédiée à la promenade a été aménagée il y a plusieurs années dans le cadre d'une précédente opération de développement rural. Elle dispose également de bancs, de petits modules de jeux et de goals de football. Une zone de parking en dolomie lui est adjacente.





3. Justification du projet

Comme signalé, la centralité du village d'Orbaix n'est pas marquée au niveau de l'espace public. Il y a donc une centralité à signaler et la façon d'organiser la voirie peut fortement y contribuer, surtout si l'espace qu'elle dessert est structuré par des équipements publics.

Deuxièmement, ce carrefour est un lieu de transit important où la vitesse des véhicules est souvent inadaptée car elle s'inscrit dans des trajets de transit d'usagers souhaitant atteindre leur destination au plus vite.

Enfin, ce carrefour fait l'objet de nombreuses circulations piétonnes pour atteindre le parc mais aussi la maison de village qui fait l'objet d'une traversée quotidienne depuis le sentier par les enfants de l'école communale qui ont classe dans les deux locaux derrière la maison de village. Tous ces trajets méritent d'être sécurisés.

Les effets attendus sont :

- Amélioration de la convivialité dans les cœurs de village
- Embellissement des cœurs de village
- Amélioration de l'attractivité des cœurs de village
- Accroissement de la cohésion sociale entre habitants
- Dynamisation des lieux de rencontre et augmentation des échanges
- Amélioration de l'accessibilité piétonne et cyclable des centres
- Sécurisation des déplacements lents
- Réduction de la vitesse des véhicules
- Gestion et lutte contre les inondations

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Projet 1.5 – Balisage des sentiers existants
- Projet 1.8 – Organisation de ramassages scolaires durables
- Projet 2.5 – Aménagement d'espaces de convivialité dans les villages
- Projet 2.13 – Création de nouveaux sentiers et itinéraires de balades
- Projet 3.4 – Rénovation de la cure d'Orbais

4. Lien à la stratégie du PCDR

- Objectif 2 : garantir une diversité de services
- Objectif 6 : garantir un dynamisme associatif dans chaque village
- Objectif 7 : coordonner, encadrer et développer l'offre jeunesse
- Objectif 13 : poursuivre le développement du réseau modes doux et anticiper la mobilité de demain

5. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Amélioration de la convivialité dans les cœurs de villages	X	X	
Embellissement des villages	X	X	
Amélioration de l'attractivité des cœurs de villages	X		X
Accroissement de la cohésion sociale entre habitants	X		
Dynamisation des lieux de rencontre et augmentation des échanges	X		

Amélioration de l'accessibilité piétonne et cyclable des centres	X		
Sécurisation des déplacements lents	X		
Réduction de la vitesse des véhicules	X		
Gestion et lutte contre les inondations		X	

6. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	Espace public communal Rues Trémouroux, de Tourinnes et Chapelle à la Barre 1360 Perwez Province du Brabant wallon - Région wallonne
Périmètre d'intervention	Le site prévu se localise en totalité sur l'emprise de l'espace public de la voirie communale 
Intégration du projet dans son environnement direct	Intégration fonctionnelle Le projet s'inscrit sur le carrefour qui constitue le cœur du village en recréant un espace partagé à l'entrée du parc et devant la maison de village là où débouche le sentier qui mène à l'école. Intégration architecturale et paysagère Le choix du revêtement s'est porté sur un assemblage de pavés béton en double teinte dont l'une constituera une trame de ligne rappelant les lignes de forces et les éléments structurants de l'espace. Ce choix permettra de limiter l'impact visuel généré par

	l'utilisation d'une seule teinte et marquera aussi les entrées en directions du sentier ,de la maison de village et du parc Intégration culturelle/économique/sociale Grâce à l'espace partagé, la perception du parc et de la maison de village comme lieux publics de cohésion sociale sera davantage marquée.
Cadre légal	Le site se trouve intégralement en zone d'habitat à caractère rural au plan de secteur.
Statut de propriété	Propriété communale

7. Porteurs de projet, parties prenantes, pistes de financement

Porteurs du projet :

- L'administration communale

Parties prenantes :

- Les riverains
- Les associations orbaisiennes
- L'école communale d'Orbais
- La CLDR

Pistes de financement :

- Le SPW – Développement Rural
- Le SPW – Infrastructures (PIC)
- La commune

8. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- Insécurité réelle quotidienne dans la traversée des enfants pour rejoindre la maison de village
- Problématique quotidienne de vitesse trop élevée des véhicules dans le carrefour
- Maîtrise foncière par la commune

État du dossier

Le dossier a déjà fait l'objet de débats au sein de la CLDR.

Programme des travaux

- **Phase 1** : démolition de la voirie
- **Phase 2** : renouvellement de l'égouttage
- **Phase 3** : renouvellement de la voirie
- **Phase 4** : plantations

Démarches administratives à réaliser

- **Démarche n°1** : finalisation du projet d'aménagement avec la CLDR et un auteur de projet
 - **Démarche n°2** : désignation d'un auteur de projet
 - **Démarche n°3** : obtention des autorisations et avis nécessaires
 - **Démarche n°4** : instruction de la demande de permis
- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
- Choix d'un revêtement de voirie qui résiste au charroi agricole lourd

9. Estimation globale du coût

Le montant total des travaux de démolition et reconstruction avec mobilier urbain et aménagements des abords est estimé à 814.669,43€ TTC.

Postes	Unités	Quantité	Prix HTVA
Démolition revêtement voirie en béton	m ²	1917	€ 38.340,00
Démolition accotement	m ²	816	€ 24.480,00
Démolition fondation et sous-fondation	m ³	1093,2	€ 21.864,00
Déblais noue + terrassement	F	1	€ 3.000,00
Abattage arbustes	m ²	86	€ 2.580,00
Evacuation	F	1	€ 27.079,20
Egouttage	F	1	€ 43.200,00
Revêtement en pavés béton (espace partagé)	m ²	2733	€ 355.290,00
Sous fondation et fondation	m ²	2733	€ 54.660,00
Mobilier urbain (bancs, panneaux, boîte à livre, etc)	p	8	€ 8.000,00
Modules de jeux	p	4	€ 2.400,00
Stationnement vélos	p	1	€ 1.000,00
Plantation d'arbre HT + protection	P	4	€ 3.000,00
Plantation zone d massif et pré fleuri	m ²	400	€ 4.000,00
Etudes préalables	F	1	€ 23.180,00
			Total travaux HTVA
			€ 612.073,20
Honoraires	%	10%	€ 61.207,32
			TOTAL HTVA
			€ 673.280,52
			TVA
			€ 141.388,91
			TOTAL TVAC
			€ 814.669,43

Source de financement	Taux	Montant
SPW Infrastructures - PIC	60%	488.801,66 €
Développement rural – Espaces publics dédiés à la convivialité, espaces partagés (max 400.000€)	80%	162.933,89 €
Commune	20%	162.933,89 €

Projet rémunérateur ☐ oui ☒ non (case à noircir ou pas en fonction du projet)

10. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Travaux réalisés	1 espace public aménagé	PV de réception provisoire

▪ **Indicateurs de résultat** (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Sécurité	Diminution de 10 excès de vitesse par semaine	Campagne de comptages sur une semaine
Convivialité	80% des usagers satisfaits	Enquête et sondage auprès des riverains
Inondation	Volume d'eau ruisselée	Observations sur le terrain lors d'épisodes pluvieux importants

11. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiées au point 6 :

➔ L'axe de ruissellement qui traverse la voirie sera repris et intégré dans une noue.

B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :

Eléments quantitatifs généraux du dossier :

- Superficie totale de la parcelle : 3.133 m²
- Superficie initiale non bâtie sur la parcelle : 400 m²
- Superficie finale non bâtie sur la parcelle : 400 m²

Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :

- Mesures envisagées (Ex : Citernes tampons, noues et fossés d'infiltration, zone de rétention, ...)

➔ Une noue sera aménagée afin de recueillir les ruissellements éventuels venant de l'axe de ruissellement.

C. Mesures en faveur de la transition énergétique et utilisation des ressources naturelles :

- Utilisation des énergies renouvelables : sans objet.
- Isolation des bâtiments : sans objet.
- Energie grise et durabilité des matériaux : Afin de pouvoir supporter le passage d'un charroi agricole lourd, le matériau utilisé sera le béton.

- Citerne d'eau de pluie : **non**.
- Dispositifs pour minimiser la consommation des énergies fossiles, électrique (luminaire) : **sans objet**.
- Mise en œuvre de matériaux écologiques : le choix des matériaux s'est porté sur la durabilité dans le temps et la résistance au passage d'un charroi agricole lourd. La possibilité d'utiliser un béton « écologique » sera examinée au moment de l'adjudication du marché au regard de l'existence de ce type de technologie.
- Utilisation de techniques innovantes : **cfr ci-dessus**.
- D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :
 - Coûts/m² : **260 euros TVAC/m²**
 - Coûts/personnes impactées : **+/- 0,17 € TVAC par usagers par jour** (les comptages de 2017 du PCM relevaient 650 passages par jour) pendant 20 ans.
 - Etudes différentes alternatives : **sans objet à ce stade**. L'avant-projet sélectionné précisera la nature précise des travaux.
 - Analyse coût/bénéfice du projet : **Le projet permettra de sécuriser le centre du village et les traversées piétonnes par une réduction de la vitesse automobile.**
- E. Mesures en faveur de la biodiversité : Comment le projet crée-t-il un lien avec la nature ? Quelle place le projet réserve-t-il à la biodiversité ? Comment prend-il en compte le patrimoine naturel, sa protection et sa valorisation ?
 - **Une noue et de nouvelles plantations (arbres haute-tige, massifs et pré fleuri) seront réalisées.**
 - Identification des éléments d'intérêt écosystémiques sur le site (m ou m²) : *haies, alignement d'arbres, arbres ou arbustes isolés, verger haute tige, surface boisée, eaux dormantes, eaux courantes, zone inondée, prairie permanente humide, murs et murets en pierres sèches, arbre mort, fossés ou chemins creux, ...*
 - **Des haies et des arbres sont présents autour du site mais ne seront pas impactés. Les abords touchés par le projet sont aujourd'hui enherbés.**
 - Quels sont les mesures prises pour leur protection ?
 - **Les abords seront reconfigurés en noues, massifs et prés fleuris.**
 - Amélioration de la qualité biologique du site par des plantations ou aménagements divers (m ou m²) : *haies, alignement d'arbres, vergers, surface boisée d'espèces indigènes, fossés d'infiltration, nouvelles mares ou eau dormante, pré fleuri, lagunage, ...*
 - **cfr ci-dessus.**
 - Amélioration de la qualité biologique des surfaces mises en œuvre (quantification des surfaces) :
 - *Surfaces imperméables à l'air et l'eau (revêtement béton, bitume, dallage avec couche de mortier, ...),*
2.733 m².
 - *Surfaces semi-perméables : perméable pour l'air et l'infiltration de l'eau de pluie (pavages/dallages à joints ouverts, dalles gazons, ...)*
400 m².
 - *Verdissement vertical sur les façades :* **Sans objet**
 - *Toiture végétalisée :* **Sans objet**
 - *Végétalisation :* **le projet prévoit de remplacer des abords enherbés par des plantations d'arbres, de massifs et de prés fleuris.**

F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

Le projet est-il accessible par tous (PMR, piéton, vélo, ...) ? Quels sont les aménagements prévus ? Comment la mobilité autour du projet a-t-elle été pensée ? Le projet a-t-il été analysé sous le prisme du genre ?

→ Le projet sera conçu comme un espace partagé afin de favoriser l'appropriation par les modes doux et l'accès par les PMR.

G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :

Recours à des entreprises et matériaux locaux et/ou à des entreprises d'insertion sociale. Soutien aux activités locales, à la valorisation de ressources locales. Analyse économique du cycle de vie des bâtiments, ...

→ Le projet a pour objectif premier de sécuriser le centre du village en réduisant les vitesses automobiles. Le recours à des entrepreneurs locaux sera examiné au moment de la rédaction du cahier des charges.

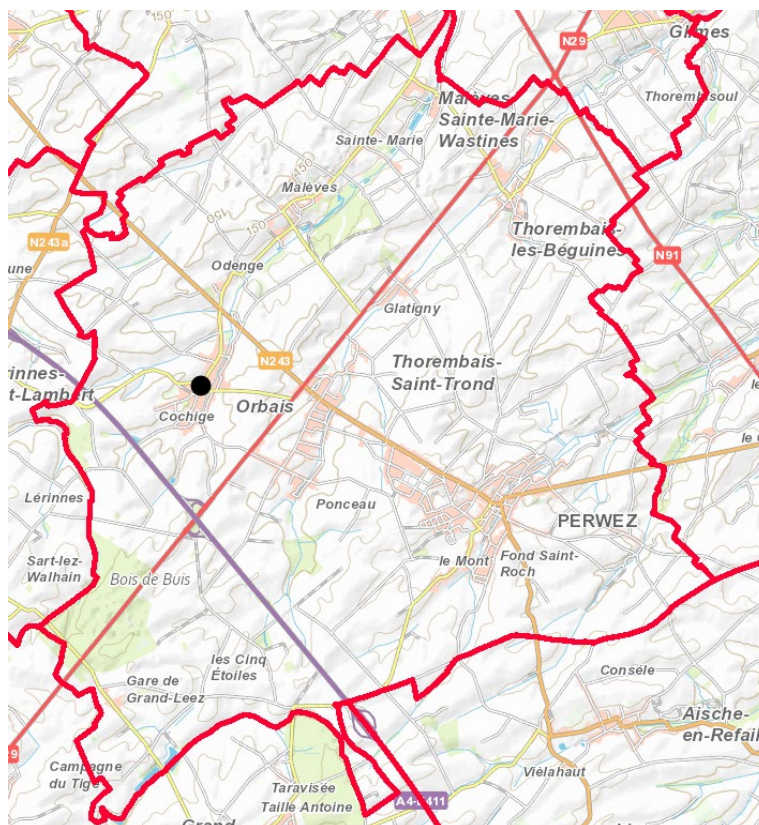
H. Intégration du projet dans l'environnement :

Impact (positif ou négatif) du projet sur le paysage, impact sur le voisinage et mesures envisagées.

→ Le projet est conçu pour recréer une identité de centre de village davantage dédiée à tous les modes et non plus aux seules voitures.

12. Annexes

Annexe 1 : Plan de situation



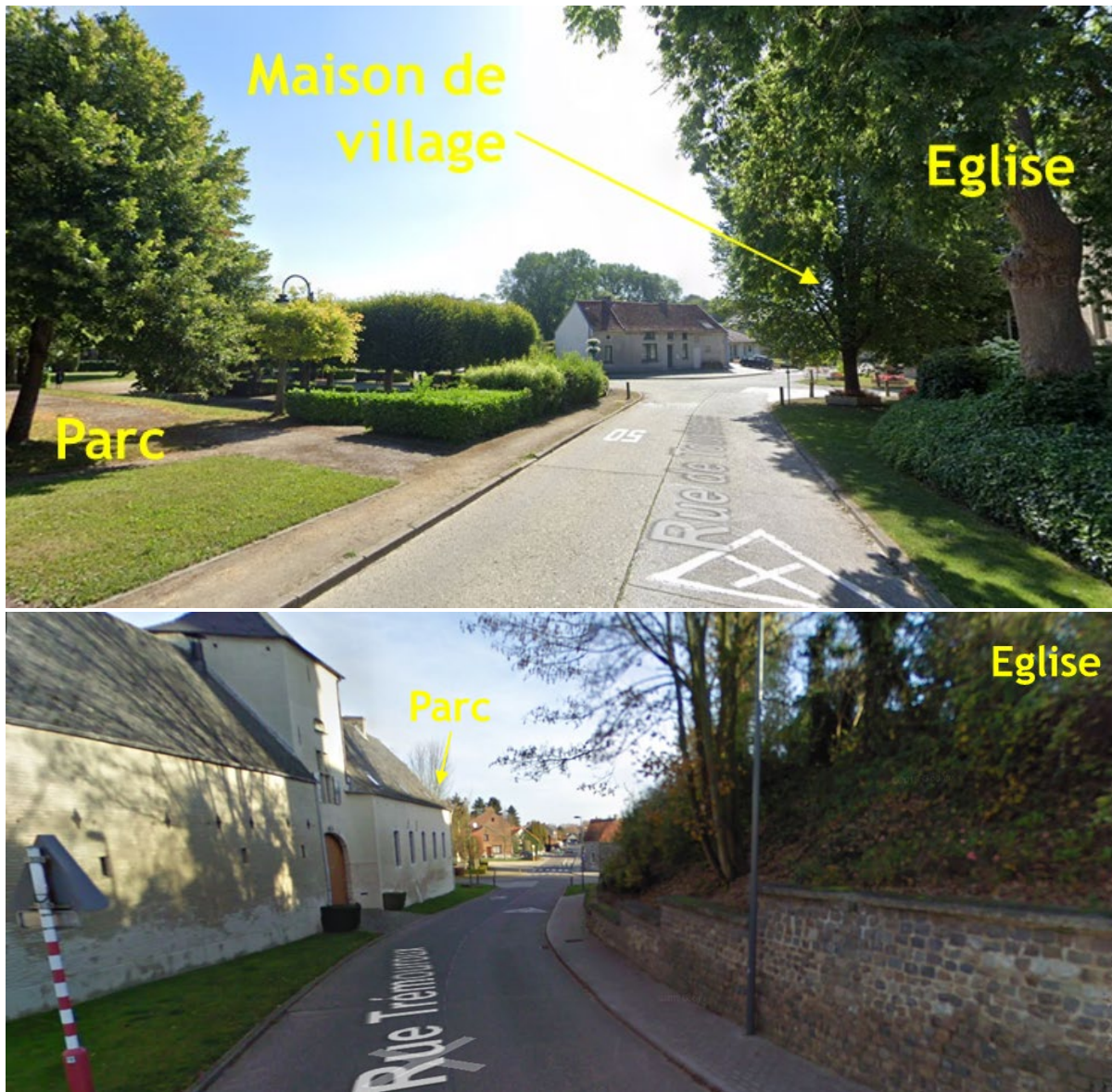
Annexe 2 : Périmètre d'intervention sur fond cadastral et plan de secteur



Plan de secteur – Zone d'habitat à caractère rural et zone de services publics et d'équipements communautaires

Annexe 3 : Dossier photographique





Annexe 4 : Etat des lieux

Le Cœur du village d'Orbais est constitué d'un carrefour à 4 voies structuré par du bâti résidentiel, une ferme, le mur de soutènement de la butte de l'église et le parc roi Baudouin.

A proximité se trouve la maison de village qui accueille également deux classes primaires. Et un peu plus loin dans la rue Trémouroux, se localisent l'accès au parvis de l'église ainsi que l'école communale et un terrain multisport.

Un sentier piéton dallé a été aménagé derrière l'église tout récemment pour sécuriser le trajet à pied des enfants effectué deux fois par jour entre la maison de village et l'école

Ce carrefour subit un transit important de véhicules du village mais également de l'entité puisqu'il permet d'atteindre d'une part, la sortie 10 de l'E411 pour ceux qui veulent éviter la congestion sur la N29 et d'autre part, la sortie 11 pour ceux qui veulent éviter en plus la congestion au rond-point N29/N243. En 2017, le trafic quotidien était estimé à 650 véhicules rue de Tourinnes.

Cette voirie est aménagée en dalles de béton et ne dispose pour le moment d'aucun dispositif ralentisseur. Des dispositifs temporaires ont été récemment aménagés afin de sécuriser davantage la traversée piétonne entre le sentier et la maison de village, et de diminuer la vitesse au centre du village. En bordure du carrefour, une vaste plaine surtout dédiée à la promenade a été aménagée il y a plusieurs années dans le cadre d'une précédente opération de développement rural. Elle dispose également de bancs, de petits modules de jeux et de goals de football. Une zone de parking en dolomie lui est adjacente.

Annexe 5 : Activités actuelles si bâtiment

Sans objet

Annexe 6 : Liste des projets de même fonction

Sans objet

BALISAGE DES SENTIERS EXISTANTS

Fiche n°1.5
Priorité : lot 1

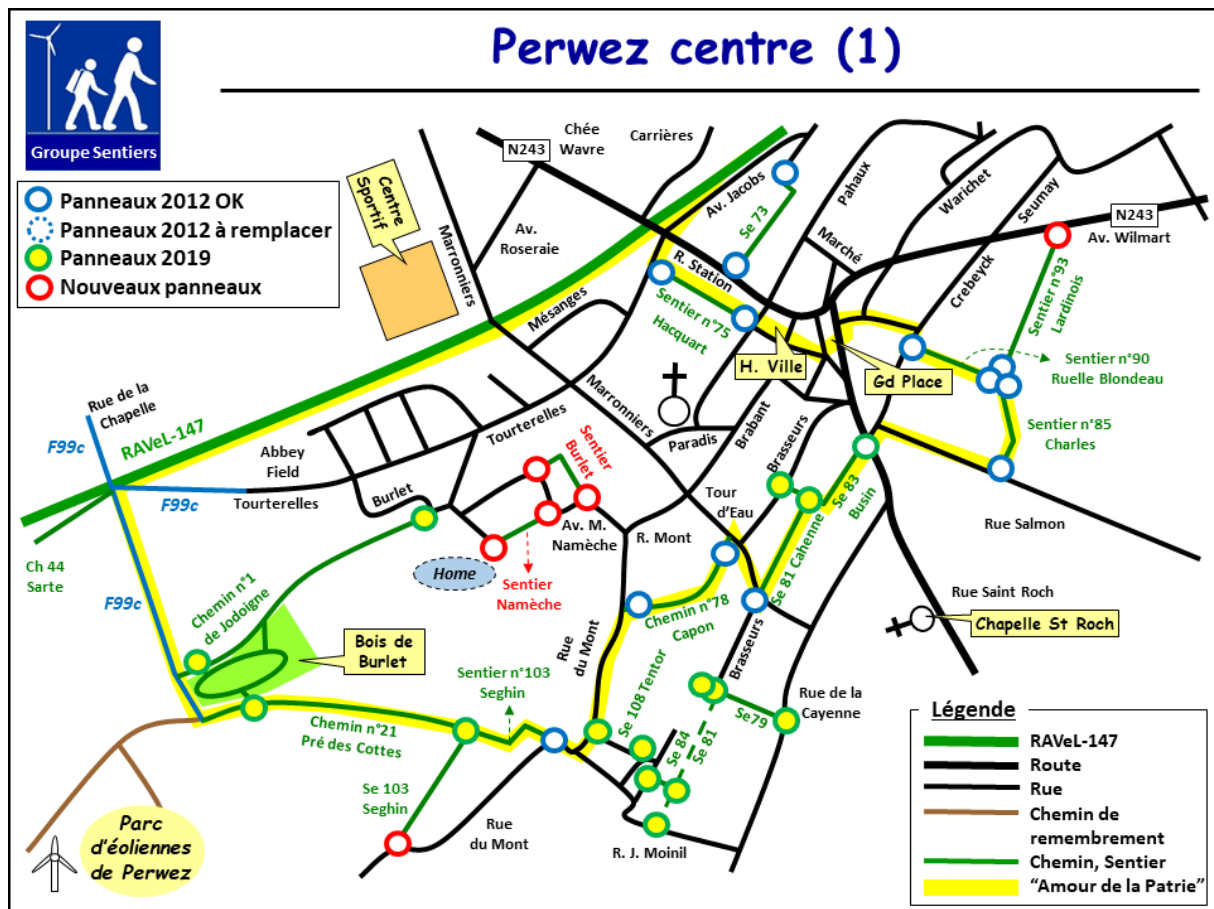
1. Description du projet¹

Le projet a pour objectif de renforcer le balisage des sentiers existants sur l'ensemble de l'entité grâce au remplacement et/ou à la pose de nouveaux panneaux/poteaux en bois. Sauf à Malèves-Sainte-Marie-Wastines où le balisage existant ne nécessite pas d'intervention, tous les villages sont concernés. Rappelons aussi que le projet 2.13 inscrit en lot 2 de ce PCDR traitera exclusivement des sentiers à créer et/ou à rouvrir avec utilisation de ce même balisage.

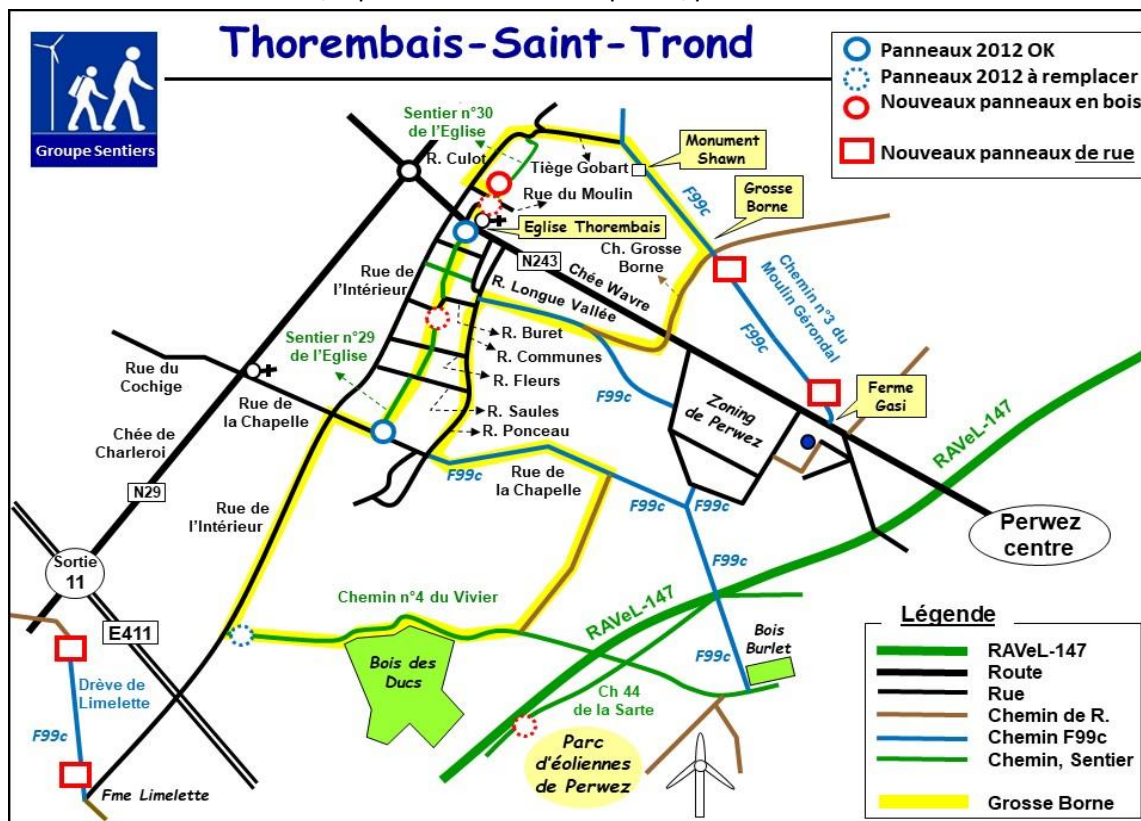
À Perwez centre, 16 nouveaux panneaux sont prévus ; 14 panneaux ayant déjà été remplacés en 2019. En plus des panneaux relatifs aux sentiers, des panneaux indiquant les ruisseaux pourraient compléter ceux déjà existants.



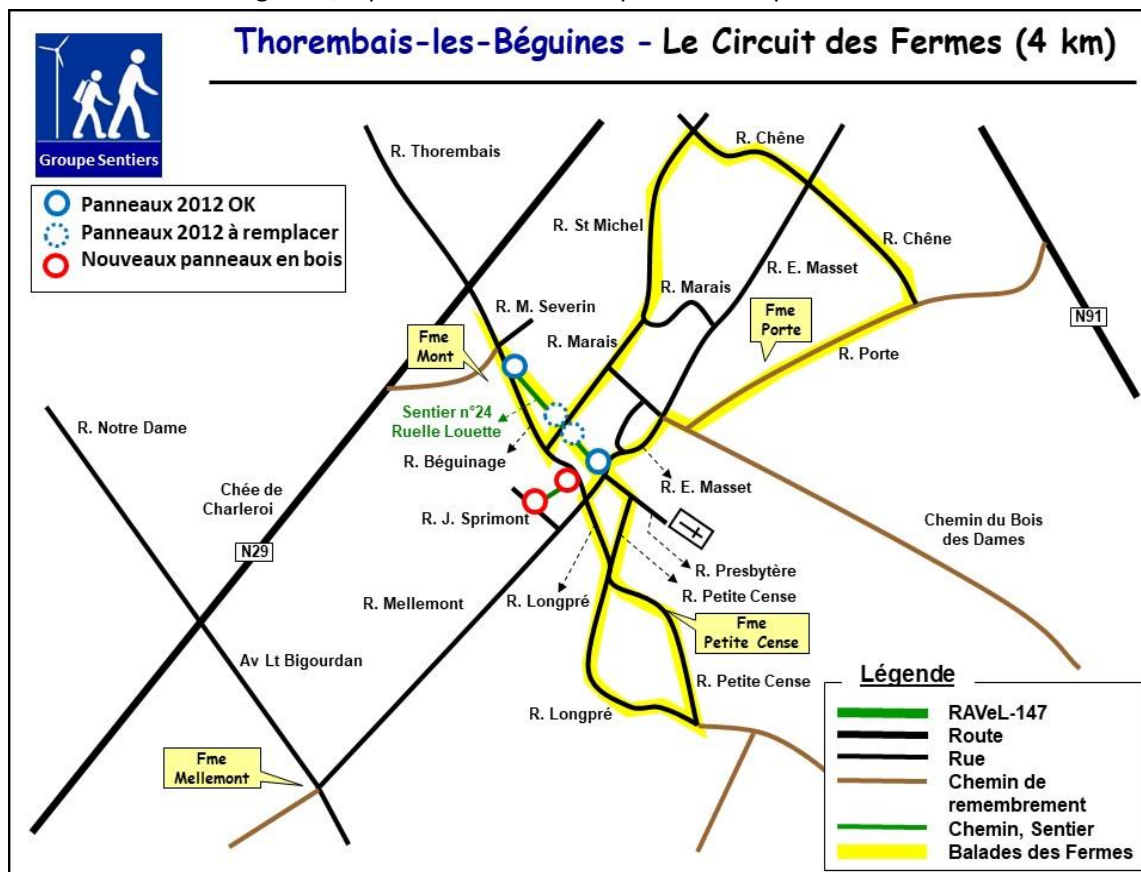
¹ La rédaction de cette partie a été grandement inspirée du dossier introduit par plusieurs citoyens dans le cadre du budget participatif. Texte et cartes viennent donc principalement de ce dossier.



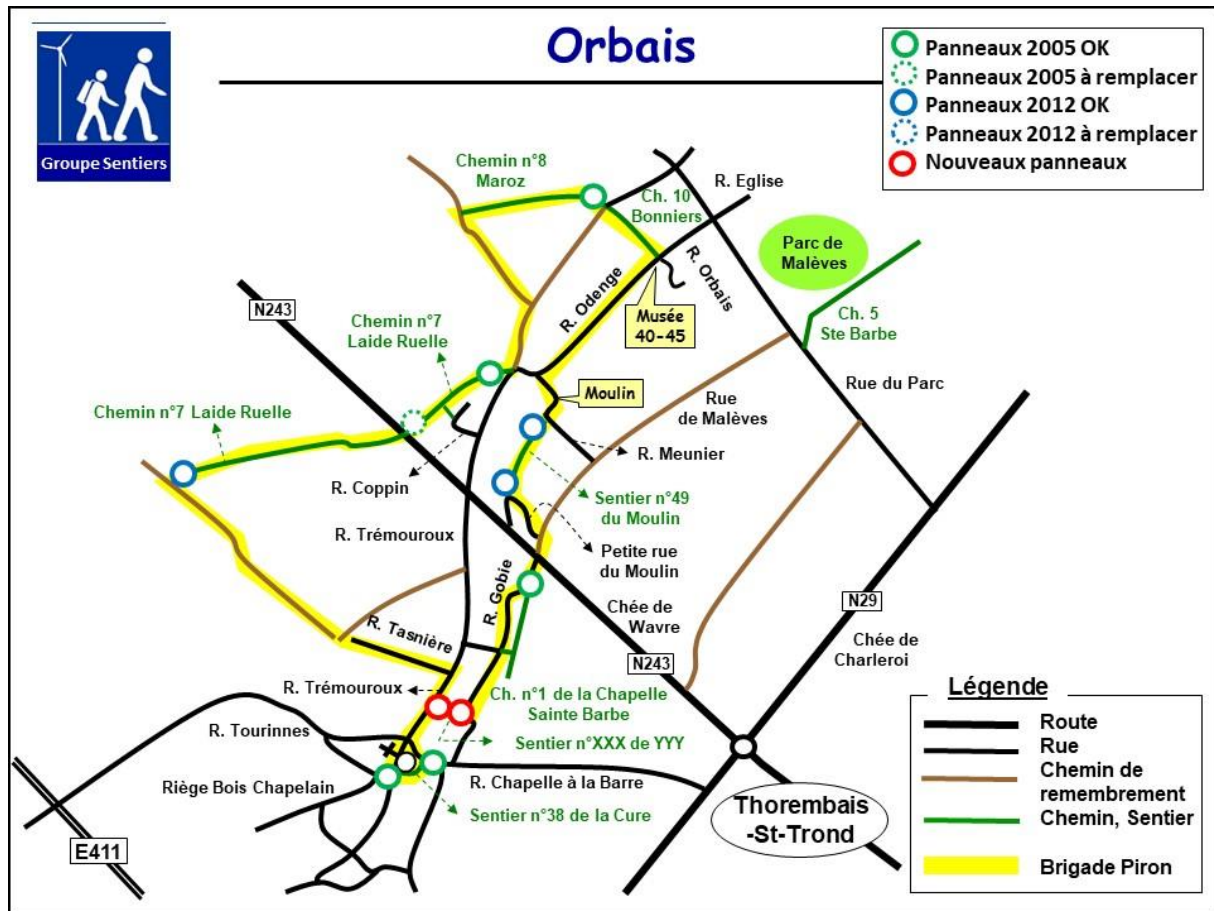
A Thorembais-Saint-Trond, 3 panneaux sont à remplacer/poser.



A Thorembais-les-Béguines, 2 panneaux sont à remplacer et 2 à poser



A Orbaïs, 1 panneau est à remplacer et 2 à poser.



2. Description du site dans son état actuel

Tous les villages de l'entité de Perwez disposent d'au moins une balade balisée. Ces balades sont toutes agrémentées de panneaux directionnels reprenant le nom et le numéro du sentier tel qu'il existe à l'atlas des chemins et qui ont progressivement été installés entre 2004 et 2012.

Ces panneaux ont été réalisés en bois et fixés sur des poteaux du même matériau.

Un relevé de l'état de ces panneaux et poteaux a été réalisé courant 2019 et a relevé que 55 d'entre eux devaient être remplacés et/ou installés (certains n'ayant jamais été posés).



3. Justification du projet

La motivation principale de ce projet est de maintenir la dynamique de valorisation des sentiers initiées depuis 2004 qui a apporté une importante visibilité à de nombreux sentiers et passages souvent méconnus des Perwéziens. Un réseau de balades a dès lors pu être mis en place avec un groupe de bénévoles très actifs dans le maintien, l'entretien et la promotion de ce réseau.

Remplacer les panneaux abîmés et poser les panneaux manquants est en outre une première étape dans la poursuite de l'extension du réseau prévu par le projet 2.13. Lequel se fera dans un second temps puisque sa mise en œuvre n'est pas réalisable à court terme vu l'absence d'emprise et de maîtrise de certains tronçons qui demandera un temps de négociation avec les propriétaires concernés.

Les effets attendus sont :

- Augmentation de la mobilité douce
- Sécurisation des déplacements lents
- Reconnexion entre les villages
- Réappropriation du territoire par les habitants
- Augmentation de l'attractivité touristique des villages
- Valorisation du patrimoine local
- Promotion de la marche à pied
- Amélioration de l'attractivité des cœurs de village
- Connexion des lieux d'intérêt collectif

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Projet 1.4 – Aménagement du cœur de village à Orbais
- Projet 1.6 – Aménagement des abords des ruisseaux Thorembois et Orbais
- Projet 1.7 – Aménagement du cœur de quartier au Ponceau
- Projet 1.8 – Organisation de ramassages scolaires durables
- Projet 2.5 – Aménagement d'espaces de convivialité dans les villages
- Projet 2.6 – Développement de supports et d'événements de valorisation du patrimoine
- Projet 2.9 – Création d'une réserve naturelle transcommunale avec Gembloux
- Projet 2.13 – Création de nouveaux sentiers et itinéraires de balades
- Projet 2.14 – Aménagement d'un espace de convivialité près de la ferme d'Alvaux
- Projet 3.7 – Création d'un espace de convivialité au Blanc Bois

4. Lien à la stratégie du PCDR

- Objectif 5 : améliorer la communication vers le citoyen
- Objectif 8 : mettre en valeur le patrimoine et développer le tourisme
- Objectif 13 : poursuivre le développement du réseau modes doux et anticiper la mobilité de demain

5. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Augmentation de la mobilité douce		X	
Sécurisation des déplacements lents		X	
Reconnexion entre les villages	X		
Réappropriation du territoire par les habitants	X		
Augmentation de l'attractivité touristique des villages			X
Valorisation du patrimoine local	X	X	
Promotion de la marche à pied	X		
Amélioration de l'attractivité des cœurs de village	X		
Connexion des lieux d'intérêt collectif	X		

6. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	Ensemble des sentiers balisés de Perwez
Périmètre d'intervention	Toute la commune
Intégration du projet dans son environnement direct	Intégration fonctionnelle Le balisage ne concerne que des portions de sentiers existantes et toujours usitées et tolérées par les riverains et agriculteurs concernés. Intégration architecturale et paysagère Le réseau de balades concerné traverse aussi bien les centres que la campagne. Il offre donc des parcours permettant de découvrir à la fois le patrimoine architectural immobilier mais aussi le patrimoine naturel et paysager. La CLDR a été également attentive à maintenir l'uniformité dans l'ensemble du balisage en en gardant le même type de poteaux et panneaux que ceux déjà placés. Intégration culturelle/économique/sociale

	Les parcours proposés ont pour objectif premier de remettre en valeur les sentiers et chemins inscrits à l'atlas. Raison pour laquelle les n° des sentiers et chemins sont systématiquement repris sur les panneaux.
Cadre légal	Les sentiers et chemins sont encore tous repris à l'atlas vicinal
Statut de propriété	Propriétés publiques ou privées avec servitude de passage reconnue par l'atlas

7. Porteurs de projet, parties prenantes et pistes de financement

Porteurs du projet :

- Le groupe citoyen « sentiers »
- L'administration communale

Parties prenantes :

- Le groupe citoyen « Nature »
- Les agriculteurs et riverains concernés
- Le GAL Culturalité
- L'asbl Tous à pied

Pistes de financement :

- Plan Wallonie piétonne
- La Province
- La commune

8. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- Dossier administratif entièrement finalisé par le groupe citoyen sentiers
- Aucune nouvelle ouverture de sentiers/chemins à négocier
- Aucun réaménagement d'emprise ou d'assiette à faire
- Aucun auteur de projet à désigner

État du dossier

Le dossier a déjà fait l'objet d'une analyse et d'une description précise des interventions à faire.

Programme des travaux

- **Phase 1** : Achat du matériel
- **Phase 2** : Pose des panneaux et poteaux

Démarches administratives à réaliser

- **Démarche n°1** : Dossier de réponse à appel à projets Wallonie piétonne
- **Démarche n°2** : Introduction de la demande de remboursement

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Choix de matériaux durables dans le temps
- Accord du/des riverains/ agriculteurs sur la localisation du poteau/panneau

9. Estimation globale du coût

Le montant total des matériaux est estimé à 4.500€ TVAC.

- Nombre de panneaux en bois estimé : 45 - Inventaire : 35 - Réserve (30%) : 10 - Prix unitaire : 60 euros (matière première + main d'œuvre) <i>source : échevinat Mobilité Perwez</i> - Total panneaux bois : 45 x 60 = 2700 euros	- Nombre de panneaux de rue métalliques estimé : 4 - Inventaire : 4 - Réserve : N/A - Prix unitaire : 150 euros (matière première + main d'œuvre) <i>source : Ets DETIGE Beauvechain</i> - Total panneaux rue : 4 x 150 = 600 euros	- Nombre de poteaux estimé : 26 - Inventaire réalisé : 20 - Réserve (30%) : 6 - Prix unitaire : 30 euros (matière première) <i>source : échevinat Mobilité Perwez</i> - Total poteaux : 26 x 30 = 780 euros
Accessoires (collets de serrage, vis, ...) : 120 euros Budget inauguration (pub, catering,...) : 300 euros		Total : 4500 euros

Source de financement	Taux	Montant
Plan Wallonie piétonne	/	4500 €

Projet rémunérateur ☐ oui ☒ non (case à noircir ou pas en fonction du projet)

10.Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Travaux réalisés	45 panneaux placés/remplacés	PV de visite sur site par la Commune

▪ **Indicateurs de résultat** (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Satisfaction des utilisateurs	80% des personnes interrogées	Enquête de satisfaction auprès des usagers

11.Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiées au point 6 :

➔ Le projet présente peu de contraintes puisque les sentiers concernés ne connaissent aucun conflit avec les propriétaires impliqués.

B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :

Eléments quantitatifs généraux du dossier :

- Superficie totale de la parcelle : **non calculé**
- Superficie initiale non bâtie sur la parcelle : **non calculé**

- Superficie finale non bâtie sur la parcelle : **non calculé**

Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :

- Mesures envisagées (Ex : Citernes tampons, noues et fossés d'infiltration, zone de rétention, ...)

→ **Sans objet.**

C. Mesures en faveur de la transition énergétique et utilisation des ressources naturelles :

- *Utilisation des énergies renouvelables* : **sans objet.**
- *Isolation des bâtiments* : **sans objet.**
- *Energie grise et durabilité des matériaux* : **les matériaux utilisés seront en bois et en plaques émaillées**
- *Citerne d'eau de pluie* : **sans objet.**
- *Dispositifs pour minimiser la consommation des énergies fossiles, électrique (luminaire)* : **sans objet.**
- *Mise en œuvre de matériaux écologiques* : **les matériaux utilisés seront en bois et en plaques émaillées**
- *Utilisation de techniques innovantes* : **sans objet**

D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :

- *Coûts/m²* : **non calculé**
- *Coûts/personnes impactées* : **+/- 0,02€ TVAC par usager dans le cas de 100 usagers par jour sur l'ensemble du réseau pendant 5 ans.**
- *Etudes différentes alternatives* : **Les panneaux ont été choisis afin de garder l'uniformité avec les panneaux existants.**
- *Analyse coût/bénéfice du projet* : **Le projet permettra de poursuivre le balisage existant et d'étendre encore davantage le réseau de chemins.**

E. Mesures en faveur de la biodiversité : Comment le projet crée-t-il un lien avec la nature ? Quelle place le projet réserve-t-il à la biodiversité ? Comment prend-il en compte le patrimoine naturel, sa protection et sa valorisation ?

Sans objet.

- Identification des éléments d'intérêt écosystémiques sur le site (m ou m²) : *haies, alignement d'arbres, arbres ou arbustes isolés, verger haute tige, surface boisée, eaux dormantes, eaux courantes, zone inondée, prairie permanente humide, murs et murets en pierres sèches, arbre mort, fossés ou chemins creux, ...*

→ **Sans objet.**

- Quels sont les mesures prises pour leur protection ?

→ **Sans objet.**

- Amélioration de la qualité biologique du site par des plantations ou aménagements divers (m ou m²) : *haies, alignement d'arbres, vergers, surface boisée d'espèces indigènes, fossés d'infiltration, nouvelles mares ou eau dormante, pré fleuri, lagunage, ...*

→ **Sans objet.**

- Amélioration de la qualité biologique des surfaces mises en œuvre (quantification des surfaces) :

- *Surfaces imperméables à l'air et l'eau (revêtement béton, bitume, dallage avec couche de mortier, ...),*

0m².

- Surfaces semi-perméables : perméable pour l'air et l'infiltration de l'eau de pluie (pavages/dallages à joints ouverts, dalles gazons, ...) 0m².

- Verdissement vertical sur les façades : sans objet
- Toiture végétalisée : Sans objet
- Végétalisation : sans objet.

F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

Le projet est-il accessible par tous (PMR, piéton, vélo, ...) ? Quels sont les aménagements prévus ? Comment la mobilité autour du projet a-t-elle été pensée ? Le projet a-t-il été analysé sous le prisme du genre ?

→ Sans objet. Afin de pouvoir réaliser le projet rapidement, le choix a été fait de ne concerner que le balisage.

G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :

Recours à des entreprises et matériaux locaux et/ou à des entreprises d'insertion sociale. Soutien aux activités locales, à la valorisation de ressources locales. Analyse économique du cycle de vie des bâtiments, ...

→ Les matériaux choisis sont des piquets en bois qui seront achetés dans un magasin perwézien.

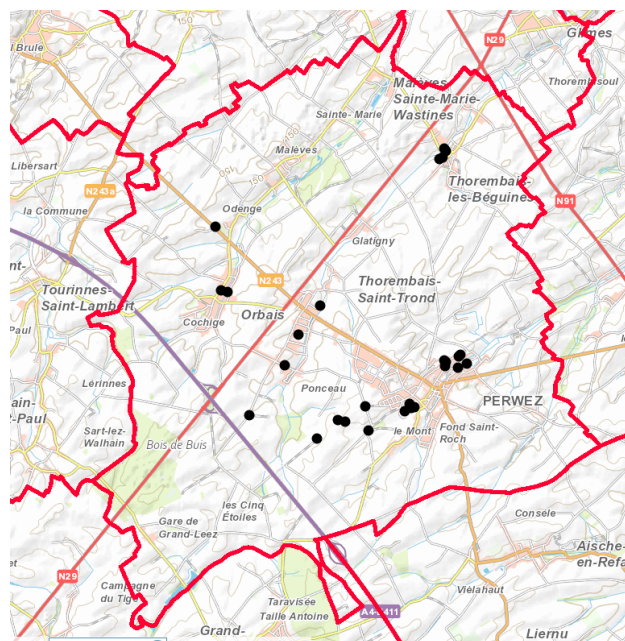
H. Intégration du projet dans l'environnement :

Impact (positif ou négatif) du projet sur le paysage, impact sur le voisinage et mesures envisagées.

Les poteaux et plaques en bois ont été choisis pour leur intégration plus harmonieuse dans le paysage et pour disposer d'une uniformité globale pour la totalité du balisage.

12. Annexes

Annexe 1 : Plan de situation



Annexe 2 : Périmètre d'intervention sur fond cadastral et plan de secteur

Sans objet

Annexe 3 : Dossier photographique



Annexe 4 : Etat des lieux

Tous les villages de l'entité de Perwez disposent d'au moins une balade balisée. Ces balades sont toutes agrémentées de panneaux directionnels reprenant le nom et le numéro du sentier tel qu'il existe à l'atlas des chemins et qui ont progressivement été installés entre 2004 et 2012.

Ces panneaux ont été réalisés en bois et fixés sur des poteaux du même matériau.

Un relevé de l'état de ces panneaux et poteaux a été réalisé courant 2019 et a relevé que 55 d'entre eux devaient être remplacés et/ou installés (certains n'ayant jamais été posés).

Annexe 5 : Activités actuelles si bâtiment

Sans objet

Annexe 6 : Liste des projets de même fonction

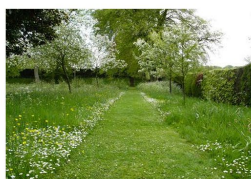
Sans objet

**AMENAGEMENT DES ABORDS DES RUISSEAUX
THOREMBAIS ET ORBAIS****Fiche n°1.6
Priorité : lot 1****1. Description du projet**

Pour le Thorembais, le projet consiste à créer une promenade récréative pour tous, intégrant le ruisseau et connectant les différents lieux de la plaine existante. Le projet vise ainsi plusieurs objectifs :

- Créer des enrochements dans le cours du ruisseau afin de réduire sa vitesse d'écoulement et de diversifier les écotopes ;
- Augmenter la visibilité sur le ruisseau en créant des zones de proximité et une promenade le long de celui-ci ;
- Renforcer la végétation notamment au niveau des deux buttes et le long de la clôture existante de manière à créer des points de vue différents et maintenir un certain calme le long de la promenade ;
- Permettre le rapprochement le long du ruisseau en modifiant ses berges de manière à ce qu'elles soient en pente douce afin d'éviter les risques de chutes. Cette modification permettra également la mise en place de bulles de détentes bordées d'une assise et en fonction de l'espace présent soit d'une végétation basse mais dense, soit de rochers. Cela permettra un nouveau contact et un rapprochement avec l'eau tout en empêchant les enfants de passer ;
- Créer une percée dans la partie arrière du site afin de connecter le futur lotissement à la promenade et à la plaine ;
- Créer des panneaux/installations didactiques sur le maillage bleu et la problématique de l'épuration ;
- Intégrer le vallon humide qui se situe juste au sud du site.

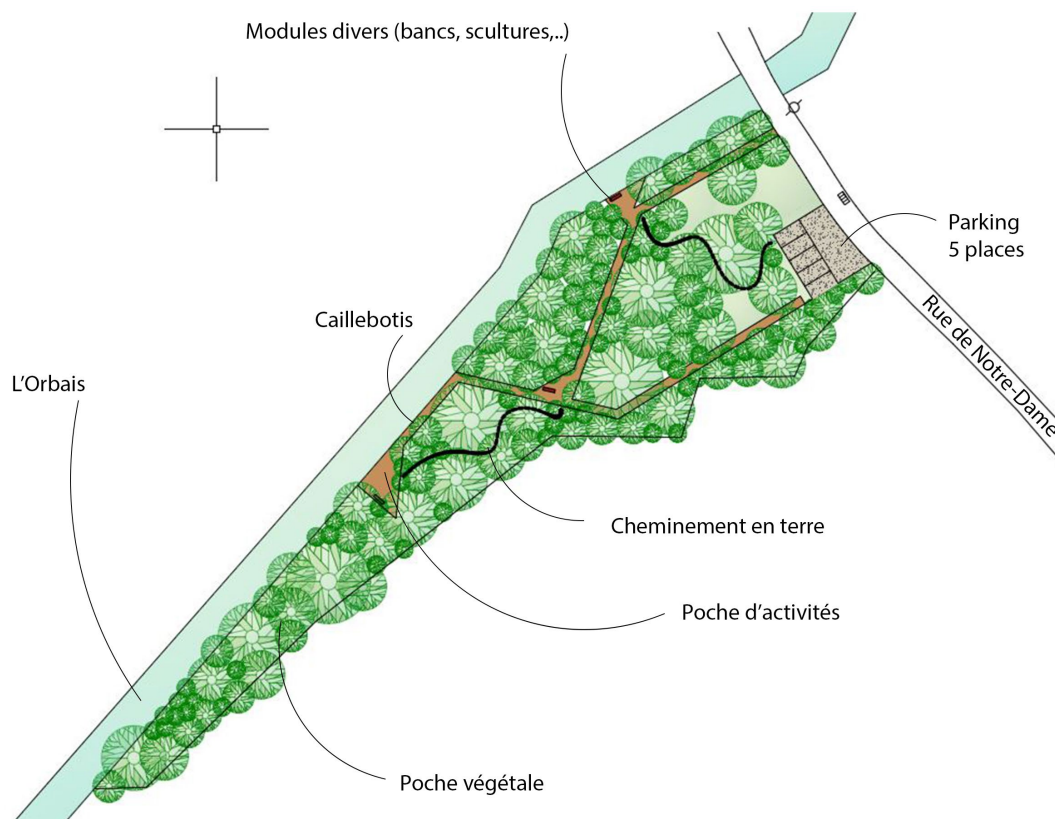
Le projet sera aussi l'occasion de renforcer la qualité de la plaine existante via le placement de nouveaux mobiliers et modules de jeux.



Pour l'Orbais, le but est de créer un parcours pédestre « eau-bois » proposant diverses installations culturelles, artistiques, ou pédagogiques en lien avec les associations existantes. Le site se situe dans la continuité du Prieuré et d'un étang autrefois utilisé par les moines. Un clin d'œil à l'histoire peut donc se faire en utilisant une trame rappelant la structure des anciens jardins d'église (organisation géométrique et mélange de plantes traditionnelles potagères et aromatiques). Il serait aussi intéressant de poursuivre le chemin vers l'étang.

Il est ainsi proposé de :

- Valoriser la source par un aménagement paysager de ses abords et la pose d'un banc ;
- Nettoyer, planter les berges et mettre en place des espaces multifonctionnels créant un nouveau contact visuel avec l'eau et valorisant la fontaine ;
- Créer des espaces ouverts et intergénérationnels (en termes d'équipement, accessibilité) afin que chaque tranche d'âge puisse se l'approprier de manière équitable ;
- Placer des caillebotis afin d'intégrer un cheminement au travers de la végétation. Cela permettrait à celle-ci de poursuivre son développement et un entretien facile des abords sans gêner la faune et la flore existantes (on reste sur le caillebotis). De plus, cela se justifie aussi car le site est dans une zone pouvant être inondée ;
- Compléter la végétation existante avec de nouvelles plantations le long des chemins et des poches d'activités ;
- Valoriser le ruisseau par des ponts ou plateformes en caillebotis qui le surplombent permettant un contact visuel avec l'eau ;
- Mettre en place des cheminements en matériaux permettant le passage des poussettes, vélos, PMR tout en étant immergé dans la nature ;
- Utiliser des matériaux durables ;
- Garder le contexte naturel du site en passant entre les arbres existants ;
- Créer des panneaux/installations didactiques sur le maillage bleu et la problématique de l'épuration ;
- Maintenir un accès de service carrossable pour l'entretien du ruisseau par le gestionnaire.



Caillebotis



Poches d'activités



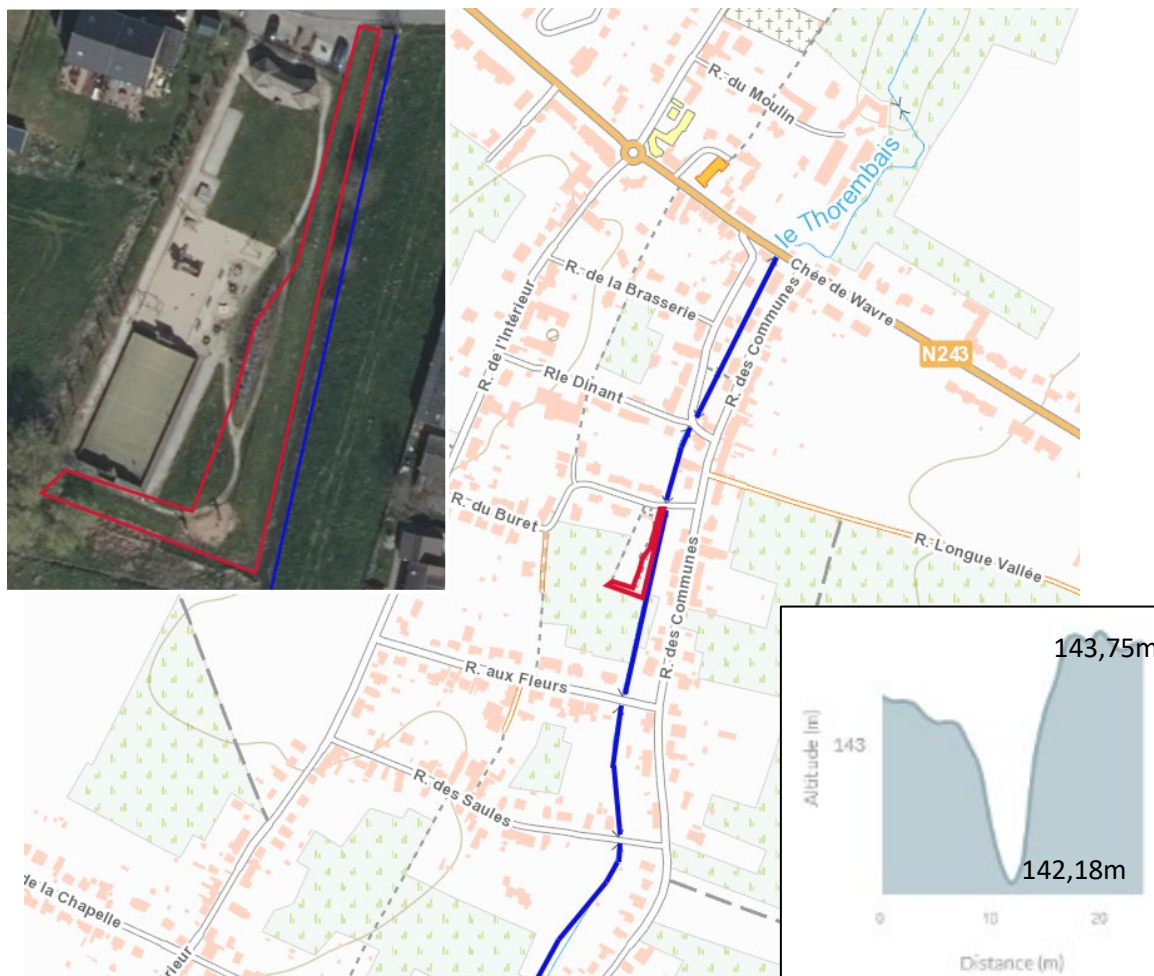
Modules d'assise



2. Description du site dans son état actuel

Deux sites sont concernés par ce projet, tous deux le long d'un ruisseau. Le premier se localise dans le centre de Thorembais-Saint-Trond le long du Thorembais. Il s'agit de la berge ouest du ruisseau localisée le long de la plaine de jeux du Buret au centre du village. Cette berge ouest est totalement rectiligne, 60 à 40 cm plus basse que la berge est et 1 m plus haute que le lit du ruisseau. Elle présente un replat engazonné et tondu régulièrement et ensuite une pente abrupte uniquement pourvue d'une strate herbacée rivulaire. L'intérêt hydrologique et écologique du ruisseau est donc très limité et la pente justifie la clôture posée pour sécuriser ses accès. Juste au sud du terrain multisport se localise une autre dépression qui récolte les eaux de ruissellement venant de l'ouest et dont la strate herbacée est typique des milieux humides. Elle contient même quelques exemplaires de saules blancs.

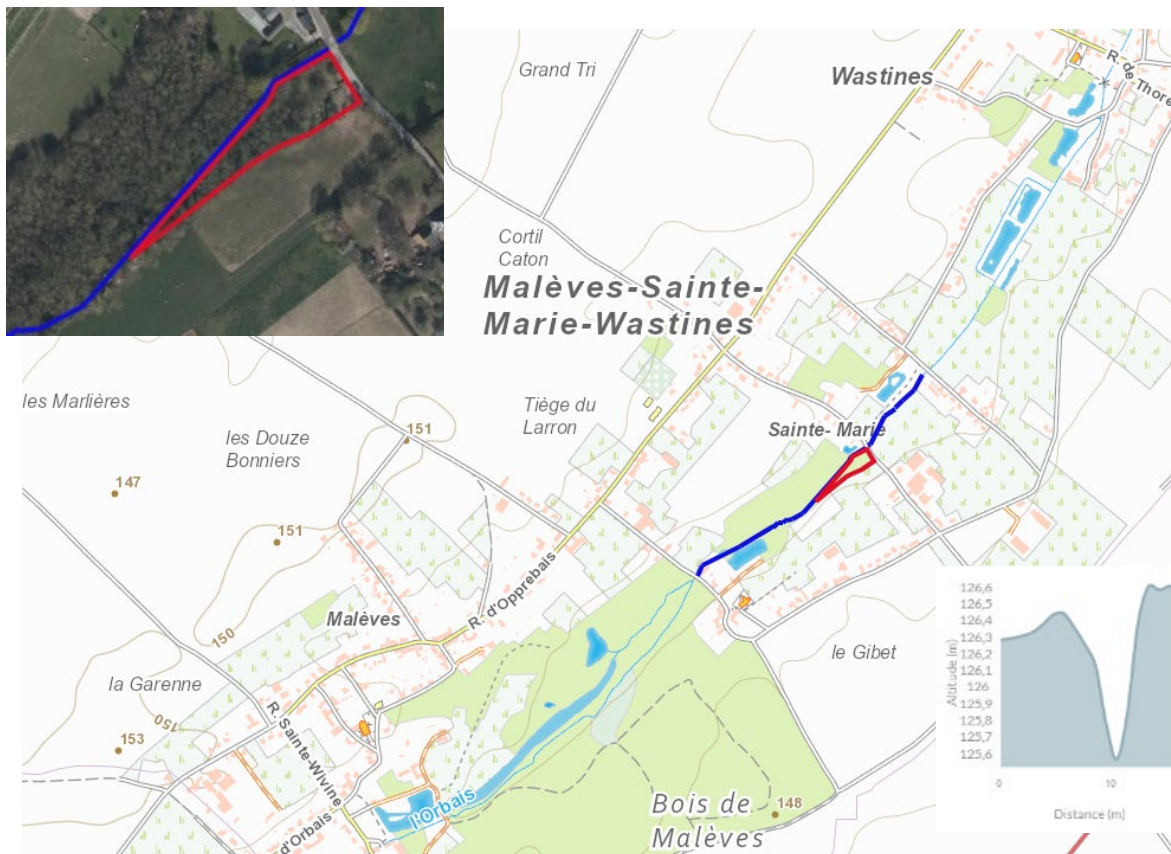
Le long de la berge est du ruisseau est prévu prochainement le placement du nouveau collecteur de récupération des eaux usées. Ces travaux sont déjà budgétisés et devraient être entamés à très court terme.





Le deuxième site se localise dans le petit hameau de Sainte-Marie dans une zone bien moins urbanisée et encore fort marquée par un cadre boisé, rural et naturel. Le tracé du ruisseau est d'ailleurs plus sinueux et la végétation bien plus abondante aussi bien en strate herbacée qu'arborescente. Une strate arborée abondante complète le maillage écologique. Le terrain est quant à lui relativement humide. Sa notoriété est également là puisqu'il accueille une source (Al Broquette) qui attire encore nombre de citoyens.

L'installation d'un collecteur de récupération des eaux usées est également programmé le long de l'Orbais. A la différence du Thorembais, les travaux ne sont pas encore budgétisés et une première phase d'évaluation de la charge d'épuration doit même encore être réalisée afin de valider le principe de l'épuration collective. Cette étude est programmée à court terme.



3. Justification du projet

L'urbanisation et les remembrements agricoles ont eu pour conséquence de canaliser les ruisseaux et d'en faire un exutoire des eaux usées. Au sein des villages, la grande majorité de leurs berges sont d'ailleurs orientées vers des fonds de jardins qui les rendent dès lors invisibles depuis l'espace public. Les seuls endroits permettant encore de les « approcher » sont les ponts routiers qui ont été conçus de manière fonctionnelle et ne permettent que très rarement une visibilité sur le ruisseau. Il n'existe sur la commune que cinq parcelles propriétés de la commune qui bordent l'un des deux ruisseaux. Et, seuls deux d'entre eux bénéficient d'un accès tout public aisé, d'une surface exploitable intéressante et d'une bonne visibilité. Les occasions de rapprocher le citoyen des ruisseaux afin de le conscientiser et de le sensibiliser à l'existence et au rôle du maillage bleu sont donc rares. Les bords de la plaine du Buret et le site de la source Al Broquette qui sont des lieux d'attraction du public constituent donc une belle opportunité pour jouer ce rôle de sensibilisation tout en présentant, surtout au Thorembais, un potentiel de revalorisation hydrologique et écologique du ruisseau.

Par rapport à l'objectif 9 de la stratégie qui vise le développement d'un maillage vert et bleu, ce projet n'en constitue qu'un petit élément mais le parti a été pris de se concentrer sur des parcelles riveraines de cours d'eau qui étaient propriétés communales de manière à en garantir la maîtrise de leur réalisation et du calendrier. Ainsi, la quasi-totalité des parcelles localisées le long des ruisseaux de Perwez appartiennent à des privés ou à des propriétaires publics autres que la commune et seules 6 parcelles sont propriétés communales. La comparaison de ces 6 parcelles a permis de faire ressortir les terrains de la source al Broquette et de la plaine du Buret comme les plus favorables.

- Fond du terrain du home : parcelle déjà aménagée dans le cadre de la construction du home ;
- Triangle N243/Petite rue du Moulin : parcelle de taille limitée, en bordure de la chaussée, peu visible et avec un potentiel de convivialité faible ;
- Fonds des terrains de la cure et de l'école d'Orbais : terrains non accessibles actuellement, non visibles depuis la voirie et séparés entre eux par des parcelles privées ;
- Terrain Al Broquette : parcelle longeant la rue Notre-Dame, déjà fréquentée actuellement pour l'accès à la source et disposant d'un couvert végétal et arboré avec un bon potentiel de valorisation paysagère ;
- Plaine du Buret : plaine déjà dédiée à un espace public, jouant un rôle de centralité villageoise, visible et accessible depuis la voirie et servant de connexion piétonne et cyclable avec le futur projet d'urbanisation de l'intérieur d'ilot.



Les effets attendus sont :

- Renforcement du maillage bleu et de la diversité écologique
- Sensibilisation de la population à l'environnement et à son cadre de vie
- Renforcement de la fonction hydrique des ruisseaux
- Valorisation et protection de la nature et du paysage
- Accroissement de la cohésion sociale entre habitants

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Projet 1.5 – Balisage des sentiers existants
- Projet 1.6 – Aménagement du cœur de quartier au Ponceau
- Projet 2.5 – Aménagement d'espaces de convivialité dans les villages
- Projet 2.10 – Mise en place d'un groupe citoyens pour la mise en œuvre des projets « nature »
- Projet 2.13 – Création de nouveaux sentiers et itinéraires de balades

4. Lien à la stratégie du PCDR

- Objectif 8 : mettre en valeur le patrimoine et développer le tourisme
- Objectif 9 : développer le maillage vert et bleu

5. Impacts du projet sur le développement durable

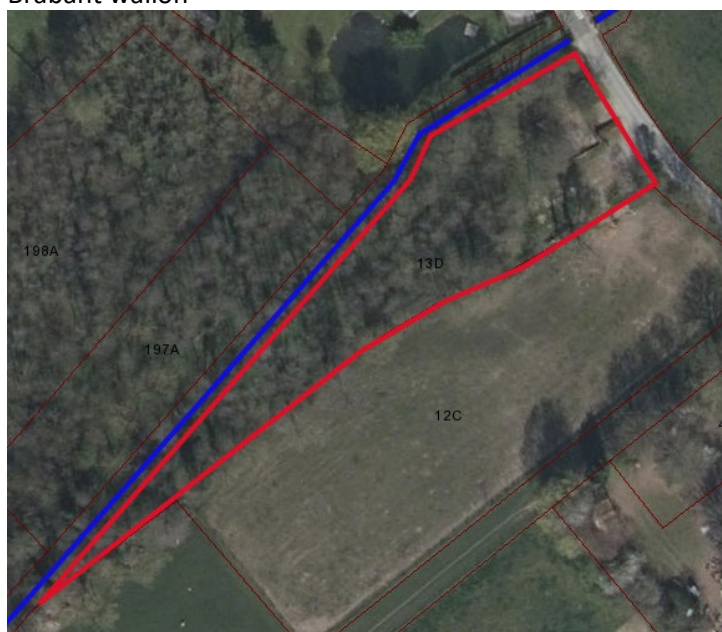
Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Renforcement du maillage bleu et de la diversité écologique		X	
Sensibilisation de la population à l'environnement et à son cadre de vie	X	X	
Renforcement de la fonction hydrique des ruisseaux		X	
Valorisation et protection de la nature et du paysage		X	
Accroissement de la cohésion sociale entre habitants	X		

6. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	Plaine du Buret Rue du Buret Et Source Al Broquette Rue Notre-Dame 1360 Perwez Province du Brabant wallon - Région wallonne
Périmètre d'intervention	Pour le Thorembois, le site se trouve en totalité sur la parcelle cadastrale 478F qui est propriété communale et en partie sur les berges du ruisseau dont le gestionnaire est la Province du Brabant wallon



Pour l'Orbais, le site se trouve en totalité sur la parcelle cadastrale 13D qui est propriété communale et en partie sur les berges du ruisseau dont le gestionnaire est la Province du Brabant wallon



Intégration du projet dans son environnement direct	Intégration fonctionnelle Les deux projets visent à s'intégrer dans les contextes spécifiques existants. Pour le Thorembois, tout en améliorant la qualité hydrique de stockage des eaux, il s'agira de donner une fonction davantage ludique en intervenant sur les berges en lien avec la plaine de jeux. Pour l'Orbais, la préservation et le renforcement du milieu humide et de la végétation est l'objectif premier. D'où un programme fortement orienté sur le caillebotis sans intervention sur les berges en tant que telles. Intégration architecturale et paysagère Les deux projets visent à revaloriser le maillage bleu. Pour le Thorembois via une intervention directe sur le ruisseau et ses berges de manière à renforcer sa fonction hydrique et paysagère via une plus forte sinuosité et des pentes plus douces. Pour l'Orbais, via une invitation à entrer et approcher le milieu humide via le caillebotis. Intégration culturelle/économique/sociale Les deux projets permettront d'offrir des nouveaux espaces d'échange et de partage social sur la thématique du maillage bleu via l'installation de panneaux de sensibilisation.
Cadre légal	Pour le Thorembois, le site se trouve intégralement en zone d'habitat rural au plan de secteur et est également inclus dans le périmètre du SOL (Schéma d'Orientation Local) en cours d'élaboration. Pour l'Orbais, il se localise en zone forestière avec périmètre d'intérêt paysager au plan de secteur. Il est également couvert par un RGSR (Règlement Général des Bâtisses en Site Rural). Des prescriptions urbanistiques complémentaires pourraient donc s'y appliquer dans le cas de la construction d'un bâtiment. Les deux sites sont en outre soumis aux prescrits des différents Arrêtés du Gouvernement wallon concernant les cours d'eau notamment l'interdiction, sans l'autorisation préalable du gestionnaire, de construire, placer des installations fixes ou mobiles, reconstruire, transformer une construction existante, réaliser un dépôt de quelques produits, matériels ou matériaux que ce soit ou modifier sensiblement le relief du sol à moins de six mètres de la crête de berge d'un cours d'eau non navigable ou non classé.
Statut de propriété	Propriétés communales avec gestion de la Province du Brabant wallon pour les berges

7. Porteurs de projet, parties prenantes et pistes de financement

Porteurs du projet :

- L'administration communale
- Le groupe citoyen « Nature »

Parties prenantes :

- Le Contrat de rivière Dyle-Gette

- La Province (gestionnaire du cours d'eau)
- Le GAL
- Les associations culturelles et naturalistes
- Les riverains
- La CLDR

Pistes de financement :

- Le SPW – Développement Rural
- Le SPW – Espaces verts
- La Province – gestion des cours d'eau
- Infrasport
- La commune

8. Programme de réalisation**▪ Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**

- Projets plébiscités pour leur dimension « biodiversité » par la CLDR
- Accord préalable obtenu du gestionnaire du cours d'eau
- Maîtrise foncière par la commune

▪ État du dossier

Premières rencontres faites avec le Contrat de Rivière Dyle-Gette et la Province du Brabant wallon (gestionnaire de cours d'eau).

▪ Programme des travaux

- **Phase 1** : finalisation du projet d'aménagement avec la CLDR et un auteur de projet
- **Phase 2** : demande de permis
- **Phase 3** : adjudication des travaux
- **Phase 4** : réalisation des travaux
- **Phase 5** : suivi et surveillance

▪ Démarches administratives à réaliser

- **Démarche n°1** : finalisation du projet d'aménagement avec la CLDR et désignation d'un auteur de projet
- **Démarche n°2** : Intégration complète avec la programmation inBW pour les collecteurs
- **Démarche n°3** : obtention des autorisations et avis nécessaires
- **Démarche n°4** : instruction de la demande de permis

▪ Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Choix de matériaux durables dans le temps
- Entretien régulier par le service travaux
- Poursuivre les objectifs d'épuration des eaux et régler les points noirs de rejets en aval

9. Estimation globale du coût

Le budget pour l'ensemble des interventions sur les deux sites peut être évalué à 228.562,96€ TTC.

Métré estimatif - Valorisation du ruisseau Le Thorembais - Rue du Buret			
Postes	Unités	Quantité	Prix
Démolition voirie	m ²	0	0
Abattage arbres	m ²	0	0
Terrassement pour cheminement	m ³	50	1500
Démolition accotement	m ²	0	0
Terrassement pour élargissement ruisseau	m ³	150	6000
Evacuation	ft	1	2000
Dépose et repose clôture	m	130	9100
Revêtement voirie	m ²	0	0
Revêtement accotement en dolomie, y compris fondation et géotextile	m ²	120	6000
Enrochement type 300-800kg	T	170	7650
Mobilier urbain dans la zone de jeux	ft	1	12000
Mobilier urbain sur le cheminement	ft	1	7500
Arbres haute tige	p	9	4500
Arbustes	m ²	300	9000
engazonnement	m ²	0	0
			Total HTVA
			65250
			Total TVAC
			78952,5
			Total avec honoraires
			82900,125

Métré estimatif - Valorisation du ruisseau L'Orbais - Rue Notre-Dame			
Postes	Unités	Quantité	Prix
Démolition voirie	m ²	0	0
Abattage arbres	m ²	50	5000
Démolition accotement	m ²	130	3900
Déblais	m ²	65	2600
Evacuation	m ³	195	2850
Revêtement voirie	m ²	130	7800
Mobilier urbain	p	3	3000
Caillebotis	m	177	88500
Stationnement vélo	ft	1	1000
			Total HTVA
			114650
			Total TVAC
			138726,5
			Total avec honoraires
			145662,825

Source de financement	Taux	Montant
SPW – espaces verts - Biodiversité	/	Max 10.000€
Développement rural – espaces publics dédiés à la convivialité (max 500.000€)	80%	174.850,37 €
Commune	20%	43.712,59 €

Projet rémunérateur ☐ oui ☒ non (case à noircir ou pas en fonction du projet)

10. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Travaux réalisés	2 espaces aménagés	PV de réception provisoire
Equipements installés	5 équipements installés	PV de visite sur site

▪ **Indicateurs de résultat** (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Satisfaction des utilisateurs	80% des personnes interrogées	Enquête de satisfaction auprès des usagers et promeneurs
Utilisation du site	1500 utilisateurs / an	Comptages annuels
Inondation	Vitesse d'écoulement	Mesures et comparaisons annuelles à l'aval de la plaine

11. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiées au point 6 :

➔ Le projet sera réalisé selon les règles de protection et d'accès aux deux cours d'eau telles que rappelées par le gestionnaire durant nos réunions communes. Les aléas d'inondation faibles et moyens seront aussi pris en compte dans la manière de réaliser les aménagements. Dans le cas du Thorembais son nouveau tracé sera plus sinueux afin de pouvoir jouer un rôle plus grand de temporisation des eaux. Les éléments du maillage vert seront préservés et renforcés et les travaux de réalisation des collecteurs ont été pris en compte.

B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :

Eléments quantitatifs généraux du dossier :

- Superficie totale de la parcelle : **3.510 m²**
- Superficie initiale non bâtie sur la parcelle : **3.510 m²**
- Superficie finale non bâtie sur la parcelle : **3.510 m²**

Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :

- Mesures envisagées (Ex : *Citernes tampons, noues et fossés d'infiltration, zone de rétention, ...*)

→ Sans objet.

C. Mesures en faveur de la transition énergétique et utilisation des ressources naturelles :

- *Utilisation des énergies renouvelables* : sans objet.
- *Isolation des bâtiments* : sans objet.
- *Energie grise et durabilité des matériaux* : les matériaux utilisés seront la roche, la dolomie et le bois.
- *Citerne d'eau de pluie* : non.
- *Dispositifs pour minimiser la consommation des énergies fossiles, électrique (luminaire)* : sans objet.
- *Mise en œuvre de matériaux écologiques* : les matériaux utilisés seront la roche, la dolomie et le bois.
- *Utilisation de techniques innovantes* : sans objet à ce stade.

D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :

- *Coûts/m²* : **65,11 euros TVAC/m² de terrain.**
- *Coûts/personnes impactées* : +/- 1,2 euros si chaque Perwézien fréquente les sites une fois par an pendant 20 ans.
- *Etudes différentes alternatives* : les deux localisations ont été choisies car la commune en avait la maîtrise foncière. Des alternatives de mise en œuvre seront étudiées au moment de l'avant-projet.
- *Analyse coût/bénéfice du projet* : Le projet permettra de créer de nouveaux types d'espaces publics en lien avec l'élément « eau ».

E. Mesures en faveur de la biodiversité : Comment le projet crée-t-il un lien avec la nature ? Quelle place le projet réserve-t-il à la biodiversité ? Comment prend-il en compte le patrimoine naturel, sa protection et sa valorisation ?

→ Pour le Thorembais, le projet recréera une sinuosité au tracé du ruisseau avec de nouveaux enrochements et plantations de rivulaires. Pour l'Orbais, le site étant déjà fortement arboré, l'objectif est de l'impacter le moins possible.

- Identification des éléments d'intérêt écosystémiques sur le site (m ou m²) : haies, alignement d'arbres, arbres ou arbustes isolés, verger haute tige, surface boisée, eaux dormantes, eaux courantes, zone inondée, prairie permanente humide, murs et murets en pierres sèches, arbre mort, fossés ou chemins creux, ...

→ Pour le Thorembais, une zone humide est présente au sud du site avec quelques plantations typiques de ce milieu. Pour l'Orbais, l'entièreté du site est boisée avec des espèces communes.

- Quels sont les mesures prises pour leur protection ?

→ La sinuosité historique du Thorembais sera reconstituée et tous les arbres existants seront conservés.

- Amélioration de la qualité biologique du site par des plantations ou aménagements divers (m ou m²) : haies, alignement d'arbres, vergers, surface boisée d'espèces indigènes, fossés d'infiltration, nouvelles mares ou eau dormante, pré fleuri, lagunage, ...

→ Le projet autour du Thorembais prévoit de nouvelles plantations de massifs afin d'agrémenter le sentier et de valoriser les berges du ruisseau.

- Amélioration de la qualité biologique des surfaces mises en œuvre (quantification des surfaces) :

- Surfaces imperméables à l'air et l'eau (revêtement béton, bitume, dallage avec couche de mortier, ...),

0m².

- Surfaces semi-perméables : perméable pour l'air et l'infiltration de l'eau de pluie (pavages/dallages à joints ouverts, dalles gazons, ...)

427m² de sentiers en dolomies, accotements et caillebotis

- Verdissement vertical sur les façades : Sans objet

- Toiture végétalisée : Sans objet

- Végétalisation : de nouvelles plantations sont prévues autour du Thorembais.

F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

Le projet est-il accessible par tous (PMR, piéton, vélo, ...) ? Quels sont les aménagements prévus ? Comment la mobilité autour du projet a-t-elle été pensée ? Le projet a-t-il été analysé sous le prisme du genre ?

→ L'ensemble des nouveaux cheminements seront accessibles aux PMR.

G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :

Recours à des entreprises et matériaux locaux et/ou à des entreprises d'insertion sociale. Soutien aux activités locales, à la valorisation de ressources locales. Analyse économique du cycle de vie des bâtiments, ...

→ Le projet a pour objectif premier de valoriser les berges de deux ruisseaux. Le recours à des entrepreneurs locaux sera examiné au moment de la rédaction du cahier des charges. La réalisation des caillebotis pourra se faire via une entreprise de travail adapté.

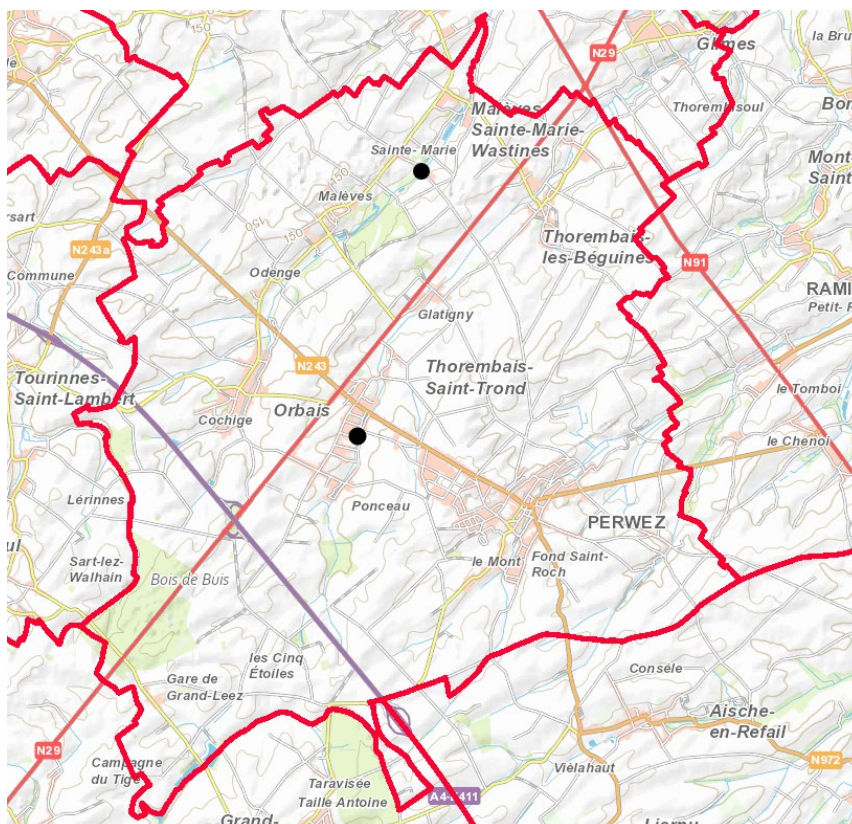
H. Intégration du projet dans l'environnement :

Impact (positif ou négatif) du projet sur le paysage, impact sur le voisinage et mesures envisagées.

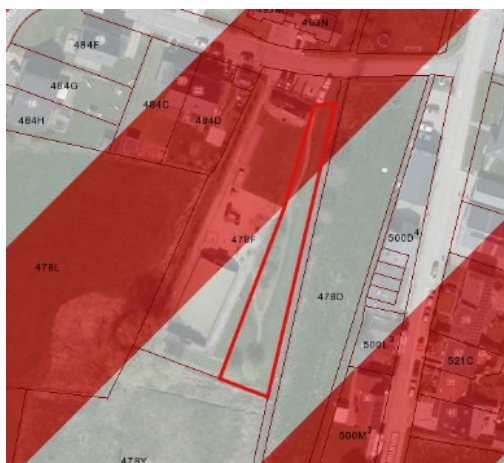
Le projet sera intégré visuellement et paysagèrement dans l'environnement grâce au choix des matériaux et à une revégétalisation du site autour du Thorembais.

12. Annexes

Annexe 1 : Plan de situation



Annexe 2 : Périmètre d'intervention sur fond cadastral et plan de secteur



Thorembais-Saint-Trond : zone d'habitat à caractère rural au plan de secteur

Malèves-Sainte-Marie : zone forestière avec périmètre d'intérêt paysager au plan de secteur

Annexe 3 : Dossier photographique



Annexe 4 : Etat des lieux

Le premier site se localise à Thorembais-Saint-Trond le long de la berge ouest du ruisseau Thorembais localisée à côté de la plaine de jeux du Buret au centre du village. Cette berge ouest est totalement rectiligne, 60 à 40 cm plus basse que la berge est et 1 m plus haute que le lit du ruisseau. Elle présente un replat engazonné et tondu régulièrement et ensuite une pente abrupte uniquement pourvue d'une strate herbacée rivulaire. L'intérêt hydrologique et écologique du ruisseau est donc très limité et la pente justifie la clôture posée pour sécuriser ses accès. Juste au sud du terrain multisport se localise une autre dépression qui récolte les eaux de ruissellement venant de l'ouest et dont la strate herbacée est typique des milieux humides. Elle contient même quelques exemplaires de saules blancs.

Le deuxième site se localise dans le petit hameau de Sainte-Marie dans une zone bien moins urbanisée et encore fort marquée par un cadre boisé, rural et naturel. Le tracé du ruisseau est d'ailleurs plus sinueux et la végétation bien plus abondante aussi bien en strate herbacée qu'arbustive. Une strate arborée abondante complète le maillage écologique. Le terrain est quant à lui relativement humide. Sa notoriété est également là puisqu'il accueille une source (Al Broquette) qui attire encore nombre de citoyens.

Annexe 5 : Activités actuelles si bâtiment

Sans objet

Annexe 6 : Liste des projets de même fonction

Sans objet

CREATION D'UN CŒUR DE QUARTIER AU PONCEAU

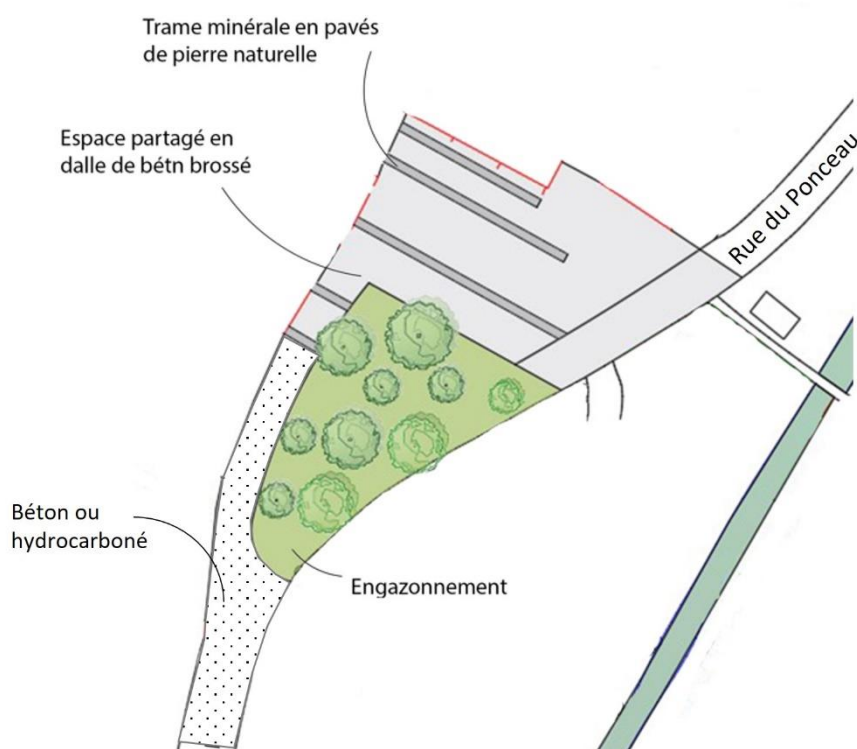
Fiche n°1.7

Priorité : lot 1

1. Description du projet

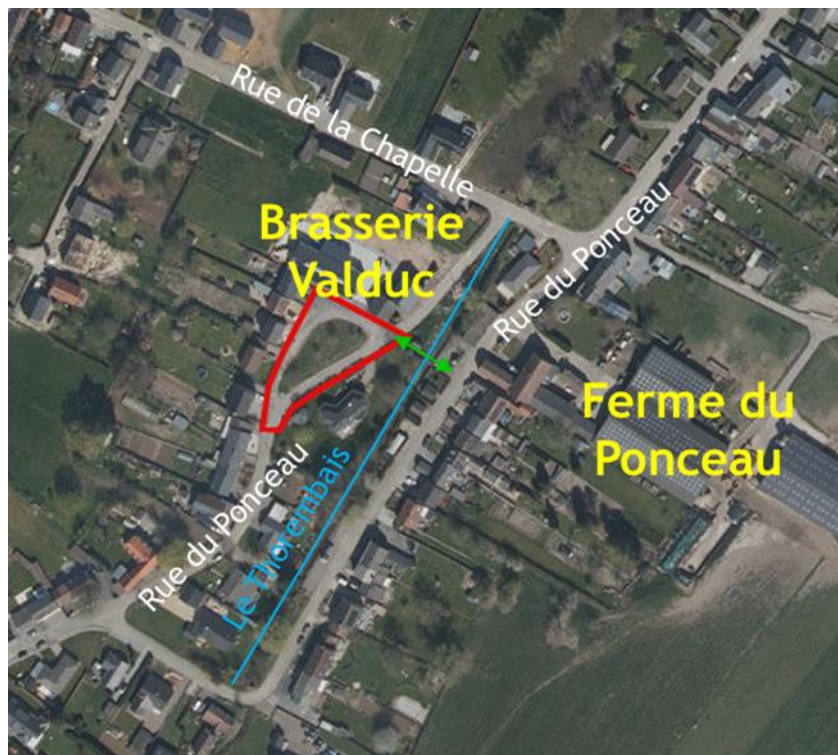
Le projet vise à recréer un espace public de cœur de quartier face à l'entrée de la brasserie Valduc dans l'objectif de rénover l'état de la voirie mais surtout de marquer urbanistiquement la centralité du quartier et d'y faire un espace de convivialité et de rencontre pour les riverains. Il est ainsi envisagé de :

- Recréer un véritable espace public en zone partagée de manière à y réduire l'emprise de la voiture et faciliter son appropriation par les piétons, les cyclistes et les jeux d'enfants ;
- Proposer deux zones différenciées. L'une en béton permettant la circulation des véhicules et l'accès poids lourds à la brasserie et l'autre végétalisée et engazonnée permettant les jeux d'enfants et l'installation d'un éventuel module de jeux pour les tout-petits ;
- Générer une emprise suffisamment libre au sol sans contrainte (bordures, arbres, bancs) permettant l'installation temporaire de tonnelles/chapiteaux pour les fêtes de quartier ;
- Réduire l'emprise minéralisée en supprimant le tronçon de voirie ne desservant aucune maison ;
- Valoriser la zone partagée de telle manière à supprimer tout trafic de transit et réduire la vitesse des véhicules à 20 km/h grâce à un jeu de bandes en béton d'une autre couleur ;
- Valoriser la liaison piétonne vers la ferme du Ponceau via la passerelle sur le Thorembais ;
- Renforcer la végétalisation par des plantations herbacées et arbustives.



2. Description du site dans son état actuel

L'espace public actuel dessert un ensemble de maisons majoritairement alignées sur un même front bâti avec des espaces d'avant-cour réduits et ouverts sur la voirie. Quelques constructions plus récentes s'organisent sur un ordre plus ouvert et sans zone d'avant-cour. Un des côtés de l'espace public est formé par une ancienne ferme occupée désormais par la brasserie Valduc et dont les bâtiments sont rénovés ou en cours de l'être. Un terreplein arboré et engazonné occupe l'espace central. La voirie, en très mauvais état, contourne tout cet espace central. En face, au-delà du Thorembais qu'une passerelle récemment rénovée permet d'enjamber se retrouve la rue du Ponceau qui forme une boucle dans le quartier. Le même type d'alignement bâti structure la voirie avec le même type d'espace d'avant-cour. La ferme du Ponceau constitue la seconde activité économique du quartier. Les berges du Thorembais sont quant à elles toutes privatisées soit par des zones de garage soit par des habitations. Face à la brasserie du Valduc, il existe une bande enherbée qui lui appartient et dont la destination est prévue en parkings par les conditions du permis d'urbanisme qui lui a été délivré.





3. Justification du projet

Le village de Thorembais-Saint-Trond souffre d'un déficit en espaces publics marquant la centralité villageoise et qui a été témoigné lors de toutes les réunions villageoises. Son urbanisation historique en alignement le long des voiries tout d'abord, puis en maisons isolées sans zone d'avant-cour et enfin en immeubles collectifs avec rez commerciaux et surfaces commerciales autour du croisement N29/N243 ne permet pas d'y trouver une emprise suffisante que pour créer un tel espace dans le bâti existant. Les différents lieux de centralité (école, église, maison de village) ne disposent pas non plus de l'emprise suffisante que pour y créer un tel espace. Il reste encore les réserves foncières au sein des cinq intérieurs d'ilots qui parsèment le village mais ceux-ci ne se situent pas sur des axes de passage et y créer une centralité de village souffrirait de leur isolement en tant qu'intérieurs d'ilots.

Face à ce constat, une des pistes serait non plus de rechercher un lieu devant remplir la fonction de centralité villageoise mais plusieurs lieux avec une fonction de centralité de quartier. Ils pourraient dès lors être plus petits, ne pas nécessairement se localiser sur un lieu de passage, ne pas nécessairement devoir accueillir des activités centralisatrices (équipements, commerces, services) et ne s'adresser qu'aux activités des riverains plus ou moins proches.

L'espace public rue du Ponceau présente ainsi toutes les caractéristiques de cette centralité de quartier et servira de point d'ancrage pour les riverains des rues du Ponceau et de la Chapelle.

Les effets attendus sont :

- Amélioration de la convivialité dans les cœurs de village
- Embellissement des cœurs de village
- Amélioration de l'attractivité des cœurs de village
- Accroissement de la cohésion sociale entre habitants
- Dynamisation des lieux de rencontre et augmentation des échanges
- Sécurisation des déplacements lents
- Réduction de la vitesse des véhicules
- Développement de la biodiversité

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Projet 1.5 – Balisage des sentiers existants
- Projet 2.5 – Aménagement d'espaces de convivialité dans les villages
- Projet 2.10 – Mise en place d'un groupe citoyen pour la mise en œuvre des projets « nature »
- Projet 2.13 – Création de nouveaux sentiers et itinéraires de balades

4. Lien à la stratégie du PCDR

- Objectif 2 : garantir une diversité de services
- Objectif 6 : garantir un dynamisme associatif dans chaque village
- Objectif 8 : Mettre en valeur le patrimoine et développer le tourisme
- Objectif 9 : Développer le maillage vert et bleu
- Objectif 10 : garantir un espace d'accueil pour les entreprises et les commerces
- Objectif 13 : poursuivre le développement du réseau modes doux et anticiper la mobilité de demain

5. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Amélioration de la convivialité dans les cœurs de villages	X		
Embellissement des villages	X	X	
Amélioration de l'attractivité des cœurs de villages	X		X
Accroissement de la cohésion sociale entre habitants	X		
Dynamisation des lieux de rencontre et augmentation des échanges	X		
Sécurisation des déplacements lents	X		
Réduction de la vitesse des véhicules	X		
Développement de la biodiversité		X	

6. Localisation et statut

L'espace public concerné par le projet se localise dans la partie sud du village de Thorembais-Saint-Trond.



Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	Rue du Ponceau 1360 Perwez Province du Brabant wallon - Région wallonne
Périmètre d'intervention	Rue du Ponceau devant les habitations 38 à 50 et 97 et parcelle 311F3.

	
Intégration du projet dans son environnement direct	Intégration fonctionnelle Le projet s'inscrit sur un espace public peu structurant et dont la voirie est en mauvais état. Sa localisation avec peu de transit et quelques activités structurantes le rend attractif pour un cœur de quartier. Intégration architecturale et paysagère Le choix du revêtement s'est porté pour supporter le poids des camions de la brasserie mais aussi pour structurer l'espace partagé et maintenir les accès aux différentes maisons. Un terre-plein végétalisé gagnera en emprise sur la voirie afin de développer la biodiversité, réduire la part minéralisée et proposer une zone de jeux plus douce pour les enfants et les fêtes du quartier Intégration culturelle/économique/sociale Grâce à l'espace partagé et à l'extension du terre-plein végétalisé, l'espace pourra être davantage approprié par les riverains et offrira une plus grande emprise pour les fêtes de quartier.
Cadre légal	L'ensemble de l'espace est propriété communale et comprise dans un projet de SOL en cours d'élaboration.
Statut de propriété	Propriété communale

7. Porteurs de projet, parties prenantes et pistes de financement

Porteurs du projet :

- L'administration communale

Parties prenantes :

- Les riverains
- La brasserie Valduc
- La ferme du Ponceau
- La CLDR

Pistes de financement :

- Le SPW – Développement Rural
- Le SPW – Infrastructures (PIC)
- La commune

8. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- Projet plébiscité par les Thorembaisien(ne)s
- Maîtrise foncière par la commune
- Travaux du collecteur qui ne concernent pas cette portion de la rue du Ponceau

État du dossier

Le dossier a déjà fait l'objet de débats au sein de la CLDR.

Programme des travaux

- **Phase 1** : démolition de la voirie
- **Phase 2** : renouvellement de l'égouttage
- **Phase 3** : enfouissement des câbles électriques
- **Phase 4** : renouvellement de la voirie
- **Phase 5** : plantations

NB : Ce projet sera réalisé en concertation avec les travaux de réfection de la voirie située rue du Ponceau.

Démarches administratives à réaliser

- **Démarche n°1** : désignation d'un auteur de projet
- **Démarche n°2** : obtention des autorisations et avis nécessaires
- **Démarche n°3** : coordination avec ORES
- **Démarche n°4** : instruction de la demande de permis

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Choix d'un revêtement de voirie qui résiste au charroi lourd à destination de la brasserie
- Conception globale qui permette une réelle appropriation de l'espace public par les riverains
- Conception globale qui maintienne un accès carrossable adapté à chaque entrée privative

9. Estimation globale du coût

Le budget total pour l'ensemble des interventions sur le site peut être évalué à 439.398,43 € TTC.

Poste	Unité	Quantité	Prix unitaire (€)	Total (€)
Démolition voirie, revêtement divers (béton et hydrocarboné)	m ²	552	25,00	13.800,00
Démolition ou reprofilage de la fondation	m ²	552	15,00	8.280,00
Démolition accotement	m ²	192	30,00	5.760,00
Evacuation	ft	1	6.654,60	6.655,00
Terrassement pour création de zone de convivialité	m ³	287	30,00	8.610,00
Géotextile, sous-fondation et fondation pour voirie	m ³	1380	50,00	69.000,00
Revêtement principal voirie (dalle en béton brossé)	m ²	610	140,00	85.400,00
Revêtement principal voirie (béton/hydrocarboné)	m ²	180	140,00	25.200,00
Revêtement secondaire voirie (pavés de pierre naturelle)	m ²	80	120,00	9.600,00
Bordures (60 m) et filet d'eau (60 m)	m	120	120,00	14.400,00
Raccordement avaloir	m	2,5	150,00	375,00
Réseau d'égouttage	m	55	200,00	11.000,00
Avaloir	p	6	450,00	2.700,00
Tranchée impétrants avec mise en place des câbles existants	m	180	100,00	18.000,00
Mobilier urbain	ft	1	10.000,00	10.000,00
Eclairage	ft	1	40.000,00	40.000,00
Arbres	p	10	500,00	5.000,00
Gazon	m ²	164	15,00	2.460,00
Total HTVA				336.240,00
Total TVAC				406.850,40
Total avec Honoraires (8 %)				439.398,43

Sources de financement	Taux	Montant
Développement rural – Espaces partagés (max 400.000€)	80%	351.518,74 €
Commune	20%	87.879,69 €

Projet rémunérateur ☐ oui ☒ non (case à noircir ou pas en fonction du projet)

10. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Travaux réalisés	1 espace public aménagé	PV de réception provisoire

▪ **Indicateurs de résultat** (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Sécurité	Réduction de la vitesse des véhicules de 30 %	Campagne de comptages sur une semaine
Convivialité	80 % des usagers satisfaits	Enquête et sondage auprès des riverains
Biodiversité	Taux de verdurisation égal ou augmenté de 20 %	Comparaison de la surface verdurisée avant et après travaux

11. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiées au point 6 :

➔ Le maintien des accès aux entrées carrossables privées des maisons et de la brasserie a été pris en compte.

B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :

Éléments quantitatifs généraux du dossier :

- Superficie totale de la parcelle : 774 m²
- Superficie initiale non bâtie sur la parcelle : 774 m²
- Superficie finale non bâtie sur la parcelle : 774 m²

Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :

- Mesures envisagées (Ex : Citernes tampons, noues et fossés d'infiltration, zone de rétention, ...)

➔ Le terre-plein central engazonné sera agrandi.

C. Mesures en faveur de la transition énergétique et utilisation des ressources naturelles :

- Utilisation des énergies renouvelables : sans objet.
- Isolation des bâtiments : sans objet.
- Energie grise et durabilité des matériaux : Afin de pouvoir supporter le passage des camions de la brasserie, le matériau utilisé sera le béton.

- Citerne d'eau de pluie : **non**.
- Dispositifs pour minimiser la consommation des énergies fossiles, électrique (luminaire) : un système d'éclairage économe en énergie et respectueux de la nature – similaire aux luminaires présents au sein de la Commune de Perwez (éclairage Led dirigé au sol, extinction entre minuit et 5h du matin, etc.) – sera privilégié.
- Mise en œuvre de matériaux écologiques : le choix des matériaux s'est porté sur la durabilité dans le temps et la résistance au passage d'un charroi agricole lourd. La possibilité d'utiliser un béton « écologique » sera examinée au moment de l'adjudication du marché au regard de l'existence de ce type de technologie.
- Utilisation de techniques innovantes : cfr ci-dessus.

D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :

- Coûts/m² : **285 euros TVAC/m²**
- Coûts/personnes impactées : **+/- 6,18 € TVAC par Thorembaisiens pendant 20 ans.**
- Etudes différentes alternatives : **sans objet à ce stade. L'avant-projet sélectionné précisera la nature précise des travaux.**
- Analyse coût/bénéfice du projet : **Le projet permettra de sécuriser le cœur du quartier du Ponceau et de favoriser l'appropriation de l'espace partagé par les usagers faibles.**

E. Mesures en faveur de la biodiversité : Comment le projet crée-t-il un lien avec la nature ? Quelle place le projet réserve-t-il à la biodiversité ? Comment prend-il en compte le patrimoine naturel, sa protection et sa valorisation ?

→ **Le terre-plein central sera agrandi en zone de pelouse de manière à maintenir une emprise pour l'organisation de festivités. Des arbres et massifs seront présents, principalement en périphérie de cette zone de pelouse.**

- Identification des éléments d'intérêt écosystémiques sur le site (m ou m²) : haies, alignement d'arbres, arbres ou arbustes isolés, verger haute tige, surface boisée, eaux dormantes, eaux courantes, zone inondée, prairie permanente humide, murs et murets en pierres sèches, arbre mort, fossés ou chemins creux, ...

→ **Présence d'une pelouse, de massifs et d'arbres basse tige.**

- Quels sont les mesures prises pour leur protection ?

→ **Les arbres et les massifs seront conservés ou replantés.**

- Amélioration de la qualité biologique du site par des plantations ou aménagements divers (m ou m²) : haies, alignement d'arbres, vergers, surface boisée d'espèces indigènes, fossés d'infiltration, nouvelles mares ou eau dormante, pré fleuri, lagunage, ...

→ **Une gestion différenciée de la pelouse en pré fleuri pourra être proposée.**

- Amélioration de la qualité biologique des surfaces mises en œuvre (quantification des surfaces) :

- Surfaces imperméables à l'air et l'eau (revêtement béton, bitume, dallage avec couche de mortier, ...) : **610 m²**
- Surfaces semi-perméables : perméable pour l'air et l'infiltration de l'eau de pluie (pavages/dallages à joints ouverts, dalles gazons, ...) : **0 m²**
- Verdissement vertical sur les façades : **Sans objet**
- Toiture végétalisée : **Sans objet**
- Végétalisation : **le projet prévoit d'agrandir le terre-plein central de pelouse.**

- ## 12. Annexes

The map shows the commune of Orbais, Belgium, with a red outline. A black dot marks the Ponceau station. Surrounding municipalities include Sainte-Marie-Wastines, Thorembais-les-Béguines, Thorembais-Saint-Trond, Tourinnes-Saint-Lambert, and Grand-Perwez. The map also shows the Gare de Grand-Leez and the Bois de Buis. Roads N29, N243, and N91 are indicated, along with the A4 and A11 highways. The map is titled 'PERWEZ' in the center.

Annexe 2 : Périmètre d'intervention sur fond cadastral et plan de secteur



Zone d'habitat à caractère rural au plan de secteur

Annexe 3 : Dossier photographique



Annexe 4 : Etat des lieux

L'espace public actuel dessert un ensemble de maisons majoritairement alignées sur un même front bâti avec des espaces d'avant-cour réduits et ouverts sur la voirie. Quelques constructions plus récentes s'organisent sur un ordre plus ouvert et sans zone d'avant-cour. Un des côtés de l'espace public est formé par une ancienne ferme occupée désormais par la brasserie Valduc et dont les bâtiments sont rénovés ou en cours de l'être. Un terreplein arboré et engazonné occupe l'espace central. La voirie, en très mauvais état, contourne tout cet espace central. En face, au-delà du Thorembais qu'une passerelle récemment rénovée permet d'enjamber se retrouve la rue du Ponceau qui forme une boucle dans le quartier. Le même type d'alignement bâti structure la voirie avec le même type d'espace d'avant-cour. La ferme du Ponceau constitue la seconde activité économique du quartier. Les berges du Thorembais sont quant à elles toutes privatisées soit par des zones de garage soit par des habitations. Face à la brasserie du Valduc, il existe une bande enherbée qui lui appartient et dont la destination est prévue en parkings par les conditions du permis d'urbanisme qui lui a été délivré.

Annexe 5 : Activités actuelles si bâtiment

Sans objet

Annexe 6 : Liste des projets de même fonction

Sans objet

ORGANISATION DE RAMASSAGES SCOLAIRES DURABLES

Fiche n°1.8
Priorité : lot 1

1. Description du projet

Le projet vise à mettre en place d'autres modes de déplacement que la voiture individuelle pour permettre les trajets aller et retour vers les écoles. Plusieurs solutions sont possibles : trajets individuels à pied et/ou vélo, rangs scolaires, bus scolaires et co-voiturage.

Pour les trajets individuels, l'augmentation de leur nombre est dépendant de la qualité et de la sécurité des cheminements. Il est dès lors indispensable de poursuivre les aménagements en ce sens autour des écoles. Les projets 1.5 (Cœur de village à Orbais), 1.6 (balisage des sentiers), 2.7 (balisage et marquage des pistes cyclables) et 2.13 (nouveaux sentiers) sont quatre projets du PCDR qui permettront également de contribuer à cet objectif.

Pour ce qui est des ramassages scolaires, le principe est que chaque école propose un système de rangs scolaires pédestres et cyclables avec l'aide volontaire des parents et institutrices(eurs). Ces rangs desserviront le village de l'école et leurs trajets pédibus et vélobus seront redéfinis à chaque rentrée scolaire en fonction de la localisation des enfants participants et des aménagements sécurisés existants. Au-delà des rayons d'action des pédibus et vélobus, un système motorisé (bus ou co-voiturage) sera proposé. Un tel système devrait pouvoir se réinitier naturellement chaque année en fonction du départ et de l'arrivée de nouveaux élèves et parents. Pour initier la démarche, il est intéressant de se baser sur les nombreuses initiatives existantes et notamment sur le programme « Pédibus » en association avec l'asbl Tous à Pied et sur le programme « Vélobus » en association avec Pro Vélo. L'asbl Empreintes avec son projet spécifique sur les déplacements scolaires « Emile, le serpent mobile » pourrait être sollicitée.

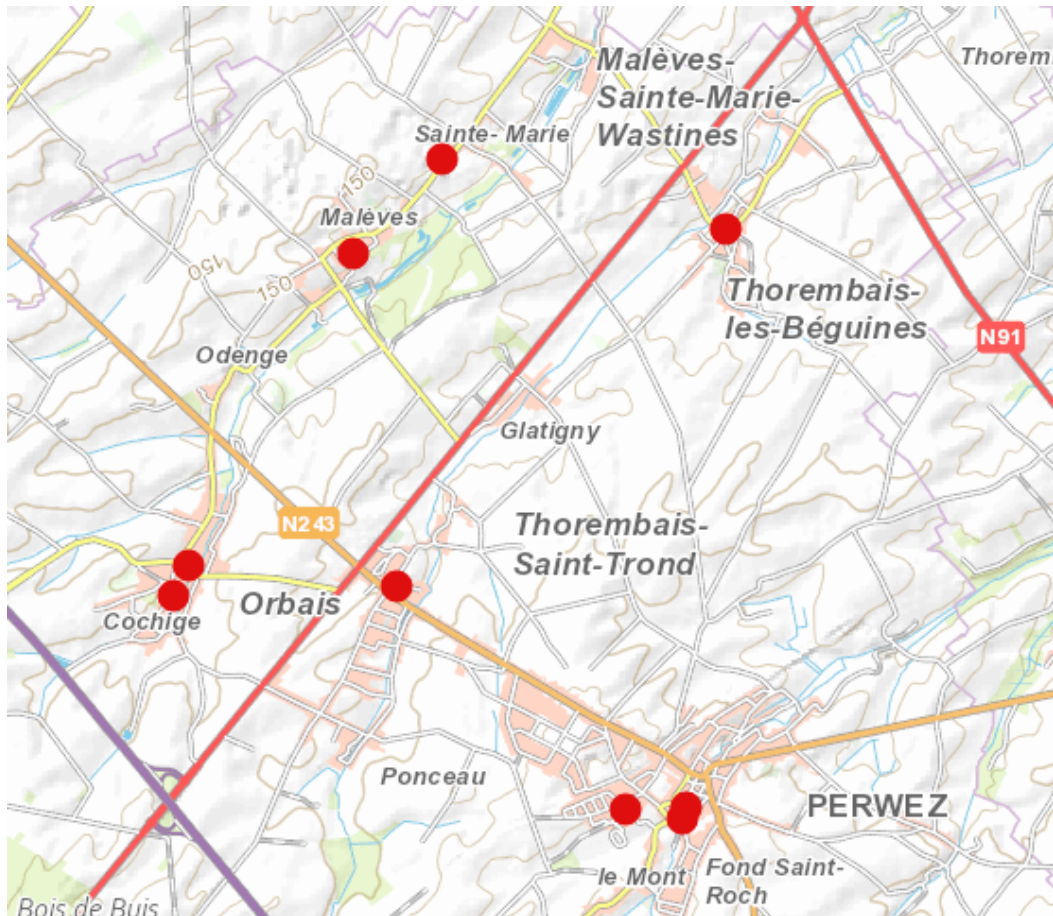


Enfin, pour le covoiturage, il existe également de nombreuses expériences qui se sont entre autres concrétisées par des applications spécialement dédiées au co-voiturage scolaire : www.schoolpool.be de Taxistop et www.koalift.com. L'utilisation de telles applications permettrait de capitaliser sur des expériences acquises et d'assurer une certaine pérennité au projet en externalisant la maintenance de l'outil à une structure professionnelle.



2. Description du site dans son état actuel

La commune de Perwez dispose de neuf implantations scolaires sur son territoire. Une implantation à Perwez est uniquement secondaire, l'implantation de Malèves est uniquement maternelle et toutes les autres implantations sont à la fois maternelles et primaires. Dès lors, tous les villages sauf Wastines, peuvent offrir au moins une implantation scolaire locale à pratiquement tous leurs riverains. Ce qui présente un potentiel important de trajets de courtes distances pouvant être réalisés, si les conditions de sécurité sont réunies, à pied ou à vélo.



3. Justification du projet

Comme déjà évoqué, chaque village dispose d'au moins une école, ce qui représente un potentiel important pour des trajets courts réalisables par d'autres modes que la voiture individuelle.

Avec l'augmentation du trafic automobile et donc de l'insécurité routière pour les piétons, la relance de rangs scolaires institutionnalisés et encadrés pour chaque école pourrait rassurer les parents et encourager les enfants à s'y rendre par un autre mode que la voiture. Cette relance est d'autant plus possible qu'elle peut s'appuyer sur de nombreux retours d'expériences dans d'autres communes, utiliser désormais des outils et applications en ligne fiables et professionnels et capitaliser sur le travail mené ces dernières années via le brevet Cycliste par la commune et Pro Velo.

Les effets attendus sont :

- Augmentation de la mobilité douce
- Sécurisation des déplacements lents
- Réduction des émissions de CO2
- Accroissement de la cohésion sociale entre habitants
- Augmentation de l'attractivité des écoles
- Augmentation de l'activité physique

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Projet 1.4 – Aménagement du cœur de village à Orbais
- Projet 1.5 – Balisage des sentiers existants
- Projet 1.7 – Aménagement du cœur de quartier au Ponceau
- Projet 2.7 – Balisage et marquage de pistes cyclables
- Projet 2.13 – Création de nouveaux sentiers et itinéraires de balades

4. Lien à la stratégie du PCDR

- Objectif 2 : garantir une diversité de services
- Objectif 6 : garantir un dynamisme associatif dans chaque village
- Objectif 7 : coordonner et encadrer l'offre jeunesse
- Objectif 13 : poursuivre le développement du réseau modes doux et anticiper la mobilité de demain

5. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Augmentation de la mobilité douce	X	X	X
Sécurisation des déplacements lents	X		
Réduction des émissions de CO2		X	
Accroissement de la cohésion sociale entre habitants	X		
Augmentation de l'attractivité des écoles	X		X
Augmentation de l'activité physique	X		

6. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	Toute la commune
Périmètre d'intervention	Toute la commune
Intégration du projet dans son environnement direct	Projet immatériel
Cadre légal	Le projet utilisera les éventuelles conventions mise à disposition par les organismes accompagnateurs (Tous à Pied, Pro Velo, Taxistop, Koalift, GAL, empreintes asbl, ...)
Statut de propriété	Projet immatériel

7. Porteurs de projet, parties prenantes, pistes de financement

Porteurs du projet :

- L'administration communale
- Les écoles communales et libres
- Les associations de parents

Parties prenantes :

- Asbl Tous à Pied
- Pro Velo
- Taxistop
- Koalift
- Empreintes asbl
- Le GAL

Pistes de financement :

- Plan Wallonie piétonne
- La commune

8. Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche
- Nombreuses expériences existantes dans d'autres communes
- Applications en ligne fiables et professionnelles déjà existantes
- Soutien et accompagnement possible par Tous à Pied, Pro Velo, Empreintes asbl et GAL
- État du dossier

Le dossier a déjà fait l'objet de débats au sein de la CLDR.

- Programme des travaux

Pas de travaux prévus

- Démarches administratives à réaliser
- **Démarche n°1** : Mise en place d'un groupe porteur au sein de la CLDR
- **Démarche n°2** : identification de parents et instituteurs partenaires dans chaque école

- **Démarche n°3** : choix des solutions à utiliser
- **Démarche n°4** : relance à chaque rentrée scolaire
- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
- Enquête de satisfaction auprès des élèves et des parents
- Renouvellement annuel des groupes de parents/instituteurs

9. Estimation globale du coût

Sans objet

Projet rémunérateur ☐ oui ☒ non (case à noircir ou pas en fonction du projet)

10. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Ramassage scolaire mis en place	1 système lancé	Photo du lancement

▪ **Indicateurs de résultat** (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Environnement	Réduction du CO2	Nombre de km voiture économisés
Participation des écoles	50% des écoles participantes	Relevés annuels aux rentrées scolaires
Participation des élèves	20% des élèves participants	Relevés annuels aux rentrées scolaires

11. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

- A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiées au point 6 :
→ L'appel à des solutions existantes éprouvées vise à garantir la poursuite du projet d'année en année.
- B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :
Éléments quantitatifs généraux du dossier :

- Superficie totale de la parcelle : **sans objet.**
- Superficie initiale non bâtie sur la parcelle : **sans objet.**
- Superficie finale non bâtie sur la parcelle : **sans objet.**

Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :

- Mesures envisagées (Ex : *Citernes tampons, noues et fossés d'infiltration, zone de rétention, ...*)
→ **Sans objet.**

C. Mesures en faveur de la transition énergétique et utilisation des ressources naturelles :

- *Utilisation des énergies renouvelables* : **l'objectif est d'augmenter la part modale pédestre et cyclable.**
- *Isolation des bâtiments* : **sans objet.**
- *Energie grise et durabilité des matériaux* : **sans objet.**
- *Citerne d'eau de pluie* : **sans objet.**
- *Dispositifs pour minimiser la consommation des énergies fossiles, électrique (luminaire)* : **sans objet.**
- *Mise en œuvre de matériaux écologiques* : **sans objet.**

D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :

- *Coûts/m²* : **non défini à ce stade**
- *Coûts/personnes impactées* : **non défini à ce stade**
- *Etudes différentes alternatives* : **sans objet.**
- *Analyse coût/bénéfice du projet* : **Le projet permettra d'augmenter la part modale alternative à la voiture individuelle et de réduire l'empreinte énergétique globale des perwéziens.**

E. Mesures en faveur de la biodiversité : Comment le projet crée-t-il un lien avec la nature ? Quelle place le projet réserve-t-il à la biodiversité ? Comment prend-il en compte le patrimoine naturel, sa protection et sa valorisation ?

→ **Sans objet.**

- Identification des éléments d'intérêt écosystémiques sur le site (m ou m²) : *haies, alignement d'arbres, arbres ou arbustes isolés, verger haute tige, surface boisée, eaux dormantes, eaux courantes, zone inondée, prairie permanente humide, murs et murets en pierres sèches, arbre mort, fossés ou chemins creux, ...*

→ **Sans objet.**

- Quels sont les mesures prises pour leur protection ?

→ **Sans objet.**

- Amélioration de la qualité biologique du site par des plantations ou aménagements divers (m ou m²) : *haies, alignement d'arbres, vergers, surface boisée d'espèces indigènes, fossés d'infiltration, nouvelles mares ou eau dormante, pré fleuri, lagunage, ...*

→ **Sans objet.**

- Amélioration de la qualité biologique des surfaces mises en œuvre (quantification des surfaces) :

- *Surfaces imperméables à l'air et l'eau (revêtement béton, bitume, dallage avec couche de mortier, ...),*

Sans objet.

- Surfaces semi-perméables : perméable pour l'air et l'infiltration de l'eau de pluie (pavages/dallages à joints ouverts, dalles gazons, ...)

Sans objet.

- Verdissement vertical sur les façades : sans objet
- Toiture végétalisée : sans objet
- Végétalisation : sans objet.

F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

Le projet est-il accessible par tous (PMR, piéton, vélo, ...) ? Quels sont les aménagements prévus ? Comment la mobilité autour du projet a-t-elle été pensée ? Le projet a-t-il été analysé sous le prisme du genre ?

→ Le projet a pour objectif de s'adresser à tous.

G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :

Recours à des entreprises et matériaux locaux et/ou à des entreprises d'insertion sociale. Soutien aux activités locales, à la valorisation de ressources locales. Analyse économique du cycle de vie des bâtiments, ...

→ Le projet pourra faire appel à des outils numériques conçus et développés en Wallonie.

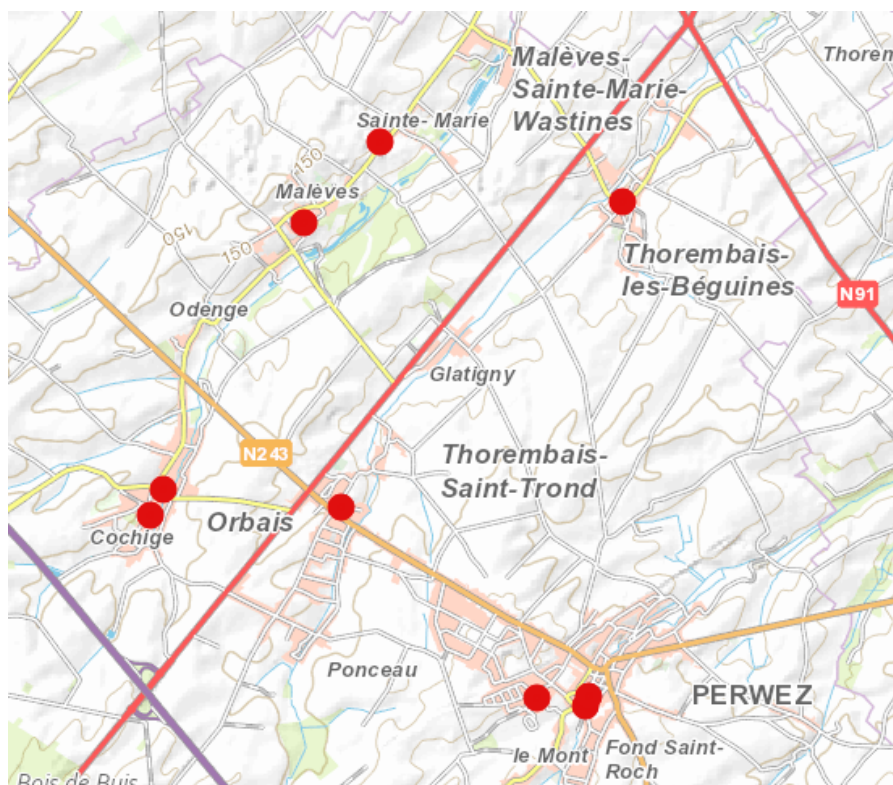
H. Intégration du projet dans l'environnement :

Impact (positif ou négatif) du projet sur le paysage, impact sur le voisinage et mesures envisagées.

→ Sans objet.

12. Annexes

Annexe 1 : Plan de situation



Annexe 2 : Périmètre d'intervention sur fond cadastral et plan de secteur

Sans objet

Annexe 3 : Dossier photographique

Sans objet

Annexe 4 : Etat des lieux

La commune de Perwez dispose de neuf implantations scolaires sur son territoire. Une implantation à Perwez est uniquement secondaire, l'implantation de Malèves est uniquement maternelle et toutes les autres implantations sont à la fois maternelles et primaires. Dès lors, tous les villages sauf Wastines, peuvent offrir au moins une implantation scolaire locale à pratiquement tous leurs riverains. Ce qui présente un potentiel important de trajets de courtes distances pouvant être réalisés, si les conditions de sécurité sont réunies, à pied ou à vélo.

Annexe 5 : Activités actuelles si bâtiment

Sans objet

Annexe 6 : Liste des projets de même fonction

Sans objet

DEVELOPPEMENT DE LA DYNAMIQUE ZERO DECHET

Fiche n°1.9

Priorité : lot 1

1. Description du projet

Le projet vise à structurer et coordonner l'ensemble des actions menées sur le territoire communal dans le but de poursuivre la politique de réduction de la production de déchets. Sur base de l'état des lieux qui a été dressé, un plan d'actions en matière de Zéro Déchet sur le territoire perwézien sera établi en dressant clairement les actions à mener, les acteurs à solliciter et les sources de financement à solliciter.

Pour aider les communes, la Wallonie met à disposition un site internet avec toute une série d'outils (méthodologie, fiches-actions, ...) : <http://moinsdedechets.wallonie.be/fr/je-m-informe/ma-commune-zero-dechet>.



2. Description du site dans son état actuel

Plusieurs acteurs (commune, inBW, CPAS, Centre Culturel, ADL, associations, écoles, Conseil Communal des enfants, citoyens, ...) mènent déjà une série d'actions sur le territoire perwézien. Il s'agit essentiellement d'actions de sensibilisation, d'initiation et de formation. Parfois de la mise à disposition de matériel réutilisable est faite.

Un premier travail d'état des lieux a déjà été mené par le Groupe de travail Zéro Déchet mis en place dans le cadre de ce PCDR. Il a débouché sur une grille AFOM dressant tous les atouts et faiblesses du territoire communal à ce sujet ainsi qu'une liste des actions déjà menées et programmées. Une série de nouvelles idées a également été dressée. Grille AFOM, actions menées et nouvelles idées sont présentées ci-dessous en annexe.

3. Justification du projet

La production de déchets est conséquente dans notre société, ce qui représente un coût financier et environnemental non négligeable. A Perwez, la quantité annuelle d'ordures ménagères brutes collectée par habitants est passée de 227,2 kg/habitant en 2007 à 159,7 kg/habitant en 2018. Bien que cette baisse importante soit à souligner, Perwez était classée en 2018 en 200ème position sur les 262 communes wallonnes. La meilleure élève étant à 54kg/an/habitant et la moins bonne à 226,7kg/an/habitant. Le potentiel de réduction pour Perwez est donc important.

Pour répondre à cela, des solutions alternatives voient le jour et une mouvance Zéro Déchet se met en place petit à petit chez le citoyen, les acteurs locaux et les acteurs institutionnels. Il y a une prise de conscience de plus en plus populaire de cet enjeu, bien que des efforts supplémentaires s'avèrent toujours nécessaires pour encourager et sensibiliser acteurs locaux et citoyens à davantage prendre part à la réduction globale des déchets produits.

C'est la raison pour laquelle la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) de Perwez a décidé d'inscrire dans sa stratégie de développement rural, qui porte sur les 10 prochaines années, un objectif « Zéro Déchet ». En parallèle, la Commune de Perwez s'est portée volontaire dans une démarche Zéro Déchet proposée par la Région wallonne afin d'obtenir un subside (7.500€).

Les effets attendus sont :

- Réduction de la quantité de déchet
- Augmentation de l'achat de produits frais et locaux
- Augmentation d'une alimentation saine
- Renforcement des circuits courts agricoles
- Renforcement de la cohésion sociale via des échanges de bonnes pratiques

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Projet 2.1 – Création d'un marché couvert et d'un espace de convivialité sur la place de la gare
- Projet 2.4 – Mise en place d'un espace test maraîcher
- Projet 3.1 – Création d'un atelier rural

4. Lien à la stratégie du PCDR

- Objectif 2 : garantir une diversité de services
- Objectif 4 : devenir une commune zéro déchet
- Objectif 6 : garantir un dynamisme associatif dans chaque village
- Objectif 12 : maintenir et poursuivre la diversification agricole

5. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Réduction de la quantité de déchet		X	X
Augmentation de l'achat de produits frais et locaux		X	X
Augmentation d'une alimentation saine	X	X	X
Renforcement des circuits courts agricoles	X	X	X
Renforcement de la cohésion sociale via des échanges de bonnes pratiques	X		

6. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	Toute la commune
Périmètre d'intervention	Toute la commune
Intégration du projet dans son environnement direct	Projet immatériel
Cadre légal	Sans objet
Statut de propriété	Projet immatériel

7. Porteurs de projet, parties prenantes, pistes de financement

Porteurs du projet :

- L'administration communale
- La CLDR

Parties prenantes :

- Les écoles communales et libres
- Les commerçants
- inBW
- le GAL
- Les acteurs sociaux
- Espace environnement asbl - Opération « Communes Zéro Déchet »

Pistes de financement :

- SPW Environnement via les appels à projets « Je réduis mes déchets »
- La commune

8. Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche
- 2 GT déjà menés dressant un état des lieux et listant les actions menées et à programmer

- État du dossier

Le dossier a déjà fait l'objet de débats au sein de la CLDR et du groupe de travail Zéro Déchet.

- Programme des travaux

Pas de travaux prévus

- Démarches administratives à réaliser

- **Démarche n°1** : finalisation du plan d'actions
- **Démarche n°2** : réalisation du plan d'actions
- **Démarche n°3** : suivi et évaluation du plan d'actions

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
- Mise en place d'un comité de pilotage

9. Estimation globale du coût

Sans objet

Projet rémunérateur ☐ oui ☒ non (case à noircir ou pas en fonction du projet)

10. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Plan d'action	1 plan établi	Plan publié en ligne
Actions	1 action réalisée	PV du groupe Zéro Déchet

- **Indicateurs de résultat** (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Environnement	Réduction de la quantité annuelle de déchets par habitant de 2 kg/an/habitant	Evolution annuelle publiée sur Walstat

11. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

- A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiées au point 6 :
 ➔ Le projet cherche à reproduire la bonne expérience pilote menée dans d'autres localités et ayant démontré leur pérennité.
- B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :
 Eléments quantitatifs généraux du dossier :
 - Superficie totale de la parcelle : **sans objet.**
 - Superficie initiale non bâtie sur la parcelle : **sans objet.**
 - Superficie finale non bâtie sur la parcelle : **sans objet.**
 Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :

- Mesures envisagées (Ex : Citernes tampons, noues et fossés d'infiltration, zone de rétention, ...)
→ Sans objet.
- C. Mesures en faveur de la transition énergétique et utilisation des ressources naturelles :
 - Utilisation des énergies renouvelables : sans objet.
 - Isolation des bâtiments : sans objet.
 - Energie grise et durabilité des matériaux : le projet vise justement la réduction des emballages.
 - Citerne d'eau de pluie : sans objet.
 - Dispositifs pour minimiser la consommation des énergies fossiles, électrique (luminaire) : sans objet.
 - Mise en œuvre de matériaux écologiques : l'usage d'emballage recyclable ou de consignes sera justement développé.
- D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :
 - Coûts/m² : sans objet
 - Coûts/personnes impactées : non défini à ce stade
 - Etudes différentes alternatives : sans objet.
 - Analyse coût/bénéfice du projet : Le projet permettra de réduire encore davantage la quantité annuelle de déchets produits par habitant.
- E. Mesures en faveur de la biodiversité : Comment le projet crée-t-il un lien avec la nature ? Quelle place le projet réserve-t-il à la biodiversité ? Comment prend-il en compte le patrimoine naturel, sa protection et sa valorisation ?
→ Sans objet.
 - Identification des éléments d'intérêt écosystémiques sur le site (m ou m²) : haies, alignement d'arbres, arbres ou arbustes isolés, verger haute tige, surface boisée, eaux dormantes, eaux courantes, zone inondée, prairie permanente humide, murs et murets en pierres sèches, arbre mort, fossés ou chemins creux, ...
→ Sans objet.
 - Quels sont les mesures prises pour leur protection ?
→ Sans objet.
 - Amélioration de la qualité biologique du site par des plantations ou aménagements divers (m ou m²) : haies, alignement d'arbres, vergers, surface boisée d'espèces indigènes, fossés d'infiltration, nouvelles mares ou eau dormante, pré fleuri, lagunage, ...
→ Sans objet.
 - Amélioration de la qualité biologique des surfaces mises en œuvre (quantification des surfaces) :
 - Surfaces imperméables à l'air et l'eau (revêtement béton, bitume, dallage avec couche de mortier, ...),
Sans objet.
 - Surfaces semi-perméables : perméable pour l'air et l'infiltration de l'eau de pluie (pavages/dallages à joints ouverts, dalles gazons, ...)
Sans objet.
 - Verdissement vertical sur les façades : sans objet
 - Toiture végétalisée : sans objet

- **Végétalisation : sans objet.**

F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

Le projet est-il accessible par tous (PMR, piéton, vélo, ...) ? Quels sont les aménagements prévus ? Comment la mobilité autour du projet a-t-elle été pensée ? Le projet a-t-il été analysé sous le prisme du genre ?

→ Le projet a pour objectif de s'adresser à tous.

G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :

Recours à des entreprises et matériaux locaux et/ou à des entreprises d'insertion sociale. Soutien aux activités locales, à la valorisation de ressources locales. Analyse économique du cycle de vie des bâtiments, ...

→ Le projet a pour objectif de s'étendre à tous les commerces et services présents dans l'entité.

H. Intégration du projet dans l'environnement :

Impact (positif ou négatif) du projet sur le paysage, impact sur le voisinage et mesures envisagées.

→ Sans objet.

12. Annexes

Annexe 1 : Plan de situation

Sans objet

Annexe 2 : Périmètre d'intervention sur fond cadastral et plan de secteur

Sans objet

Annexe 3 : Dossier photographique

Sans objet

Annexe 4 : Etat des lieux

Plusieurs acteurs (commune, inBW, CPAS, Centre Culturel, ADL, associations, écoles, Conseil Communal des enfants, citoyens, ...) mènent déjà une série d'actions sur le territoire perwézien. Il s'agit essentiellement d'actions de sensibilisation, d'initiation et de formation. Parfois de la mise à disposition de matériel réutilisable est faite.

Un premier travail d'état des lieux a déjà été mené par le Groupe de travail Zéro Déchet mis en place dans le cadre de ce PCDR. Il a débouché sur une grille AFOM dressant tous les atouts et faiblesses du territoire communal à ce sujet ainsi qu'une liste des actions déjà menées et programmées. Une série de nouvelles idées a également été dressée. Grille AFOM, actions menées et nouvelles idées sont présentées ci-dessous en annexe.

Annexe 5 : Activités actuelles si bâtiment

Sans objet

Annexe 6 : Liste des projets de même fonction

Sans objet



Annexe 7 : Tableau AFOM

	Atouts	Faiblesses
INTERNE	• Une implication et une mobilisation forte des écoles en matière de réduction des déchets (12♥) • Des acteurs commerciaux qui promeuvent le vrac et mettent en place des ateliers « Zéro Déchet » (8♥) • Présence d'un Système d'Échanges Local, d'un magasin de seconde main "Au Fil de Soi" (CPAS), d'une Donnerie sur Facebook, d'un Repair Café (8♥) • Présence de l'ADL qui facilite la mobilisation des acteurs économiques (8♥) • Action Be Wapp et ambassadeurs propreté (8♥) • Une démarche citoyenne « Contenants admis » dans le cadre du budget participatif (7♥) • Le Foyer culturel organise des ateliers Zéro Déchet et des gratifierias (7♥) • Récupération des canettes à l'échelle communale contre un bon d'achat (6♥) • Collaboration avec in BW, la Province (5♥) • Collaboration avec le GAL Culturalité sur cette thématique (5♥) • Instauration de la collecte sélective des déchets via les conteneurs à puce et diminution de la quantité de déchet annuelle par habitant depuis 13 ans (4♥) • Outils de communication disponibles à l'AC : site web de la commune, le bulletin communal, une page Facebook communale (3♥) • La mise en place du GT Zéro Déchet par la Commune (2♥) • Initiatives de maraîchage ou de productions locales à promouvoir (1♥) • Le Collège Da Vinci va se lancer dans une démarche Zéro Déchet • Présence de programmes communaux et de différentes commissions actives sur le territoire : PST, PCDR, PAED, PCM, Conseil communal des enfants, Budget participatif, Seniors consultants...	• Absence d'Eco-Team au sein de l'administration communale, pas d'effet d'exemplarité (8♥) • Manque de communication et d'actions de sensibilisation coordonnées pour toucher certains publics cibles (6♥) • Peu de commerçants adhérent au Zéro Déchet (6♥) • Manque de structure pour permettre un listing de tout ce qui se fait sur le territoire (liste commerçants, agriculteurs, acteurs de terrain, tourisme...) (5♥) • Manque d'actions coordonnées entre les différents acteurs du territoire (4♥) • La mobilité (difficulté de déplacement pour les personnes sans voiture) (4♥) • Moyens disparates pour une communication effective en matière de Zéro Déchet (4♥) • Manque de magasin local dans le centre de Perwez (4♥) • Le temps et la disponibilité nécessaires pour mener des actions, notamment au sein des services communaux (3♥) • Trop peu de commerçants acceptent les bons remis suite à la collecte de canettes (3♥) • Décalage dans le temps entre introduction des poubelles à puce et le nouveau sac PMC (3♥) • Manque de tri ou de suivi du tri (une fois dans le conteneur) au Collège Da Vinci (2♥) • Diminution de la production de déchet mais celle-ci reste encore bien supérieure à 100kg/habitant/an (1♥) • Trop de procédures administratives • Nombreuses grandes surfaces qui ne gèrent pas correctement le vrac

	OPPORTUNITÉS	MENACES
EXTERNE	• Eveil de la conscience des enfants dans les écoles, l'intérêt des habitants pour leur cadre de vie (12♥) • Compostage collectif pour les appartements (10♥) • Evolution des modes de fonctionnement : le vrac est de plus en plus accepté, mauvaise image des plastiques, disponibilité de matériel de vente en vrac, etc. (9♥) • Implication des producteurs locaux : la vente en vrac peut faciliter le conditionnement et en réduire le coût (8♥) • Habitat majoritairement de type pavillonnaire (maisons avec jardin) → possibilités de compostage individuel, de potagers (6♥) • Mouvement « février sans supermarché » (5♥) • Thématique en vogue, citoyens et acteurs locaux pro-actifs dans ce domaine (3♥) • Aides financières régionales et appui de l'in BW et de la Province (3♥) • Prise de conscience globale au niveau des déchets (3♥) • Plan de relance européen -> fort accent sur la dimension "durable". Y a-t-il des opportunités en matière de Zéro Déchet ? (2♥) • Présence de l'ASBL GAL Culturalité pour soutenir ce genre de dynamiques (1♥) • Dynamique existant chez les jeunes par rapport au respect de la planète (1♥)	• Le contexte actuel lié au Covid 19 (crainte concernant la réutilisation de contenants et vis-à-vis des normes AFSCA, difficulté de créer du lien et de rassembler des personnes - ateliers Zéro Déchet, par exemple -, difficulté de mobilisation des citoyens, des commerçants, ...) (8♥) • Les propositions d'emballage omniprésents dans la grande distribution (7♥) • Habitudes de fonctionnement et modes de vie « accélérés » des citoyens (travail à deux) (6♥) • E-commerce en plein « Boum » (5♥) • Facteur temps, peurs et freins des citoyens, des acteurs locaux (commerçants, entreprises, ...) (5♥) • Le tri ne mènerait pas à un recyclage suffisant au niveau de l'in BW provoquant un manque d'adhésion de la part des citoyens (5♥) • Manque d'information vis-à-vis de l'utilisation omniprésente du plastique, de son impact sur l'environnement (5♥) • Des désinformations circulent à propos du recyclage et du tri des déchets (4♥) • Absence de directives législatives (sur le plan européen/national) en faveur d'une diminution de l'emballage (4♥) • Résistance au changement, difficulté d'amener du changement si manque d'informations/de connaissance/d'accompagnement (3♥) • Difficulté de convaincre, certains ne croient pas au Zéro Déchet, difficulté de changer les habitudes (2♥) • L'installation de magasins low cost / discount (2♥) • La diversité des gestions des déchets dans les communes amène à une perte d'efficacité de l'intercommunale (1♥) • Le terme « Zéro Déchet » est ambigu : peut-on réellement atteindre le « 0 » ? (1♥) • Lobby de l'emballage & FostPlus contre la CONSIGNE (1♥) • Pression de l'industrie pour imposer des emballages polluants, peu/pas recyclable • Manque d'incitants pour les commerces en faveur de la diminution des emballages • Peur des citoyens/commerçants vis-à-vis des microbes/virus qui amènent à vouloir tout emballer, par manque d'information

Annexe 8 : Actions programmées

Actions confirmées :

- 📍 Prime pour l'achat d'un composteur individuel
- 📍 Information/formation en matière de compostage
- 📍 Promotion des couches lavables (en lien avec la prime naissance)
- 📍 Emball'Agir pour Destination Perwez
- 📍 Collaboration avec InBW :
 - Gobelets réutilisables
 - Boîte à tartines Boc'&'Roll
 - Sacs à vrac
 - Action de sensibilisation (COPIDEC, site internet MAGDÉ, brochure « Mon pote le compost », kit « Zéro déchet », ...)
 - Repair mobile
 - Autocollants « Contenants admis »

Actions retenues par le groupe de travail pour 2021 :

- 📍 **Action 1** réunit plusieurs idées :
 - ✓ **Tout public** - Plan de communication ZD (page Facebook, communication positive, rapport annuel, conseils et bonnes pratiques dans Perwez Info, ...)
 - ✓ **Institutions** - Guichet d'informations au niveau des services communaux pour aider à gérer les déchets ;
 - ✓ **Culture/assoc.** - Charte communale ZD pour les événements.
- 📍 **Action 2 : Économie** - Rencontre du secteur des commerçants/du secteur HoReCa autour du ZD (partages d'expériences, témoignages, échanges avec l'AFSCA, le Réseau Vrac, ...)
- 📍 **Action 3 : Action sociale** - Communication, ateliers, échanges en matière de ZD et de solutions peu coûteuses avec des publics précarisés.
- 📍 **Action 4 : Institutions** - Récupérer les objets valides dans les recyparcs.
- 📍 **Action 5** réunit plusieurs idées :
 - ✓ **Écoles** - Sensibilisation des élèves et de leurs parents (ambassadeurs ZD) ;
 - ✓ **Écoles** - Animation ZD dans les écoles (appuis d'acteurs locaux comme le GAL Culturalité).

Annexe 9 : Idées d'actions

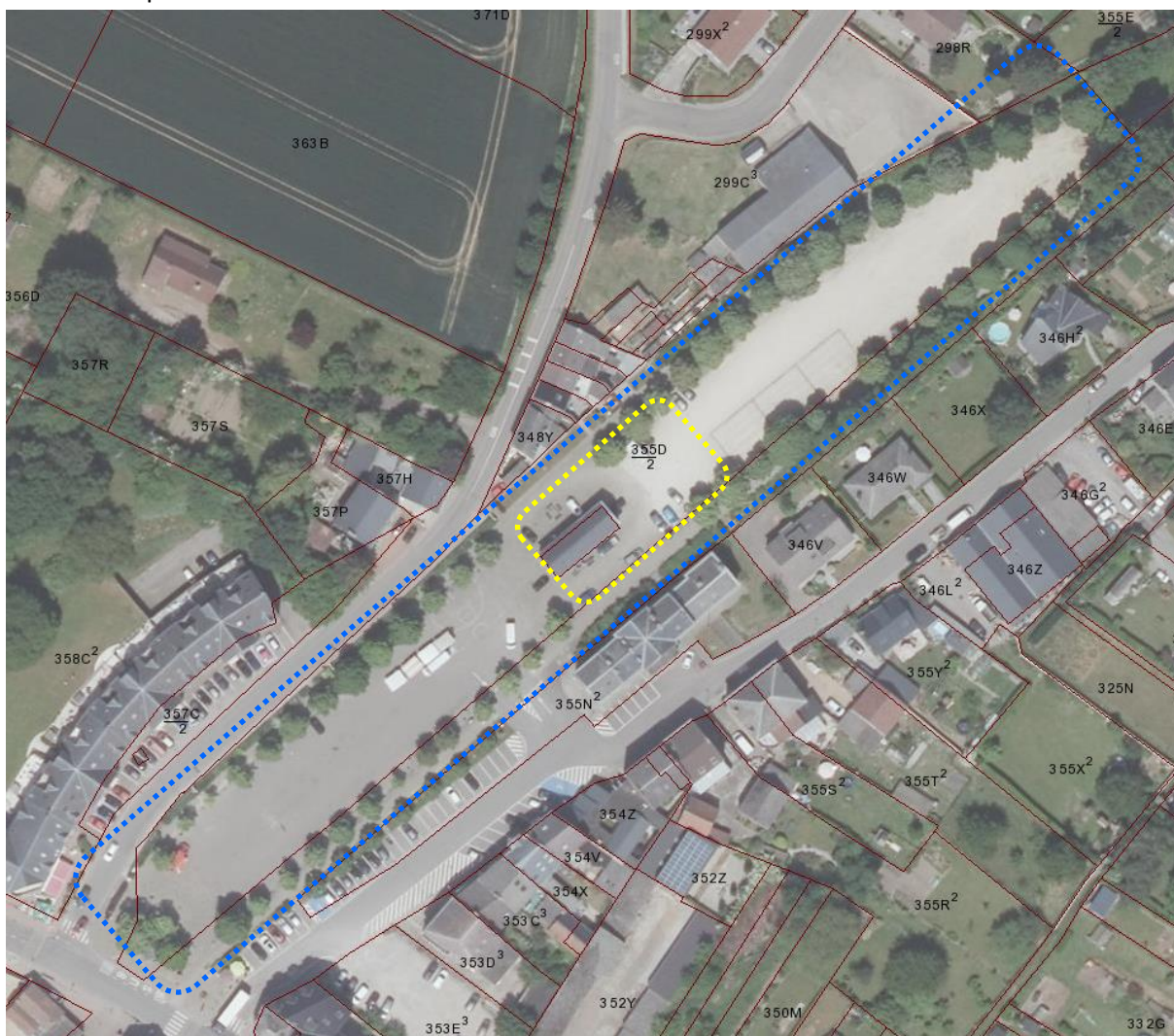
Idées d'actions	Nombre de votes
Économie - Rencontre du secteur des commerçants/du secteur HoReCa autour du ZD (partages d'expériences, témoignages, échanges avec l'AFSCA, le Réseau Vrac, ...)	10
Tout public - Conférence, journée d'échanges ZD, témoignage d'acteurs ZD pour aider d'autres personnes/acteurs à se lancer dans le ZD	7
Institutions - Récupérer les objets valides dans les recyparks	7
Culture/assoc. - Charte communale ZD pour les événements	7
Action sociale - Communication, ateliers, échanges en matière de ZD et de solutions peu coûteuses avec des publics précarisés	7
Tout public - Utiliser les données des poubelles à puce pour définir avec les citoyens une stratégie de réduction des déchets	5
Institutions - Guichet d'informations au niveau des services communaux pour aider à gérer les déchets	5
Tout public - Plan de communication ZD (page Facebook, communication positive, rapport annuel, conseils et bonnes pratiques dans Perwez Info, ...)	5
Tout public - Ateliers pratiques pour apprendre à trier les déchets	4
Écoles - Sensibilisation des élèves et de leurs parents (ambassadeurs ZD)	4
Culture/assoc. - Faciliter la gestion et encourager la durabilité des gobelets réutilisables	4
Écoles - Animation ZD dans les écoles (appuis d'acteurs locaux comme le GAL Culturalité)	4
Tout public - S'inscrire dans une dynamique de Transition avec événement mobilisateur	3
Économie - Développer l'économie circulaire dans le secteur des entreprises	3
Tout public - Compostages collectifs en centre-ville	3
Économie - Capsules vidéos ou séances d'info pour mettre en avant les commerces ZD (ambassadeurs)	3
Familles - Plan d'action "Langes lavables" (aides financières/achats groupés, "halte de nettoyage" pour langes lavables, communication)	3
Institutions - Valoriser le rôle d'exemplarité des élus (par exemple, participation des élus à BeWaPP)	2
Familles - Créer un groupe de familles ZD	2
Culture/assoc. - Liste des associations prêtes à recevoir des dons d'objets réutilisables	1
Tout public - S'inscrire dans le mouvement "Février Sans Supermarché"	1

Création d'un marché couvert et d'un espace de convivialité sur la place de la gare

Fiche n°2.1
Priorité : lot 2

1. Description du projet

Ce projet a pour objectif de mettre à disposition de la population une halle couverte destinée à accueillir un marché des producteurs locaux ou tout autre type d'évènement. Son emplacement est prévu à côté de l'ancienne gare de Perwez afin de renforcer ce pôle qui sera déjà dédié aux services. Les abords du marché couvert et de la gare seront également aménagés en espace de convivialité destiné aux piétons.



Place de la gare, En jaune, localisation potentielle du hall couvert

Description du site dans son état actuel

L'espace place

La place de la gare est un vaste espace long de plus de 270 m composé de plusieurs sous-zones correspondant à, du sud-au nord ;

- Un espace pavé de convivialité avec une petite aubette ;
- Un espace de stationnement en hydrocarboné ;
- Une deuxième zone pavée avec, en son centre, un petit bâtiment lié à la pétanque ;
- Une vaste zone multifonctions (stationnement non marqué, roulottes, chapiteaux, marchés, , etc.) en revêtement plane fait de gravier fin stabilisé.

De plus, le site est longé par la ligne 147 du RAVeL, des alignements d'arbres et une petite voirie de ceinture en pavé.



Partie sud, stationnement hydrocarboné

Le bâtiment Pétanque

Cette construction R+T (rez assez haut) d'une surface de 17 m / 6.5 m abrite actuellement les activités liées à la Pétanque qui se joue sur les pistes présentes sur la place. Son aspect extérieur en brique rouge est très intéressant et est dans un état remarquable



Zone centrale et bâtiment pétanque



Partie nord, terrains de pétanque et vaste esplanade

L'ancienne gare

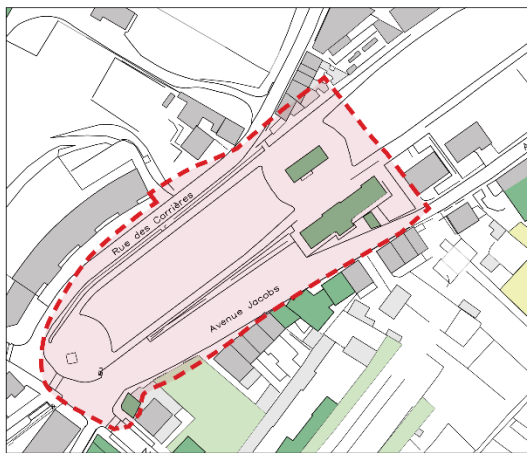
L'ancienne gare est actuellement en travaux menés dans le cadre du présent PCDR pour y aménager des logements tremplins et une maison multiservices.



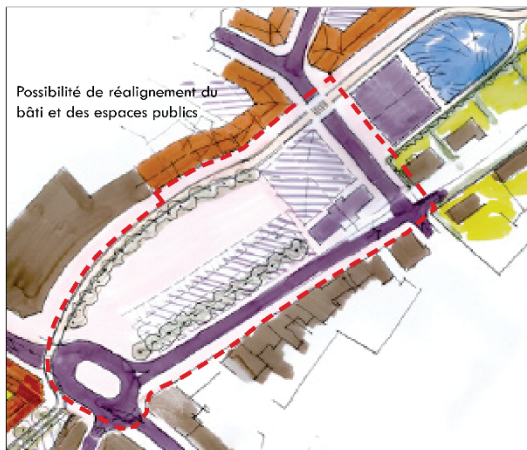
Ancienne gare

Projet issu de la Rénovation Urbaine (Place de la gare)

Ci-dessous est reprise, pour information, la fiche projet issue de la rénovation urbaine.



Situation existante



Situation projetée

Hypothèse de développement de la place de la gare : Estimation budgétaire

Simulation de l'investissement communal/Subsides RW revitalisation			
Poste	Surface (m ²)	Prix m ²	Prix total
1. Achat de l'ancienne gare			€225.000
2. Démolition du bâtiment de pétanque			€80.000
3. Aménagement public de la place	10.617	€100	€1.061.700
4. Création du rond-point	1200		€100.000
TOTAL			€1.466.700

Caractéristiques

Place de la gare, non exploitée en tant que place, vaste espace qui suppose un grand potentiel de redéveloppement de la vie du centre.

Longue de plus de 270m, cette place est composée d'une aire de pétanque et d'une zone de parcage non-maîtrisée. Cette place oblongue est également morcelée dans sa largeur.

Les façades encadrant la place sont distantes de plus de 60m et sont séparées par voiries, parkings, haies, murs et autres potelets.

- Espaces d'activité économique, de service et d'équipement communautaire
- Bâti privé
- Propriétés communales
- Annexes, hangars, Ateliers, ... privés
- Zone concernée
- Friche

Objectifs & Actions proposés

- Exploiter la structure héritée de la place de la gare pour y créer le nouveau cœur de développement de la ville.
- Dynamiser un nouvel axe perpendiculaire.
- Ramener une ou des fonctions polarisantes dans le centre.
- Considérer ce vaste espace comme une articulation entre la rue de la station le marché prolongé et l'expansion suggérée vers la périphérie nord-est.
- Harmoniser et unifier les choix de matériaux lumineux, mobiliers,...
- Ramener la voirie en un seul axe traversant afin de rassembler et d'unifier l'espace en une seule place à taille plus humaine.

Développement

Le lot place de la gare propose:

- Prendre option sur le bâtiment de l'ancienne gare (direction des finances).
- Acquérir le bâtiment de pétanque et l'intégrer (ou non) aux futur projet.
- Démolir la voirie et le muret.
- Création d'une nouvelle voirie de liaison.
- Réaménagement de l'ancienne voirie.
- Création d'un nouveau plan d'éclairage.
- Création d'un rond-point.
- Implantation de nouvelles plantations et de mobilier urbain.

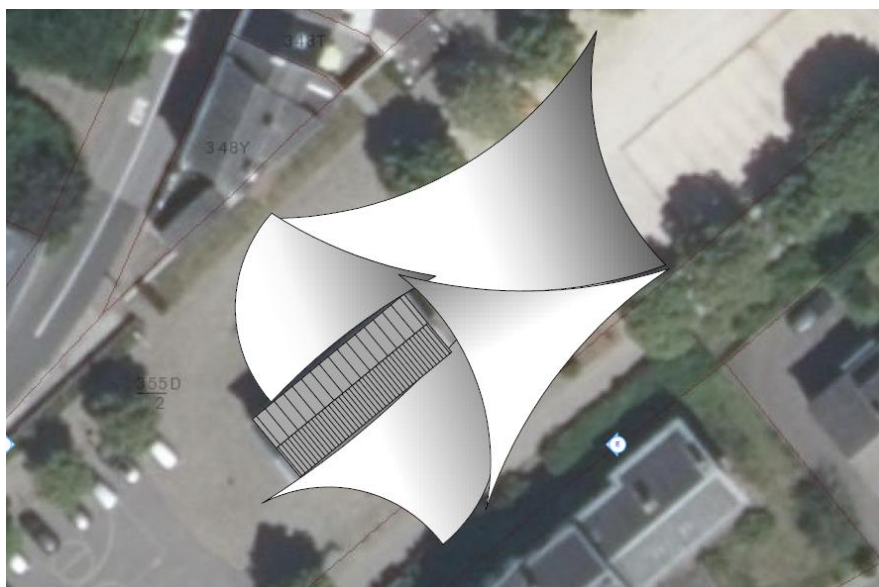
Portage financier

Commune - Rénovation urbaine - Revitalisation - CR IMP. -

Aménagement d'un espace abritant différentes fonctions

Cette intervention consiste à mettre en place une structure de couverture formant une halle couverte qui devrait se localiser au centre de la place de la gare :

- En relation avec le bâtiment de la pétanque et en l'englobant pour le mettre en valeur ;
- En donnant un espace d'environ 1000 m² aux futures activités (**peut toutefois s'étendre d'avantage si des pistes de pétanques sont déplacées**) ;
- En s'étendant jusque l'ancienne gare afin de reconnecter les bâtiments de manière couverte ;
- Le bâtiment Pétanque aurait alors fonction d'infrastructure pour une cafétaria ouverte lors des évènements, de toilettes publiques, etc ;
- Cet aménagement permettrait d'accueillir un marché régulier destiné aux producteurs et artisans locaux par le placement d'une toile tendue soutenue par une armature métallique au-dessus de l'espace concerné.



Toiles tendues englobant le bâtiment de la pétanque



Schématisation de l'englobement du local Pétanque au sein de l'infrastructure

Cette nouvelle installation permettrait de créer un marché couvert, où les producteurs et les artisans/créateurs pourraient vendre et/ou exposer leurs produits et créations. Sous cette structure, des tables pourraient être disposées au centre, permettant ainsi aux visiteurs de déguster les produits locaux dans un espace de restauration. Des activités temporaires pourraient également trouver leur place afin d'offrir un espace récréatif pour tout public (château gonflable, jeux en bois, atelier récupération de déchets, maquillage pour enfants, concert, etc). L'ambition principale est de créer un espace mutualisé pouvant être utilisé pour d'autres événements comme une brocante ou d'autres activités à vocation sociale et culturelle.

Les photos ci-dessous illustrent plusieurs structures existantes dans d'autres communes. Celle de Comines-Warneton occupe une superficie de +/- 900m².



Structure métallique avec toile à Comines



Structure métallique et toile au centre équestre de l'Institut Royal Saint Exupéry

2. Justification du projet

Une belle dynamique de diversification agricole existe à Perwez avec plusieurs projets (vins, produits fermiers, miscanthus, céréales brassicoles, ...). Le marché couvert est à considérer comme un outil de soutien et développement de cette filière. De plus, la population s'intéresse de plus en plus aux producteurs locaux et aux commerces de proximité. Avec deux autres projets inscrits dans ce PCDR (espace-test maraîcher et atelier rural) un ensemble complet d'infrastructures de production, transformation et commercialisation dédiée au circuit-court agricole pourrait ainsi être mis en place à Perwez.

La place de la gare dispose d'un potentiel important et est une vaste esplanade (une surface de +/- 1 ha sur une longueur de 280 m), majoritairement utilisée comme parking où le piéton ne se sent pas toujours en sécurité. L'implantation d'une nouvelle infrastructure ainsi qu'une zone de convivialité sécurisée permettra d'améliorer l'appropriation du site par les habitants et les rassurer.

Ce projet peut se présenter comme une suite logique du projet de réhabilitation de l'ancienne gare en maison multiservices initiée dans le précédent PCDR et permettra également de participer au renouveau du pôle de Perwez-Centre.

La demande tient son origine dans 7 idées de projet qui avaient été évoquées lors des réunions d'information villageoises et des GT :

- Création d'un marché couvert de produits locaux sur la place de la Gare ;
- Réaménagement du plateau de la gare avec des zones de convivialité au profit des piétons et en lien avec la future maison multiservices ;
- Mettre des bancs avec dossiers et des tables de pic-nic sur la place du village ;
- Développer davantage l'HORECA de qualité et les commerces en aménageant l'artère principale de Perwez centre et en offrant des avantages ;
- Créer un terrain de loisirs et/ou de rencontres ;
- Coupler une petite épicerie avec un lieu convivialité/café citoyen (exemple de « Quatre quarts » à Court Saint-Etienne)
- Créer des espaces verts (parc, étangs, bois) dans le centre de Perwez pour les loisirs, la détente des citoyens et des visiteurs (adultes et enfants) ;

Le projet a reçu l'accord de la CLDR pour poursuivre la réflexion avec 19 membres pour et 0 contre.

Les effets attendus sont :

- Développement des activités agricoles en circuit-court
- Renforcement du dialogue agriculteurs-citoyens
- Soutien de la dynamique associative
- Dynamisation du quartier de la gare
- Renforcement de l'attractivité du centre-ville
- Renforcement de l'identité perwézienne
- Redéploiement économique et commercial
- Croissance de l'accès à une alimentation saine et locale
- Valorisation du patrimoine

Lien avec d'autres fiches-projets :

- FP 1.9 – Développement de la dynamique zéro déchet
- FP 2.4 – Mise en place d'un espace-test maraîcher
- FP 2.8 – Installations de chaudières biomasse
- FP 2.14 – Aménagement d'un espace de convivialité près de la ferme d'Alvaux
- FP 3.1 – Création d'un atelier rural
- FP 3.10 – Soutien à la filière viticole

3. Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs rencontrés :

- Objectif 2 : garantir une diversité de services
- Objectif 6 : garantir un dynamisme associatif dans chaque village
- Objectif 8 : mettre en valeur le patrimoine et développer le tourisme
- Objectif 10 : garantir une capacité d'accueil pour les entreprises
- Objectif 11 : poursuivre le renouveau du pôle de Perwez-Centre
- Objectif 12 : maintenir et poursuivre la diversification agricole

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Développement des activités agricoles en circuit-court	X	X	X
Renforcement du dialogue agriculteurs-citoyens	X		
Soutien de la dynamique associative	X		
Dynamisation du quartier de la gare	X		X
Renforcement de l'attractivité du centre-ville	X	X	
Renforcement de l'identité perwézienne	X		
Redéploiement économique et commercial			X
Croissance de l'accès à une alimentation saine et locale	X		
Valorisation du patrimoine	X		

5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	Plateau de la gare 1360 Perwez Province du Brabant wallon - Région wallonne
Périmètre d'intervention	Le site prévu concerne les parcelles cadastrales 355D2 et 355P2 et une partie de l'ancienne assiette de la ligne de chemin de fer. 
Intégration du projet dans son environnement direct	Intégration fonctionnelle

	Ce projet permettra d'offrir une infrastructure permanente venant compléter l'offre en équipements communautaires de la commune sur un lieu qui a toujours eu une vocation de services et qui fait l'objet d'un programme global de reconversion avec la rénovation en cours de l'ancienne gare en logements tremplins et maison multiservices. Intégration architecturale et paysagère Le parti pris architectural n'est pas encore définitif. L'option retenue pour le moment est celle d'une couverture de l'espace au moyen d'une structure légère amenant un contraste architectural harmonieux avec les bâtiments existants qui seront maintenus. Intégration culturelle/économique/sociale Ce projet offrira un nouvel espace d'accueil pour des activités économiques ciblées sur le circuit-court agricole. Il permettra également un renforcement de la cohésion sociale et des échanges citoyens-agriculteurs.
Cadre légal	Le site se trouve intégralement en zone non affectée au plan de secteur et sur l'emprise d'une ligne ferroviaire.
Statut de propriété	Propriété communale et emprise ferroviaire

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Porteurs du projet :

- L'administration communale
- La CLDR

Parties prenantes :

- Les artisans et agriculteurs locaux
- Les associations perwésiennes

Pistes de financement :

- Le SPW – Développement Rural
- Les appels à projets « Hall relais agricole »
- La commune

7. Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche
- Finalisation préalable de la rénovation de l'ancienne gare et établissement de son programme d'occupation
- Solution à trouver pour le club de pétanque
- État du dossier
Le dossier a déjà fait l'objet de premières réflexions au sein de la CLDR. Plusieurs discussions entre la commune et le club de pétanque ont déjà eu lieu.
- Programme des travaux

- **Phase 1** : finalisation du projet d'aménagement avec la CLDR, les futurs occupants et un auteur de projet
 - **Phase 2** : demande de permis
 - **Phase 3** : adjudication des travaux
 - **Phase 4** : réalisation des travaux
 - **Phase 5** : aménagement des abords
- Démarches administratives à réaliser
 - **Démarche n°1** : désignation d'un auteur de projet
 - **Démarche n°2** : obtention des autorisations et avis nécessaires
 - **Démarche n°3** : instruction de la demande de permis
 - **Démarche n°4** : sélection de l'entreprise de construction
 - Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
 - Etablissement d'un ROI
 - Etat des lieux des locaux à chaque utilisation
 - Caution pour bénéficier de la location
 - Forfait nettoyage obligatoire
 - Installation d'une activité permanente

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Travaux réalisés	1 halle agricole et artisanale construite	PV de réception provisoire

- **Indicateurs de résultat** (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre producteurs locaux/artisans en diversification	2 nouveaux producteurs/artisans chaque année	Liste des producteurs locaux sur le site web communal
Occupation de la hall	Au moins une activité par mois	Calendrier d'occupation

Création de logements intergénérationnels, tremplins ou à loyer modéré

Fiche n°2.2
Priorité : lot 2

1. Description du projet

L'objectif du projet consiste à activer des projets de construction de logements intergénérationnels, tremplins ou à loyer modéré en fonction des opportunités privées ou publiques qui se présenteraient sur le territoire.

Aucune localisation ou quantification ne sont actuellement définies. La concrétisation des logements pourrait donc se faire via des rénovations ou constructions neuves.

- Réhabiliter un bâtiment existant désaffecté. Le choix de la localisation n'est jamais facile mais lorsque le bâtiment existe déjà et se situe dans un endroit propice et non isolé, conserver et rénover ce dernier paraît opportun. Il s'agit souvent de bâtiments ruraux de caractère ou de maisons de maître. L'opération de développement rural en rend la restauration possible. Dans ce cas, le projet de réhabilitation devra nécessairement respecter les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. L'emplacement propice de ce type de bâtiment serait une situation centrale, facilitant ainsi à la fois une bonne intégration des locataires et une revitalisation du cœur de village.
- Construire de nouveaux bâtiments. Ces nouvelles constructions devront s'insérer harmonieusement dans leur environnement bâti et non bâti. L'implantation, l'intégration au relief, les gabarits et les matériaux seront choisis de manière à assurer une continuité avec les bâtiments du quartier et à participer à la qualité de l'espace-rue. La concrétisation de ce type de logements dans le cas de nouvelles constructions est souvent plus facile lors de projets d'urbanisation (les anciens lotissements) car le promoteur privé peut en assurer une partie du financement.

Logements intergénérationnels

Le logement intergénérationnel est conçu pour accueillir simultanément des locataires jeunes et âgés compte tenu de leurs besoins, en facilitant les interrelations notamment en termes de services (présence, garde d'enfants, courses pour la personne âgée, etc.). Ce type de logement abrite donc simultanément deux unités de logement : l'un familial et l'autre adapté à une personne ou un couple âgé. Le logement intergénérationnel remplit donc plusieurs fonctions :

- Promouvoir la solidarité et les échanges entre générations.
- Assurer la diversité sociale
- Favoriser la cohésion sociale
- Retarder si pas éviter aux seniors la solution « maison de repos », chère pour la collectivité et souvent peu souhaitée par les personnes
- Faciliter la vie des jeunes ménages
- Augmenter l'offre de logements locatifs à loyer modéré.
- Mutualiser le loyer et les charges

Logements tremplins

Le logement tremplin est destiné aux jeunes ménages. L'objectif principal étant de favoriser leur installation au sein de la commune et ultérieurement leur accès à la propriété. Concrètement, ce principe de logement se traduit par la restitution d'une partie des loyers versés sous forme de ristourne si le locataire acquiert ou fait construire dans la commune un bien immobilier destiné à devenir son domicile principal. Les montants de ces ristournes peuvent varier selon les communes et certaines clauses supplémentaires peuvent être fixées par les autorités communales. Ce type de logement est souvent installés dans des communes ou villages connaissant une décroissance démographique et un vieillissement de sa population.

Logements à loyer modéré

Les personnes susceptibles de pouvoir bénéficier d'un habitat dit « à loyer modéré » sont des personnes qui n'ont pas de revenus suffisants pour faire face à la location d'une habitation « classique » sur l'entité, mais qui ont des revenus trop élevés pour avoir une chance réelle d'obtenir un logement social. Ce type de logement est souvent mis en place dans des zones connaissant des prix immobiliers en croissance et situés au-delà de la moyenne régionale. Il permet ainsi le maintien sur le territoire de la classe moyenne.

2. Justification du projet

En Brabant wallon et à Perwez, l'augmentation des prix immobiliers rendent l'accès au logement de plus en plus difficile. Certains publics cibles (parents isolés, jeunes couples, personnes âgées, ...) ont ainsi parfois du mal à y rester habiter. Or, la commune, comme toutes les autres communes de la Province fait face à de nombreuses demandes de projets immobiliers privés. Ces projets, dont l'intérêt et l'impact doivent être à chaque fois validés, peuvent représenter une opportunité pour développer des partenariats public-privé via l'activation de charges d'urbanisme qui permettent le financement entre autres, de ces différents types de logements.

La demande tient son origine dans une idée de projet qui avait été évoquée lors des réunions d'information villageoise et des GT (Création d'un écoquartier). De plus, le projet a reçu l'accord de la CLDR pour poursuivre la réflexion avec 12 membres pour et 0 contre.

Les effets attendus sont :

- Augmentation de la diversité de l'offre en logements
- Augmentation de la cohésion sociale
- Maintien d'une diversité sociale
- Soutien au pouvoir d'achat
- Rénovation du patrimoine

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Fiche 2.11 – Structuration des formules d'accueil des nouveaux habitants
- Fiche 3.1 – Création d'un atelier rural
- Fiche 3.3 – Rénovation de la cure de Malèves-Sainte-Marie
- Fiche 3.4 – Rénovation de la cure d'Orbais
- Fiche 3.5 – Rénovation de l'ancienne école Bogaert
- Fiche 3.6 – Rénovation de la Posterie
- Fiche 3.11 – Soutien à la création d'un lieu pour habitat léger

3. Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs rencontrés :

- Objectif 1 : viser la mixité des logements dans la commune.

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Augmentation de la diversité de l'offre en logements	X		X
Augmentation de la cohésion sociale	X		
Maintien d'une diversité sociale	X		
Soutien au pouvoir d'achat	X		X
Rénovation du patrimoine	X		

5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	Non défini à ce stade
Périmètre d'intervention	Non défini à ce stade
Intégration du projet dans son environnement direct	Intégration fonctionnelle Le projet vise la réalisation de ce type de logement soit dans des projets de restauration de bâtiments patrimoniaux existants, soit au sein d'une infrastructure collective dans l'optique de mutualiser les équipements, soit au sein de nouveaux projets d'urbanisation dans une optique de diversité fonctionnelle Intégration architecturale et paysagère Elément à étudier lors de la mise en œuvre de chaque projet Intégration culturelle/économique/sociale Le projet vise justement à diversifier l'offre en logement dans l'optique de maintenir sur le territoire les jeunes ménages actifs, les ménages sans revenu temporaire et les personnes isolées ou âgées
Cadre légal	Non défini à ce stade
Statut de propriété	Non défini à ce stade

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Porteurs du projet :

- L'administration communale
- Les propriétaires concernés
- Les promoteurs immobiliers concernés

Parties prenantes :

- La CLDR
- Le fond du Logement de Wallonie
- Notre maison

Pistes de financement :

- Le Fonds du Logement de Wallonie
- Notre Maison
- Les promoteurs privés
- Les propriétaires privés
- Le SPW – Développement Rural
- La commune

7. Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche
 - Aucun projet précis n'est à ce stade identifié mais plusieurs opportunités existent réellement
- État du dossier
 - Sans objet
- Programme des travaux
 - **Phase 1** : Identification des opportunités réelles
 - **Phase 2** : Détermination des aménagements en fonction des besoins
 - **Phase 2** : Adjudication des travaux à réaliser
 - **Phase 3** : Réalisation des travaux
 - **Phase 4** : Suivi et entretien
- Démarches administratives à réaliser
 - **Démarche n°1** : Achat des parcelles/bâtiments et/ou organisation du partenariat public/privé
 - **Démarche n°2** : Ouverture marché public en vue de la désignation d'un auteur de projet
 - **Démarche n°3** : Désignation du ou des auteurs de projets
 - **Démarche n°4** : Ouverture marché public de travaux – élaboration d'un cahier des clauses techniques particulières
 - **Démarche n°5** : Adjudication d'un entrepreneur pour la réalisation des travaux
- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
 - Etablissement d'un contrat avec et/ou entre les occupants
 - Etablissement de convention avec les propriétaires/promoteurs privés
 - Contrôle des travaux en cours de réalisation et à la fin
 - Mise en place de garanties locatives

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Rénovation/construction	1 logement réalisé par an en moyenne	Photos de l'inauguration

▪ **Indicateurs de résultat** (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Diversité des logements	10% de logements différenciés pour tous nouveaux logements construits/rénovés sur la commune	Rapport annuel du service urbanisme
Occupants	1/3 de chaque groupe cible (jeunes ménages, personne âgée, personne isolée)	Rapport annuel du service urbanisme

Création d'une maison des jeunes dans la commune de Perwez

Fiche n°2.3
Priorité : lot 2

1. Description du projet

Ce projet vise à mettre sur pied une maison des jeunes dans la commune afin d'offrir un espace pour l'organisation d'activités destinées aux adolescents. Cet espace d'accueil sera un endroit de rencontres, d'expressions et d'échanges interculturels.

Un accompagnement par une équipe professionnelle d'animateurs devra idéalement être prévu. Durant les heures d'accueil, ces animateurs seront à la disposition des jeunes pour les animer et les accompagner dans l'organisation d'activités ou des projets.

Un lien avec le futur skate-park pourrait également être établi.

Définition

Officiellement, une maison des jeunes est une ASBL reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles comme Centre de Jeunes. Une maison des jeunes accueille prioritairement des jeunes âgés entre 12 et 26 ans, sans discrimination, dans un objectif d'éducation et de développement de la citoyenneté. Au cœur de son quartier, de sa commune, une maison des jeunes offre aux jeunes l'occasion de dire qui ils sont, ce qu'ils vivent et ce qu'ils veulent, grâce à l'encadrement d'une équipe d'animateurs professionnels.

Exemple d'activités

L'exemple s'appuie sur la maison des jeunes d'Orp-Jauche qui propose :

- Des ateliers hebdomadaires ou ponctuels ainsi que des initiations et des stages en fonction des envies des jeunes (guitare, rallye, photo-urbex, retouches photos et multimédia, cuisine, workshop manuel et créatif...)
- Des projets de citoyenneté via l'expression, l'écoute et la participation active des protagonistes à travers une dynamique culturelle, sociale et démocratique.
- De la sensibilisation constante pour faire des jeunes présents des citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires via une prise de conscience et une connaissance des réalités de la société, des attitudes de responsabilité et de participation à la vie sociale, économique, culturelle et politique ainsi que via la mise en œuvre et la promotion de pratiques socioculturelles et de création.
- Un label maison des jeunes Verte via un projet qui responsabilise les jeunes et les moins jeunes face à la consommation et à la pollution, qui donne l'impulsion d'initiatives durables au niveau local, communal et régional, qui prône de nouvelles valeurs humaines de solidarité et de respect de l'autre, qui forme des jeunes en passant de consommateurs à consomm'acteurs et s'investissant dans la future politique locale.

Mise en œuvre et reconnaissance

Aucune localisation précise n'a été définie à ce stade. L'ancienne école Bogaerts a toutefois été citée, même si celle-ci est décentralisée par rapport aux pôles d'attractivité.

Afin d'obtenir l'agrément et la reconnaissance « Maison des Jeunes » auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles, un dossier de demande d'agrément est à réaliser. L'agrément en tant que « maison de jeunes » est accordé par le Ministre de la Jeunesse pour une durée de quatre ans renouvelables. Il s'agit d'une reconnaissance donnant droit à un soutien financier annuel. Le formulaire de demande d'agrément ainsi que la composition du dossier sont disponibles sur le portail servicejeunesse.cfwb.be. Trois classes de maison de jeunes existent (M.J.1, M.J.2 et M.J.3) en fonction du nombre et du type d'activités organisées et des heures d'ouverture de la maison. L'objectif pour Perwez serait d'obtenir l'agrément comme M.J.3 et dès lors de répondre aux minimas suivants :

- Mener en collaboration avec les jeunes dix activités socioculturelles par mois avec un minimum d'une activité par semaine ;
- Assurer l'accès des jeunes à l'accueil et aux différentes activités au moins 800 heures par an dont dix heures minimum par semaine ;
- Organiser une activité collective par an ;
- Organiser chaque année au moins une activité socioculturelle avec la population locale.

2. Justification du projet

Avec l'arrivée de l'école secondaire Da Vinci, Perwez a renforcé son statut de pôle jeunesse de la région. De plus en plus de jeunes s'y rendent donc et sont demandeurs d'accompagnement et/ou d'activités extra-scolaire nouvelles. Un manque d'activités à destination des jeunes est identifié par plusieurs acteurs et a été rapidement pointé lors des consultations villageoises. D'où le lancement rapide d'une enquête jeunesse lors de cette opération de développement rural via laquelle les jeunes consultés ont notamment témoigné de leur désir d'avoir un lieu de rassemblement. Une maison des jeunes pourrait donc venir judicieusement compléter l'offre en services et infrastructures déjà présents (SCAJ, Foyer culturel, centre sportif, plusieurs associations et mouvements de jeunes, ...). Le projet de skate-park qui fait l'objet d'une autre fiche projet pourra aussi avoir des liens avec cette maison des jeunes.

La demande tient son origine dans cinq idées de projet qui avaient été évoquées lors des réunions d'information villageoise et des GT :

- Création d'une maison des jeunes dans le centre de Perwez ;
- Création d'un espace de convivialité extérieur pour les ados (plaine, skateboard, VTT) ;
- Organisation de rencontres entre professionnels et jeunes pour transmettre la passion d'un métier ;
- Réalisation d'un spectacle-action pour les jeunes de Perwez ;
- Organisation de séances de cinéma plein air (été) pour nos ados, sur les places des villages.

Le projet a reçu l'accord de la CLDR pour poursuivre la réflexion avec 8 membres pour et 0 contre et par de nombreux jeunes lors de l'enquête jeunesse.

Les effets attendus sont :

- Augmentation de l'offre en activités pour les jeunes
- Accroissement de l'accompagnement des jeunes
- Augmentation de l'offre culturelle et de loisirs au sein de la commune
- Accroissement de la cohésion sociale entre habitants
- Augmentation de la sensibilisation à des enjeux sociétaux durables

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Fiche 1.2 – Aménagement d'un skate-park au centre sportif de Perwez ;
- Fiche 2.5 – Installation d'équipements de convivialité dans les villages

3. Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs rencontrés :

- Objectif 5 : améliorer la communication vers le citoyen
- Objectif 6 : garantir un dynamisme associatif dans chaque village
- Objectif 7 : coordonner, encadrer et développer l'offre jeunesse
- Objectif 11 : poursuivre le renouveau du pôle de Perwez-Centre

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Augmentation de l'offre en activités pour les jeunes	X		
Accroissement de l'accompagnement des jeunes	X		
Augmentation de l'offre culturelle et de loisirs au sein de la commune	X		
Accroissement de la cohésion sociale entre habitants	X		
Augmentation de la sensibilisation à des enjeux sociétaux durables	X	X	X

5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	Non défini à ce stade
Périmètre d'intervention	Non défini à ce stade
Intégration du projet dans son environnement direct	Intégration fonctionnelle Le projet tendrait à localiser cette maison des jeunes près des pôles fréquentés par les jeunes (centre sportif, école Da Vinci, centre-ville, Foyer) dans l'optique de pouvoir faire effet de levier sur les moyens humains et matériels existants Intégration architecturale et paysagère

	Elément à étudier une fois la localisation connue Intégration culturelle/économique/sociale La MJ permettra, en fonction des projets initiés par les jeunes, de développer indirectement l'offre culturelle ou de permettre l'intégration économique et sociale
Cadre légal	Législation de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Statut de propriété	Non défini à ce stade

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Porteurs du projet :

- L'administration communale
- SCAJ
- Centre culturel de Perwez

Parties prenantes :

- Collège Da Vinci
- Centre sportif
- Clubs de sport

Pistes de financement :

- Fédération Wallonie-Bruxelles
- La commune

7. Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche
 - Obtention d'un accord de principe sur le financement FWB à encore obtenir
 - Localisation à trouver
- État du dossier

Le dossier a déjà fait l'objet de premières réflexions au sein de la CLDR. Plusieurs discussions avec les porteurs concernés (SCAJ, Foyer) ont déjà eu lieu.
- Programme des travaux
 - **Phase 1** : finalisation du projet d'aménagement avec la CLDR, les futurs porteurs, la FWB et un auteur de projet
 - **Phase 2** : demande de permis
 - **Phase 3** : adjudication des travaux
 - **Phase 4** : réalisation des travaux
 - **Phase 5** : aménagement des abords
- Démarches administratives à réaliser
 - **Démarche n°1** : accord-cadre avec la FWB
 - **Démarche n°2** : désignation d'un auteur de projet
 - **Démarche n°3** : obtention des autorisations et avis nécessaires
 - **Démarche n°4** : instruction de la demande de permis
 - **Démarche n°5** : sélection de l'entreprise de construction

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
- Etablissement d'un ROI
- Engagement d'une équipe d'animateurs expérimentés
- Etablissement d'un programme annuel d'activités avec évaluation

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Travaux réalisés	1 maison des jeunes construite	PV de réception provisoire

- **Indicateurs de résultat** (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Utilisateurs	80% de taux de satisfaction	Enquête auprès des jeunes
Activités	Atteinte des objectifs de la MJ3	Rapport annuel d'activités

Mise en place d'un espace-test maraîcher

Fiche n°2.4
Priorité : lot 2

1. Description du projet

Le projet prévoit la mise en place d'un terrain équipé comme espace-test maraîcher à destination de jeunes candidats se lançant dans le métier du maraîchage.

Principe de l'espace-test

L'espace-test est un dispositif de soutien à l'entrepreneuriat dans le secteur de la production agricole (maraîchère/petit élevage), horticole (production de plants, de semences) et de la transformation des produits agricoles.

L'association « Espaces-test.be » propose 4 fonctions au sein d'un espace-test :

- **La fonction « Hébergement »**

- L'hébergement «physique» désigne le prêt (mise à disposition)/la location d'infrastructures et d'espaces nécessaires à la réalisation d'un test de l'activité. Cette mise à disposition fait l'objet d'une convention entre le porteur de projet et l'organisme de coordination de l'espace-test. Cette mise à disposition a donc une durée limitée dans le temps (2 ans) afin que d'autres porteurs puissent bénéficier du lieu. Pour un projet agricole, il s'agira de mettre à disposition des porteurs de projet des parcelles (de 10 ares à 1 hectare), du matériel de production comme des serres et de l'outillage, un dispositif d'irrigation, des lieux de stockage, etc. Pour un projet de transformation alimentaire, une cuisine professionnelle équipée d'un matériel approprié est nécessaire.
- L'hébergement « juridique»: Le porteur de projet peut bénéficier des services d'une couveuse d'entreprise pour le test de son activité. Dans ce cas, la couveuse offre un hébergement juridique, fiscal, administratif et financier au porteur de projet. Il existe plusieurs couveuses d'entreprise en Wallonie : CreaJob ,Azimut , etc.

- **La fonction « production »**

L'objectif final d'un espace-test est de faciliter l'installation pérenne des porteurs et le démarrage d'une activité commerciale viable. Durant cette phase de test, le porteur de projet est en activité et en conditions réelles. Il est autonome et responsable de sa production. Ainsi, le porteur gère lui-même :

- L'achat et l'approvisionnement des intrants (semences, fertilisants etc.) et de son petit matériel de travail.
- La production dans le respect des cahiers de charges et réglementations en vigueur dans son domaine (p.ex : cahier de charge de l'agriculture Biologique, Normes AFSCA etc.)
- La commercialisation
- Le maintien en état et la bonne cohabitation avec les autres utilisateurs de l'espace-test (p.ex : entretien du site, nettoyage des outils etc.)

Ces éléments ont pour objectif que le porteur de projet bénéficiant de l'espace-test puisse :

- Tester et améliorer ses compétences techniques durant la période du test
 - Définir une stratégie commerciale
 - Prendre le temps de chercher un terrain tout en développant son activité
 - Etaler et donc diminuer ses investissements au démarrage
 - Se frotter à la commercialisation et constituer un premier réseau de clientèle.
- **La fonction « accompagnement »**
- Trois types d'accompagnements sont offerts par chaque espace-test et ses partenaires
- L'accompagnement technique : il peut être assuré par un maraîcher/cuisinier référent rémunéré par l'espace-test comme indépendant ou comme salarié. Cet accompagnement technique peut également être apporté par une structure partenaire comme un service provincial agricole, une structure de formation etc. Il vise à conseiller le porteur de projet pour améliorer ses techniques de production, lui apporter un éclairage sur une situation problématique, etc.
 - Le Coaching : celui-ci va prendre la forme d'un accompagnement individuel au niveau de divers aspects de l'activité : vente et prospection, organisation du travail, motivation, objectifs de développement, comptabilité et aspects financiers. Cet accompagnement permet de se remettre en question et de trouver des solutions aux éventuels problèmes rencontrés lors du démarrage de l'activité. Un programme de formations spécifiques destinées à acquérir les bons réflexes de l'indépendant est généralement également offert.
 - L'accompagnement post-crédation : dans le cas où un porteur se lancerait en tant qu'indépendant suite à son accompagnement avec une SAACE (Structure d'Accompagnement à l'AutoCrédation d'Emploi) et se trouverait toujours sur l'espace-test, celui-ci peut continuer de bénéficier d'un accompagnement dit de post-crédation.
- **La fonction « networking »**
- Une des plus-values des espaces-test est leur capacité à mettre les personnes en contact. Le réseautage est en effet crucial dans le développement de projets entrepreneuriaux. Cela permet d'échanger des conseils et bonnes pratiques ainsi que de développer des partenariats. La mise en relation a lieu :
- Entre les différents porteurs de projets d'un même espace-test: chantiers en commun, formations spécifiques et échanges informels
 - Entre porteurs des différents espaces-test: ici, il s'agit d'un travail d'animation par les différents coordinateurs des espaces-test. Cela permet d'élargir le réseau
 - Avec des acteurs apportant une plus-value (formation, encadrement technique, communication, recherche de terre etc.).
 - Avec des acteurs du territoire : dans ce cadre, l'ancrage territorial des espaces-test est crucial et l'ouverture de l'espace-test à son environnement proche est également essentiel (voisinage, quartier, commune)

Exemple de l'espace-test des jardins de l'Espinette

Inauguré en 2017, l'espace-test maraîcher « Les jardins de l'Espinette » est situé à l'est du Brabant wallons à Tourinnes-la-Grosse (commune de Beauvechain) et est hébergé par la Ferme de l'Espinette. Suite à une reconversion intégrale de l'exploitation, cette ferme est désormais entièrement en agriculture biologique. Quatre structures partenaires apportent conseils et encadrement sur différents

aspects: techniques, économiques et conditions d'installation (particulièrement sur les aspects d'accès à la terre).

- Le Gal Culturalité en Hesbaye brabançonne asbl: coordination générale, commercialisation, promotion + Un Référent-maraîcher (conseil et appui technique sur la parcelle)
- Le Crabe asbl : conseil et accompagnement technique, planification culturelle
- Créa-Job asbl : accompagnement financier et commercial, possibilité de bénéficier de la couveuse d'entreprise (conditions et infos auprès de Créajob)
- Terre-en-Vue asbl : conseil et soutien dans la recherche de terre pour une future installation

Des parcelles de 10 à 35 ares sont mises à disposition (via conventions) des candidats maraîchers pour une à deux saisons. Les porteurs bénéficient également des infrastructures agricoles et des outils de production : 1 à 2 serres tunnels (6.5m*22m) par maraîcher, 1 motoculteur (en partage avec les autres maraîchers), eau et système d'irrigation dans les serres, électricité, espace de stockage. L'espace est entièrement certifié en Agriculture Biologique



Localisation potentielle

Un des sites potentiels pourrait être le terrain non bâti en bordure de Derbigum afin de pouvoir imaginer un projet de culture sous serre qui valorise le surplus de chaleur généré par l'entreprise.

2. Justification du projet

L'accès à la terre est une des difficultés majeures pour tout candidat maraîcher. D'une part parce que le marché des terres agricoles est très fermé et d'autre part parce que leurs prix sont très élevés, surtout en Hesbaye brabançonne. Permettre à un candidat maraîcher de disposer d'une surface temporaire à prix réduit le temps de consolider et maîtriser son activité peut servir de tremplin favorable à la pérennité de son activité.

Par ailleurs la consommation de produits locaux en circuit court est en pleine croissance en Brabant wallon dans une région où la qualité des terres est idéale pour une activité de maraîchage et où la densité de population permet des rayons de chalandise par activité plus réduits et dès lors une réduction de la charge logistique.

La demande tient son origine dans six idées de projet qui avaient été évoquées lors des réunions d'information villageoises et des GT :

- La création d'un espace-test maraîcher ;
- Favoriser les circuits courts des productions agricoles ;
- Favoriser/ soutenir l'agriculture biologique ;

- Favoriser (prime, soutien, ...) la diversification agricole vers des activités touristiques d'accueil à la ferme (ex. ferme pédagogique) ;
- Favoriser et mettre en avant le bio, le zéro déchet et l'économie circulaire au niveau de la commune ;
- Développer des méthodes d'accompagnement pour les agriculteurs.

Le projet a reçu l'accord de la CLDR pour poursuivre la réflexion avec 6 avis pour et 0 contre.

Les effets attendus sont :

- Développement des activités agricoles en circuit-court
- Renforcement du dialogue agriculteurs-citoyens
- Croissance de l'accès à une alimentation saine et locale
- Soutien à l'économie circulaire (récupération de chaleur)
- Redéploiement économique et commercial
- Réduction des pressions agricoles sur l'environnement

Lien avec d'autres fiche-projets :

- Fiche 1.9 – Développement de la dynamique zéro déchet
- Fiche 2.1 – Création d'un marché couvert et d'un espace de convivialité sur la place de la gare
- Fiche 3.8 – Développement d'un réseau de chaleur à partir de Derbigum
- Fiche 3.1 – Création d'un atelier rural
- Fiche 3.10 – Soutien à la filière viticole

3. Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs rencontrés :

- Objectif 2 : garantir une diversité de services
- Objectif 10 : garantir une capacité d'accueil pour les entreprises
- Objectif 12 : maintenir et poursuivre la diversification agricole

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Développement des activités agricoles en circuit-court	X	X	X
Renforcement du dialogue agriculteurs-citoyens	X		X
Croissance de l'accès à une alimentation saine et locale	X		X
Redéploiement économique et commercial			X
Réduction des pressions agricoles sur l'environnement		X	

5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	Non défini à ce stade
Périmètre d'intervention	Non défini à ce stade
Intégration du projet dans son environnement direct	Intégration fonctionnelle Ce projet est à voir comme un élément en plus dans l'offre globale d'infrastructures circuit-court à développer sur Perwez avec le marché couvert et l'atelier rural. Intégration architecturale et paysagère Elément à étudier lors de la mise en œuvre du projet Intégration culturelle/économique/sociale Ce projet offrira un nouvel espace d'accueil pour des activités économiques ciblées sur le circuit-court agricole.
Cadre légal	Non défini à ce stade
Statut de propriété	Non défini à ce stade

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Porteurs du projet :

- L'administration communale
- L'ADL de Perwez

Parties prenantes :

- Les artisans et agriculteurs locaux
- Le Gal Culturalité
- Le Crabe asbl
- Créa-Job asbl
- Terre-en-Vue asbl
- La CLDR
- Derbigum

Pistes de financement :

- Le SPW – Développement Rural
- La fondation Charles Léopold Mayer
- La fondation Roi Baudouin
- SI²Fund
- La commune

7. Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche
 - Etude de marché sur la demande et ses besoins concrets
 - Identification d'un lieu
- État du dossier
Le dossier a déjà fait l'objet de premières réflexions au sein de la CLDR.
- Programme des travaux

- **Phase 1** : finalisation du projet d'aménagement avec la CLDR, les futurs occupants et un auteur de projet
 - **Phase 2** : demande de permis
 - **Phase 3** : adjudication des travaux
 - **Phase 4** : réalisation des travaux
- Démarches administratives à réaliser
 - **Démarche n°1** : étude de marché à réaliser
 - **Démarche n°2** : convention de partenariats à établir avec des partenaires
 - **Démarche n°3** : obtention des autorisations et avis nécessaires
 - Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
 - Etablissement d'un business plan
 - Etablissement d'un contrat type d'occupation

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation (*Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?*)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Travaux réalisés	1 espace-test aménagé	PV de réception provisoire

▪ **Indicateurs de résultat** (*Quels sont les effets du projet ?*)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre de porteurs de projet	2 porteurs de projet accompagnés simultanément	Rapport annuel d'activités
Activités tout public	Au moins une activité par mois	Calendrier d'occupation

Installation d'équipements de convivialité dans les villages

Fiche n°2.5
Priorité : lot 2

1. Description du projet

Ce projet vise à améliorer les espaces de convivialité dans les villages avec l'installation de nouveaux équipements. La plupart de ces espaces ont été réaménagés lors de précédents programmes (dont des opérations de développement rural) et pourraient être complétés avec de nouveaux équipements légers permettant aux promeneurs de s'arrêter, se reposer et de partager des moments de convivialité : bancs parfois accompagnés de tables et/ou de poubelles sélectives, boîtes à livres, panneaux didactiques, éclairage, arceaux à vélos, sculptures naturelles, Les aménagements réalisés seront dépendants du lieu et de son éventuelle quiétude à préserver (place de village, bord de ruisseau, croisement de sentiers, point de vue paysager,

Choix de localisations

Plusieurs sites ont été identifiés, notamment par la population:

- le centre de Perwez dont le quartier Saint-Roch, dans le bas du centre-ville. Il existe déjà quelques espaces publics mais ceux-ci sont souvent majoritairement minéralisés et dédiés à du parking. En outre, il manque d'espace de convivialité et de détente isolés de la circulation et des nuisances sonores et de qualité de l'air.
- le quartier du Bolero, situé à l'ouest du centre sportif. La place des Sauverdias, située au cœur du quartier, est un vaste espace public. L'espace est certes aménagé par quelques bancs et entouré de végétation mais il ne bénéficie pas d'équipements de convivialité proprement dit avec une aire de jeux, une zone de détente, etc. Un tel projet avait été présenté dans le cadre du budget participatif.



- Le parc communal de Malèves-Sainte-Marie dont les voiries tout autour ont récemment été rénovées en voiries partagées. Des tables avec bancs et des modules de jeux pourraient y être installés.



- Le parvis de l'église à Thorembais-les-Béguines où une rampe d'accès PMR pourrait être installée ainsi que des petits modules de jeux.



- L'ex-terrain aux daims au bout de la rue du Blanc-Bois à côté de l'agoraspace sur lequel pourraient être aménagés un jardin partagé, des modules de jeux ou une plaine de jeux pour chiens



D'autres sites pourraient être concernés comme le Bois du Burlet où les équipements existants assez vétustes pourraient être renouvelés.

Enjeux liés à l'espace public déterminés par la Conférence Permanente du Développement Territorial

Convivialité

Un espace public convivial peut se définir comme un espace permettant, accompagnant, facilitant le vivre ensemble. Pour rencontrer les conditions du vivre-ensemble, plusieurs dimensions sont importantes à prendre en compte:

- La faculté de rassembler les personnes, déterminée par la localisation de l'espace public concerné, sa configuration et son dimensionnement, son équipement, la polyvalence d'usages ou encore la symbolique du lieu ;
- La prise en compte de facteurs physiques déterminant les conditions de confort, d'éléments liés à la perception et à la lisibilité ou encore liés au vécu et à la faculté d'appropriation physique et symbolique par l'individu et le groupe ;
- La faculté de ménager une polyvalence et une flexibilité d'usages, à décliner selon les fonctions dominantes de l'espace public : se déplacer, desservir, séjourner

Sécurité

Un espace public garantissant la sécurité peut se mesurer à la (in) sécurité de fait et au sentiment de (in)sécurité. Grâce à un aménagement qualitatif, à une gestion coordonnée et une animation pertinente de l'espace, tant les sentiments de (in)sécurité que la sécurité objectivée peuvent être grandement améliorés

Qualité

La qualité de l'espace public passe par :

- La durabilité de son aménagement ;
- Sa capacité à répondre aux besoins exprimés par les habitants et autres usagers ;
- Une gestion raisonnée selon les ressources disponibles ;
- La faculté de générer du bien-être –physique et psychique pour un large panel d'usagers ;
- L'intégration des évolutions technologiques et la réponse aux attentes qui y sont liées, en évitant une profusion, voire surenchère d'équipements et signalétiques ;
- Un investissement budgétaire juste et optimum. Celui-ci prend en compte la diversité et la temporalité des coûts d'aménagement et de gestion, en considérant les effets induits de l'aménagement à moyen et long termes sur l'économie locale.

L'espace public de qualité, convivial et sûr ne peut se concevoir sans intégrer le contexte dans lequel il s'insère. Il doit prendre en compte les enjeux liés aux modes d'habiter et à la composition du cadre de vie, aux pratiques de mobilité, à notre rapport à la nature et à l'écologie ou encore à la mixité d'activités et à l'attractivité.

Description d'aménagements types pouvant être proposés

Une fois le site choisi, et en fonction de la place disponible et du milieu dans lequel il se trouve, celui-ci peut être composé de 5 sous-zones. Certains éléments peuvent toutefois être omniprésents sans pour autant former une sous-zone (aménagement de biodiversité). Le site peut par exemple n'être composé que de quelques éléments de mobilier urbain simples et sobres.



Espaces de convivialité et de récréation

Différents éléments pourraient composer l'espace de convivialité à savoir, entre autres :

- Un revêtement adapté aux PMR
- Du mobilier urbain de pique-nique et de détente
- Une toilette sèche
- Une zone de barbecue semi-couverte avec une grille de cuisson commune à tous les utilisateurs
- Un éventuel terrain de pétanque



Espaces de convivialité

Lieux de repos

Ce type de lieux se veut volontairement à l'écart et isolé par rapport aux bruits et au passage de véhicules ou de vélos. Des petites sous-zones isolées par un écran de verdure sont donc à privilégier, tout en gardant une certaine sécurité afin de ne pas faire de l'endroit une cachette malfamée. L'espace peut être fourni en bancs spécifiques permettant au passant d'allonger ses jambes tout en contemplant la nature.



Dispositifs de repos dans la nature

Aménagements de biodiversité

En fonction de la localisation du site et de la biodiversité en présence ou non, différents éléments de base sont primordiaux à savoir :

- Une petite aire engazonnée et maîtrisée paysagèrement
- Un carré de biodiversité sous forme de petite prairie de fauche tardive
- Des plantations de tous types mais indigènes pour notamment structurer l'espace et séparer les sous-zones
- La sensibilisation du public aux ressources biologiques en présence par l'installation de panneaux didactiques et pédagogiques sur la faune et la flore présentes sur le site, le long du sentier
- La création de petites mares didactiques si la localisation présente des caractéristiques de zone humide



Mares didactiques, carrés de biodiversité, pré de fauche tardive

Plaines de jeux

L'implantation choisie pour l'aire de jeux doit idéalement répondre aux critères suivants :

- La proximité par rapport au centre du village : en effet, il est inutile d'imposer aux jeunes et moins jeunes de parcourir à pied une grande distance pouvant, qui plus est, s'avérer dangereuse pour atteindre l'aire de jeux ;
- La zone devrait se trouver dans un lieu relativement sécurisé par rapport à la circulation routière ;

- La zone doit être centrale : l'espace doit se trouver à la vue de tout un chacun afin d'avoir un contrôle social ;
- La localisation doit idéalement être éclairée de manière adaptée ou cet éclairage doit être prévu dans le projet ;
- La zone ne devrait pas se trouver à proximité d'un plan d'eau ou d'une rivière afin d'éviter les accidents pour les plus petits.

L'aire de jeux doit rester de taille adaptée et peut comprendre plusieurs éléments comme des balançoires, des toboggans, des bacs à sables, des jeux à oscillation par ressort, des ponts de singes, des planches à bascules, des tourniquets, etc.



Aire de jeux avec modules en bois

Espaces de stationnement

L'ensemble des éléments précités doivent nécessairement être accompagnés de stationnement :

- Pour véhicules motorisés, en très petite quantité et pour les localisations situées le long de voiries classiques
- Pour vélos et ce en quantité suffisante et avec des dispositifs de sécurité



Petit espace de stationnement et point de vue

2. Justification du projet

Pratiquement toutes les places et espaces publics de Perwez ont été réaménagés ces dernières années. Certains sont équipés de modules de convivialité (bancs, tables, plaines et/ou modules de jeux, ...) et d'autres pas. Parfois, les modules installés mériteraient une rénovation ou d'être complétés pour parfaire l'offre.

L'aménagement de lieux de repos et de convivialité est une action qui viendrait en complément des projets de réfection de sentiers et de mise en valeur du patrimoine en donnant la possibilité aux Perwéziens et visiteurs externes de s'arrêter pour échanger ou profiter de ce qui est donné à voir.

La demande tient son origine dans huit idées de projet qui avaient été évoquées lors des réunions d'information villageoises et des GT :

- Aménagement d'un espace de convivialité au bout du triangle du Blanc Bois (ex-terrain aux daims) : jardins partagés, jeux d'enfants, plaine de jeux pour chiens, ...Lors des GT, ce projet a été plébiscité comme important mais non urgent.
- Aménagement d'une plaine de jeux au quartier Bolero à Perwez
- Réaménagement de la place Roi Baudouin à Orbais ;
- Réaménagement de l'espace public aux alentours de l'église de Thorembois-les-Béguines
- Création d'un espace de convivialité extérieur pour les ados (plaine, skateboard, VTT) ;
- Mettre des bancs avec dossiers et des tables de pic-nic sur la place du village ;
- Créer un terrain de loisirs et/ou de rencontres ;
- Créer des espaces verts (parc, étangs, bois) dans le centre de Perwez pour les loisirs, la détente des citoyens et des visiteurs (adultes et enfants).

Les effets attendus sont :

- Renforcement de l'offre en équipements de loisir
- Augmentation des échanges, de la convivialité, du bien être
- Amélioration de l'attractivité et de la convivialité des cœurs de village
- Amélioration du cadre de vie
- Renforcement du maillage écologique
- Valorisation et protection de la nature et du paysage

Lien avec d'autres fiche-projets :

- Fiche 1.2 – Création d'un skatepark au centre sportif
- Fiche 1.3 – Aménagement d'un chemin cyclable au Long Pont
- Fiche 1.4 – Rénovation du cœur de village à Orbais
- Fiche 1.5 – Balisage des sentiers existants
- Fiche 1.7 – Rénovation du cœur de quartier au Ponceau
- Fiche 2.1 – Création d'un marché couvert et d'un espace de convivialité sur la place de la gare
- Fiche 2.6 – Développement de supports et d'événements de valorisation du patrimoine
- Fiche 2.7 – Balisage et marquage de pistes cyclables
- Fiche 2.13 – Réhabilitation et création de sentiers et itinéraires de balades
- Fiche 2.14 – Aménagement d'un espace de convivialité près de la ferme d'Alvaux
- Fiche 3.7 – Création d'un espace de convivialité au Blanc Bois

3. Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs rencontrés :

- Objectif 2 : garantir une diversité de services ;
- Objectif 7 : coordonner, encadrer et développer l'offre jeunesse ;
- Objectif 8 : mettre en valeur le patrimoine et développer le tourisme ;
- Objectif 9 : développer le maillage vert et bleu ;

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Augmentation des échanges, de la convivialité, du bien être	X		
Renforcement de l'offre en équipements de loisir	X		X
Amélioration de l'attractivité et de la convivialité des cœurs de village	X		X
Amélioration du cadre de vie	X	X	
Renforcement du maillage écologique		X	
Valorisation et protection de la nature et du paysage		X	

5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	Ensemble des sites identifiés au point 1
Périmètre d'intervention	Toute la commune
Intégration du projet dans son environnement direct	Intégration fonctionnelle Les aménagements concernent des sites qui sont tous en lien avec d'autres fonctions (places, écoles, agoraspaces, sentiers, RAVeL, ...) de telle manière à soutenir une dynamique globale de développement des villages et des quartiers. Intégration architecturale et paysagère Les aménagements prévus sont principalement du mobilier urbain et des modules de jeux dont le choix sera fait en fonction de leur intégration visuelle avec le quartier. Des plantations et de la végétalisation sont aussi envisagées. Intégration culturelle/économique/sociale Les sites sélectionnés l'ont été pour toucher tous les villages et à des endroits favorisant la rencontre entre riverains.
Cadre légal	Sans objet
Statut de propriété	Propriétés publiques

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Porteurs du projet :

- Le groupe citoyen « sentiers »
- L'administration communale

Parties prenantes :

- Les riverains concernés
- Les associations villageoises
- Le groupe Nature
- Natagora

Pistes de financement :

- Infrasport

- BiodiVercité
- La Province
- La commune

7. Programme de réalisation

▪ Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- Maîtrise foncière communale sur tous les sites identifiés
- Aucuns réaménagements lourds à entreprendre
- Aucun auteur de projet à désigner

▪ État du dossier

Le dossier a déjà fait l'objet de discussions au sein de la CLDR.

▪ Programme des travaux

- **Phase 1** : Achat du matériel
- **Phase 2** : Pose des installations
- **Phase 3** : plantations
- **Phase 4** : inaugurations

▪ Démarches administratives à réaliser

- **Démarche n°1** : Demande de devis auprès de fournisseurs de modules et mobiliers
- **Démarche n°2** : Sélection des modules et mobiliers
- **Démarche n°3** : Choix des essences et des types de plantations

▪ Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Choix de matériaux durables dans le temps

8. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

▪ Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Travaux réalisés	1 espace aménagé	PV de réception provisoire
Equipements installés	1 équipement par village	PV de visite sur site

▪ Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Satisfaction des utilisateurs	80% des personnes interrogées	Enquête de satisfaction auprès des usagers et visiteurs
Utilisation du site	1000 personnes / semestre	Comptages semestriels

Développement de supports et d'évènements de valorisation du patrimoine

Fiche n°2.6
Priorité : lot 2

1. Description du projet

Ce projet vise à créer des supports de communication ayant pour objectif de décrire et mettre en valeur les éléments constitutifs du patrimoine perwézien. Le patrimoine visé sera aussi bien architectural (bâti ou funéraire) que naturel ou paysager.



Etat des lieux

Une première étape pourrait consister à mettre à jour les nombreux inventaires existants (patrimoine immobilier culturel, petit patrimoine populaire wallon, arbres et haies remarquables, sépultures d'importance historique locale).

Type de support

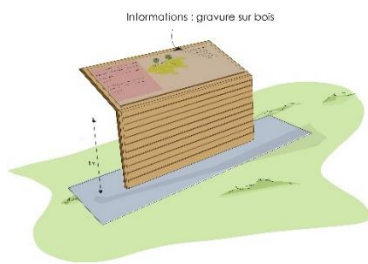
Supports matériels

- Mise en lumière du site ou de l'édifice ;
- Aménagement de plantations aux abords de l'édifice ;
- Nettoyage et/ou défrichage du site concerné ;
- Aménagement des abords avec création de sentier pour accéder à l'édifice ou au site ;
- Implantation de panneaux didactiques ;
- Implantation de QR codes sur de petits panneaux ou sur l'édifice.
- Organisation d'un concours de photos exclusivement dédié au patrimoine incitant le citoyen à s'intéresser aux éléments présents dans sa commune et exposition des photos plébiscitées ;

Supports immatériels

- Création d'une promenade « Patrimoine », reliant les éléments clés du patrimoine de la commune avec, de manière optionnelle, un guide. Le support pourra aussi être le réseau doux qui sera créé/réhabilité via le présent PCDR ;
- Participation au réseau « Géocaching » en installant des caches au sein de sites patrimoniaux ;
- Mise à disposition de guides audio téléchargeables créant des boucles de promenades ;
- Création ou remise à jour des pages internet consacrées au patrimoine (Facebook, site de l'administration communale, Pinterest).
- Organisation ponctuelle de stages de vacances pour les jeunes enfants à la découverte du patrimoine sous une forme ludique ;
- Participation à l'action « été solidaire », pour la restauration d'éléments du patrimoine ;

- Organisation et participation aux Journées du Patrimoine



Exemple de panneau didactique

PANNEAU DIDACTIQUE



Exemple de panneau QR code à Herve

2. Justification du projet

Le patrimoine présent sur l'entité mériterait d'être davantage mis en valeur car il agrmente le cadre de vie, sert de repère à la population et contribue au sentiment d'appartenance. En outre, le patrimoine constitue un atout de poids pour le développement du tourisme sur l'entité.

La pierre d'achoppement en matière de conservation et de valorisation du patrimoine (qui consiste généralement en des travaux matériels) est la sensibilisation de tous les acteurs et utilisateurs du territoire. Celle-ci permet en effet de responsabiliser les citoyens vis-à-vis de cet héritage particulier. Parallèlement, la sensibilisation de la population permet de réduire les dégradations, d'éveiller la curiosité, de renforcer le sentiment d'appartenance et la cohésion sociale, voire de susciter certaines vocations.

La commune bénéficie de nombreux éléments patrimoniaux : patrimoine architectural (12 monuments ou sites classés et 159 éléments repris à l'inventaire du patrimoine), patrimoine naturel (3 sites protégés, 7 sites de grand intérêt biologique, 7 zones humides et 50 arbres et haies remarquables référencés), patrimoine paysager (421ha en périmètre d'intérêt paysager au plan de secteur, 463ha en périmètre d'intérêt paysager ADESA et 5 points et lignes de vue remarquables ADESA).

La demande tient son origine dans cinq idées de projet qui avaient été évoquées lors des réunions d'information villageoises et des GT :

- Création d'une carte (ou application) pour référencer tous les chemins pédestres et cyclables ;
- Réalisation d'un inventaire du patrimoine global (y compris naturel) consultable sur la carte de la commune (internet) ;
- Mise à jour de l'inventaire des arbres et haies remarquables ;
- Mise en valeur des lieux-dits (carte, plaques émaillées, panneaux avec photo ancienne, ...).
- Organisation de balades guidées « découverte » de nos villages et de leur patrimoine

Le projet a reçu l'accord de la CLDR pour poursuivre la réflexion avec 20 membres pour et 0 contre.

Les effets attendus sont :

- Mise en valeur des villages et de leurs caractéristiques patrimoniales
- Valorisation et protection de la nature et du paysage
- Embellissement des cœurs de village
- Amélioration de la qualité du patrimoine bâti

- Augmentation des ventes de produits locaux sur le territoire
- Développement de l'activité touristique
- Partage et transmission de l'histoire et de l'héritage culturel de la commune
- Sensibilisation des habitants pour leur patrimoine et sa préservation

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Fiche 1.3 – Aménagement d'un chemin cyclable au Long Pont
- Fiche 1.4 – Rénovation du cœur de village à Orbais
- Fiche 1.5 – Balisage des sentiers existants
- Fiche 1.6 – Valorisation des ruisseaux Thorembais et Orbais
- Fiche 1.7 – Rénovation du cœur de quartier au Ponceau
- Fiche 2.5 – Aménagement d'espaces de convivialité dans les villages
- Fiche 2.7 – Balisage et marquage de pistes cyclables
- Fiche 2.13 – Création de nouveaux sentiers et itinéraires de balades
- Fiche 2.14 – Aménagement d'un espace de convivialité près de la ferme d'Alvaux
- Fiche 3.7 – Création d'un espace de convivialité au Blanc Bois

3. Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs rencontrés :

- Objectif 5 : améliorer la communication vers le citoyen
- Objectif 6 : Garantir un dynamisme associatif dans chaque village
- Objectif 8 : mettre en valeur le patrimoine et développer le tourisme

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Mise en valeur des villages et de leurs caractéristiques patrimoniales	X	X	
Valorisation et protection de la nature et du paysage	X	X	
Embellissement des cœurs de village	X	X	
Amélioration de la qualité du patrimoine bâti	X		
Augmentation des ventes de produits locaux sur le territoire	X		X
Développement de l'activité touristique	X		X
Partage et transmission de l'histoire et de l'héritage culturel de la commune	X		
Sensibilisation des habitants pour leur patrimoine et sa préservation	X		

5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	1360 Perwez Province du Brabant wallon - Région wallonne
Périmètre d'intervention	L'ensemble des villages de l'entité sont concernés par ce projet. Les périmètres d'intervention précis doivent encore être définis. Ils concerneront essentiellement les centres villageois et abords de bâtiments et éléments patrimoniaux à valoriser.
Intégration du projet dans son environnement direct	Intégration fonctionnelle Le projet vise à mettre en valeur des éléments constitutifs des villages et qui en sont des points de repères. Intégration architecturale et paysagère C'est l'objectif du projet : mettre en valeur les éléments du patrimoine et du paysage. Intégration culturelle/économique/sociale Cette valorisation du patrimoine a pour but indirect de faire effet levier sur la dynamique de rénovation et d'entretien du bâti voisin et sur la qualité architecturale à viser pour les nouvelles constructions.
Cadre légal	Non défini à ce stade
Statut de propriété	Non défini à ce stade

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Porteur du projet :

- L'administration communale
- Le Cercle historique de Perwez

Parties prenantes :

- Le GAL Culturalité
- Les écoles
- La CLDR
- Le Groupe citoyen Nature
- Le département du patrimoine de la Région Wallonne (DGO4)
- La cellule du Petit Patrimoine Wallon
- L'association Qualité Village Wallonie

Pistes de financement :

- L'agence du Patrimoine Wallon (AWAP)
- Le SPW – Développement Rural
- La commune
- La Fondation Prométhéa
- La Fondation Roi Baudouin

7. Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche
- L'absence d'attraction touristique majeure
- Travail d'identification des éléments à valoriser à encore faire

- État du dossier
Le projet a déjà fait l'objet de débats au sein de la CLDR
- Programme des travaux
 - **Phase 1** : Création des supports
 - **Phase 2** : Placement des supports et aménagements éventuels connexes
 - **Phase 3** : Suivi et entretien
- Démarches administratives à réaliser
 - **Démarche n°1** : réalisation d'une étude de marché
 - **Démarche n°2** : Lancement d'un marché public en vue de la désignation d'un auteur de projet (création et réalisation)
 - **Démarche n°3** : Ouverture marché public de travaux – élaboration d'un cahier des clauses techniques particulières
 - **Démarche n°4** : Adjudication d'un entrepreneur pour la réalisation des travaux
- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
 - Choix de matériaux durables dans le temps
 - Placement dans des lieux avec un minimum de contrôle social
 - Entretien régulier des sites aménagés

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation (*Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?*)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Supports créés	Tous les supports réalisés	Bon de livraison reçu
Travaux réalisés	1 site aménagé	PV de réception provisoire

- **Indicateurs de résultat** (*Quels sont les effets du projet ?*)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Satisfaction des promeneurs	80% de taux de satisfaction	Enquête
Durabilité	100% des supports fonctionnels d'ici 10 ans	Etat des lieux dans 10 ans

Balises et marquage d'itinéraires cyclables

Fiche n°2.7
Priorité : lot 2

1. Description du projet

Le projet consiste à mettre un œuvre un balisage et un marquage d'itinéraires cyclables sur l'entité afin de compléter le réseau existant. En effet, le réseau existant bien dense est constitué d'itinéraires cyclables communaux, de balisage points nœuds et d'aménagements cyclables existants avec :

- Aménagement en site propre, chemin réservé aux piétons, cyclistes, cavaliers et véhicules agricoles (F99C) ;
- RAVeL – Aménagement en site propre ;
- Bande Cyclable Suggérée – Aménagement en site mixte
- Sens Unique Limité

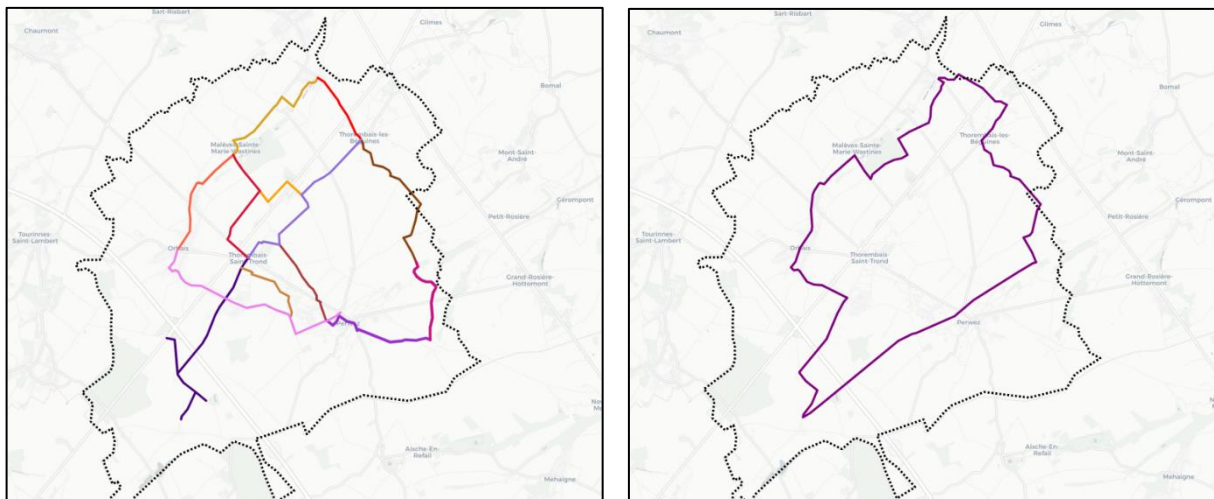
Ne devront donc pas faire partie des tronçons concernés par cette fiche-projet les tronçons qui sont ou qui seront repris au sein des plans suivant initiés par la commune :

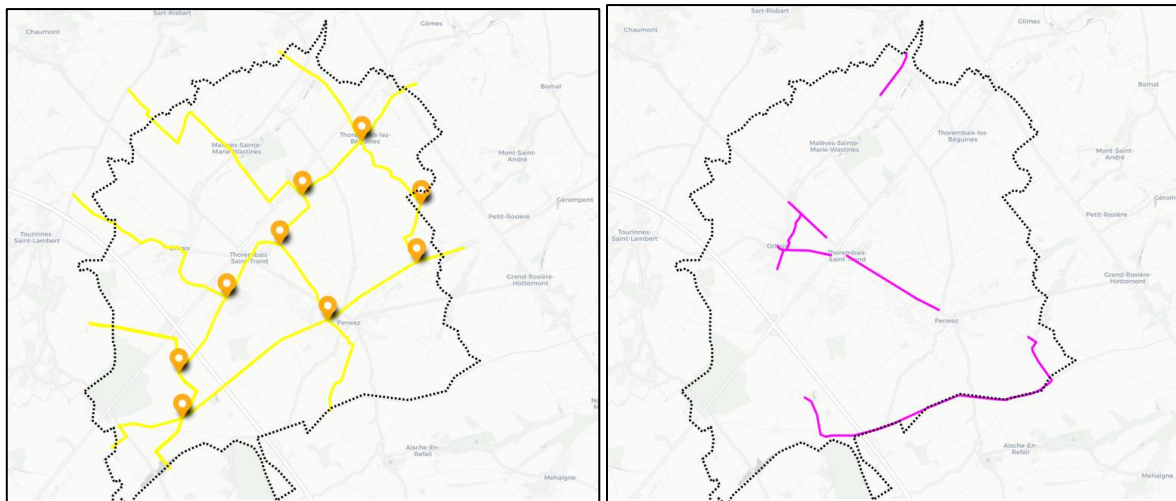
- Du Plan d'investissement Wallonie cyclable WaCy (Perwez, commune pilote Wallonie cyclable). La Commune a bénéficié de 300.000€ de subsides, pour un montant de 375.000€ de travaux d'aménagement d'itinéraires cyclables, le stationnement sécurisé de vélos ;
- Du Plan Communal de Mobilité réalisé par AGORA et en cours de finalisation. Des subsides seront dégagés pour notamment développer le réseau cyclable structurant, la sécurisation de carrefours et des voiries régionales, la promotion des vélos à assistance électrique.

A noter que les interventions dans le cadre du PCDR et de WaCy sont prévues sur le domaine communal. Des actions sont possibles ponctuellement sur voiries régionales mais uniquement pour compléter un itinéraire cohérent ou en raccordement. En effet, les pistes cyclables et traversées sur voirie régionale sont finançables au niveau régional dans le cadre du Plan Infrastructure et Mobilité Pour Tous de la Région.

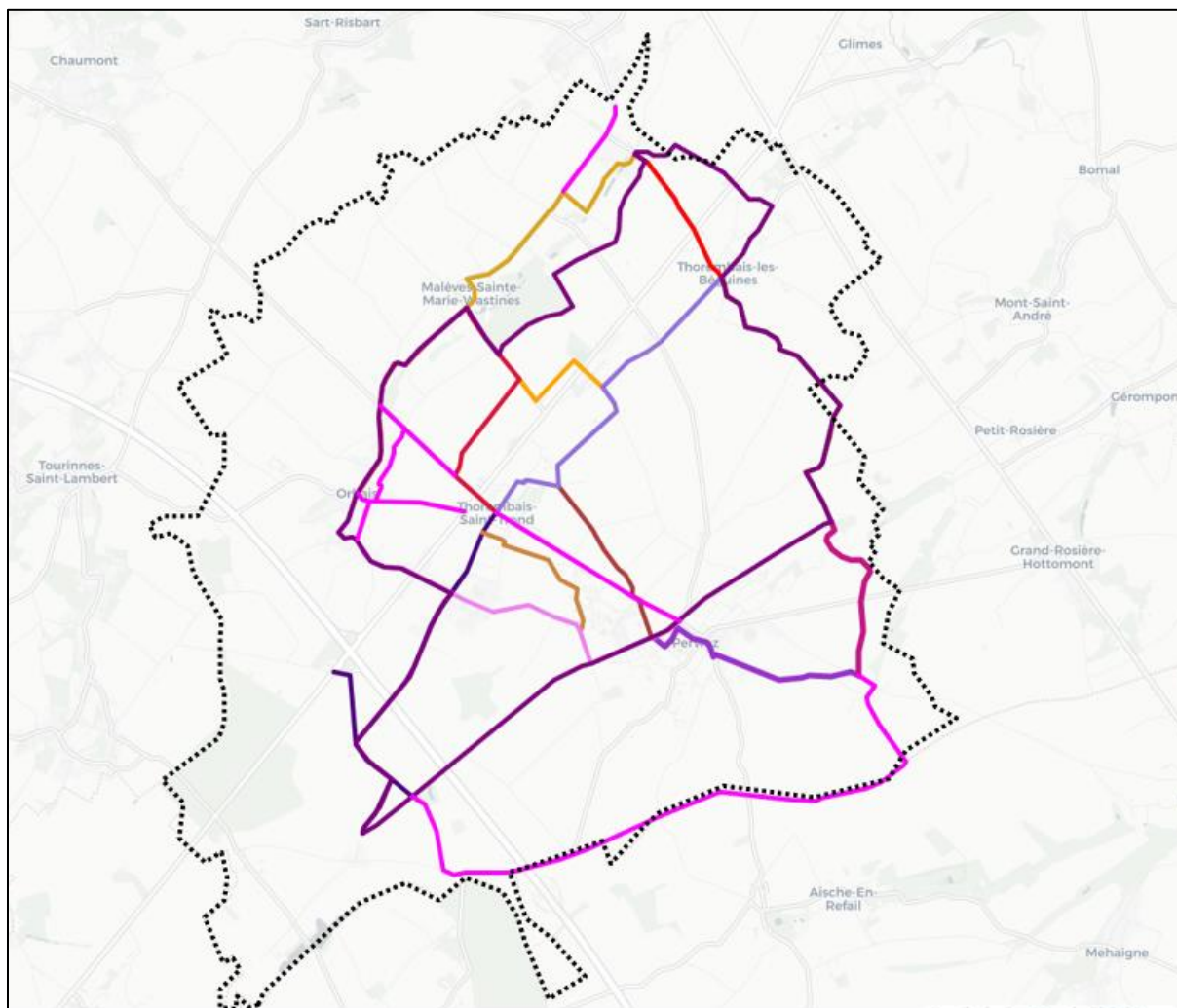
Itinéraires cyclables communaux existants

Les figures ci-dessous reprennent les éléments existants et projetés compilés lors des groupes de travail et disponibles via le site UMAP (<https://umap.openstreetmap.fr/fr/search/?q=perwez>).





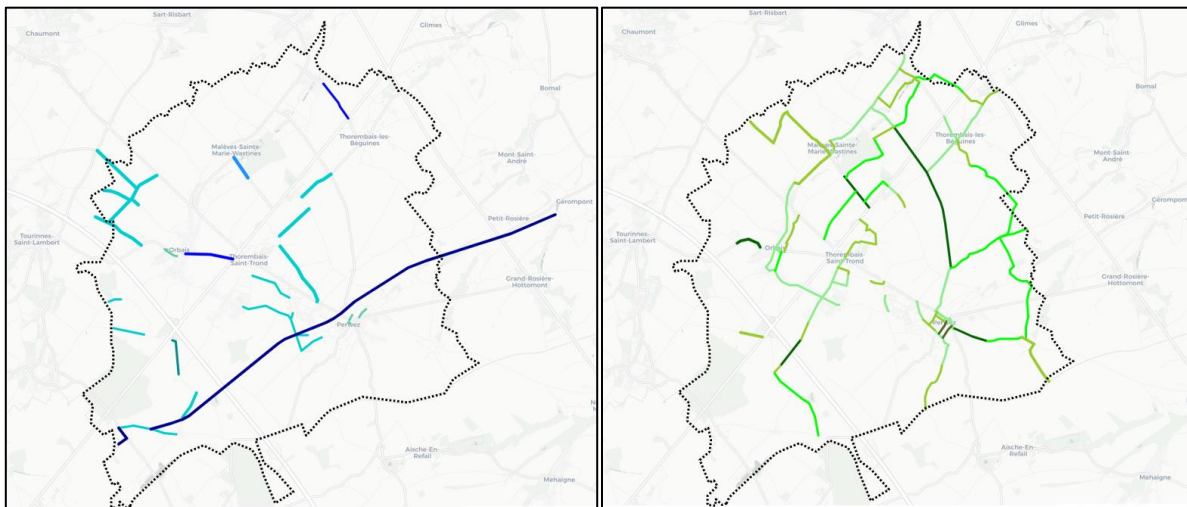
Itinéraires cyclables communaux existants, transpérwezieenne existante, réseaux points nœuds existants, itinéraires cyclables proposés



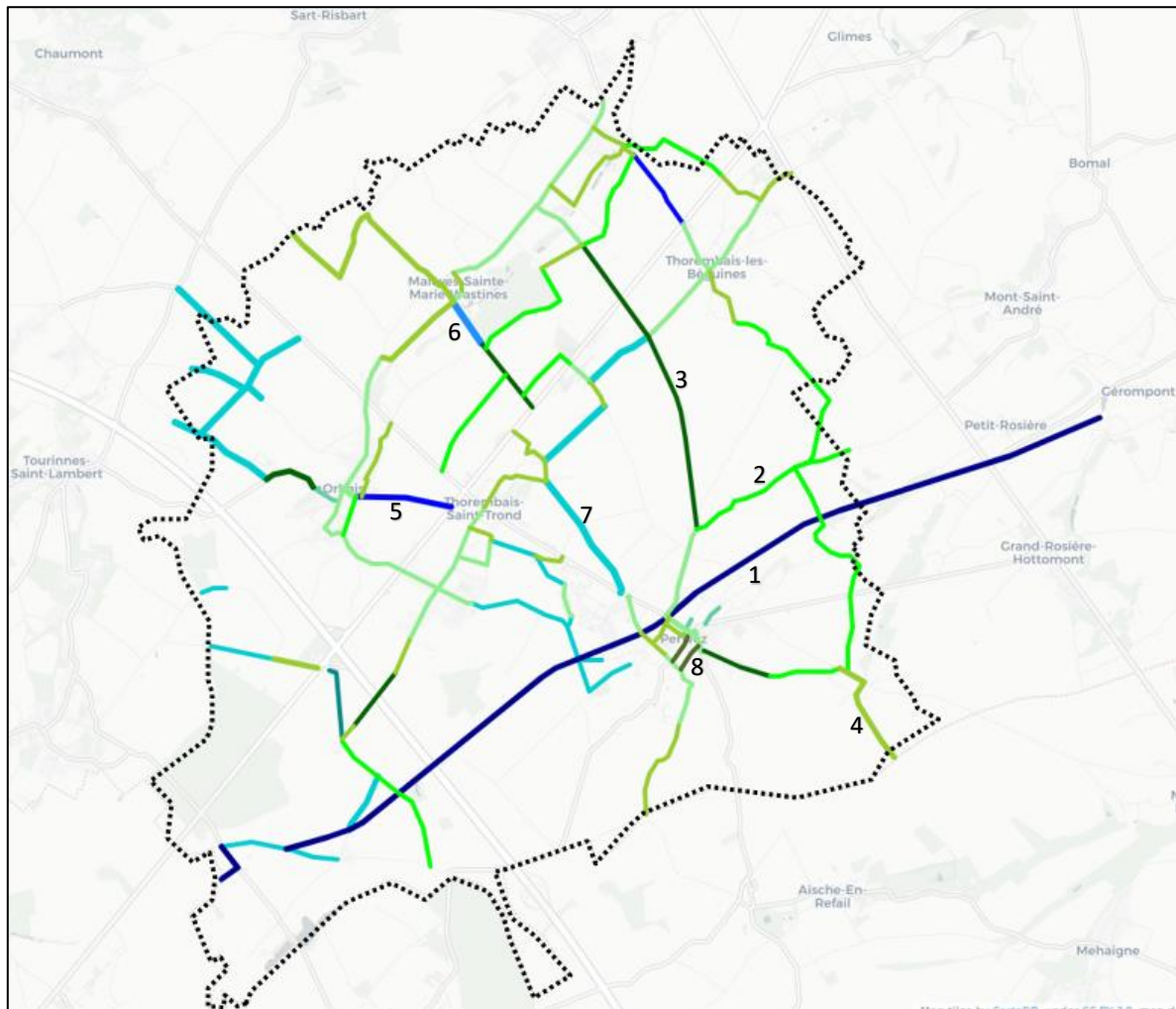
Réseaux comprenant les différents itinéraires, sans les points nœuds

Aménagements cyclables existants et projetés

Les figures ci-dessous reprennent les éléments existants et projetés compilés lors des groupes de travail et disponibles via le site UMAP



Aménagements cyclables existants et aménagements cyclables projetés



Réseau d'aménagements cyclables existants et projetés

1	RAVeL Aménagement en site propre – Piéton Cycliste Cavalier
2	Chemin réservé
3	Chaussée à voie centrale banalisée
4	Rue cyclable
5	Voie centrale banalisée
6	Bande cyclable suggérée
7	Aménagement en site propre Chemin réservé aux piétons, cyclistes, cavaliers et véhicules agricoles
8	Sens Unique Limité

Certains de ces tronçons, s'ils ne sont pas déjà envisagés dans les différents plans précités (PCM et WACY), seront donc potentiellement envisagés via la mise en œuvre de la présente fiche.

Types de propositions d'interventions

Le travail réalisé préalablement lors des groupes de travail et qui reprend l'ensemble des liaisons projetées sur une carte interactive (UMAP) propose plusieurs types d'interventions en fonction de la situation existante :

- **Le chemin réservé en milieu urbain et périurbain.** Il s'agit de « chemin ou partie de la voie publique réservé à la circulation des piétons, cyclistes, cavaliers et conducteurs de speed pedelecs » dont le commencement est indiqué par le signal F99a ou F99b et dont la fin est indiquée par le signal F101a ou F101b »

<http://www.securotheque.be/e-amenagements-usagers-et-vehicules/pietons-e-amenagements-usagers-et-vehicules/chemins-pietonniers/les-chemins-reserves-en-milieus-urbain-et-periurbain/>



F99a



F99b



F99c



©GRACQ



©SPW



©SPW

- **Le marquage cyclable ou la rue cyclable.** Une rue cyclable est une rue aménagée comme une route cyclable, dans laquelle des règles de comportement spécifiques sont d'application à l'égard des cyclistes, mais où les véhicules à moteur sont également autorisés.

<http://www.securotheque.be/e-amenagements-usagers-et-vehicules/velos/amenagements-cyclables/rue-cyclable/>

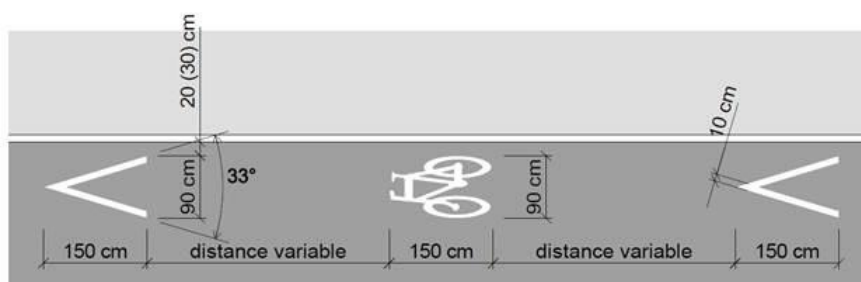


F111



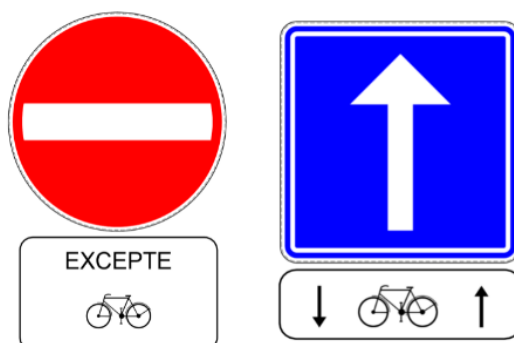
- **La bande cyclable suggérée – aménagement en site mixte.** Le terme « bande cyclable suggérée (BCS) » désigne un revêtement différencié ou un marquage qui permet de délivrer deux messages principaux. La BCS va, d'une part, indiquer au cycliste quelle est la meilleure position à adopter sur la chaussée ; d'autre part, attirer l'attention des autres usagers sur la présence éventuelle de cyclistes.

<http://www.securotheque.be/e-amenagements-usagers-et-vehicules/velos/amenagements-cyclables/bande-cyclable-suggeree/>



- **Le Sens Unique Limité.** Le sens unique limité (SUL) permet d'ouvrir une voirie dans les deux sens de circulation pour les cyclistes et, éventuellement, les cyclomotoristes de classe A et les speed pedelecs, tout en maintenant un sens unique pour les autres véhicules. La mise en place de cette signalisation offre la possibilité aux cyclistes d'éviter des détours pénalisants.

<http://www.securotheque.be/e-amenagements-usagers-et-vehicules/velos/amenagements-cyclables/sul-en-carrefour/>



- **La chaussée à voie centrale banalisée (CVCB).** La «Chaussée à voie centrale banalisée» (CVCB) est une chaussée à circulation centrale composée d'une voie destinée au trafic motorisé, encadrée par deux bandes latérales dédiées aux modes doux. La largeur de la voie centrale ne permet pas le croisement de deux véhicules. Ceux-ci sont autorisés à emprunter les bandes

latérales lors des croisements, sans pour autant mettre en danger les piétons et les cyclistes qui s’y trouvent. Ce type d’aménagement est en phase de test en Wallonie mais non encore inscrit officiellement dans le code de la route.



https://www.gracq.org/sites/default/files/spw_voiecentralebanalisee_0.pdf

2. Justification du projet

L’administration communale de Perwez a déjà montré sa volonté de rendre la commune la plus cyclable possible. Dès lors, et dans l’optique de faire la promotion de l’usage des modes actifs, tout en sécurisant au maximum la circulation des usagers faibles, la présente fiche se justifie pleinement.

La demande tient son origine dans six idées de projet qui avaient été évoquées lors de réunions d’information villageoises et du Groupe de Travail « Perwez cyclable » qui est venu préciser les idées à mettre en œuvre :

- Améliorer et sécuriser les pistes cyclables stratégiques ;
- Améliorer la mobilité vers LLN / Wavre / Gembloux ;
- Créer une liaison piétonne sécurisée Thorembeis-Saint-Trond-Orbais ;
- Embarquer le tas de Compost qui empêche la jonction complète du RAVeL à l’ancienne gare de Thorembeis-Saint-Trond ;
- Augmenter le nombre de ronds-points sur les nationales et en même temps le nombre de ralentisseurs et les contrôles sur les axes traversant les villages (terrain de hockey) ;
- Limiter les vitesses (30km/h dans les villages et 50km/h entre le rond-point de Thorembeis-Saint-Trond et Perwez centre)

Le projet a reçu l’accord de la CLDR pour poursuivre la réflexion avec 20 membres pour et 0 contre.

Les effets attendus sont :

- Développement des circulations en modes actifs
- Augmentation du nombre de cyclistes
- Réduction du trafic automobile
- Lutte contre le réchauffement climatique
- Développement du tourisme d’un jour toute l’année
- Redécouverte et prise de conscience de la diversité du patrimoine naturel local

Lien avec d’autres fiche-projets :

- Fiche 1.3 – Aménagement d’un chemin cyclable au Long Pont ;
- Fiche 1.5 – Balisage des sentiers existants ;
- Fiche 2.13 – Création de nouveaux sentiers et itinéraires de balades ;

3. Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs rencontrés :

- Objectif 13 : Poursuivre le développement du réseau modes doux et anticiper la mobilité de demain.

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Développement des circulations en modes actifs		X	X
Augmentation du nombre de cyclistes		X	X
Réduction du trafic automobile		X	
Lutte contre le réchauffement climatique		X	
Développement du tourisme d'un jour toute l'année	X		X
Redécouverte et prise de conscience de la diversité du patrimoine naturel local	X	X	X

5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	Ensemble des itinéraires cyclables à marquer/baliser à Perwez
Périmètre d'intervention	Toute la commune
Intégration du projet dans son environnement direct	Intégration fonctionnelle Le balisage concerne des itinéraires cyclables utilisés et fréquentés pour des usages quotidiens. Intégration architecturale et paysagère Le réseau concerné traverse aussi bien les centres villageois que la campagne. Il offre donc des parcours permettant de découvrir à la fois le patrimoine architectural immobilier et le patrimoine naturel et paysager Intégration culturelle/économique/sociale L'explosion du nombre de cyclistes quotidiens génère un redéploiement du nombre de marchands de vélos.
Cadre légal	Les itinéraires utilisent des voiries régionales et communales
Statut de propriété	Propriétés publiques

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Porteurs du projet :

- Le groupe de travail « Perwez cyclable »
- L'administration communale

Parties prenantes :

- SPW-DGO1

- Le GRACQ

Pistes de financement :

- Plan Wallonie cyclable
- La Province
- La commune

7. Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche
- Négociation à mener avec le SPW-DGO1 pour les traversées des RN
- État du dossier
De nombreuses réflexions ont été menées dans le cadre du PCM qui vient de se clôturer. Des groupes de travail ont également été organisés pour préciser les choix posés dans le PCM. Enfin, une nouvelle réflexion a été faite dans le cadre de l'introduction du dossier WaCy.
- Programme des travaux
 - **Phase 1** : Désignation d'une entreprise de travaux en vue de la réalisation des opérations matérielles
 - **Phase 2** : Réalisation des aménagements
 - **Phase 3** : Communication et information autour du projet
 - **Phase 4** : Suivi et entretien des aménagements
- Démarches administratives à réaliser
 - **Démarche n°1** : désignation d'un auteur de projet
 - **Démarche n°2** : obtention des autorisations et avis nécessaires
 - **Démarche n°3** : instruction de la demande de permis
- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
 - Contrôle des travaux en cours de réalisation et à la fin
 - Enquête de satisfaction auprès des usagers et des riverains
 - Surveillance du site

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation (*Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?*)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (rapport, registre...)
Travaux réalisés	1 itinéraire balisé	Reportage photographique publié en ligne

- **Indicateurs de résultat** (*Quels sont les effets du projet ?*)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Qualité des aménagements	80% de taux de satisfaction	Enquête de satisfaction auprès des usagers
Fréquentation	Croissance annuelle de 10% du nombre d'utilisateurs	Comptages annuels

Installations de chaudières biomasse et valorisation d'une filière locale

Fiche n°2.8
Priorité : lot 2

1. Description du projet

Ce projet vise l'installation de chaudières biomasse dans différents bâtiments publics choisis en fonction de différents critères (place disponible, accès, etc) . Ce projet pourrait également contribuer à soutenir et développer une filière de production biomasse sur Perwez sous forme de plaquettes bois et/ou miscanthus.

Définition

La chaudière biomasse est un système de chauffage performant qui utilise des combustibles organiques, comme le bois. Si elle demande un investissement important, il s'agit d'une solution qui présente beaucoup d'avantages, aussi bien pour le chauffage central que pour chauffer l'eau sanitaire. Le terme biomasse désigne toute matière organique (végétale ou animale) qui peut être utilisée comme source d'énergie. Il s'agit donc d'une énergie renouvelable, contrairement au gaz ou au mazout, qui sont des combustibles fossiles.

Développement d'une filière de production biomasse

Type de biomasse

- Les bûches font partie des combustibles les moins chers. Les meilleures bûches proviennent des arbres feuillus durs, comme le chêne
- Les plaquettes forestières sont fabriquées à partir de branches coupées lors de l'élagage des arbres de forêts. L'entreprise COPO à Hélécinne pourrait être fournisseur de plaquettes dans un premier temps.
- Les pellets ou granulés de bois sont des petits cylindres composés de sciure de bois compressée
- Le Miscanthus est une plante herbacée facile à cultiver, nécessitant peu d'intrants, peu contraignante et particulièrement adaptée en Hesbaye. En effet la plantation de miscanthus se fait facilement, nécessite peu d'entretien et la récolte peut se faire avec les mêmes machines agricoles que le maïs (ensileuse). Une plantation d'1 ha équivaut à environ 6500l de mazout. ➔ Ce type de biomasse apparaît comme la plus appropriée à développer sur Perwez.

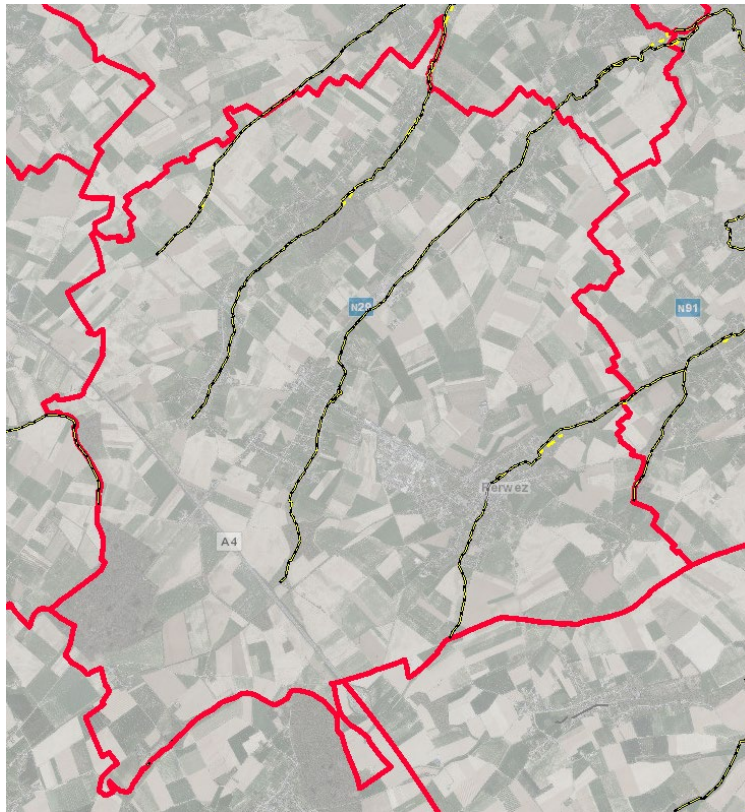


Plantation de miscanthus

Localisations potentielles de la filière

En 2021, la Région a décidé d'imposer la plantation systématique de zones tampon le long des cours d'eau (6m de part et d'autre) soit par enherbement (ex Miscanthus), soit par une haie ou des ligneux.

→ opportunité pour la plantation de Miscanthus sur le territoire après cartographie et évaluation des tronçons potentiels



Ruisseaux de catégorie 2 au sein de l'entité

De manière globale et avec un calcul rapide, la surface potentiellement exploitable le long des cours d'eau de 2^{ème} catégorie est d'environ 11 ha (19 km * 6 m). Cette surface est évidemment à mettre en perspective au vu des nombreuses zones non accessibles. D'autres localisations sont possibles le long des talus des voiries ou au sein d'espaces résiduels de terre agricole.

Aide à la réalisation

L'association Valbiom peut aider la commune à construire et à structurer la filière choisie pour assurer l'approvisionnement au niveau local

Chaudière biomasse

Type de chaudière

La chaudière biomasse « polycombustibles » (qui peut tolérer les plaquettes et le miscanthus) semble la plus appropriée. La commune pourra ainsi phaser son projet de production de chaleur :

- Dans un premier temps, utiliser des plaquettes de bois disponibles à l'extérieur de la commune ;
- Dans un deuxième temps et une fois que la filière miscanthus sera mise en place, utiliser ce combustible intra-communal

Aide à la réalisation

La Cellule « Plan Bois-Energie » de la FRW est le facilitateur pour tout projet de production de chaleur à partir de biomasse sur le domaine public. La cellule PBE de la FRW peut étudier la faisabilité du projet. La Cellule aide au dimensionnement, aux aspects techniques, etc.

Réseau de chaleur à partir d'une chaudière

Un réseau de chaleur est un ensemble de canalisations enterrées et isolées, organisé en boucle ou en diverses branches, destiné à alimenter en chaleur un ensemble de bâtiments à partir d'une unité de production centralisée (chaudière biomasse miscanthus par exemple) ou de la récupération de chaleur d'un processus industriel (usine Derbigum par exemple – Cf FP 3.8).

Localisations potentielles des chaudières (réseau de chaleur ou ponctuel)

De manière générale, une chaudière biomasse pourrait s'installer au sein d'une exploitation agricole où la place est suffisante pour stocker le biocombustible ou au sein d'un lotissement pour alimenter la fonction résidentielle.

Plus précisément et afin de réaliser un premier « projet vitrine », local, vertueux et axé sur les principes de l'économie circulaire, la localisation potentielle serait autour du centre sportif de Perwez. Dans ce cas, le réseau de chaleur alimenté par chaudière biomasse pourrait être utilisé au vu des autres installations publiques aux alentours et susceptibles d'être alimentées par ce réseau (CPAS, église, école...). De plus, le parking accolé au centre sportif est grand et un silo de stockage pourrait y être enterré sans entraver le stationnement des véhicules.



Localisation des bâtiments potentiels liés au réseau alimenté par la chaudière placée au centre sportif

De nombreuses étapes sont toutefois prioritairement à réaliser et à prendre en compte :

- Vétusté des bâtiments potentiels
- Distances des bâtiments potentiels par rapport à la chaudière (le coût d'infrastructure dépendra évidemment de la distance avec la chaudière)
- Comptabilité avec les impétrants présents dans les voiries concernées par les circuits formant le réseau.



Centre sportif de Perwez

Avantages et développements collatéraux

- La plantation du miscanthus est avantageuse pour la lutte contre les inondations et les coulées de boue
- Utilisation d'une énergie renouvelable produite localement
- Soutien aux agriculteurs et à la diversification
- Le prix de la plaquette de bois est inférieur aux gaz ou mazout, surtout ces dernières années avec la hausse exceptionnelle des prix
- Il existe plusieurs primes intéressantes pour réduire le coût initial
- Consolidation du maillage vert
- Une chaufferie centralisée est plus commode à gérer et à entretenir que de multiples petites chaufferies de qualité et d'âges différents

Inconvénients

- La biomasse miscanthus nécessite de grands espaces de stockage
- Le prix initial de la chaudière est assez élevé
- La filière doit rester locale car au-delà de 20 km de transport, le système n'est plus rentable.
- Les chaudières biomasse sont particulièrement adaptées à une demande de production de chaleur régulière, moins à des demandes ponctuelles (pics de production irréguliers)

2. Justification du projet

Les objectifs de réduction des émissions de CO₂ pour la Wallonie sont très volontaristes (-37% de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport à 2005) et toutes les actions locales sont les bienvenues pour les atteindre. En plus de la localisation potentielle « test » de la plaine sportive, plusieurs bâtiments comme l'école d'Orbais ou l'église de Thorembais-les-Béguines ont un besoin de remplacer leur chaudière. Ce projet réduira la dépendance énergétique de la commune par rapport aux combustibles fossiles. Il permettra également de réduire la facture énergétique de la commune et les marges

budgétaires ainsi dégagées pourront être réaffectées aux politiques de développement rural et, le cas échéant, énergétique.

En outre, la plantation de biomasse à croissance rapide permet aussi de lutter indirectement contre les ruissellements et les coulées boueuses et favorise le développement du maillage écologique.

Enfin, ce projet par son caractère exemplatif pourrait avoir une valeur didactique ou « touristique » via des visites guidées organisées. L'image de marque de la commune en serait renforcée.

La demande tient son origine dans 2 idées de projet qui avaient été évoquées lors des réunions d'information villageoises et des GT

- Installation de chaudières biomasse (école d'Orbais, église de TLB, ...) dans le cadre d'une filière locale ;
- Développement d'une filière locale biomasse miscanthus ou plaquettes bois.

Les effets attendus sont :

- Sécurité d'approvisionnement énergétique
- Maîtrise des coûts énergétiques
- Réduction des émissions de CO2
- Développement d'une filière économique circulaire locale
- Diversification agricole
- Création d'emplois locaux

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Fiche 1.6 – Valorisation des ruisseaux Thorembais et Orbais
- Fiche 3.1 – Création d'un atelier rural
- Fiche 3.8 – Développement d'un réseau de chaleur à partir de Derbigum

3. Lien à la stratégie du PCDR

Défis et objectifs rencontrés :

- Objectif 3 : agir sur l'isolation et la production locale d'énergie
- Objectif 4 : devenir une commune Zéro déchet ;
- Objectif 9 : développer le maillage vert et bleu
- Objectif 12 : maintenir et poursuivre la diversification agricole

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Sécurité d'approvisionnement énergétique			X
Maîtrise des coûts énergétiques			X
Réduction des émissions de CO2		X	
Développement d'une filière économique circulaire locale	X	X	X
Diversification agricole	X	X	X
Création d'emplois locaux			X

5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	Non défini de manière précise à ce stade
Périmètre d'intervention	Non défini de manière précise à ce stade
Intégration du projet dans son environnement direct	Intégration fonctionnelle Le projet tend à cibler des infrastructures et équipements gros consommateurs d'énergie et à développer une dynamique circulaire Intégration architecturale et paysagère Elément à étudier lors de la mise en œuvre de chaque projet Intégration culturelle/économique/sociale Le projet permettra d'agir sur plusieurs volets : diversification agricole, création d'emplois locaux, filière économique circulaire
Cadre légal	Non défini à ce stade
Statut de propriété	Non défini à ce stade

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Porteurs du projet :

- L'administration communale
- Les écoles communales
- Le centre sportif
- Le service travaux

Parties prenantes :

- L'ADL
- Le GAL Culturalié
- Valbiom
- La CLDR

Pistes de financement :

- La Province du Brabant Wallon
- La solution du tiers investisseur pourrait être pertinente au niveau communal. La Commune paie le service (installation, entretien et gestion de la chaudière, payés au KWatt/heure) à un tiers investisseur qui lui revend l'énergie produite pendant un certain nombre d'années (ensuite, l'installation revient à la Commune). Il existe plusieurs tiers investisseurs en Wallonie, comme par exemple Coopeos (généralement des projets de petite ampleur, mais acteur intéressant pour certains projets communaux) ou Coretec (généralement pour des unités de production un peu plus grande).
- Subsidés UREBA
- Asbl Protect'eau. S'il y a un captage d'eau dans les environs, possibilité d'un cofinancement de plantations de miscanthus avec la SPGE
- Le SPW – Développement Rural
- La commune

7. Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche
- Aucun projet précis n'est à ce stade identifié mais plusieurs opportunités existent réellement

▪ État du dossier

Une étude de faisabilité a été réalisée par Valbiom sur l'implantation d'un réseau de chaleur à partir du centre sportif

▪ Programme des travaux

- **Phase 1** : Identification des opportunités réelles
- **Phase 2** : Détermination des travaux en fonction des besoins
- **Phase 2** : Adjudication des travaux à réaliser
- **Phase 3** : Réalisation des travaux
- **Phase 4** : Suivi et entretien

▪ Démarches administratives à réaliser

- **Démarche n°1** : Convention de collaboration et de fournitures entre les acteurs concernés
- **Démarche n°2** : Ouverture marché public en vue de la désignation d'un fournisseur
- **Démarche n°3** : Désignation du ou des fournisseurs
- **Démarche n°4** : Ouverture marché public de travaux – élaboration d'un cahier des clauses techniques particulières
- **Démarche n°5** : Adjudication du marché

▪ Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Etablissement d'un contrat fourniture entre les partenaires
- Mise en place d'un contrôle qualité des matières entrantes

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Travaux	1 chaudière installée	Certificat de conformité

▪ Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Consommation	10% de réduction	Factures d'achat
Production	2 ha affectés	Visite sur site
Prix	Stabilisation du prix d'achat	Factures d'achat

Création d'une réserve naturelle transcommunale avec Gembloux

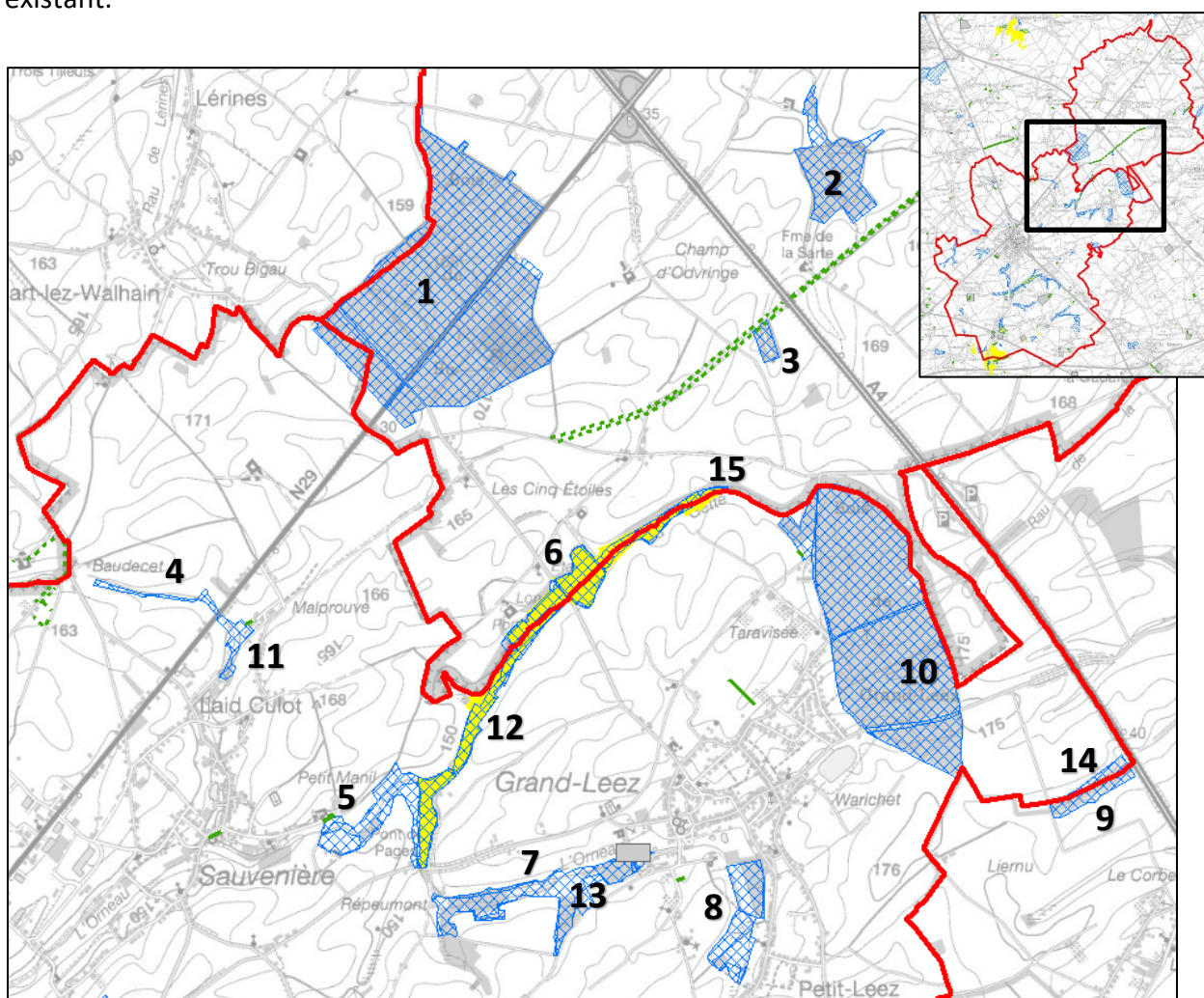
Fiche n°2.9
Priorité : lot 2

1. Description du projet

Ce projet a pour objectif de créer une réserve naturelle en demandant la reconnaissance du statut. Le but est ici d'assurer la protection, la gestion et la promotion de cette réserve naturelle agréée transcommunale, s'étendant sur les territoires de Perwez et Gembloux.

Réseau existant

La carte ci-dessous reprend les différents sites « naturels » existants aux abords de la frontière entre Gembloux et Perwez. Un « réseau » de plusieurs espaces dédiés à la nature y est donc existant.



Zone transcommunale reprenant 15 sites naturels

1. SGIB 1984 – Bois de Buis

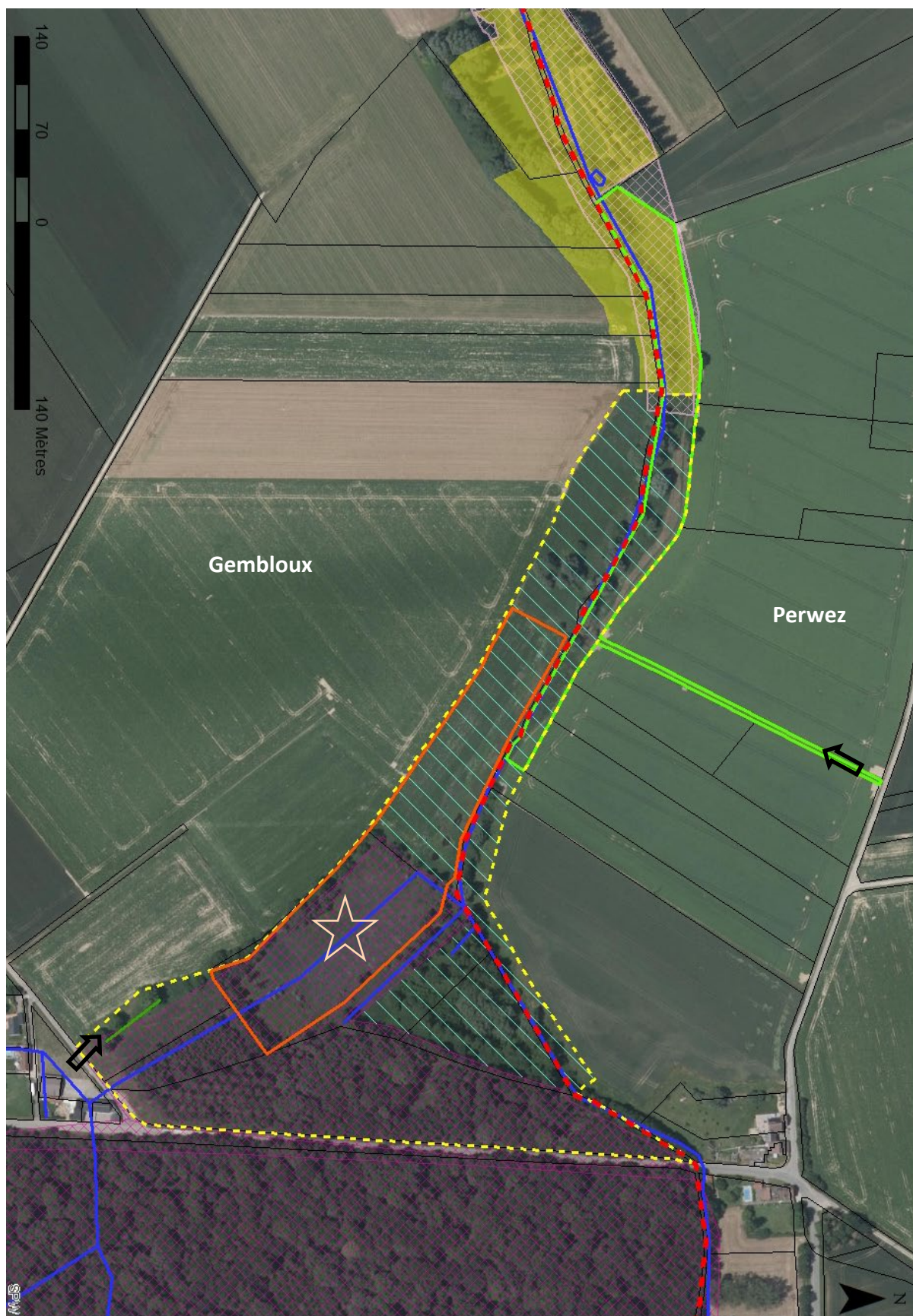
2. SGIB 2663 – Pré du Duc
3. SGIB 274 – Source du ruisseau de Thorembais
4. SGIB 2910 – Le Beaudecet
5. SGIB 1249 – Le Laid-Mâle
6. Zone Natura 2000 Be 35002 – Vallée de l’Orneau
7. SGIB 797 – Fond Gatot
8. SGIB 2343 – Les Mottes
9. SGIB 62 – Fond des nues
10. SGIB 1319 – Bois de Grand-Leez
11. SGIB 2911 – Le Laid Culot
12. SGIB 273 – Le Long Pont
13. ZHIB 6287 – Fonds Gatot et Laid Mâle
14. RND 6025 – Fonds des Nues
15. SGIB 3386 – Sources de la Jette + **localisation potentielle du site faisant l’objet de la présente fiche projet**

Situation existante et périmètre du site

Le périmètre à protéger faisant l’objet de la présente fiche projet se trouve à cheval sur de nombreux sites ou périmètres existants. Ceux-ci sont repris clairement ci-dessous et sont à prendre en compte au vu des interactions permanentes entre les espaces.



Vue simplifiée du périmètre du projet



Vue avec l'ensemble des périmètres

	<u>SGIB 3386 – Sources de la Jette (proposition de périmètre)</u> A cet endroit, la Jette draine une zone humide particulièrement intéressante comprenant notamment une belle roselière de plus d'un hectare, occupant des terrains communaux et dans laquelle nichent, entre autres, le bruant des roseaux (<i>Emberiza schoeniclus</i>) et la rousserolle effarvate (<i>Acrocephalus scirpaceus</i>). Dans le but de maintenir cet habitat rare et localisé dans le paysage agricole de la Hesbaye, une partie de cette roselière est fauchée annuellement par des naturalistes locaux en collaboration avec le DNF et la commune de Gembloux.  
	<u>La Jette</u> De catégorie 1, le cours d'eau dessine la limite entre la commune de Gembloux et de Perwez. Affluent de l'Orneau, ce petit cours d'eau hesbignon prend sa source dans la partie nord du bois de Grand-Leez.
	<u>Accessibilité du site</u> Côté Perwez, un chemin vicinal est existant entre le site et la chaussée Romaine. Le stationnement y est impossible le long de la voirie.  Côté Gembloux, le site est accessible par l'est via la rue de Perwez et la rue Taravisée 

	<u>Phragmitaie</u> En botanique, une phragmitaie est une roselière d'eau douce. Elle désigne spécifiquement une végétation de bords de lacs formée de roseaux du genre Phragmites, notamment le roseau commun. Cet habitat naturel se rencontre dans les plaines inondables ou inondées. L'enjeu est de savoir si cette phragmitaie est à inclure ou non au projet de réserve naturelle faisant l'objet de la présente fiche. Natagora y trouve une cohérence, d'autant plus que la phragmitaie est gérée par des bénévoles depuis quelques années, mais le DNF n'y est pas favorable. Elle fait en effet partie du Bois de Grand-Leez géré par le DNF (bois public). 
	<u>Zone Natura 2000 BE35002 « Vallée de l'Orneau »</u> Dans le bassin de l'Orneau, le site reprend aussi bien des zones humides sur les plateaux limoneux que des fonds de vallées boisés. Dans la partie nord se succèdent une série de milieux de grand intérêt biologique : cours d'eau, plans d'eau, forêts alluviales, prairies humides à végétation haute et roselières. Ces milieux favorisent la présence de nombreuses espèces animales, dont les sarcelles, la bécassine des marais, la grande aigrette et le martin-pêcheur. Le site présente aussi un caractère majoritairement forestier composé principalement de hêtraies. Sur les versants, notons la présence de forêts de ravins, habitat très rare au nord de la Meuse, tandis que les fonds de vallées sont occupés par des forêts alluviales et des chênaies-frênaies. Ces différents milieux forestiers constituent l'habitat de diverses espèces de chauves-souris, qui occupent aussi des carrières souterraines, mais également d'oiseaux dont les pics. Dans une ancienne carrière apparaissent quelques milieux ouverts remarquables dont une pelouse calcaire, une prairie maigre de fauche et des milieux rocheux propices au grand-duc.
	<u>SGIB 1319 (Bois de Grand-Leez)</u> Avec ses 110 hectares, le Bois de Grand-Leez représente, au même titre que le Bois de Buis tout proche, le dernier grand massif forestier de la Hesbaye occidentale. Il s'agit d'un reliquat de l'antique forêt charbonnière, qui couvrait, avant les grands défrichements commencés à la préhistoire, la plus grande partie de la moyenne Belgique. Occupant des sols lourds et humides qui n'ont, semble-t-il, jamais été cultivés, cette propriété communale est constituée principalement d'une chênaie-charmaie atlantique à jonquille et à jacinthe des bois (cette dernière y étant toutefois très rare, contrairement au bois de Buis). Le peuplement est traité essentiellement sous le régime de taillis sous futaie et de futaie mélangée. Diverses plantations de résineux y ont été effectuées. Si la flore est variée mais banale, le bois de Grand-Leez accueille plusieurs éléments faunistiques remarquables pour la région, comme par exemple la bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>) nicheur au moins en 2011, le pic mar (<i>Dendrocopos medius</i>) dont l'installation est récente mais qui montre à présent des densités élevées, ou encore le grand mars changeant (<i>Apatura iris</i>), papillon très rare en Hesbaye.

	
☐	<u>Parcelle communale C150a</u>
☐	<u>Prairie humide de « La Pitance » (rapport de visite Natagora 2015)</u> Ancienne pâture abandonnée à fromental en cours d'enrichissement (ronces et arbustes). Certaines parties plus humides sont en cours de recolonisation par les laïches (touffes) et les roseaux. L'enjeu écologique est la préservation et la restauration d'une prairie humide et d'alignements d'arbres en bord de cours d'eau, formant une oasis de biodiversité au milieu de la plaine agricole hesbignonne. Les mesures de conservation proposées sont : - La mise sous statut de réserve naturelle agréée ; - La reprise d'une gestion « agricole » extensive de la prairie (fauche ou pâturage) ; - La taille de certains arbres têtards en bord de ruisseau ; - La plantation d'une haie champêtre en limite nord ; - La possibilité de creusement de mares. 
☒	<u>SGIB 273 – Le Long Pont</u> Le site est constitué de nombreuses mares. Ces plans d'eau privés, à vocation piscicole mais surtout cynégétique, entourés pour certains par des roselières et des bois humides, se révèlent particulièrement accueillants pour l'avifaune paludicole, les amphibiens et les insectes aquatiques. Le site représente l'un des principaux bastions pour la reproduction du fuligule milouin (<i>Aythya ferina</i>) en Wallonie, avec certaines années près de 30 couples nicheurs. D'autres espèces peu communes y nichent également. 

	<u>Périmètre faisant partie de la demande de subvention à la restauration écologique (PWDR 2014-2020) Natagriwal faite par la commune de Gembloux.</u> Le périmètre reprend des zones où de nombreuses interventions visant à améliorer la biodiversité du milieu sont prévues et subsidiées par Natagriwal comme : - Des cordons rivulaires discontinu - La création de mares en pente douce ; - Création de talus, - Recueil des coulées de boue, - Création de vasières pour oiseaux  
	<u>Limites communales entre Gembloux et Perwez</u>
	<u>Périmètre de la réserve naturelle Natagora « Aux Sources de la Jette »</u> Cette réserve s'étend sur une surface d'environ 1,25 ha et correspond à la parcelle communale de Perwez. La gestion a été confiée à la régionale Natagora Hesbaye ouest. Les pieds dans l'eau, d'impressionnants saules têtards cassent la monotonie du paysage agricole. De belles touffes d'angéliques et d'épiaires des bois se développent à leurs pieds. Plus loin, un talus de chênes pédonculés semés là par les geais qui ne retrouvent pas toujours les glands, qu'ils adorent cacher. Au pied de cet alignement naturel, plusieurs terriers de lapins de garenne s'ouvrent sur des linaires encore en fleur en cette saison automnale. Un morceau de la réserve, dans sa partie sud, se trouve inclus dans le réseau Natura 2000. Il s'agit de milieux prairiaux alluviaux, qui forment un beau cordon de nature entre les cultures. La tourterelle des bois, notamment, y trouve refuge. Deux espèces rares ont été identifiées dans la réserve, un coléoptère et un hyménoptère.  

	
☐	<u>Périmètre faisant partie de la fiche projet BiodiverCité</u> → Périmètre correspondant à la réserve naturelle précitée « aux sources de la Jette » Les limites de propriété n'étant pas bien matérialisées sur le terrain, la réserve est progressivement grignotée par les cultures avoisinantes. La fiche prévoit le bornage de la réserve qui permettrait d'établir clairement ses limites cadastrales, afin notamment d'en informer les voisins. Dans un second temps, il est prévu de matérialiser ces limites par la plantation d'une haie vive indigène. Cette action n'est évidemment possible que si les limites de parcelles ont été bien définies au préalable. La réserve est constituée en grande partie d'une prairie de fond de vallée qui longe un ruisseau (qui prend sa source non loin de là) sur environ 500m de long. Située en contrebas des plusieurs cultures intensives, la réserve reçoit les excès d'intrants et de pesticides de ces cultures, notamment via le ruissellement des eaux de surface. De ce fait, le sol de la réserve s'enrichit progressivement en éléments minéraux (azote et en phosphore en particulier), ce qui banalise la végétation et nuit à la biodiversité. La plantation d'une haie le long de la limite de la réserve qui se trouve en contact direct avec les cultures voisines permettra de : - marquer visuellement les limites cadastrales de la parcelle ; - éviter le grignotage progressif de la réserve par les cultures avoisinantes ; - freiner/diminuer le ruissellement des eaux chargées en éléments minéraux et/ou en produits phytosanitaires ; - constituer une barrière aérienne pour accueillir les éventuelles dérives de pulvérisations ; - créer un nouvel habitat naturel au sein de la réserve. La haie envisagée est une haie vive double rang constituée d'un mélange d'essences indigènes adaptées aux conditions édaphiques locales.
☐	<u>Périmètre de la réserve naturelle faisant l'objet de la présente fiche projet. (Transcommunal)</u> Le périmètre tente donc, de manière transcommunale, de prendre en compte l'ensemble des éléments qui pourraient ne pas bénéficier de protection suffisante via les éléments précités. La surface est d'environ 4 ha.

Dossier de demande de reconnaissance en réserve naturelle agréée

La demande de reconnaissance du statut de réserve naturelle agréée passe par un transfert et un avis et une approbation du dossier entre :

- Le SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement, département des Forêts, direction de la Nature ;

- Le Collège provincial ;
- Le Conseil supérieur wallon de la conservation de la nature ;
- Les collèges communaux de Perwez et Gembloux ;
- La direction territoriale compétente du SPW Intérieur et Action sociale

Interventions au sein de la zone

A ce stade, la partie de la réserve faisant l'objet de la présente fiche projet concernée par la réserve « Aux Sources de la Jette » présente les objectifs de gestion suivants :

- Redéfinir les limites de la parcelle pour qu'elles soient respectées par les agriculteurs voisins, d'où l'étude d'un géomètre.
 - Limiter les intrants dans la réserve depuis les champs voisins :
 - Supprimer les drains ;
 - Planter des haies en bordure de parcelle.
 - Appauvrir le sol, pour favoriser la diversité des plantes (et dès lors, de la faune), car avec tous les intrants, la zone est riche en nitrate et favorise uniquement l'ortie :
 - Gyrobroyer le terrain pendant 2 ans à raison de 3 passages par an afin d'aplanir le sol et de permettre l'accès à la faucheuse
 - Ensuite, faucher la prairie deux fois par an en retirant les résidus de fauche.
- ⇒ Ces premiers travaux, comme stipulés précédemment, seront donc, a priori, financés par BiodiverCité.

D'autres éléments pourraient être mis en place dans le cadre de la fiche :

- Le placement d'un observatoire à l'entrée de la phragmitaie sans déranger la faune ;
- Le placement ponctuel de panneaux didactiques
- L'implantation d'une petite zone de convivialité respectueuse de l'environnement
- L'organisation de visites ponctuelles qui ne seraient d'ailleurs intéressantes que si la réserve naturelle est trancommunale.
- L'organisation de l'accessibilité, soit par Perwez, mais qui risquerait de déranger la faune, soit par Gembloux avec la création de quelques petites places de stationnement.
- Un sentier longeant le SGIB 1319 et respectant au maximum la faune en place pourrait être réalisé afin de pouvoir atteindre la réserve en question. Les caillebotis ou planchers surélevés permettent de proposer une marche correcte tout en laissant s'infiltrer les eaux pluviales. Des fondations et du remblais seraient ainsi évités.



Loi de Conservation de la nature

L'article 11 de la loi de la Conservation de la Nature du 12 Juillet 1973 précise que dans les réserves naturelles, il est interdit :

- de tuer, de chasser ou de piéger de n'importe quelle manière les animaux, de déranger ou de détruire leurs jeunes, leurs œufs, leurs nids ou leurs terriers;
- d'enlever, couper, déraciner ou mutiler des arbres et des arbustes, de détruire ou d'endommager le tapis végétal;
- de procéder à des fouilles, sondages, terrassements, exploitations de matériaux, d'effectuer tous travaux susceptibles de modifier le sol, l'aspect du terrain, les sources et le système hydrographique, d'établir des conduites aériennes ou souterraines, de construire des bâtiments ou des abris et de placer des panneaux et des affiches publicitaires;
- d'allumer des feux et de déposer des immondices.

2. Justification du projet

L'espace de transition entre la commune de Gembloux et de Perwez (Thoremblais-Saint-Trond et Grand-Leez est occupé par une série de sites d'intérêt naturel importants protégés (Natura 2000, réserve naturelle domaniale) ou reconnus (Site de Grand Intérêt Biologique, Zone Humide d'Intérêt Biologique).

Gembloux dispose en outre aussi d'un PCDR dont un des projets concerne la promotion du milieu naturel avec la création d'une maison de nature et de l'environnement. Le PCDN de Gembloux place aussi la zone en Zone de Développement en milieu ouvert sur la structure écologique principale. Parallèlement, Grand-Leez dispose d'un groupe « nature » assez actif avec lequel des collaborations pourraient s'envisager.

La transcommunalité est une réelle plus-value pour le projet, notamment ;

- Pour la pertinence à préserver toute la zone de part et d'autre du cours d'eau et non pas d'un seul côté (les espèces ne se cantonnent pas à rester sur une seule commune !).
- Des contacts ont été établis avec la Ville de Gembloux, qui entend bien la demande et semble favorable pour y donner des suites, mais à moyen terme (soutien de bail à ferme, une partie de la zone est en effet rognée par des labours d'un agriculteur qui n'est peut-être pas au courant du caractère important du site)
- Une synergie entre plusieurs communes dans un but durable commun est synonyme de réussite
- Une majoration du subside ODR de 10%

Enfin, face à la pression agricole, urbanistique et cynégétique, chaque nouvelle petite parcelle de nature préservée dans la région est une victoire. Si la connexion avec la réserve voisine du Pré du Duc s'établit, avec des méthodes agro-environnementales par exemple, un véritable réseau favorable à la biodiversité verra le jour en milieu agricole. Plusieurs autres projets sont d'ailleurs en cours.

La demande tient son origine dans 3 idées de projet qui avaient été évoquées lors des réunions d'information villageoises et des GT :

- Création d'une réserve transcommunale avec Gembloux ;
- Créer un Parc Naturel « Orneau » (synergie avec eco-musée de l'Escaille) ;

- Restaurer des sous-bois de plantes bulbeuses.

Le projet a reçu l'accord du Groupe de Travail « Nature » pour poursuivre la réflexion et de la CLDR avec 18 membres pour et 0 contre.

Les effets attendus sont :

- Préservation d'un site à haut potentiel biologique
- Augmentation de la biodiversité
- Amélioration du cadre de vie
- Sensibilisation à la diversité du patrimoine naturel local par les citoyens
- Sensibilisation au rôle de préservation de l'environnement joué par les agriculteurs

Lien avec d'autres fiche-projets :

- Fiche 2.10 – Mise en place d'un groupe de citoyens pour la mise en œuvre des projets « nature »

3. Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs rencontrés :

- Objectif 8 : mettre en valeur le patrimoine et développer le tourisme
- Objectif 9 : développer le maillage vert et bleu

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Préservation d'un site à haut potentiel biologique			
Sensibilisation à la diversité du patrimoine naturel local par les citoyens	X	X	
Augmentation de la biodiversité		X	
Amélioration du cadre de vie	X		
Sensibilisation au rôle de préservation de l'environnement joué par les agriculteurs			

5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	Source de la Gette 1360 Perwez et 5030 Gembloux Provinces du Brabant wallon et de Namur - Région wallonne
Périmètre d'intervention	Le site prévu concerne des parties des parcelles cadastrales suivantes : 15A, 16E et 17D sur Gembloux et 141B, 142A, 148B et 150A sur Perwez . Ainsi qu'une partie de l'emprise du ruisseau. 
Intégration du projet dans son environnement direct	Intégration fonctionnelle Ce projet permettra d'apporter un statut de protection de la nature dans une zone où plusieurs sites coexistent. Il servira aussi de liaison sur le chaînon manquant entre le bois de Grand-Leez et le site Natura 2000 sur les étangs du Long Pont. Intégration architecturale et paysagère Les actions projetées contribueront à valoriser et préserver les paysages de la commune. Intégration culturelle/économique/sociale Les actions favoriseront les échanges entre les habitants (chantiers participatifs) et les agriculteurs concernés seront soutenus dans leur démarche de mesures agri-environnementales.
Cadre légal	Le site contient des habitats et des espèces sous le coup de la Loi de Conservation de la Nature.
Statut de propriété	Propriétés provinciales (cours d'eau), communales et privées.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Porteurs du projet :

- Les administrations communales de Perwez et Gembloux
- Natagora
- Les groupes citoyens « Nature » de Perwez et Grand-Leez
- La CLDR

Parties prenantes :

- Les associations dédiées à la nature (Natecom asbl)
- Contrat de rivière Haine (Dyle-Gette)
- Natagora
- Le SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement, département des Forêts, direction de la Nature
- Le Conseil supérieur wallon de la conservation de la nature ;
- Les collèges communaux de Perwez et Gembloux ;
- La direction territoriale compétente du SPW Intérieur et Action sociale
- Les Collèges provinciaux du Brabant wallon et de Namur

Pistes de financement :

- BiodiverCité
- Les Provinces du Brabant wallon et de Namur
- Le SPW – Développement Rural
- La commune
- Appels à projets

7. Programme de réalisation

- **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**
 - Complexité administrative et juridique certaine
 - Nombre d'acteurs concernés important
 - Négociations à mener avec les propriétaires et gestionnaires (agriculteurs et DNF)
- **État du dossier**

Le dossier a déjà fait l'objet d'une réflexion importante par l'équipe locale de Natagora et d'échanges entre les deux Collèges communaux. Des discussions avec les autres acteurs concernés doivent encore être menées.
- **Programme des travaux**
 - **Phase 1** : bornage des limites ;
 - **Phase 2** : limiter les intrants dans la réserve depuis les champs voisins et planter des haies sur ces bordures
 - **Phase 3** : appauvrir le sol, pour favoriser la diversité des plantes (gyrobroyer et faucher)
 - **Phase 4** : aménager le site (accès, observatoire, panneaux didactiques, zone de convivialité, caillebotis, ...)
- **Démarches administratives à réaliser**
 - **Démarche n°1** : Introduction du dossier de demande de réserve naturelle
 - **Démarche n°2** : Obtention des accords de subvention
 - **Démarche n°3** : Définition des objectifs et des missions à établir sur le site
 - **Démarche n°4** : Planification des aménagements à réaliser
 - **Démarche n°5** : Obtention des éventuelles autorisations nécessaires (permis)
 - **Démarche n°6** : Lancement de chantiers participatifs
- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
 - Nécessité d'accords préalables clairs de toutes les parties concernées
 - Rédaction d'un plan d'actions avec évaluation
 - Engagement durable du groupe de citoyens porteurs du projet

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- **Indicateurs de réalisation** (*Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?*)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Réserve naturelle	Statut acquis	Arrêté de protection
Travaux	4 Aménagements réalisés	Photos de l'inauguration

- **Indicateurs de résultat** (*Quels sont les effets du projet ?*)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Diversité biologique	10% de croissance du nombre d'espèces protégées observées	Comptages annuels
Chantiers citoyens	Minimum 1 par an	Communication sur le site internet de la commune
Qualité de l'eau	Réduction des charges en phosphate et nitrate	Mesures annuelles

Mise en place d'un groupe de citoyens pour la mise en œuvre de projets « nature »

Fiche n°2.10
Priorité : lot 2

1. Description du projet

Ce projet vise à mettre sur pied un groupe moteur de citoyens chargés de coordonner et gérer des actions en faveur du développement de la nature.

Création d'un groupe

L'idée est de soutenir les personnes motivées à se fédérer au sein d'un groupe ou d'une association ayant pour objectif principal de développer la biodiversité au sein de l'entité. Ce groupe pouvant être constitué de personnes ne s'y connaissant pas forcément dans le milieu mais ayant une volonté d'agir pour la biodiversité, pourrait aussi se faire aider ou conseiller par diverses associations très spécialisées comme Natagriwal, Natagora, GAL Culturalité ou Faune et Biotopes.

Etat des lieux

Il n'existe pas encore sur le territoire de relevé exhaustif de l'ensemble des éléments constituant le patrimoine naturel existant sur l'entité. Afin de pouvoir déterminer un plan d'action et localiser où et comment intervenir, une première étape est donc de réaliser un état des lieux sur l'entité sous forme de base de données géoréférencées au sein d'un système d'information géographique public où chacun et chacune pourrait mettre sa pierre à l'édifice.

Le relevé du réseau écologique permettra donc d'identifier ses éléments-clés et de construire une stratégie pour son développement. Le réseau écologique peut être défini comme l'ensemble des éléments biologiques que les espèces utilisent pour s'alimenter, se reproduire ou trouver refuge. L'étude du réseau écologique dans un paysage donné permet d'évaluer la capacité de ce paysage à accueillir les espèces ciblées par l'étude.

Actions

De nombreuses actions de tous types, ponctuelles ou à grandes échelles, sur le court ou le long terme sont possibles. Ces actions peuvent aussi être de la sensibilisation, de l'entretien, du nettoyage, des aménagements, etc.

2. Justification du projet

Le projet répond à un besoin des habitants d'améliorer leur cadre de vie et surtout de proposer des actions concrètes en faveur de l'environnement. Lors des consultations villageoises, de nombreuses actions en faveur de l'environnement ont toutefois déjà été listées.

Ce besoin a été saisi par la Commune qui s'est engagée dans l'appel à projets BiodiverCité et souhaite y répondre à chaque fois. Cette fiche permettrait donc de faciliter la rédaction des prochains dossiers de soumission.

Enfin, l'objet de cette fiche projet est également de sensibiliser les habitants à la préservation de l'environnement et de leur faire prendre connaissance de la biodiversité présente sur leur territoire.

La demande tient son origine dans 11 idées de projet qui avaient été évoquées lors des réunions d'information villageoises et des GT :

- Mise en place d'un groupe citoyen "Nature" chargé de coordonner des actions de développement/sensibilisation aux maillages vert, bleu et noir et d'exercer une représentation citoyenne au CA du contrat rivière ;
- Plantations d'arbres, haies et mini-forêts d'espèces indigènes dans les jardins privés, le long des ruisseaux et des bords de route (opération Mille-Feuilles), au cimetière de TLB ;
- Développement d'actions en faveur des oiseaux et chauves-souris (inventaire, perchoirs, nichoirs, balades découvertes, ...) ;
- Réalisation d'aménagements verts au quartier de La Broquette
- Mise en place d'un maillage noir via un plan lumière ;
- Organisation de journées de défrichage des plantes invasives ;
- Créer un Parc Naturel "Orneau" (synergie avec eco-musée de l'Escaille) ;
- Faire un inventaire des hêtraies restantes ;
- Organiser des balades propreté ;
- Restaurer des sous-bois de plantes bulbeuses ;
- Organisation de balades guidées « découverte » de nos villages et de leur patrimoine (Bois de Burlet, fermes, château, moulins, zones humides, ...)

Les effets attendus sont :

- Développement du maillage vert
- Lutte contre la dégradation du milieu naturel et des espèces protégées
- Augmentation de l'attractivité touristique des villages
- Réappropriation du territoire par les habitants
- Augmentation de la cohésion sociale

Lien avec d'autres fiche-projets :

- Fiche 1.6 – Valorisation des ruisseaux de Thorembais et Orbais
- Fiche 2.8 – Installations de chaudières biomasse et valorisation d'une filière locale
- Fiche 2.9 – Création d'une réserve transcommunale avec Gembloux

3. Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs rencontrés :

- Objectif 6 : garantir un dynamisme associatif dans chaque village
- Objectif 8 : mettre en valeur le patrimoine et développer le tourisme
- Objectif 9 : développer le maillage vert et bleu
- Objectif 12 : maintenir et poursuivre la diversification agricole

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Développement du maillage vert		X	
Lutte contre la dégradation du milieu naturel et des espèces protégées		X	
Augmentation de l'attractivité touristique des villages	X		X
Réappropriation du territoire par les habitants	X		
Augmentation de la cohésion sociale	X		

5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	Ensemble des lieux naturels et espaces verts à développer
Périmètre d'intervention	Toute la commune
Intégration du projet dans son environnement direct	Intégration fonctionnelle A étudier une fois les sites concernés identifiés. Intégration architecturale et paysagère A étudier une fois les sites concernés identifiés. Intégration culturelle/économique/sociale Le projet vise à rassembler autour d'une thématique commune un groupe de citoyens pour mener des actions locales positives.
Cadre légal	Non défini à ce stade
Statut de propriété	Non défini à ce stade

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Porteurs du projet :

- Le groupe citoyen « nature »
- L'administration communale

Parties prenantes :

- Le GAL Culturalité
- Natagriwal
- Natagora,
- Faune et Biotopes
- Contrat rivière Dyle-Gette

Pistes de financement :

- BiodiverCité

- La Province du Brabant wallon
- Appels à projets
- Budget participatif

7. Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- Groupe à encore constituer

- État du dossier

Le dossier a déjà fait l'objet de débats au sein de la CLDR.

- Programme des travaux

- **Phase 1** : Achat du matériel
- **Phase 2** : Travaux d'aménagement/entretien et ou pose des équipements

- Démarches administratives à réaliser

- **Démarche n°1** : Constitution du groupe
- **Démarche n°2** : Rédaction d'un plan d'actions

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Préciser clairement les conditions de travail du groupe
-

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation (*Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?*)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Installation du groupe	10 membres engagés	Charte d'installation signée
Actions menées	2 actions annuelles	Reportage photographique publié en ligne

- **Indicateurs de résultat** (*Quels sont les effets du projet ?*)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Surface	10% de surface gérée en plus chaque année	Rapport d'activité annuel
Plantations	30 arbres et 1km de haies en plus par an	Rapport d'activité annuel
Notoriété	1.000 membres FB	Page FB

Structuration des formules d'accueil des nouveaux habitants

Fiche n°2.11
Priorité : lot 2

1. Description du projet

Ce projet vise à structurer l'accueil des nouveaux habitants en proposant différentes formules telles que :

- une décentralisation des informations communales dans chaque village et non pas exclusivement au centre-ville de Perwez ;
- l'organisation d'une fête annuelle ouverte à toute la population et plus spécifiquement aux nouveaux arrivants de l'année pendant laquelle les différentes caractéristiques de l'entité seraient notamment mises en valeur (marchands locaux, produits de la région, clubs sportifs et associations, commerçants, etc.) Cette fête annuelle pourrait simplement prendre la forme d'une soirée de présentation avec présence des associations, commerçants, élus, etc. ;
- une farde d'accueil comprenant l'ensemble des éléments importants pour le développement des nouveaux habitants au sein de leur commune (commerces, écoles, sports, jobs, services disponibles, crèches, etc...) ;
- une visite de l'entité avec le bus communal et un guide expliquant les éléments clefs de l'entité ainsi que les pôles importants ;
- L'organisation d'activités sportives et culturelles destinées à encourager les rencontres dans une atmosphère conviviale ;

Des événements récurrents existants pourraient être mis à profit pour réaliser ces actions d'accueil : fête des voisins, journée du patrimoine, journée de l'arbre, fermes ouvertes, ... Un exemple intéressant est celui d'Hélécine où lors de la fête annuelle des associations, une balade guidée du village est faite.

2. Justification du projet

Des actions d'accueil des nouveaux habitants existent déjà mais il semble qu'elles aient une portée limitée et qu'un renouvellement de la formule soit nécessaire. Et ce d'autant plus que l'entrée en vigueur du RGPD a annihilé certaines initiatives.

L'accueil des nouveaux habitants a donc pour but de montrer ce que l'entité a offrir et séduire cette nouvelle population. En outre, il s'agit surtout de tisser un lien social entre les anciens et nouveaux habitants.

La demande tient son origine dans 4 idées de projet qui avaient été évoquées lors des réunions d'information villageoises et des GT :

- Optimisation des formules d'accueil des nouveaux habitants : décentralisation dans les quartiers/villages, fête annuelle, soirée de présentation des associations et commerces, fardes d'accueil, visite avec le bus communal, ...
- Créer un marché/« Bourse d'échange » pour favoriser la communication et le partage entre citoyens ;
- Aider au développement de la fête des voisins ;

- Organiser des rencontres et échanges réguliers entre associations

Le projet a reçu l'accord de la CLDR pour poursuivre la réflexion avec 7 membres pour et 0 contre.

Les effets attendus sont :

- Augmentation de la cohésion sociale
- Augmentation de l'engagement citoyen dans la commune
- Participation à la vie de quartier
- Augmentation de la fréquentation des commerces locaux
- Respect des infrastructures et des équipements collectifs

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Fiche 1.1 – Création d'une maison de village au « club des jeunes » de Thorembais-les-Béguines
- Fiche 1.8 – Organisation de ramassages scolaires durables
- Fiche 2.9 – Création d'une réserve transcommunale avec Gembloux
- Fiche 2.10 – Mise en place d'un groupe de citoyens pour la mise en œuvre de projets « Nature »
- Fiche 2.12 – Relance d'un festival des contes et de littérature jeunesse

3. Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs rencontrés :

- Objectif 5 : améliorer la communication vers le citoyen
- Objectif 6 : garantir un dynamisme associatif dans chaque village
- Objectif 7 : coordonner, encadrer et développer l'offre jeunesse
- Objectif 11 : poursuivre le renouveau du pôle de Perwez-Centre

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Augmentation de la cohésion sociale	X		
Augmentation de l'engagement citoyen dans la commune	X		
Participation à la vie de quartier	X		
Augmentation de la fréquentation des commerces locaux	X		X
Respect des infrastructures et des équipements collectifs	X		

5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	Sans objet
Périmètre d'intervention	Toute la commune
Intégration du projet dans son environnement direct	Intégration fonctionnelle Sans objet, projet immatériel. Intégration architecturale et paysagère Sans objet, projet immatériel. Intégration culturelle/économique/sociale Le projet vise entre autres à inviter les nouveaux habitants à s'engager et s'investir dans des projets locaux.
Cadre légal	Non défini à ce stade
Statut de propriété	Sans objet, projet immatériel.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Porteurs du projet :

- L'administration communale

Parties prenantes :

- Les commerçants
- Les associations
- Les agriculteurs
- Le Foyer
- L'ADL

Pistes de financement :

- La commune

7. Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche
- Porteur du projet à encore clairement identifier

- État du dossier

Le dossier a déjà fait l'objet de débats au sein de la CLDR.

- Programme des travaux

Sans objet, projet immatériel

- Démarches administratives à réaliser

- **Démarche n°1** : Désignation du porteur
- **Démarche n°2** : Rédaction d'un plan d'actions

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Analyse comparative de toutes les actions possibles sur base de leur coût financier et humain (en heures de prestations) et du nombre de personnes touchées.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation (*Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?*)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Action menée	1 action annuelle	Reportage photographique publié en ligne

▪ **Indicateurs de résultat** (*Quels sont les effets du projet ?*)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Fréquentation	80% des nouveaux ménages qui ont réagi	Rapport d'activité annuel
Satisfaction	80% de taux de satisfaction	Résultat de l'enquête

Relance d'un festival des contes et de littérature jeunesse

Fiche n°2.12
Priorité : lot 2

1. Description du projet

Le projet consiste à relancer un festival des contes et de la littérature jeunesse sur les bases de l'ancien festival du conte qui a existé pendant plusieurs années à Perwez.

Coordination avec les ressources existantes

La relance de ce festival devra se coordonner avec différents protagonistes déjà en place sur l'entité ou sur Jodoigne :

- La bibliothèque du Grimoire d'Eole qui organise une fois par mois des conférences, animations, lectures de contes et soirées jeux ;
- Le Foyer culturel de Perwez qui organise déjà des soirées littéraires, des stages d'écriture, etc ;
- La troupe des Baladins du miroir de Jodoigne qui est une compagnie de théâtre itinérant et qui ré-interprète de nombreuses œuvres de littérature en spectacles ;
- La maison du conte et de la littérature de Jodoigne valorise les histoires par le biais du conte, de l'oralité, des livres et de l'écriture. L'association sillonne la province du Brabant wallon en s'adressant à des publics de tous les âges. Elle offre une pluralité d'activités, des animations aux spectacles et met en place des projets en collaboration avec un réseau de partenaires. Un premier contact établi avec la maison du conte de Jodoigne témoigne de leur intérêt à participer à un nouveau projet ciblé sur les adultes et de plus petite ampleur (il pourrait notamment supporter la charge financière de l'artiste présent).

Activités existantes

Différentes activités sont aussi déjà en place comme :

- La fureur de Lire qui est un festival qui s'étend sur plusieurs jours, dans l'ensemble de la Wallonie et dans de nombreuses communes et qui incite et sensibilise tout un chacun à la lecture. Des lectures de contes, des rencontres avec auteurs, des présentations de livre, etc. y sont organisées.
- Le Prix Versele est un prix décerné par les enfants après avoir lu 25 livres.
- Je lis dans ma commune est une opération qui vise à encourager la lecture via des rallyes littéraires dans les communes, des rencontres avec des auteurs, des heures du conte, des concours de nouvelles, des ateliers d'écriture et des quiz littéraires. L'organisation est toutefois stoppée actuellement faute de subsides.
- Place aux artistes est une festivité s'étalant sur deux jours dans un village et qui propose de nombreux événements culturels.

Mise en place de l'évènement

Concrètement, un lieu, une date et des porteurs de projet doivent être trouvés afin d'organiser cet évènement et décider sa fréquence de retour.



Festival de la Route du Conte

2. Justification du projet

Pendant une dizaine d'années environ, les villages de Malèves-Sainte-Marie et Thorembais-les-Béguines accueillait la « route du conte » en partenariat avec le Foyer culturel et la maison du conte de Jodoigne. Etalées sur 3 jours, différentes activités y prenaient place comme des balades contées, des repas, des spectacles de marionnettes, de la musique, etc. Depuis, le festival ne s'est plus reproduit. Cet événement rencontrait son petit succès et était un élément de cohésion sociale important des villages. Pour des raisons de lourdeurs financières et techniques et de recentrage des activités de chacun dans leur contrat programme, les acteurs se sont accordés sur l'arrêt du festival. La demande tient son origine dans 4 idées de projet qui avaient été évoquées lors des réunions d'information villageoises et des GT :

- Relance du Festival des Contes et/ou de la littérature jeunesse ;
- Organisation de rencontres entre professionnels et jeunes pour transmettre la passion d'un métier ;
- Réalisation d'un spectacle-action pour les jeunes de Perwez ;
- Organisation de séances de cinéma plein air (été) pour nos ados, sur les places de village

Le projet a reçu l'accord de la CLDR pour poursuivre la réflexion avec 8 membres pour et 0 contre.

Les effets attendus sont :

- Augmentation de l'offre culturelle jeune public
- Sensibilisation à la lecture
- Soutien aux acteurs culturels et associatifs
- Soutien du patrimoine immatériel
- Augmentation de la dynamique de quartier
- Augmentation de la cohésion sociale
- Augmentation de l'attractivité de la commune
- Mise en avant des producteurs et artisans locaux

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Fiche 1.1 – Création d'une maison de village au « club des jeunes » de Thorembais-les-Béguines

3. Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs rencontrés :

- Objectif 6 : garantir un dynamisme associatif dans chaque village
- Objectif 7 : coordonner, encadrer et développer l'offre jeunesse
- Objectif 8 : mettre en valeur le patrimoine et développer le tourisme

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Augmentation de l'offre culturelle jeune public	X		
Sensibilisation à la lecture	X		
Soutien aux acteurs culturels et associatifs	X		X
Soutien du patrimoine immatériel	X		
Augmentation de la dynamique de quartier	X		
Augmentation de la cohésion sociale	X		
Augmentation de l'attractivité de la commune	X		X
Mise en avant des producteurs et artisans locaux			X

5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	Non défini à ce stade
Périmètre d'intervention	Non défini à ce stade
Intégration du projet dans son environnement direct	Intégration fonctionnelle Ce festival pourra être une manière de créer du lien entre plusieurs acteurs présents et futurs au sein d'une commune où la population jeune est en croissance continue : SCAJ, Foyer, Collège Da Vinci, centre sportif, ..) . Intégration architecturale et paysagère Sans objet, projet immatériel. Intégration culturelle/économique/sociale Le projet vise à élargir l'offre culturelle mais dans une dynamique ancrée au territoire où d'autres acteurs y trouveront un intérêt : producteurs et artisans, commerces, associations,
Cadre légal	Non défini à ce stade
Statut de propriété	Sans objet, projet immatériel.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Porteurs du projet :

- L'administration communale
- Le Foyer
- Le SCAJ

Parties prenantes :

- La maison du conte de Jodoigne
- Le collège Da Vinci
- Les commerçants
- Les associations
- Les producteurs locaux

Pistes de financement :

- La commune
- La Fédération Wallonie-Bruxelles
- La fondation Prométhéa

7. Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche
- Groupe porteur à encore clairement identifier
- État du dossier

Le dossier a déjà fait l'objet d'échanges avec les acteurs culturels de la commune

- Programme des travaux

Sans objet, projet immatériel

- Démarches administratives à réaliser
- **Démarche n°1** : Lancement du groupe porteur
- **Démarche n°2** : Elaboration du programme
- **Démarche n°3** : Recherche de financements
- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
- Relancer une première version simple et facile à organiser.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Programmation	1 festival organisé	Reportage photographique publié en ligne

- **Indicateurs de résultat** (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Fréquentation	500 festivaliers	Nombre de tickets vendus
Satisfaction	80% de taux de satisfaction	Résultat de l'enquête

Réhabilitation et création de sentiers et itinéraires de balades

Fiche n°2.13
Priorité : lot 2

1. Description du projet

Après le balisage de l'ensemble des sentiers existants sur l'entité, la présente fiche-projet a pour objectif de réhabiliter voire créer des sentiers et de les baliser afin de mettre à disposition de la population des nouveaux itinéraires de balades. Le balisage se réalisera obligatoirement de la même manière que le balisage des sentiers existants traités dans la fiche de lot 1, c'est-à-dire à l'aide de plaques de bois, d'un tracé à la main des noms et numéros extraits de l'Atlas des Sentiers.

La création de nouveaux tronçons de sentiers se fera soit en reprenant l'emprise d'anciens sentiers disparus, soit en en créant de nouveaux avec l'aval des propriétaires. En outre, avant de mettre en œuvre le projet, le type de sentier désiré est primordial à déterminer

Type

Le choix des tronçons doit avoir été réalisé grâce aux constats et manquements apparus lors de l'analyse et l'étude. Une fois le tronçon choisi et en fonction de sa localisation et son milieu, une panoplie de type de mise en place est alors offerte. Ces possibilités sont reprises ci-dessous en fonction de l'utilisation, du support et du milieu :

1. Type d'utilisation

- Utilitaire (lien direct, sécurisé, PMR entre pôles de services ou économiques)
- De loisirs (lien direct ou indirect, sécurisé, non obligatoirement PMR si randonnée sportive, passant et faisant des détours par des pôles d'attraction touristique)

2. Type de support

- Sur route empruntée par des véhicules 4 roues (bien souvent route sans trottoirs mais très peu fréquentée – chemins de remembrement, petites ruelles)
- Sur voirie de gabarit important (piste cyclable suggérée)
- Sur site propre longeant une voirie de gabarit important (trottoir, piste cyclo-piétonne)
- Sur chemin de terre agricole d'une largeur laissant passer les véhicules
- Sur sentier ne laissant pas passer les véhicules 4 roues mais bien les vélos, les cavaliers et les PMR
- Sur sentier exclusivement piéton et impraticable pour les véhicules, cyclistes, PMR et cavaliers

3. Type de milieu

- En milieu urbain où les fronts bâtis sont existants de part et d'autre ;
- En milieu rural ou campagnard ;
- En milieu forestier où les contraintes de relief et les difficultés et obstacles sont importants ;

Exemple et proposition d'intervention par type

Milieu rural - Sentier existant

Ponctuellement, le tracé peut parfois être repris dans l'atlas des chemins et sentiers vicinaux. Dans les faits, le passage par les sentiers proposés n'est pas toujours aisé. Ces sentiers présentent parfois des anciens tracés mais sont majoritairement dédiés à l'espace agricole et à la séparation entre les prairies ou les champs. Leur réouverture nécessite donc des interventions (création de sentiers, pose de clôtures, plantations, etc.) afin de permettre le passage de cyclistes et de piétons. Pour l'ensemble des potentielles réouvertures de sentiers, les aménagements pourront être les suivants :

- Défrichage et entretien du sentier d'une largeur de minimum 1,5 m : cette largeur permet ainsi aux piétons et/ou cyclistes de se croiser aisément. Des rétrécissements peuvent également se voir en certains lieux des tronçons au vu du caractère naturel des zones traversées. La largeur serait donc potentiellement plus faible en certains points.
- Pose d'une clôture pour délimiter les espaces agricoles du sentier
- Maintien et/ou plantation de haies le long des sentiers : ce maintien et la replantation de haie aurait des impacts positifs en termes d'environnement et de paysage.

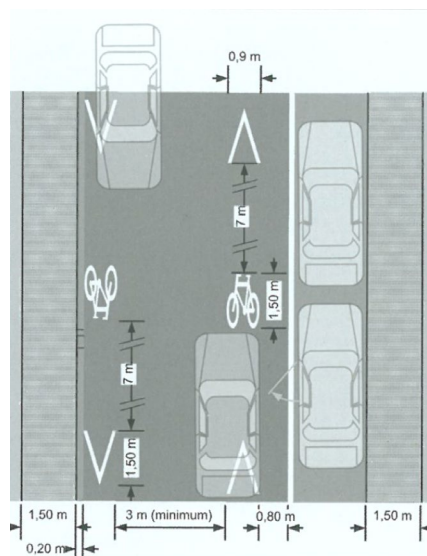


Exemple de sentiers après intervention

Milieu urbain - Bande cyclable suggérée simple sens

Les caractéristiques principales de la bande cyclable sont en zone urbanisée (trottoirs ou fronts de bâtisses existants) ;

- unidirectionnelle (de part et d'autre de la voirie) ;
- présence de trottoirs de min. 1,5m à part de la bande cyclable;
- largeur : 0,9m (min. 0,7m) ;
- largeur filet d'eau ou 0,20 m min. ;
- largeur min. à maintenir entre les BCS : 3 m min. ;
- la BCS n'est pas une piste cyclable et fait donc partie intégrante de la chaussée. L'automobiliste peut y circuler et le cycliste n'est pas contraint de l'utiliser ;
- la BCS doit être envisagée uniquement si la création d'une piste cyclable ne peut être réalisée, notamment par manque d'espace (si cet espace est occupé par du stationnement, une réflexion doit éventuellement être menée sur la nécessité de maintenir ces emplacements) ;
- la BCS est peu recommandée si les vitesses de circulation des automobilistes sont supérieures à 50km/h.

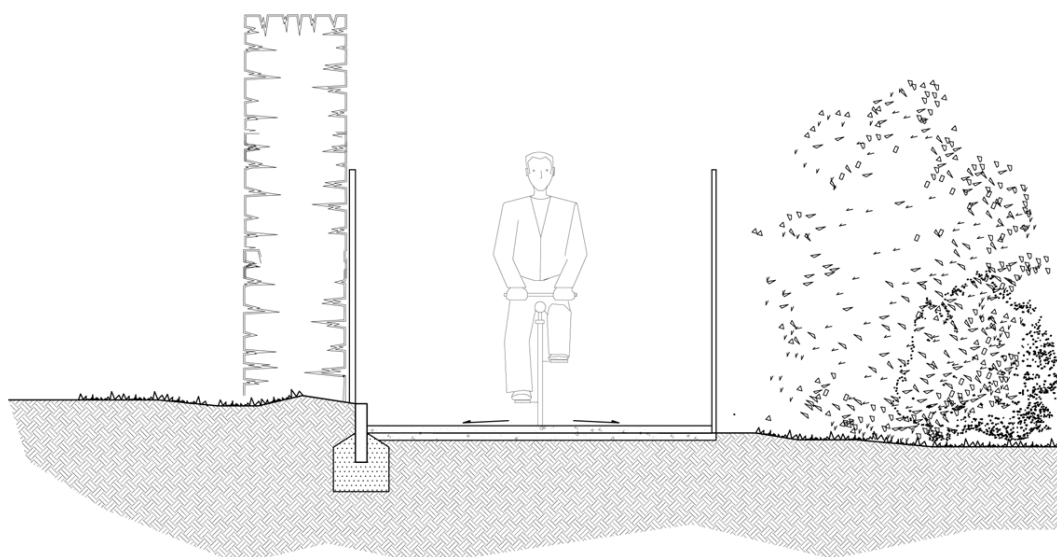


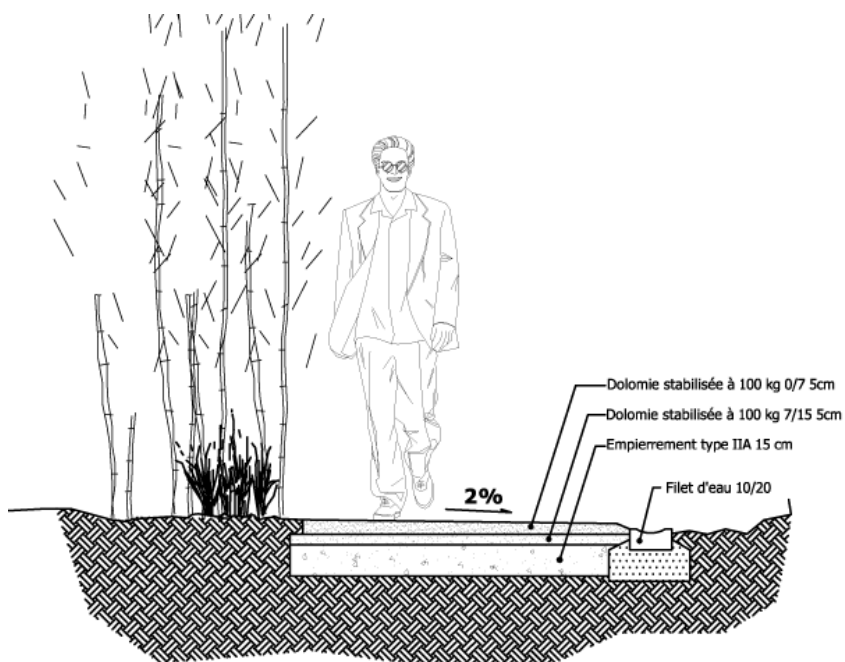
Exemple de revêtements

Milieu rural – Sentier cyclo-piéton

Revêtement pour sentier cyclo-piéton, donc accessible aux piétons, aux PMR et aux cyclistes pour liaison utilitaire ou de loisirs réalisé en empierré stabilisé 2\7 de 5 cm et en empierré 7\14 de 5 cm. La largeur du sentier peut être variable mais avec une largeur minimum de 1 m 50.

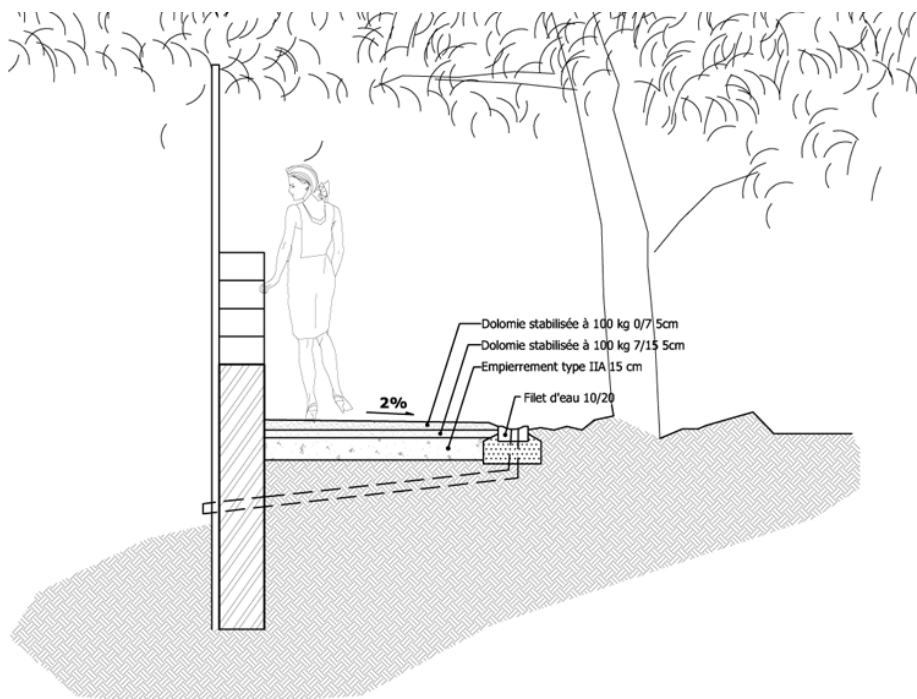
En milieu moins stable, un empierré de stabilité plus épais peut aussi être proposé avec un filet d'eau optionnel (figures ci-dessous)





Milieu forestier – Sentier avec soutènement et sous-fondation

En cas de liaison au sein d'un milieu contraignant par la pente, une sous-fondation peut être prévue ainsi que, optionnellement, une récolte des eaux pluviales.

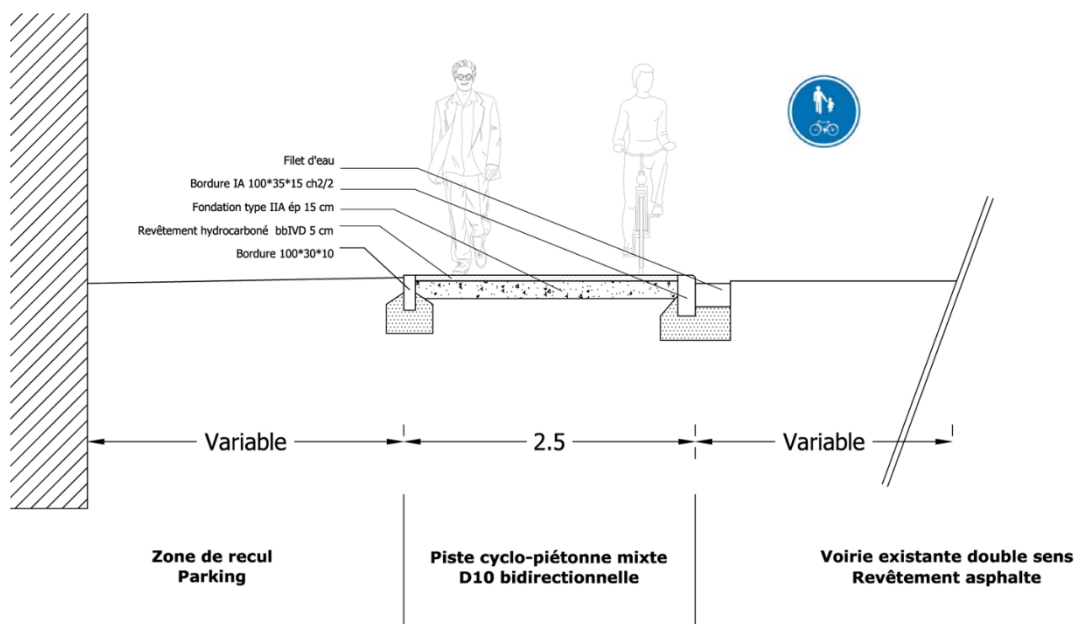


Milieu rural ou urbain – Piste cyclo-piétonne mixte D10 en site propre



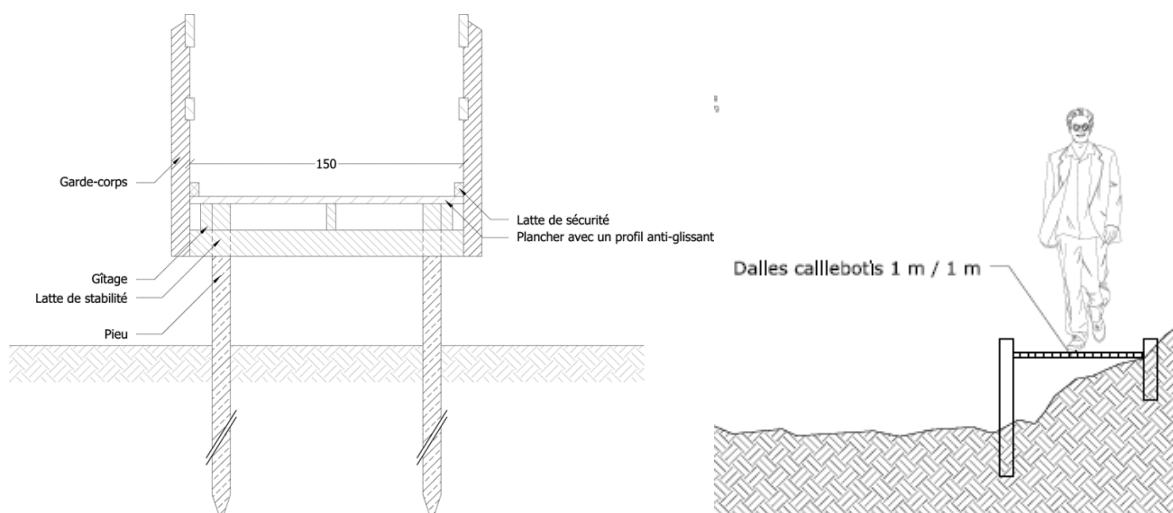
Les caractéristiques principales de la piste cyclo-piétonne mixte sont :

- bidirectionnelle (située d'un seul côté de la voirie principale) ;
- mixte (piétons et cyclos non séparés) ;
- largeur : 3m préconisés et min. 2,5 m ;
- doit obligatoirement être empruntée par les cyclistes ;
- doit prévoir un marquage régulier à des endroits déterminés pour rappeler que les vélos peuvent circuler à double sens ;
- point de vue de la signalisation, le signal D10 est à répéter à chaque carrefour, dans le sens de circulation du cycliste.



Cheminement en milieu contraignant

Il peut arriver que le milieu à traverser soit humide en permanence ou présente de très faibles portances ou soit encore bénéficiaire d'une faune rare à protéger. Dans ces cas, plusieurs solutions de surélévation du sentier sont possibles, en bois, en caillebotis, sur petits pilotis en métal galvanisé, sur pieux et rondins, etc.



Simple empierrement stabilisé

Si la volonté est de laisser le sentier aux randonneurs aguerris et si aucun flux PMR n'est prévu sur la liaison, l'application d'un simple empierrement est à prévoir aux endroits pointés comme problématiques (mares de boue, creux dangereux, ornières profondes, etc). Les caractéristiques de l'intervention sont reprises ci-dessous :

- une largeur de 1 m en moyenne;
- une première couche d'une vingtaine de cm d'empierrement 0/80 ;
- une deuxième couche d'une dizaine de cm d'empierrement plus fin 0/32 ;
- Avantage : drainant (laissant l'eau de pluie percoler).

L'emprise limitée (1m) présente bien évidemment l'avantage de permettre la circulation des piétons et de maintenir les activités liées à l'exploitation forestière telle que le débardage si besoin.

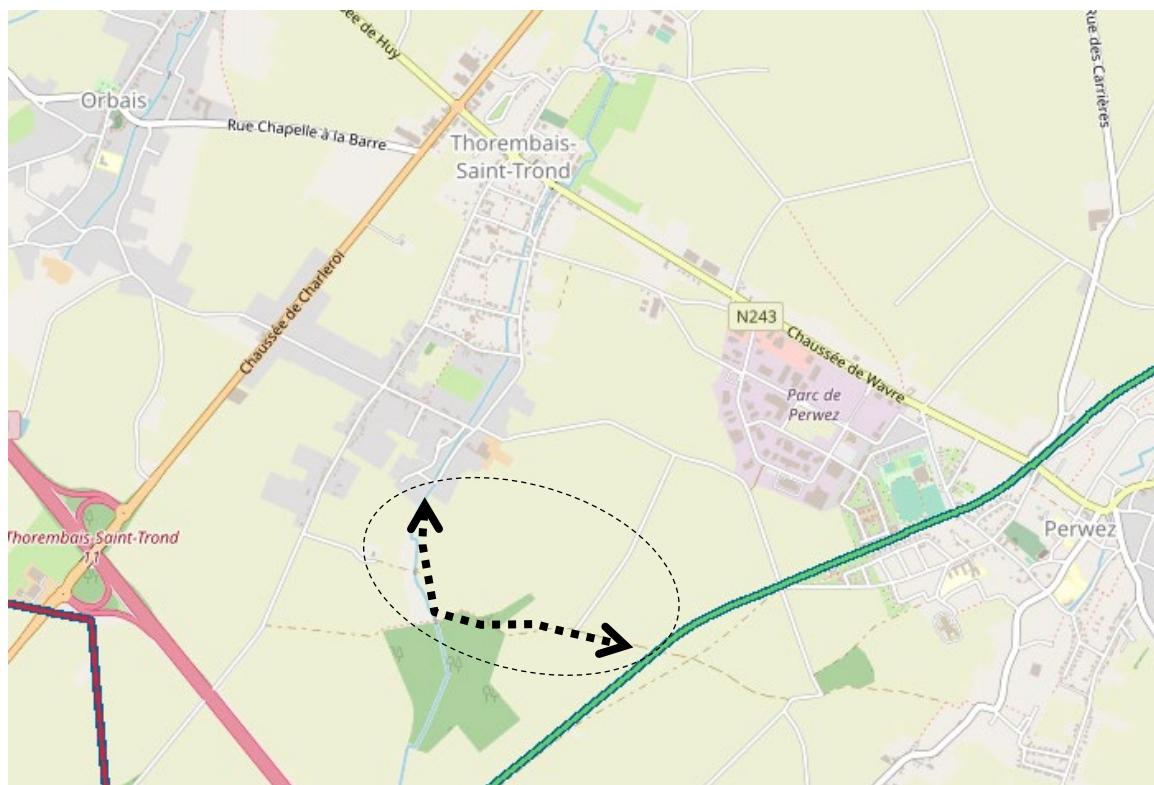


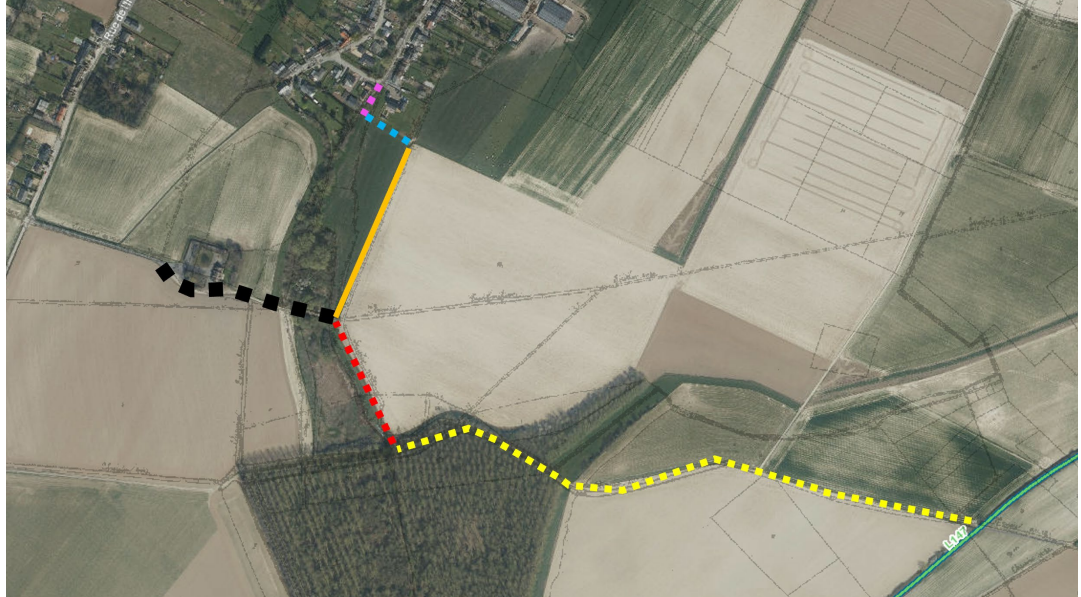
Points détente ou arrêts didactiques

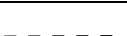
L'aménagement d'espaces de repos à certains endroits judicieux ou le long d'un point ou une ligne de vue remarquable pourrait être envisagé. Ces espaces pourraient comprendre du mobilier urbain, table d'orientation, bancs, poubelles, panneaux didactiques, etc. Cette thématique liée aux espaces de convivialité est développée au sein de la fiche projet 2.5 – Aménagement d'espaces de convivialité dans les villages.

Proposition d'aménagement de tronçons

La liaison entre le RAVeL et la rue du Ponceau via le SGIB 2663 – Pré du Duc





	Chemin de terre existant longueur : 850 m / largeur : 2.5 m ⇒ empierrement ou bi-bande béton (passage agricole)
	Chemin enherbé existant, sentier vicinal n°31 / Longueur : 180 m / largeur : 2.5 m ⇒ dolomie stabilisée (pas de passage agricole)
	Pas de sentier matérialisé, sentier vicinal n°31 / Longueur : 250 m ⇒ dolomie stabilisée (pas de passage agricole)
	Pas de sentier matérialisé, pas de sentier vicinal / Longueur : 80 m ⇒ dolomie stabilisée (pas de passage agricole)
	Pas de sentier matérialisé, pas de sentier vicinal, longe un ruisseau / Longueur : 50m ⇒ caillebotis pour longer le ruisseau
	Alternative de passage, chemin de terre existant longueur : 270m / largeur : 2.5m ⇒ empierrement ou bi-bande béton (passage agricole)

D'autres sentiers piétons sont à étudier :

1. Perwez-centre

- Sentier n°81 Closière de la Cahenne : passage dans le champ à résoudre
- Chemin n°26 du Bois de Gerlet : pourrait être réhabilité entre la rue de Noville et la rue Salmon

2. Village de Thorembais-Saint-Trond

- Sentiers n°29 et n°30 de l'Eglise : pourraient être réhabilités entre la rue de l'Intérieur et la rue de la chapelle (sentier n°29) et entre la rue du Moulin et la Tiège Gobart (sentier n°30) ;
- Chemin n°1 de Jodoigne : à entretenir et pourrait être réhabilité entre la rue de Jodoigne et la rue de l'Intérieur

3. Village d'Orbais

- Liaison entre Orbais et Thorembais-Saint-Trond : faisabilité d'un nouveau sentier à étudier ;

4. Village de Malèves-Sainte-Marie-Wastines

- Sentier n°35 des Enclos : pourrait être réhabilité entre l'église Notre-Dame-de-l'Assomption et la rue Notre-Dame, à l'arrière des propriétés de la rue du Prieuré

5. Village de Thorembais-les-Béguines

- Chemin n°1 de Gilly / Cortil de Villers : pourrait être réhabilité entre la rue Mayeur Severin et la rue Cortil de Villers avec une réfection de l'assiette ;
- Chemin 21 du Clerc : Assise à réhabiliter côté rue J. Sprimont

Un travail d'identification poussé du tracé des nouveaux sentiers présélectionnés est nécessaire ainsi qu'un examen de leur faisabilité technique et juridique. Ce travail devra aussi intégrer les recommandations du PCM à ce sujet. Les conclusions pourront déboucher sur la création de fiches projets spécifiques à chaque sentier.

Des aménagements complémentaires en faveur de la biodiversité (plantations, nichoirs, ...) ou de la convivialité (bancs, tables, ...) pourraient être réalisés.

2. Justification du projet

Lors des réunions de consultation de la population et lors des groupes de travail organisés tout au long de l'Opération de Développement Rural, la mobilité douce est un thème qui a souvent été mis en évidence, surtout pour sa dimension touristique ou utilitaire.

L'usage des modes actifs est en recrudescence et sera notamment une des clefs de la mise en œuvre de la Stratégie Régionale de la Mobilité via la vision Fast 2030 des TEC, surtout pour les liaisons locales entre les villages et les futurs mobipôles de chaque commune. Continuer à développer un réseau structuré et sécurisé de sentiers piétons participe donc entièrement à la stratégie wallonne de mobilité durable. En outre le balisage existant montre de nombreux signes de faiblesses et mériterait d'être renouvelé. Un dossier complet sur le projet de renouvellement du balisage existe déjà et peut être réutilisé tel quel.

La commune dispose en effet d'un important potentiel en termes de développement des modes doux. Ceci est essentiellement dû à son réseau de voiries internes constitué de chemins de remembrement traversant les campagnes de l'entité et son réseau de chemins et sentiers (dont certains sont déjà balisés). Les habitants sont conscients de ce potentiel et estiment qu'il y a lieu de mieux l'exploiter notamment en l'utilisant :

- d'une part, comme socle pour le développement économique et touristique de l'entité;
- d'autre part, comme vecteur de connexion sociale via la création de liaisons inter-villages.

En effet, la réhabilitation, le réaménagement et/ou la création de liaisons douces revêtent de nombreux avantages justifiant totalement le projet. L'aménagement de liaisons pour les modes doux constitue :

- un moteur pour favoriser l'intermodalité notamment via les arrêts de bus ;
- une opportunité de rapprocher les villages et les hameaux entre eux et de les connecter plus directement aux différents centres villageois ;
- un moyen sécurisé de se rendre à l'école ;
- une nouvelle façon de découvrir son village et offrir une approche différente des paysages;

La demande tient son origine dans 2 idées de projet qui avaient été évoquées lors des réunions d'information villageoises et des GT.

- Rénovation du balisage des sentiers et création d'un nouveau sentier entre le RAVeL et la rue du Ponceau via la réserve du Pré du duc ;
- Créer une liaison piétonne sécurisée Thorembois-Saint-Trond-Orbais ;

Le projet a reçu l'accord de la CLDR pour poursuivre la réflexion avec 20 membres pour et 0 contre.

Les effets attendus sont :

- Augmentation de la mobilité douce
- Sécurisation des déplacements lents
- Reconnexion entre les villages
- Réappropriation du territoire par les habitants
- Augmentation de l'attractivité touristique des villages
- Valorisation du patrimoine local
- Promotion de la marche à pied
- Amélioration de l'attractivité des cœurs de village
- Connexion des lieux d'intérêt collectif

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Projet 1.4 – Aménagement du cœur de village à Orbais
- Projet 1.6 – Aménagement des abords des ruisseaux Thorembois et Orbais
- Projet 1.7 – Aménagement du cœur de quartier au Ponceau
- Projet 1.8 – Organisation de ramassages scolaires durables
- Projet 2.5 – Aménagement d'espaces de convivialité dans les villages
- Projet 2.6 – Développement de supports et d'événements de valorisation du patrimoine
- Projet 2.9 – Création d'une réserve naturelle transcommunale avec Gembloux
- Projet 2.14 – Aménagement d'un espace de convivialité près de la ferme d'Alvaux
- Projet 3.7 – Création d'un espace de convivialité au Blanc Bois

3. Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs rencontrés :

- Objectif 5 : améliorer la communication vers le citoyen
- Objectif 8 : mettre en valeur le patrimoine et développer le tourisme
- Objectif 13 : poursuivre le développement du réseau modes doux et anticiper la mobilité de demain

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Augmentation de la mobilité douce		X	
Sécurisation des déplacements lents		X	
Reconnexion entre les villages	X		
Réappropriation du territoire par les habitants	X		
Augmentation de l'attractivité touristique des villages			X

Valorisation du patrimoine local	X	X	
Promotion de la marche à pied	X		
Amélioration de l'attractivité des cœurs de village	X		
Connexion des lieux d'intérêt collectif	X		

5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	De manière générale, les localisations précises restent encore à définir
Périmètre d'intervention	Travail à réaliser
Intégration du projet dans son environnement direct	Intégration fonctionnelle Les portions de sentiers identifiées s'inscrivent soit dans des liaisons fonctionnelles existantes mais qui ne disposent pas d'alternatives pédestres sécurisées hors voirie, soit en prolongation de sentiers existants et utilisés. Intégration architecturale et paysagère Les sentiers éventuellement concernés traversent aussi bien les centres que la campagne. Ils offrent donc des parcours permettant de découvrir à la fois le patrimoine architectural immobilier mais aussi le patrimoine naturel et paysager. Intégration culturelle/économique/sociale Les parcours proposés ont pour objectif premier de remettre en valeur les sentiers et chemins inscrits à l'atlas. Raison pour laquelle les n° des sentiers et chemins sont systématiquement repris sur les panneaux.
Cadre légal	Certaines portions de sentiers concernés sont reprises à l'Atlas vicinal et d'autres pas.
Statut de propriété	Propriétés publiques ou privées avec servitude de passage reconnue par l'atlas selon les cas et les tracés choisis

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Porteurs du projet :

- Le groupe citoyen « sentiers »
- L'administration communale

Parties prenantes :

- Le groupe citoyen « Nature »
- Les agriculteurs et riverains concernés
- Le GAL Culturalité
- L'asbl Tous à pied

Pistes de financement :

- Plan Wallonie piétonne
- La Province
- La commune

7. Programme de réalisation

▪ Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- Discussions/négociations à mener avec les propriétaires concernés
- Propositions d'alternatives à élaborer

▪ État du dossier

Une première liste de sentiers concernés a été dressée

▪ Programme des travaux

- **Phase 1** : Réfection éventuelle des assises avec placement potentiel de portiques/clôtures
- **Phase 2** : Achat du matériel
- **Phase 3** : Pose des panneaux et poteaux

▪ Démarches administratives à réaliser

- **Démarche n°1** : Négociation avec les propriétaires concernés
- **Démarche n°2** : Dossier de réponse au droit de tirage Wallonie piétonne
- **Démarche n°3** : Introduction de la demande de remboursement

▪ Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Solutions négociées de manière durable pour toutes les parties concernées
- Choix de matériaux durables dans le temps
- Accord du/des riverains/ agriculteurs sur la localisation du poteau/panneau

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation (*Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?*)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nouveaux sentiers	1 sentier réhabilité / an	PV de visite sur site par la Commune
Travaux réalisés	5 Panneaux placés/remplacés / an	PV de visite sur site par la Commune

▪ **Indicateurs de résultat** (*Quels sont les effets du projet ?*)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nouveaux sentiers	Taux de réhabilitation	Comparaison avec les objectifs de départ
Satisfaction des utilisateurs	80% des personnes interrogées	Enquête de satisfaction auprès des usagers

Aménagement d'un espace de convivialité près de la Ferme d'Alvaux (a) Perwez (b) Perwez (c) Aménagement d'un espace de convivialité dédié à la biodiversité.	Fiche n°2.14
	Priorité : Lot 2
	(1) Version initiale ☐
	(2) Version actualisée (Janvier 2026) ☒

Commune	Perwez
Date d'approbation du PCDR	8 décembre 2022
Durée de validité du PCDR	10 ans
Nombre de conventions approuvée sur cette programmation	01

1. Description succincte du projet

Le projet vise la création d'un espace de biodiversité et de convivialité organisé en plusieurs zones fonctionnelles sur la parcelle communale située au bas de la ferme d'Alvaux (voir schéma d'intentions en page 2).

Ce projet a pour ambition de recréer un contact direct entre les habitants et le vivant, en valorisant un site communal à fort potentiel écologique et social. Il contribuera à renforcer la présence de nature accessible et à sensibiliser la population à la biodiversité.

La parcelle a été pensée pour accueillir :

- Un **espace d'accueil** permettant l'accès vers l'ensemble du site. Cet espace sera aménagé avec un revêtement perméable suffisamment résistant pour permettre un accès automobile et du stationnement temporaire (3 à 4 voitures maximum). Il pourra s'agir d'un empiérement, tout en s'assurant d'un aménagement compatible avec la présence du cours d'eau et du risque d'inondation. Du stationnement vélo sera également placé dans cet espace.
- Un **espace ludopédagogique et convivial**, structuré autour de mobilier de convivialité (tables de pique-nique, bancs), de modules didactiques en bois et d'éléments de jeu nature. Il permettra la découverte des écosystèmes locaux, la sensibilisation à la biodiversité et la promotion de la pédagogie par le dehors. Cet aménagement, durable et accessible à tous, contribuera au bien-être des usagers et à la valorisation écologique du site communal.
- **De multiples espaces de biodiversité** (mares, dépressions, talus, pelouses, plantations, bosquets, vergers, prés fleuris, haies) destinés à multiplier les écotopes afin de renforcer la diversité biologique.
- **À l'arrière du site : une zone de pâturage** avec des arbres hautes tiges et un nouvel accès depuis la ferme d'Alvaux.
- Un **réseau de cheminement lent** permettant de parcourir l'ensemble du site. Ils seront réalisés en caillebotis aux endroits plus marécageux, et en matériau léger (dolomie, gravier, écorces) ou en revêtement perméable non mobilisable (pavés drainants, dalles alvéolaires) ailleurs.

Le site sera ouvert à l'ensemble de la population, avec une attention particulière portée à l'accueil des familles, des écoles et des promeneurs. La gestion future du site pourra être envisagée de manière participative, en partenariat avec les acteurs locaux.

Le schéma d'intentions de ce projet (voir ci-dessous) se fonde sur les principes de base suivants :

- Le reméandrage du ruisseau de la Grande Gette, en s'appuyant sur les cartes de Ferraris de 1777, afin de réinterpréter le tracé historique du cours d'eau. Cet aménagement permettra de structurer le site en marquant la transition entre les espaces d'accueil et ludopédagogiques et les zones dédiées à la promenade et à la biodiversité, tout en améliorant le fonctionnement écologique du ruisseau ;
- Le maintien et la mise en valeur des éléments naturels et physiques existants : berges du ruisseau, alignement de saules, arbres isolés et fossés latéraux et central ;
- La création de nouveaux écotopes afin de renforcer et développer la biodiversité : mares de différentes profondeurs, talus, prés fleuris, vergers hautes tiges, méandres... ;
- Le maintien d'une zone de pâturage à l'arrière du site et la création d'un nouveau passage pour le bétail au-dessus du ruisseau depuis la ferme.
- L'utilisation de matériaux légers et durables afin de favoriser l'intégration paysagère, tout en permettant l'accès à tout citoyen et l'entretien du site via un revêtement perméable adapté ;
- L'accueil d'activités de sensibilisation à la nature afin d'amener de la convivialité et de la cohésion sociale régulière sur le site ;
- La prise en compte de l'aléa faible d'inondation dans l'augmentation de la capacité de stockage temporaire de l'eau via la création de mares et le reprofilage plus sinueux du ruisseau.

Schéma d'intentions actualisé

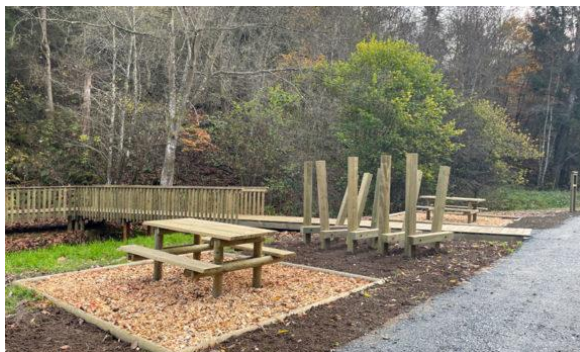


Exemples d'aménagements de biodiversité



Exemples d'équipements pour l'espace ludopédagogique et le mobilier urbain





2. Justification du projet

Une des premières motivations à l'origine de ce projet et témoignée de nombreuses fois lors des réunions villageoises est l'absence d'un espace public où la nature est dominante. En effet, comme pour la plupart des petites villes situées en Hesbaye limoneuse, Perwez se caractérise par un centre-ville assez dense qui s'étend le long des différentes voiries d'accès où l'habitat est mitoyen. Entre, se déploie une couronne de zones résidentielles développées à partir des années 60 où l'habitat est ouvert. Vient ensuite la plaine agricole qui a fait l'objet de plusieurs remembrements successifs de manière à optimiser les surfaces cultivables. Dans cette configuration, les espaces dédiés à la nature sont très limités : le centre-ville dense qui ne laisse place qu'à des plantations d'arbres isolés ou des haies puisque les espaces publics sont réservés à du stationnement ou à l'accueil d'activités occasionnelles (marchés, foires, cirques, événements...), la couronne résidentielle qui réserve les espaces verts aux jardins privés dont la gestion différenciée dépend de chaque propriétaire et la plaine agricole qui a réduit au strict minimum les espaces non exploités. Réserver un nouvel espace public où la nature est dominante permettrait donc d'une part d'offrir aux Perwéziens un nouveau type d'espace de convivialité et d'autre part, de ramener de la biodiversité dans la région.

Une seconde motivation est d'amener sur le site une fonction de convivialité douce avec des activités de sensibilisation à la nature qui permettra de générer une attractivité et de garantir un contrôle social minimum. Des animations pédagogiques et des balades sont effectivement reconnues comme de bons générateurs de convivialité tout en induisant peu de nuisances sonores et nécessitant des infrastructures légères (espace d'accueil, espace ludopédagogique, sentiers, panneaux didactiques...).

Enfin, l'aménagement de ce site avec une majorité de l'espace dédiée à l'aménagement d'une multitude de nouveaux écotopes pour développer et diversifier la biodiversité se travaillera en lien avec le projet 2.10 – Création d'un groupe de citoyens pour la mise en œuvre des projets « Nature », action menée en continue depuis la validation du PCDR.

Les effets attendus sont :

- Renforcement du maillage et de la diversité écologiques
- Sensibilisation de la population à l'environnement et à son cadre de vie
- Valorisation et protection de la nature et du paysage
- Renforcement de la maîtrise des inondations
- Accroissement de la cohésion sociale entre habitants
- Augmentation des rencontres intergénérationnelles
- Amélioration de la convivialité dans les villages
- Embellissement des villages
- Amélioration de l'attractivité des villages
- Pérennisation et soutien aux activités de loisirs

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Fiche 2.5 – Aménagement d'espaces de convivialité dans les villages
- Fiche 2.10 – Mise en place d'un groupe citoyen pour la mise en œuvre des projets « nature »
- Fiche 2.13 – Réhabilitation et création de sentiers et itinéraires de balades

3. Lien à la stratégie du PCDR

- Objectif 7 : Coordonner, encadrer et développer l'offre jeunesse
- Objectif 8 : Mettre en valeur le patrimoine et développer le tourisme
- Objectif 9 : Développer le maillage vert et bleu

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

Impacts du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Renforcement du maillage et de la diversité écologiques		X	
Sensibilisation de la population à l'environnement et à son cadre de vie	X	X	
Valorisation et protection de la nature et du paysage		X	
Renforcement de la maîtrise des inondations		X	
Augmentation de la solidarité et de la cohésion sociale	X		
Augmentation des rencontres intergénérationnelles	X		
Amélioration de la convivialité dans les villages	X		
Embellissement des villages	X	X	
Amélioration de l'attractivité des villages	X		X
Pérennisation et soutien aux activités de loisirs	X		X

5. Localisation et statut

A. Localisation au sein de la commune, adresse, situation (voir cartes et plans en annexe)

Le site est localisé Rue d'Alvaux, au bas de la ferme d'Alvaux en périphérie est de la ville de Perwez qui connaît une forte dynamique de développement résidentiel autour des rues du Pré aux Joncs, d'Alvaux et de la Frête et prochainement de la rue de Seumay. Il est tout proche du RAVeL et se trouve à une distance de 850 mètres à pied de la Grand-Place.

D'une surface de 94 ares, le site prévu pour accueillir cet espace de convivialité est actuellement exploité comme prairie de pâture pour du bétail ; plus de la moitié de cette parcelle conservera cette destination.

Il est caractérisé par :

- Un accès à partir de la rue d'Alvaux via une plaque en béton dressée au-dessus du ruisseau ;
- Une affectation en zone agricole avec périmètre d'intérêt paysager au plan de secteur en bordure de la zone d'habitat à caractère rural ;
- La présence du ruisseau de la Grande Gette qui le borde sur ses limites ouest et nord ;
- Un pont historique permettant le passage du bétail au-dessus du ruisseau depuis la ferme d'Alvaux.
- Une légère déclivité du site vers le fond de la parcelle avec une différence de hauteur de 1m ;
- Deux fossés le long des limites nord et sud. Le premier de 2 m correspondant au lit de la Grande Gette et le 2^{ème} de 70 cm ;
- Un fossé de 2,5 sur 27 mètres et de 80 à 100 cm de profondeur s'étirant du nord au sud au centre du site ;
- Un aléa d'inondation faible sur l'entièreté du site ;
- Le collecteur acheminant les eaux usées de Perwez vers la station d'épuration et qui longe la Petite Gette ;

- Un alignement de 15 sujets de saules blancs de belles dimensions le long de la Grande Gette, reconnus comme arbres remarquables ;
- Un sentier vicinal (n°58) repris à l'Atlas le long de la Grande Gette mais qui n'existe plus actuellement ;
- La présence du RAVeL 300 mètres à pied au nord.

B. Intégration du projet par rapport à son environnement direct (pôles d'activités du village ; intégration sociale, culturelle, économique, ...)

Intégration fonctionnelle

Le projet vise à tirer parti de l'ensemble des contraintes naturelles et physiques existantes en les valorisant.

Intégration architecturale et paysagère

Le projet occupera le fond de la vallée le long de la Grande Gette qu'il valorisera via plusieurs aménagements (reprise du lit originel, création de sinuosités, plantations des berges, gradins paysagers). Il revalorisera également le paysage en valorisant l'alignement de saules existants et en créant une diversité de plantations. Enfin, l'architecture des aménagements devra valoriser des matériaux légers et intégrés au paysage.

Intégration culturelle/économique/sociale

Le projet assure une diversification supplémentaire dans l'offre d'espace public relativement limitée et monofonctionnelle dans le centre de Perwez.

C. Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires (plans de secteur, schémas, règlements, patrimoine...)

Le site se trouve intégralement en zone agricole avec périmètre d'intérêt paysager. Les permis éventuellement requis pourront être octroyés en dérogation au plan de secteur conformément à l'article D.IV.11 du CoDT à condition qu'il s'agisse « *de constructions et équipements destinés aux activités à finalité d'intérêt général* ».

En outre, vu la proximité du ruisseau, il conviendra de respecter les prescrits des différents Arrêtés du Gouvernement wallon concernant les cours d'eau notamment l'interdiction, sans l'autorisation préalable du gestionnaire, de construire, placer des installations fixes ou mobiles, reconstruire, transformer une construction existante, réaliser un dépôt de quelques produits, matériels ou matériaux que ce soit ou modifier sensiblement le relief du sol à moins de six mètres de la crête de berge d'un cours d'eau non navigable ou non classé.

D. Contraintes naturelles existantes (inondation, ruissellement, karst, captage, Natura 2000, ...)

Aléa d'inondation faible par débordement sur l'entièreté du site.

E. Présentation du périmètre d'intervention



Le site prévu se localise sur l'entièreté de la parcelle cadastrale 26C.

F. Statut de propriété

L'ensemble du périmètre d'intervention est propriété communale.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Porteurs du projet :

- L'administration communale
- Le groupe citoyen « Nature »
- La CLDR

Parties prenantes :

- Le Contrat de rivière Dyle-Gette
- La Province (gestionnaire du cours d'eau)
- La ferme d'Alvaux
- Natagora
- Les riverains

Pistes de financement :

- Le SPW – Développement Rural
- Le SPW – Droit de tirage « Plantation de ligneux indigènes »
- La Commune

7. Programme de réalisation

Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

- Maîtrise foncière par la commune
- Contrainte d'aléa d'inondation à intégrer dans l'esquisse détaillée du projet
- Projet fortement plébiscité pour sa dimension « biodiversité » par la CLDR
- Avis positifs de la Province, du Contrat Rivière Dyle-Gette et de Natagora avec respect des conditions et suggestions suivantes :
 - Mise en valeur du ruisseau par de nouveaux méandres (tout en évitant les angles droits) et de nouvelles plantations ;
 - Maintien d'une zone de servitude dans les 6 mètres de l'axe du ruisseau ;
 - Interdiction d'entreposage de combustible dans la zone d'aléa d'inondation ;
 - Prévoir des zones de biodiversité non accessibles à l'humain ;
 - Penser les mares avec des profondeurs différentes et pouvant jouer un rôle de zones d'immersion temporaire ;

- Prévoir des revêtements perméables pour les parkings ;
- Résoudre les points noirs de rejets d'eaux blanches ;

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé)

Premières rencontres faites avec le Contrat de Rivière Dyle-Gette, la Province du Brabant wallon (gestionnaire de cours d'eau), l'ASBL Notre Maison (propriétaire du terrain adjacent), Natagora et la Ferme d'Alvaux.

Programme des travaux et/ou aménagements

- **Phase 1** : finalisation du projet d'aménagement avec la CLDR et un auteur de projet
- **Phase 2** : demande de permis (selon les aménagements visés)
- **Phase 3** : aménagement préalable du terrain et reprofilage du ruisseau
- **Phase 4** : construction des équipements
- **Phase 5** : réalisation des plantations

Planification : Descriptif de la mise en œuvre et phasage

La mise en œuvre du projet est prévue en une phase.

Démarches administratives à réaliser

- **Démarche n°1** : désignation d'un auteur de projet
- **Démarche n°2** : introduction d'une demande de recevabilité auprès de la Province (pour le reméandrage du cours d'eau)
- **Démarche n°3** : obtention des autorisations et avis nécessaires
- **Démarche n°4** : instruction de la demande de permis (selon les aménagements visés)

Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

- Implication de la CLDR dans le processus de définition du programme : consultation, avis...
- Participation de la CLDR dans la mission « auteur de projet » : consultation lors de l'esquisse, information sur l'avant-projet et le projet.
- Conception et travaux réalisés dans un objectif de durabilité.
- Communication régulière sur l'état d'avancement des travaux.
- Contrôle des travaux en cours de réalisation et à la fin.
- Organisation d'une inauguration festive du projet.
- Le passage régulier des services communaux pour vérifier la propreté des lieux.
- Enquête de satisfaction auprès des usagers et des riverains
- Contrat de gestion avec Natagora ou entretien régulier par le service Espaces verts communal.
- Evaluation de l'augmentation de la biodiversité par différents indices avant et après les travaux.

8. Estimation globale du coût

Estimation globale				
Poste	Unité	Quantité	Prix unitaire	Total
Installation de chantier	fft	1,00	15.000,00 €	15.000,00 €
1. Espace d'accueil				42.000,00 €
Espace de circulation et stationnement (aménagement d'entrée, remblais lit ruisseau, empiérement)	m²	200,00	200,00 €	40.000,00 €
Stationnement vélo avec fixation	fft	1,00	2.000,00 €	2.000,00 €
2. Espace ludopédagogique				51.000,00 €
Revêtement de sol léger	m²	200,00	60,00 €	12.000,00 €
Parcours d'équilibre - jeux en bois	pc	1,00	5.000,00 €	5.000,00 €
Tables pique-nique	pc	2,00	2.000,00 €	4.000,00 €
Scénographie - modules didactiques	pc	4,00	5.000,00 €	20.000,00 €
Panneaux didactiques	pc	5,00	500,00 €	2.500,00 €
Cadre de vue	pc	1,00	500,00 €	500,00 €
Mobilier urbain (bancs, fauteuils bois)	pc	5,00	1.000,00 €	5.000,00 €
Poubelles	pc	2,00	1.000,00 €	2.000,00 €
3. Zone mares et biodiversité				145.250,00 €
Arbres hautes tiges	pc	15,00	350,00 €	5.250,00 €
Ilots verdurisés, merlons (utilisation des déblais des mares)	m²	2500,00	20,00 €	50.000,00 €
Massifs arbustifs et plantations diverses	fft	1,00	25.000,00 €	25.000,00 €
Pré fleuri	fft	1,00	5.000,00 €	5.000,00 €
Réalisation des mares	fft	1,00	25.000,00 €	25.000,00 €
Détournement ruisseau	fft	1,00	35.000,00 €	35.000,00 €
4. Zone pâturage				20.250,00 €
Arbres hautes tiges	pc	15,00	350,00 €	5.250,00 €
Pertuis préfabriqué (passage du bétail)	pc	1,00	15.000,00 €	15.000,00 €
5. Réseau - cheminements et technique				137.500,00 €
Chemin principal – revêtement perméable non mobilisable	m²	300,00	100,00 €	30.000,00 €
Passerelles caillebotis	m	120,00	500,00 €	60.000,00 €
Clôture tout le long du périmètre et pour délimiter la zone de pâturage	m	500,00	60,00 €	30.000,00 €
Clôture bétail	m	50,00	150,00 €	7.500,00 €
Point d'eau SWDE	fft	1,00	5.000,00 €	5.000,00 €
Point électrique ORES	fft	1,00	5.000,00 €	5.000,00 €
Total travaux (hors étude)				411.000,00 €
Frais d'étude (10%)				41.100,00 €
Total HTVA				452.100,00 €
TVA 21%				94.941,00 €
Total TVAC				547.041,00 €

Source de financement	Total
Développement rural – espaces publics dédiés à la convivialité (Taux : 80% - max 400.000€)	400.000,00€
SPW – Droit de tirage plantation de ligneux indigènes	5.250,00€
Commune	141.791,00€

Estimatif défini sur base de premières intentions d'aménagement et donc sous réserve des études ultérieures lors de la conception précise du projet, des indexations et des évolutions du prix du marché. Il est réalisé hors investigations concernant l'état des sols existants, leur stabilité, la présence éventuelle de pollutions et l'ampleur des terres et déchets à évacuer.

Projet rémunérateur ☐ oui ☒ non

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation :

Indicateurs mesurant les effets directs issus des actions et projets mis en œuvre

Comment démontrer que le projet a bien été mis en œuvre ?

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Travaux réalisés	1 espace aménagé	- PV de réception provisoire (Commune). - Inauguration ayant eu lieu. - Rapport annuel de l'ODR.
Equipements installés	1 zone de convivialité (et ludopédagogique)	PV de visite sur site (Commune)

Indicateurs de résultat :

Indicateurs mesurant le résultat direct et immédiat d'une intervention sur le public cible

Quels sont les effets du projet ?

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Satisfaction des utilisateurs	80% des personnes interrogées	Enquête de satisfaction auprès des usagers et visiteurs
Utilisation du site	10 animations pédagogiques / an	Calendrier d'occupation du site par les asbl nature et les écoles
Augmentation de la biodiversité locale	Présence de nouvelles espèces sur le site (végétation type des prairies humides, odonates, amphibiens, oiseaux)	Observation.be, relevé de terrain avant travaux et 2 ans, 5 ans et 10 ans après travaux.

10. [Notice évolutive] - Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

Ce point fait l'objet d'une actualisation à chacune des étapes de la procédure de développement rural, à savoir (1) la demande de convention, (2) l'avant-projet et (3) le projet.

Le développement de ce point est adapté au type de projet mené et à son degré d'étude.

A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au Point 5 (Localisation et statut) :

Le projet sera réalisé selon les règles de protection et d'accès au cours d'eau telles que rappelées par le gestionnaire durant nos réunions communes. L'aléa d'inondation faible sera aussi pris en compte dans la manière de réaliser les aménagements. De nouvelles mares ainsi qu'un tracé plus sinueux du ruisseau seront d'ailleurs prévus afin de pouvoir jouer un rôle plus grand de temporisation des eaux. Les éléments du maillage vert seront préservés et renforcés.

B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :

Au vu du contexte et du projet envisagé, la gestion des eaux sera au cœur de la réflexion et la conception du projet sera confié à un bureau d'études spécialisé dans ce domaine.

Comme mentionné au point précédent, le projet respectera les conditions imposées par le gestionnaire du cours d'eau afin d'avoir un projet hydrauliquement transparent et compatible avec la bonne gestion du stockage des eaux. Les déblais seront évacués en dehors de la zone inondable et les aménagements et plantations respecteront un recul suffisant par rapport aux berges.

Par ailleurs, la Commune devra prendre toutes les mesures préventives pour éviter la dégradation des berges et lit mineur de cette portion de cours d'eau. Toute portion de berge dégradée (défoncement ou ameublissement, passages d'engins ou de quelle qu'autre manière) est obligatoirement remise en état ou à défaut réparée selon les instructions du gestionnaire du cours d'eau.

Enfin, durant les travaux, toutes les mesures seront prises pour éviter que des hydrocarbures, du béton, des laitances de ciment et d'autres matières ne s'écoulent ou ne soient emportés par les eaux.

- Superficie totale des parcelles : +/- 10.400 m²
- Superficie initiale non bâtie sur les parcelles : +/- 10.400 m²
- Superficie finale non bâtie sur les parcelles : +/- 10.250 m² (chemin en dolomie)

C. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :

- *Energie grise et durabilité des matériaux* : dans la mesure du possible les matériaux seront choisis suivant leur impact en termes d'énergie grise réduite et de durabilité sachant que les matériaux locaux seront privilégiés.
- *Dispositifs pour minimiser la consommation des énergies fossiles, électrique (luminaire) :* /
- *Mise en œuvre de matériaux écologiques* : le matériau principal de l'espace ludopédagogique et des caillebotis sera le bois.
- *Utilisation de techniques innovantes* : le choix des techniques sera fait au moment de l'élaboration du cahier des charges.

D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :

- *Coûts/m²* : +/- 50 euros/m² TVAC/m² pour l'ensemble du périmètre.

- *Coûts/personnes impactées* : +/- 54 euros par habitant si chaque perwézien fréquente le site.
- *Etudes différentes alternatives* : la localisation a été choisie car la commune en a la maîtrise foncière et qu'il se localise dans une zone de Perwez ayant fait et faisant l'objet de plusieurs projets d'urbanisation.
- *Analyse coût/bénéfice du projet* : le projet permettra de proposer un premier « parc » aux habitants de Perwez-centre qui ne disposent que d'espaces publics largement minéralisés.

Par ailleurs, le projet sera conçu et réalisé en faisant preuve de sobriété et en limitant les aménagements à ce qui est strictement nécessaire pour une utilisation de l'espace conviviale et respectueuse de l'environnement dans lequel il se situe.

E. Mesures en faveur de la biodiversité :

Le projet veut redonner un cours plus naturel et sinueux au ruisseau et vise à recréer un espace dédié à la biodiversité avec de nombreux nouveaux écotopes : mares de différentes profondeurs, talus, prés fleuris, pelouses sèches, vergers hautes tiges, haies, arbres isolés, méandres, gabions...)

Le site est aujourd'hui utilisé comme prairie pâturée avec plusieurs alignements d'arbres sur ses pourtours. Le ruisseau le longe sur sa partie nord de façon entièrement linéaire.

Le projet vise surtout à revaloriser un site qui a été remanié par l'homme pour optimiser son exploitation agricole. Le tracé historique du ruisseau sera repris de même que sa sinuosité. Les arbres existants seront conservés.

Des cheminements en dolomie seront aménagés ainsi qu'un espace de stationnement en revêtement perméable type empierrement ; un revêtement perméable (pavés drainants ou dalles alvéolaires) sera également privilégié pour assurer un accès à tout citoyen jusqu'aux mares, et faciliter l'entretien du site. Le reste du périmètre sera revégétalisé en maximisant le nombre d'écotopes.

F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

Le site sera rendu un maximum accessible aux PMR via un revêtement perméable non mobilisable, tout en restant dans la volonté d'un impact au sol limité afin de préserver les caractéristiques naturelles du lieu. Du stationnement pour vélos sera placé à l'entrée du site et les éléments ludopédagogiques seront conçus de manière à être utilisés par le plus grand nombre.

G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :

Le projet a pour objectif premier de recréer un espace dédié à la biodiversité à proximité de Perwez-centre et d'offrir des activités de sensibilisation à la nature. Le recours à des entreprises et matériaux locaux et/ou à des entreprises d'insertion sociale sera examiné et privilégié au moment de la rédaction du cahier des charges, dans le strict respect des règles des marchés publics durables.

H. Intégration du projet dans l'environnement :

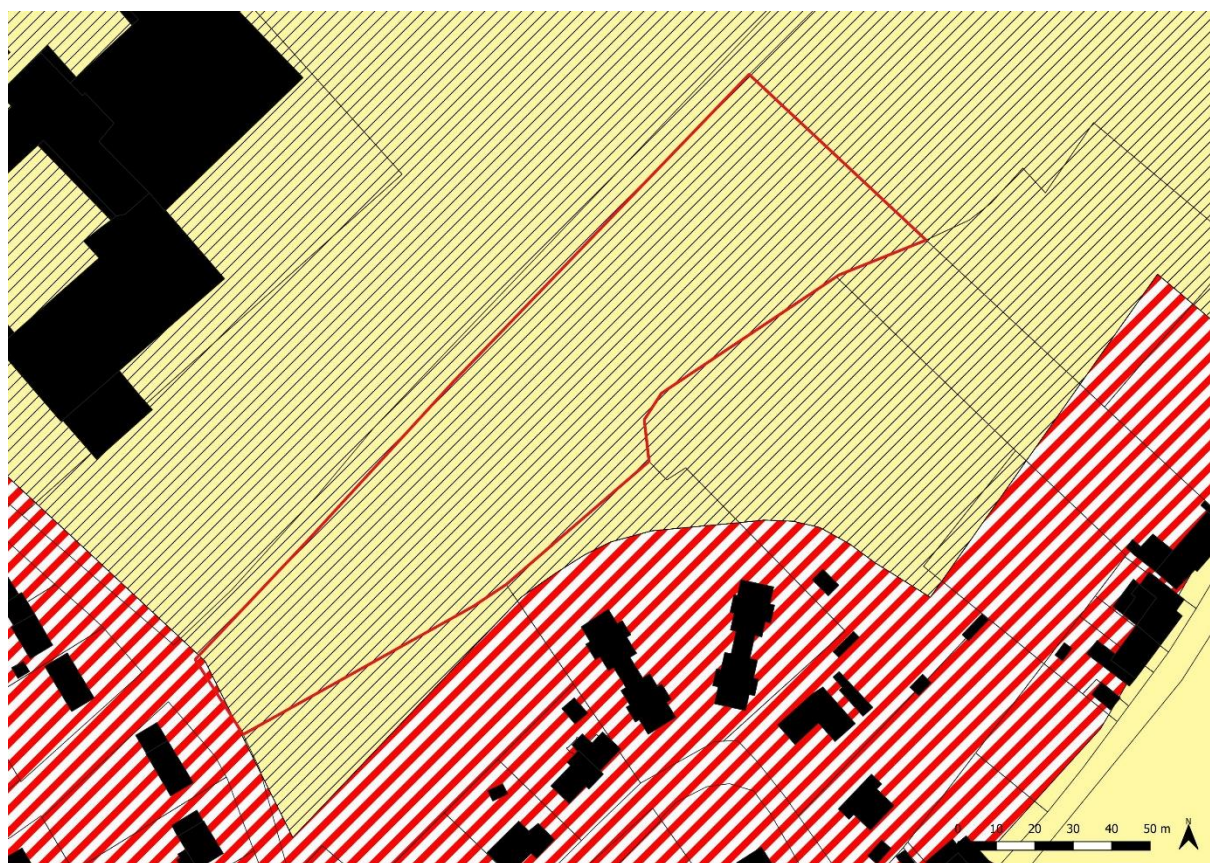
Le projet sera intégré visuellement et paysagèrement dans l'environnement grâce à une revégétalisation importante de la plaine. Une continuité paysagère sera mise en place entre les différents espaces en tenant compte aussi des espaces en dehors du périmètre d'intervention. L'ensemble des aménagements sera réalisé avec des matériaux naturels comme le bois afin de s'intégrer au mieux au contexte du site.

Annexes : Pièces à joindre à la Fiche-Projet

1. Plan de situation



2. Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur



3. Dossier photographique



4. Etat des lieux

Voir point 5 (Localisation et statut).

5. Liste des activités actuelles concernées par le projet et leur fréquentation ainsi que leurs perspectives d'évolution afin de justifier de l'ampleur du projet et de sa nature par rapport aux besoins concrets

Sans objet.

6. Liste des projets de même fonction existant sur la commune

Aucun projet combinant espace ludopédagogique et zone dédiée à la biodiversité n'existe pour le moment sur la commune.

Création d'un atelier rural

Fiche n°3.1
Priorité : lot 3

1. Description succincte du projet

Ce projet a pour objectif de construire un atelier rural afin de pouvoir offrir une surface d'accueil pour des artisans et entrepreneurs perwéziens. Cet atelier pourrait aussi proposer des espaces et/ou services partagés (salles de réunions, cuisine collective, secrétariat, véhicules, matériel, formations, ...). Il pourrait également être mis à profit pour soutenir et développer les circuits courts.

2. Justification du projet

Les statistiques wallonnes montrent un réel dynamisme du nombre d'indépendants et de petites PME qui commencent à constituer un véritable tissu de développement économique et d'emplois locaux. De telles activités ayant l'avantage de pouvoir continuer à s'ancrer localement. Avec un atelier rural, Perwez pourrait ainsi disposer d'un outil adapté à son identité rurale pour soutenir la création et le développement d'activités et d'emplois locaux qui sont trop petits que pour pouvoir accéder à l'offre foncière des parcs d'activité économique.

La demande tient son origine dans 2 idées de projet qui avaient été évoquées lors des réunions d'information villageoises et des GT (Construction d'un atelier rural et création d'un incubateur d'idées) .

Les effets attendus sont :

- Soutien à l'activité économique artisanale
- Mutualisation des coûts d'investissement
- Développement des circuits-courts alimentaires
- Reconversion potentielle d'un bâtiment désaffecté

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Fiche 2.1 – Création d'un marché couvert et d'un espace de convivialité sur la place de la gare
- Fiche 2.4 – Mise en place d'un espace-test maraîcher
- Fiche 3.10 – Soutien à la filière viticole

3. Lien à la stratégie du PCDR

- Objectif 2 : garantir une diversité de services
- Objectif 10 : garantir une capacité d'accueil pour les entreprises et les commerces

Création d'une maison multi-services ou de logements dans la cure de Thorembais-Saint-Trond

Fiche n°3.2
Priorité : lot 3

1. Description succincte du projet

Ce projet a pour objectif de rénover la cure de Thorembais-Saint-Trond en maison multiservices, en logements ou en projet mixte. La maison multiservices est une infrastructure communale polyvalente destinée à abriter des activités associatives, sociales ou festives (public et privé) initiées par les habitants. Elle peut également accueillir des services publics (bibliothèque, crèche, extra-scolaire, service administratif décentralisé, ...) et/ou des services privés (banque, poste, ...) répondant aux besoins spécifiques des citoyens.

Une étape préalable sera donc l'identification précise de l'affectation future et de son programme.



2. Justification du projet

Le bâtiment de la cure est un édifice intéressant, participant à l'identité du village et pour lequel un projet de requalification est nécessaire

L'idée de projet est issue de discussions avec le Collège en considérant que le PCDR pourrait être une source de financement intéressante lorsqu'un projet concret de rénovation se présenterait. Le projet a reçu l'accord de la CLDR pour poursuivre la réflexion avec 7 membres pour et 1 contre.

Les effets attendus sont :

- Augmentation de l'offre en équipements et services collectifs
- Dynamisation des lieux de rencontre et augmentation des échanges
- Amélioration de l'attractivité des cœurs de village
- Augmentation de l'offre en logements publics
- Rénovation du patrimoine

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Fiche 2.2 – Création de logements intergénérationnels
- Fiche 2.3 – Création d'une maison des jeunes
- Fiche 2.5 – Aménagement d'espaces de convivialité dans les villages
- Fiche 2.8 – Installations de chaudières biomasse et valorisation d'une filière locale

3. Lien à la stratégie du PCDR

Défis et objectifs rencontrés :

- Objectif 1 : viser la mixité des logements dans la commune
- Objectif 2 : garantir une diversité de services
- Objectif 6 : garantir un dynamisme associatif dans chaque village
- Objectif 8 : mettre en valeur le patrimoine et développer le tourisme

MALEVES-SAINTE-MARIE-WASTINES Rénovation de la cure

Fiche n°3.3
Priorité : lot 3

1. Description succincte du projet

Ce projet prévoit de rénover, réaffecter, requalifier la cure de Malèves-Sainte-Marie. L'affectation est encore à définir mais pourrait être une maison multiservices et/ou des logements publics. La première étape sera d'identifier les besoins précis des futurs occupants. Une des particularités de cette cure est de disposer d'un jardin très grand qui représente dès lors une opportunité intéressante pour une vocation publique. La cure a déjà été en partie rénovée. Un SAR jouxte le bâtiment proprement dit. Grâce à ce SAR, un subside a été dégagé pour aménager le bâtiment annexe de la cure et réfectionner le mur d'enceinte.



2. Justification du projet

Il s'agit d'un bâti intéressant, participant à l'identité du village et pour lequel un projet de requalification est nécessaire.

La demande tient son origine dans une idée de projet qui est issue des discussions avec le Collège en considérant que le PCDR pourrait être une source de financement intéressante lorsqu'un projet concret de rénovation se présenterait. Le projet a reçu l'accord de la CLDR pour poursuivre la réflexion avec 4 membres pour et 1 contre.

Lien avec d'autres fiches-projets :

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Fiche 2.2 – Création de logements intergénérationnels
- Fiche 2.3 – Création d'une maison des jeunes
- Fiche 2.5 – Aménagement d'espaces de convivialité dans les villages
- Fiche 2.8 – Installations de chaudières biomasse et valorisation d'une filière locale

3. Lien à la stratégie du PCDR

Défis et objectifs rencontrés :

- Objectif 1 : viser la mixité des logements dans la commune
- Objectif 2 : garantir une diversité de services
- Objectif 6 : garantir un dynamisme associatif dans chaque village
- Objectif 8 : mettre en valeur le patrimoine et développer le tourisme

Rénovation de la Cure d'Orbais

Fiche n°3.4
Priorité : lot 3

1. Description succincte du projet

Ce projet a pour objectif de redonner vie au bâtiment de la cure d'Orbais via une rénovation et une requalification. La fonction future est encore à définir et pourrait être :

- du logement public
- un projet mixte avec une extension de l'école
- un logement pour Mr le curé
- un espace citoyen.

Ce projet concerne également le Kibboutz et l'ancien garage du home. A noter que le « Développement rural » ne finance pas de projets relatifs à des écoles. Une des premières étapes sera donc de se fixer sur un projet définitif.



2. Justification du projet

Il s'agit d'un bâti intéressant, participant à l'identité du village et pour lequel un projet de requalification est nécessaire. La demande tient son origine d'une idée de projet amenée par des Orbaisiens et des réunions avec le Collège. Le projet a reçu l'accord de la CLDR pour poursuivre la réflexion avec 6 membres pour et 2 contre.

Les effets attendus sont :

- Augmentation de l'offre en logements publics
- Rénovation du patrimoine
- Augmentation de l'offre en équipements et services collectifs
- Dynamisation des lieux de rencontre et augmentation des échanges
- Soutien aux activités scolaires
- Amélioration de l'attractivité des cœurs de village

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Fiche 2.2 – Création de logements intergénérationnels
- Fiche 2.3 – Création d'une maison des jeunes
- Fiche 2.5 – Aménagement d'espaces de convivialité dans les villages
- Fiche 2.8 – Installations de chaudières biomasse et valorisation d'une filière locale

3. Lien à la stratégie du PCDR

Défis et objectifs rencontrés :

- Objectif 1 : viser la mixité des logements dans la commune
- Objectif 2 : garantir une diversité de services
- Objectif 7 : coordonner, encadrer et développer l'offre jeunesse
- Objectif 8 : mettre en valeur le patrimoine et développer le tourisme

Rénovation de l'ancienne école Bogaerts à Perwez

Fiche n°3.5
Priorité : lot 3

1. Description succincte du projet

Ce projet a pour ambition de rénover et réaffecter cette ancienne école dans une affectation qu'il faut encore lui confirmer et qui pourra être décidée en fonction des opportunités qui se présenteront.



2. Justification du projet

Ce site avait été racheté à l'époque par la commune pour accueillir la nouvelle école secondaire Da Vinci qui s'est finalement installée sur un terrain plus central par rapport aux autres fonctions de la commune. Sans affectation et propriété à part entière de la commune, ce site dispose donc des caractéristiques pour être activé via l'opération de développement rural.

La demande tient son origine dans une idée de projet qui avait été évoquée lors des réunions d'information villageoises et des GT (rénovation de l'école Bogaerts en maison multiservices). Le projet a reçu l'accord de la CLDR pour poursuivre la réflexion avec 4 membres pour et 3 contre.

Les effets attendus sont :

- Augmentation de l'offre en équipements et services collectifs
- Dynamisation des lieux de rencontre et augmentation des échanges
- Optimisation du parc immobilier communal

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Fiche 2.2 – Création de logements intergénérationnels
- Fiche 2.3 – Création d'une maison des jeunes
- Fiche 2.5 – Aménagement d'espaces de convivialité dans les villages
- Fiche 2.8 – Installations de chaudières biomasse et valorisation d'une filière locale

3. Lien à la stratégie du PCDR

Défis et objectifs rencontrés :

- Objectif 2 : garantir une diversité de services
- Objectif 10 : garantir une capacité d'accueil pour les entreprises et les commerces

Rénovation de la Posterie

Fiche n°3.6
Priorité : lot 3

1. Description succincte du projet

Ce projet a pour objectif de rénover la salle communale « La Posterie » via différentes interventions d'ordre technique, énergétique, fonctionnel ou d'équipements.



2. Justification du projet

Cette salle d'une capacité de 140 personnes est la seule salle communale au centre de Perwez disponible pour les activités des citoyens et associations. Elle est d'ailleurs souvent occupée par ceux-ci. Son état actuel nécessite des travaux de rénovation et le site souffre d'une insuffisance de parkings. La demande tient son origine dans une idée de projet qui est issue des discussions menées avec plusieurs groupes cibles (associations, centre culturel et Collège)

Les effets attendus sont :

- Augmentation de l'offre en équipements et services collectifs
- Dynamisation des lieux de rencontre et augmentation des échanges
- Amélioration de l'attractivité des cœurs de village
- Réduction de l'empreinte énergétique

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Fiche 2.2 – Création de logements intergénérationnels
- Fiche 2.3 – Création d'une maison des jeunes
- Fiche 2.5 – Aménagement d'espaces de convivialité dans les villages
- Fiche 2.8 – Installations de chaudières biomasse et valorisation d'une filière locale

3. Lien à la stratégie du PCDR

Défis et objectifs rencontrés :

- Objectif 2 : garantir une diversité de services
- Objectif 7 : coordonner, encadrer et développer l'offre jeunesse
- Objectif 11 : poursuivre le renouveau du pôle de Perwez-Centre

Aménagement d'un espace de convivialité au Blanc Bois

Fiche n°3.7
Priorité : lot 3

1. Description succincte du projet

Ce projet vise à aménager un espace de convivialité au bout du triangle du Blanc Bois (ex-terrain aux daims), à proximité du centre de Perwez, avec aire de repos, jeux d'enfant et/ou plaine de jeux pour chiens permettant aux promeneurs de s'arrêter, se reposer et de partager des moments de convivialité. D'autres équipements pourraient aussi y être installés (boîtes à livre, panneaux didactiques, éclairage, arceaux à vélos, sculptures naturelles, ...).

2. Justification du projet

Une demande pour créer des espaces verts et de convivialité s'est fait sentir lors des réunions villageoises, surtout à Perwez-Centre. En outre, un terrain multisport et des pistes de pétanques sont déjà présents sur le site mais les nouveaux équipements faisant l'objet de la présente fiche formeraient un bon complément.

La demande tient son origine dans six idées de projet qui avaient été évoquées lors des réunions d'information villageoises et des GT :

- Aménagement d'un espace de convivialité au bout du triangle du Blanc Bois (ex-terrain aux daims) : jardins partagés, jeux d'enfants, plaine de jeux pour chiens, ... Lors des GT, ce projet a été plébiscité comme important mais non urgent.
- Aménagement d'une plaine de jeux au quartier Bolero à Perwez
- Création d'un espace de convivialité extérieur pour les ados (plaine, skateboard, VTT) ;
- Mettre des bancs avec dossiers et des tables de pic-nic sur la place du village ;
- Créer un terrain de loisirs et/ou de rencontres ;
- Créer des espaces verts (parc, étangs, bois) dans le centre de Perwez pour les loisirs, la détente des citoyens et des visiteurs (adultes et enfants).

Le projet a reçu l'accord de la CLDR pour poursuivre la réflexion avec 6 membres pour et 0 contre.

Les effets attendus sont :

- Renforcement de l'offre en équipements de loisir
- Augmentation des échanges, de la convivialité, du bien-être
- Amélioration du cadre de vie
- Renforcement du maillage écologique
- Valorisation et protection de la nature et du paysage

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Fiche 1.5 – balisage des sentiers existants
- Fiche 2.5 – Aménagement d'espaces de convivialité dans les villages ;

3. Lien à la stratégie du PCDR

Défis et objectifs rencontrés :

- Objectif 2 : garantir une diversité de services ;
- Objectif 7 : coordonner, encadrer et développer l'offre jeunesse
- Objectif 8 : mettre en valeur le patrimoine et développer le tourisme
- Objectif 9 : développer le maillage vert et bleu

Création d'un réseau de chaleur à partir de Derbigum

Fiche n°3.8
Priorité : lot 3

1. Description succincte du projet

Ce projet veut pouvoir exploiter le surplus de chaleur dégagé par l'entreprise Derbigum. Celle-ci pourrait être utilisée par des bâtiments et infrastructures alentours (une préétude réalisée par Valbiom a montré que le centre sportif était trop éloigné) ou par une activité légère et/ou temporaire installée (maraîchage sous serre chauffée ?) sur le terrain non bâti à côté de l'entreprise.

Un projet concret de valorisation doit encore être identifié.

2. Justification du projet

Derbigum est une entreprise installée dans le parc d'activité économique de Perwez dont le process de fabrication dégage un surplus de chaleur. Dans une optique de valorisation de cette ressource, un partenariat avec la société serait possible.

La demande tient son origine dans 1 idée de projet qui avait été évoquée lors des réunions d'information villageoises et des GT. Le projet a reçu l'accord de la CLDR pour poursuivre la réflexion avec 17 membres pour et 0 contre.

Les effets attendus sont :

- Développement d'une filière économique circulaire locale
- Optimisation de la production d'énergie
- Réduction des émissions de CO2

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Fiche 2.7 – Mise en place d'un espace-teste maraîcher
- Fiche 3.1 – Création d'un atelier rural
- Fiche 3.2 – Création d'une maison Multi-Services/logements dans la cure de Thorembais-Saint-Trond

3. Lien à la stratégie du PCDR

Défis et objectifs rencontrés :

- Objectif 2 : garantir une diversité de services ;
- Objectif 3 : Agir sur l'isolation et la production locale d'énergie
- Objectif 4 : devenir une commune Zéro déchet ;
- Objectif 10 : garantir une capacité d'accueil pour les entreprises
- Objectif 11 : poursuivre le renouveau du pôle de Perwez-Centre

Stimulation de l'offre touristique équestre

Fiche n°3.9
Priorité : lot 3

1. Description succincte du projet

Ce projet prévoit le développement de la filière touristique équestre via des actions de promotion mais également des aménagements et équipements (sentiers équestres, balisages, hébergement, ...). Une identification précise des besoins doit encore être effectuée.

2. Justification du projet

La commune de Perwez ne dispose pas d'atouts touristiques marquants en termes patrimonial, naturel ou folklorique qui lui permettent de rivaliser avec les communes qui en ont. En outre, des actions sont déjà menées pour développer le réseau de balades pédestres et cyclables par le GAL, la commune, le Contrat Rivière et la maison du tourisme. Pour développer son attractivité touristique, Perwez veut donc miser sur cette filière déjà bien présente sur son territoire.

La demande tient son origine dans deux idées de projet qui avaient été évoquées lors de réunions d'information villageoises et des GT (l'idée de la présente fiche-projet ainsi que celle de la promotion et du développement de l'initiative « Ferme accueillante »)

Le projet a reçu l'accord de la CLDR pour poursuivre la réflexion avec 4 membres pour et 0 contre.

Les effets attendus sont :

- Soutien à une activité économique
- Soutien à la diversification agricole
- Développement de l'activité touristique

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Projet 1.3 – Aménagement d'un chemin cyclable au Long Pont
- Projet 1.5 – Balisage des sentiers existants
- Projet 2.7 – Balisage et marquage de pistes cyclables
- Projet 2.13 – Réhabilitation et création de sentiers et itinéraires de balades

3. Lien à la stratégie du PCDR

Défis et objectifs rencontrés :

- Objectif 2 : garantir une diversité de services
- Objectif 7 : coordonner, encadrer et développer l'offre jeunesse
- Objectif 8 : mettre en valeur le patrimoine et développer le tourisme
- Objectif 10 : garantir une capacité d'accueil pour les entreprises
- Objectif 11 : poursuivre le renouveau du pôle de Perwez-Centre
- Objectif 12 : maintenir et poursuivre la diversification agricole

Soutien à la filière viticole

Fiche n°3.10

Priorité : lot 3

1. Description succincte du projet

Ce projet prévoit le développement de la filière viticole qui pourrait se faire via plusieurs angles : tourisme avec des actions de promotion mais également des aménagements et équipements (panneaux didactiques, parcours de visites, balisage, journées découvertes, ...) ; économique avec des investissements en matériel et infrastructures mutualisés ; de la formation avec un développement et une promotion du programme IFAPME ou des journées de découverte/formation continue pour les viticulteurs de la commune. Une identification précise des besoins doit encore être effectuée.

2. Justification du projet

Le secteur viticole est en pleine croissance en Wallonie et se structure de plus en plus. Perwez n'est pas en reste puisqu'elle accueille deux domaines viticoles (Mellemont et Garenne) et le seul centre de formation oeno-viticole de Wallonie à l'IFAPME. La Commune exerce en outre un jumelage actif sur cette thématique avec la commune de Kaysersberg en Alsace. Enfin, un projet de constitution d'une coopérative vinicole de l'est du Brabant wallon et qui serait localisée à Perwez a introduit récemment une demande de soutien à la Wallonie via l'appel à projets « Soutenir la relocalisation de l'alimentation en Wallonie ». Cette niche agricole, économique et touristique trouve donc un sens à se développer à Perwez. La demande trouve son origine dans deux idées de projet qui avaient été évoquées lors des réunions d'information villageoise et des GT :

- Développement de l'offre touristique locale en s'appuyant sur la filière équestre : sentiers/itinéraires, hébergements, événements, activités, ... Favoriser les circuits courts des productions agricoles ;
- Promouvoir et développer l'initiative "Ferme accueillantes"

Le projet a reçu l'accord de la CLDR pour poursuivre la réflexion avec 4 membres pour et 0 contre

Les effets attendus sont :

- Soutien à une filière économique innovante
- Soutien à la diversification agricole
- Renforcement d'une identité locale
- Diversification du paysage de Hesbaye
- Réutilisation de bâtiment agricole
- Augmentation des ventes de produits locaux sur le territoire
- Développement de l'activité touristique

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Fiche 2.1 – Création d'un marché couvert et d'un espace de convivialité sur la place de la gare
- Fiche 3.1 – Création d'un atelier rural
- Fiche 3.9 – Stimulation de l'offre touristique équestre

3. Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs rencontrés :

- Objectif 2 : garantir une diversité de services
- Objectif 8 : mettre en valeur le patrimoine et développer le tourisme
- Objectif 10 : garantir une capacité d'accueil pour les entreprises
- Objectif 11 : poursuivre le renouveau du pôle de Perwez-Centre
- Objectif 12 : maintenir et poursuivre la diversification agricole.

Soutien à la création d'un lieu pour habitat léger

Fiche n°3.11

Priorité : lot 3

1. Description succincte du projet

L'habitat léger peut recouvrir différentes formes (yourtes, cabanes, chalets, tiny houses, roulottes, etc) mais se caractérise toujours, en comparaison au logement traditionnel, par sa faible emprise au sol, son poids léger, son aspect réversible ou encore la possibilité de le déplacer. Le placement ou la construction d'une habitation légère est soumis à l'obtention préalable d'un permis d'urbanisme, et ce, quel que soit le système constructif envisagé. Même en possession d'un permis d'urbanisme, le porteur du projet devra disposer des droits requis pour occuper le terrain envisagé (convention d'occupation, bail, droit de propriété, etc.). Le placement ou la construction d'une habitation légère étant soumis à permis d'urbanisme préalable, les localisations possibles sont limitées aux zones destinées à la « résidence », à savoir : les zones d'habitat et les zones d'habitat à caractère rural. Il existe quelques cas particuliers qui permettraient une installation dans des zones non destinées à la résidence :

- la zone agricole peut être envisagée lorsque l'habitation légère constitue le « logement » de l'exploitant de l'activité agricole présente sur le site ;
- la zone de service public et d'équipement communautaire pourrait être envisagée lorsque l'habitation légère est utilisée comme logement d'utilité publique (par exemple, un logement social « atypique » porté par une société de logement de service public) ;
- la zone de loisirs, agricole ou forestière pourrait être envisagée, dans le respect de conditions strictes, lorsque l'occupation est destinée à des « touristes » et que l'installation constitue de ce fait un « hébergement touristique ou de loisirs ».

L'objectif de la présente fiche est donc de créer les conditions nécessaires pour pouvoir trouver un lieu optimal où de l'habitat léger pourrait s'implanter.

2. Justification du projet

L'habitat léger est devenu un phénomène de société. Pour beaucoup, il ne s'agit plus seulement d'une envie, mais d'un possible : pour les associations de terrain, il ne se passe plus une journée sans qu'elles ne soient contactées pour des renseignements en vue d'installer un habitat léger sur le territoire wallon. Vu la demande et l'engouement pour ce type d'habitat, l'opportunité de placer ce concept au sein du PCDR paraît tout à fait judicieux.

Les effets attendus sont :

- Diversification de l'offre en logements
- Soutien à l'accès au logement pour des jeunes ménages et personnes isolées
- Réduction du prix à l'accès au logement
- Apport d'un cadre juridique
- Soutien à une nouvelle filière de construction

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Fiche 2.2 – Création de logements intergénérationnels

3. Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs rencontrés :

- Objectif 1 : Viser la mixité des logements dans la commune